



RÉSEAU NATURA 2000 **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

de la zone spéciale de conservation
“Liset de Hount Blanque”

FR 7300932

Département des Hautes-Pyrénées



Décembre 2013

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle
65000 - Tarbes
Tél. : 05 62 56 65 65

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-
Pyrénées
Cité administrative
2 Bd Armand Duportal - BP 80002
31074 - Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 58 50 00

Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées
3, rue Lordat - BP 1349
65013 - Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41

Réalisé par :

Communauté de Communes de la Haute-Bigorre

7 rue René Descartes - 65200 Bagnères-de-Bigorre
Tél. : 05 62 95 24 40
Mél : accueil@haute-bigorre.fr



Office National des Forêts

Agence Départementale des Hautes Pyrénées
Centre Kennedy, Rue Jean Loup Chrétien BP - 1312
65013 - Tarbes Cedex 09
Tél. : 05 62 44 20 40 - Fax : 05 62 44 20 30
Mél : ag.tarbes@onf.fr



En partenariat avec :

GIP – CRPGE

BP 1349 (DDT)
65013 - Tarbes Cedex 9
Tél. : 05 62 54 19 46
Mél : didier.buffiere@gip-crpge.com



Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

75 voie du Toec - BP 57611
31076 - Toulouse Cedex 03
Tél. : 05 81 60 81 90 - Fax: 05.81.60.81.91
Mél : cen-mp@espaces-naturels.fr



Model'Nature

8 route de Miguet
09190 - Saint Lizier
Tél : 05 61 66 25 83 – Fax : 05 61 66 27 04
Mél : contact@modelnature.fr





Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



**Document d'Objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation
« Liset de Hount Blaque »
Site FR7300932**

« Liset de Hount Blaque »
Identifiant DOCOB067

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé en comité de pilotage le 03/12/2013

**Réalisé par
la Communauté de Communes de la Haute Bigorre
et
l'Office National des Forêts**



Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Liset de Hount Blaque » Site FR7300932

Liste des membres du Comité de pilotage local (Arrêté préfectoral du 30 juin 2006)

Président

M. Jacques BRUNE, Conseiller général du canton de CAMPAN

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des commissions syndicales

Le Député de la 1ère circonscription,
Le Président du Conseil Régional,
Le Conseiller Général du canton de Bagnères de Bigorre
Le Maire de Campan
Le Maire de Beaudéan
Le Maire de Bagnères de Bigorre
Le Président de la communauté de communes de la Haute Bigorre ou son représentant

Représentants des services de l'Etat

Le Préfet ou son représentant,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant
Le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant
Le Directeur Départemental de l'Équipement, ou son représentant
Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, ou son représentant
Le Directeur du Parc National des Pyrénées, ou son représentant
Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou son représentant

Représentants des socio-professionnels, gestionnaires et usagers

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture, ou son représentant
Le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydraulique Adour et Gaves, ou son représentant
Le Chef de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts, ou son représentant
Le Président du groupement de vulgarisation agricole du Haut Adour, ou son représentant
Le Président du SIVU de l'Aya, ou son représentant

Représentants d'associations d'usagers, du milieu associatif, d'experts

Le Président de la Fédération départementale pour la chasse, ou son représentant
Le Président de l'association UMINATE Hautes-Pyrénées, ou son représentant
Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénées, ou son représentant
Le représentant local de l'Association Nature Midi-Pyrénées,
Le Président du Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, ou son représentant
Le Président du comité départemental de la Fédération Française des Randonnées Pédestres, ou son représentant
Le Délégué Départemental du Club Alpin Français, ou son représentant
Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant
Le Président de la Gaule Bigourdane, ou son représentant

Le Président de la Société Bigorre St Hubert, ou son représentant
Le Président des Chasseurs Campanois, ou son représentant
Le Représentant du Bureau des Guides et des Accompagnateurs
Le Représentant du Club de parapente VL Bigourdan
Le Représentant de la Société de Chasse de Gerde
Le Représentant de la Société de Chasse de Lies
Le Représentant de la Société de Chasse de Banios

Propriétaires et exploitants de biens ruraux

Le Président de la Commission Pastorale de Campan, ou son représentant
Le Président du Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan, ou son représentant
Le Maire de Vielle Adour
Le Maire de Hiis
Le Maire de Banios
Le Maire de Asté
Le Maire de Lies
Le Maire de Gerde
Les représentants des Communes ou structures intercommunales concernées,
Les propriétaires privés issus des communes concernées du fait de leurs limites administratives

Avant-propos

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300932 « *Liset de Hount Blaque* » se présente sous forme de deux documents distincts :

✚ Le DOCUMENT DE SYNTHESE : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site. Il présente les caractéristiques générales du site, décrit sous forme de fiches les habitats naturels et les habitats d'espèces, identifie les acteurs en présence, résume les enjeux et les stratégies de conservation, enfin il présente sous forme de fiches les actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats et des espèces (description des mesures, indicateurs de suivi et estimation du coût des actions).

Le DOCUMENT DE SYNTHESE est diffusé auprès de tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>

✚ Le DOCUMENT DE COMPILATION : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le DOCUMENT DE COMPILATION comprend :

- le document de synthèse et ses annexes
- l'ensemble des éléments complémentaires listés ci-dessous :
 - * *Les compte rendus des travaux et réunions de concertation*
 - * *Tous les documents relatifs aux inventaires naturalistes et humains : relevés phytosociologiques, enquêtes agricoles ...etc.*
 - * *Les documents de communication produits*
 - * *Les études ou travaux complémentaires*

Le DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées à Toulouse, dans les services de la Préfecture des Hautes Pyrénées à Tarbes et à la Direction Départementale des Territoires des Hautes Pyrénées à Tarbes.

PREAMBULE

Le Réseau NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Sommaire

1.	Présentation générale du site	5
1.1.	Localisation et contexte général	5
1.2.	Caractéristiques physiques	6
1.2.1.	Géologie, géomorphologie, pédologie	6
1.2.2.	Hydrogéographie	6
1.2.3.	Climat	6
1.2.4.	Végétation	7
1.3.	Principales activités présentes	8
1.3.1.	L'activité agricole et pastorale	8
1.3.2.	La fréquentation touristique et les loisirs sportifs	10
1.3.3.	L'activité forestière	10
1.3.4.	La chasse	11
1.3.5.	La pêche	11
1.3.6.	Autres activités	11
1.4.	Statuts de protection, inventaires	11
1.4.1.	Le Parc National des Pyrénées	11
1.4.2.	Les Znieff	12
1.5.	Autre	13
2.	Diagnostic écologique	15
2.1.	Liste des habitats et espèces cités dans le FSD	15
2.1.1.	Les habitats naturels cités au FSD	15
2.1.2.	Les espèces animales et végétales citées au FSD	15
2.2.	Méthodologie générale et méthodologie de terrain	15
2.2.1.	Organisation du travail pour la cartographie des habitats naturels	16
2.3.	Résultats d'inventaires	18
2.3.1.	Habitats naturels avec présentation synthétique	18
2.3.2.	Faune avec présentation synthétique	22
2.3.3.	Flore avec présentation synthétique	25
3.	Diagnostic humain	27
3.1.	Méthodologie utilisée	27
3.2.	Historique du site	30
3.3.	Les acteurs et les activités	31
3.3.1.	Activité pastorale	31
3.3.2.	Activité de tourisme et de pleine nature	43
3.3.3.	Gestion hydroélectrique	48
3.3.4.	Gestion forestière	48
3.3.5.	Les conflits d'usages et les attentes des acteurs	53
3.3.6.	Les projets en développement et impacts potentiels	55
3.3.7.	Autre	56

4.	Définition des enjeux	57
4.1.	Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale	57
4.1.1.	Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	58
4.1.2.	Menaces sur les habitats et les espèces.....	59
4.1.3.	Enjeux écologiques identifiés.....	60
4.2.	Enjeux humains	60
4.3.	Interactions entre enjeux écologique et enjeux humains.....	61
4.4.	Synthèse de la hiérarchisation des enjeux du site	63
5.	Le programme d'action	69
5.1.	Conditions de mise en œuvre de la Directive Habitats	69
5.1.1.	Les Contrats Natura 2000 (hors surfaces agricoles).....	70
5.1.2.	Le dispositif des Contrats Natura 2000 pour les terres agricoles (Mesures Agro-Environnementales).....	70
5.1.3.	Autres mesures	71
5.1.4.	Travaux et projets : l'évaluation des incidences.....	72
5.2.	Les financements mobilisables	75
5.2.1.	Le financement des contrats.....	75
5.2.2.	Les actions collectives et le suivi des mesures.....	75
5.3.	Fiches action	77
5.4.	Synthèse et calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions.....	125
5.5.	Charte Natura 2000	127
5.5.1.	Préambule.....	127
5.5.2.	Présentation du site	127
5.5.3.	Liste des recommandations.....	128
5.5.4.	Liste des engagements généraux.....	128
5.5.5.	Liste des engagements par milieux	129
5.5.6.	Liste des engagements « Habitats d'intérêt communautaire » localisés.....	131
5.5.7.	Principales informations réglementaires	132
5.5.8.	Avantages de l'adhésion à une charte natura 2000.....	133
	FICHE TECHNIQUE N°1 : Limitation des LANDES à FOUGERE AIGLE.....	153
	FICHE TECHNIQUE N°2 : Gestion des LANDES à CALLUNE	157
	FICHE TECHNIQUE N°3 : Gestion des LANDES à RHODODENDRON ou à GENEVRIER	159
6.	Fiches Habitats.....	161
7.	Fiches Espèces.....	265
8.	Cahiers des charges des actions.....	265
9.	Cartographie	273
10.	Autre	275

Introduction

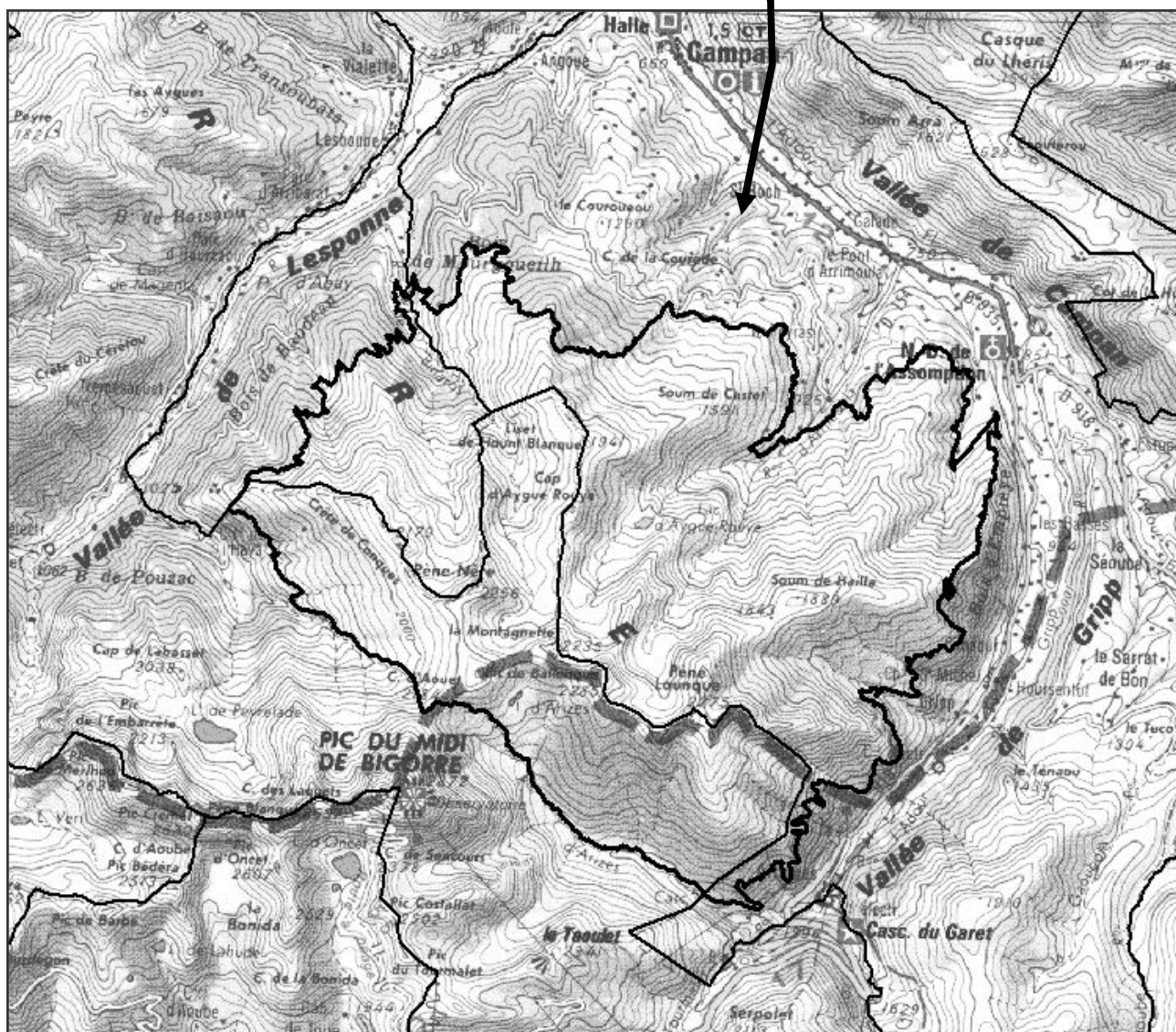
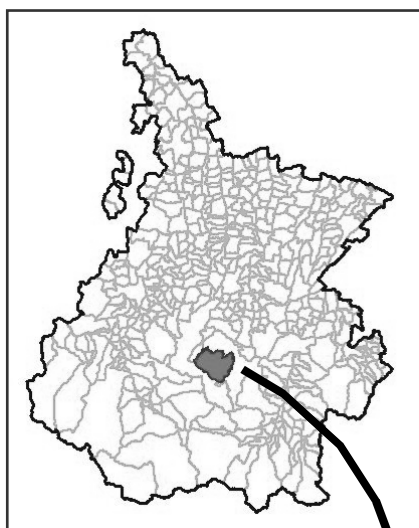
Le site Natura 2000 « Liset de Hount Blanque » FR 7300932 fait partie des sites proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 (ou Directive Habitats).

Il s'agit d'un site de 4059 ha qui s'étage de 920 à 2293 mètres d'altitude sur les territoires administratifs des communes de Bagnères de Bigorre, Beaudéan, et Campan, et les territoires des propriétés collectives gérés par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre.

La forte diversité et la complexité géologique, les pentes et les expositions variées ainsi que la longue histoire de l'occupation humaine expliquent la grande richesse en espèces observées. Les pelouses, les landes alpines et subalpines, ainsi que les falaises et les éboulis, occupent la majeure partie du site. Localement, quelques prairies et zones humides lui confèrent un intérêt particulier. Cette richesse en habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (DH) et en habitats d'espèces, justifie son classement en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats.

Outre son caractère naturel, ce site est le siège d'une activité pastorale ancienne et bien organisée, caractérisée par un usage différencié de l'espace fréquemment découpé en « quartiers » de pâturage. L'interdépendance de cette pratique avec les milieux est un facteur essentiel de compréhension de ces territoires d'altitude. Un travail en commun, entre les naturalistes et les professionnels du domaine agricole, semble aujourd'hui une nécessité afin de favoriser le maintien d'activités traditionnelles, garantes de la pérennité des habitats naturels et des espèces qui y sont associées.

Pour cela, la Communauté de Communes de la Haute Bigorre, désignée comme opérateur local, a été chargée, avec l'appui de l'Office National des Forêts, de l'élaboration du Document d'objectifs. Ce document rassemble l'ensemble des éléments qui ont permis d'aboutir à des propositions d'actions en vue de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». Il est basé sur une description précise des modalités d'exercice des différentes activités sur le site, ainsi que sur l'ensemble des inventaires naturalistes réalisés. Cette connaissance de base permet de mettre en évidence les enjeux de conservation des habitats et des espèces, pour aboutir à des propositions d'actions concrètes. Pour mener à bien ce travail, des groupes de travail et des entretiens individuels ont permis de construire une réflexion commune et partagée. En parallèle, un diagnostic pastoral a été réalisé par le GIP-CRPG, dans le but d'affiner les données pastorales, qui recoupent l'essentiel des thématiques évoquées sur le site.



ONF Agence de Tarbes – Cellule SIG – Fond IGN SCAN100©IGN Paris – Reproduction interdite

Inventaire et analyse de l'existant

1. Présentation générale du site

Le site Natura 2000 « Liset de Hount Blanque » N°FR300932 est situé dans la partie centro occidentale de la Chaîne des Pyrénées, au sud du département des Hautes Pyrénées (Région Midi Pyrénées) entre les vallées de Gripp et de Lesponne.

La surface officielle du site est de 4059 ha (Surface SIG du site : 3889 ha). Il s'étend sur les territoires administratifs des communes de Bagnères de Bigorre, Beaudéan, et Campan, (Carte n°1 : Situation administrative), et les territoires des propriétés collectives gérés par La Communauté de Communes de la Haute Bigorre. Les territoires sont en majeure partie propriété des collectivités, avec quelques terrains privés sur la partie basse du site, en particulier sur les communes de Campan et Beaudéan (Carte n°2 : Statut foncier).

Les altitudes vont de 2293 mètres pour son principal sommet, le Taoulet d'Aouet, 2285 mètres pour le Pic de Ballonque, et 2239 mètres pour le Cap de la Taoula, 1941 mètres pour le Liset de Hount Blanque, et des altitudes inférieures démarant aux alentours de 950 mètres.

1.1. Localisation et contexte général

Le site est délimité à l'ouest par la vallée de Lesponne (Adour de Lesponne) et à l'est par la vallée de Gripp (Adour de Gripp) qui se rejoignent au Nord du Site dans la vallée de Campan où les deux affluents forment l'Adour qui continue sa course en direction de Bagnères de Bigorre.

Les versants sont entaillés de plusieurs vallons aux reliefs plus ou moins abrupts, mais communiquant par des cols, et délimités par des lignes de crêtes où l'on rencontre les principaux sommets : Le Taoulet d'Aouet (2293 m), La Montagnette (2235 m), le Pic de Ballonque (2285 m), Pène Lonque (2275 m), le Cap de la Taoula (2042 m) et bien sûr le Liset de Hount Blanque (1941 m) qui est loin d'être le sommet le plus spectaculaire du site éponyme.

Les reliefs les plus escarpés et les plus hautes altitudes sont concentrés dans la partie sud du Site, qui voit sa limite dans le fond du vallon d'Arize, jusqu'aux crêtes du Pic du Midi de Bigorre, localisé hors site mais visible et omniprésent sur de nombreux points de vue du site.

Le périmètre officiel du site n'est pas basé sur des limites naturelles ou administratives mais globalement sur la limite des propriétés collectives et certains fonds de vallon en partie sud.

3 territoires administratifs sont directement concernés : Il s'agit des communes de Bagnères de Bigorre, Beaudéan, Campan et plusieurs communes sont propriétaires : Bagnères de Bigorre, Beaudéan, Campan, et Vielle Adour, Hiis, Asté, Banios, Lies et Gerde.

Des territoires en indivision existent sur les secteurs d'Es Pas et du Mourgoueilh.

Le Secteur d'Aouet est également une indivision de Bagnères de Bigorre avec Vielle Adour et Hiis.

De nombreux propriétaires privés sont recensés sur les communes de Beaudéan (secteur du Bois de Dantayente, ...) et de Campan (secteurs Niclade, Peyras, Couya, Las Testes, Cabanettes,...).

1.2. Caractéristiques physiques

1.2.1. Géologie, géomorphologie, pédologie

(Géologie d'après la Carte géologique de la France au 1/50000ème. Feuille Campan 1071 (1995) et Bagnères de Bigorre 1053 (1989) - BRGM, 1998)

Le site s'étend essentiellement sur des terrains du paléozoïque dans la partie nord du massif hercynien du Pic du Midi de Bigorre, entre les vallées Sud Ouest-Nord Est de l'Adour de Lesponne et de l'Adour de Gripp, avec de nombreuses crêtes découpées par des cirques glaciaires.

La majeure partie des terrains est constituée de roches sédimentaires (Primaires).

La partie sud se compose essentiellement de pélites schisteuses et d'intercalations calcaires et gréseuses du dévonien inférieur et moyen, sur les secteurs d'Aouet, Arize, jusqu'à la partie supérieure du vallon de Conques.

Au nord, on retrouve ces types de terrain du dévonien, ainsi que des terrains plus anciens du cambro-ordovicien (métapélites schisto-gréseuses, quartzophyllades) dans le vallon d'Aygue Rouye et la Hounade, et du silurien (schistes et siltites) dans le vallon d'Es Pas.

Quelques roches magmatiques et filoniennes (diorites notamment, granodiorites porphyroïdes avec quelques granites leucocrates) sont intercalées avec les terrains dévoniens, ordoviciens et siluriens qui se sont métamorphisés à leur contact. On les rencontre essentiellement vers le bois de Beaudéan (Chiroulet) et vers Pène de Bourg/Lac d'Aygue Rouye.

1.2.2. Hydrogéographie

Le site alimente les bassins versants de l'Adour de Lesponne à l'Ouest et de l'Adour de Gripp à l'Est qui se rejoignent pour former le fleuve Adour au niveau du village de Beaudéan.

Les principaux affluents sont, pour l'Adour de Lesponne, le Ruisseau de Binaros, Le Courbet, et le Ruisseau du Brouilh.

Pour l'Adour de Gripp, le Ruisseau d'Arize, le May d'Escaret, le ruisseau d'Arrimoula, ainsi que les nombreux canaux, ravines et fossés qui les alimentent. Un certain nombre de fossés servaient à l'alimentation en eau des prés et ont été créés par l'activité agricole, en particulier sur Campan.

Leur entretien est tombé en désuétude ces dernières décennies avec la déprise agricole et pastorale.

Enfin de nombreux lacs et laquets sont disséminés sur les vallons du site. Les principaux sont le Lac d'Aygue Rouye, le Lac d'Arize et les chapelets de Binaros inférieur, Binaros supérieur et le Lac de l'œuf, mais des zones humides et laquets sont disséminés également tout le long des vallons de Conques et de Ballonque.

1.2.3. Climat

Les valeurs indiquées sur les fiches météorologiques sont à relativiser en fonction des différences d'altitudes, les stations de référence, et les périodes de référence (1960-1990 et 1977-1980).

Le climat est de type montagnard caractérisé par un hiver assez précoce, un printemps tardif, des gelées hivernales fortes et régulières. L'enneigement est variable suivant les années mais on peut admettre qu'il est total et permanent de début décembre à la fin mars. Des gelées peuvent se produire début mai et fin octobre.

Les températures sont faibles de l'ordre de 8°C en moyenne annuelle, avec un maximum atteint en juillet.

Les précipitations, de l'ordre de 1 200 mm par an, sont assez bien réparties avec un pic important en mai. Un déficit est à noter pour le mois de juillet de même que pour les mois de septembre et novembre.

Les vents dominants sont les vents du Nord Ouest et parfois du Sud Ouest (vent chaud venant d'Espagne). Ceux ci abordent la vallée perpendiculairement à son orientation, aussi la forêt est relativement bien protégée par le relief.

1.2.4. Végétation

(D'après DUPIAS, G., (1985). – Carte de la végétation de la France. Végétation des Pyrénées. Notice détaillée de la partie pyrénéenne des feuilles - 69 Bayonne – 70 Tarbes - 71 Toulouse - 72 Carcassonne – 76 Luz 77 Foix – 78 Perpignan. CNRS, 209 p.)

L'élévation en altitude est une cause de diminution de la température, d'augmentation du rayonnement solaire et de la période d'enneigement. L'orientation des versants est le facteur capital qui influence la durée de l'insolation. Cette variation des facteurs climatiques induit un étagement de la végétation qui peut être caractérisé par différents groupements floristiques (cortèges). La végétation est également influencée par la nature du substrat.

Etages et Séries de végétation (Carte de la végétation au 1/200 000 n°76 de Luz St Sauveur)

Les altitudes du site couvrent les étages montagnards, subalpins et alpins.

- *Etage montagnard, de 800m à 1700m en exposition nord et de 1000m à 1900m en exposition sud : frais et humide, caractérisé par une forte nébulosité et une pluviosité importante.*

◇ Série du hêtre et du sapin

C'est la série dominante en versant nord sur tous substrats et humus mésophile ou légèrement acide en sol profond. Elle est nettement hygrophile et à tendance océanique marquée. Le sapin peut y être prédominant, en particulier en versant nord et dans le haut des étages. Les forêts présentent une riche strate d'espèces herbacées (Aspérule odorante, Saxifrage hirsute et Scille lis jacinthe) ou de fougères sylvatiques.

Les landes proviennent de l'abandon de pâturages et cultures. Elles occupent également des versants rocheux à sols superficiels. Il s'agit essentiellement des callunaies, à genêt pileux ou à myrtille, avec le genévrier commun et des pelouses à Brachypode penné.

◇ Série mésophile acidiphile du hêtre

Elle est située dans la partie inférieure de l'étage montagnard (800 à 1400m). Les peuplements sont constitués de hêtres moins vigoureux que dans la série de la hêtraie sapinière. Les landes sont en général des sarothamnaies ou des landes à Fougère aigle. Les pelouses sont des brachypodiaies assez proches de celles de la série de la hêtraie sapinière mais enrichies en espèces acidiphiles. La callune y est toujours présente.

- *Etage subalpin, de 1700 à 2200-2300m en exposition nord et de 1900m à 2400-2500m en exposition sud : caractérisé par une irradiation plus intense et un abaissement des températures, avec des précipitations en grande partie sous forme de neige.*

◇ Série du pin à crochets et du rhododendron

C'est la série des versants en exposition nord, sur sol siliceux voire décalcifié. Elle se localise aux zones les plus humides et les plus enneigées, le plus souvent représentée par une strate arbustive dominante à Rhododendron ferrugineux, parfois clairsemée de pins à crochets, et de sorbier des oiseleurs. On y retrouve des groupements progressifs ou régressifs de landes denses à Rhododendron, climaciques lorsque les arbres ne peuvent s'installer du fait de conditions extrêmes, et des pelouses fermées à gispet, des nardaies entretenues par l'activité pastorale, ainsi que des éboulis.

◊ Les séries acidiphiles et calcicoles du pin à crochet, et du raisin d'ours :

Elles correspondent à la variante en versant sud et en fonction du type de sol, de la série précédente. Le raisin d'ours et le genévrier nain dominent la strate arbustive, avec une strate herbacée assez pauvre, et la présence de landes à Dryade à huit pétales sur sols calcaires.

Elles peuvent être associées à des pelouses ouvertes à gispet ou fétuque en panicule sur sols siliceux, à fétuque de Gautier et seslerie bleue sur sols calcaires, et des éboulis thermophiles.

- Etage alpin, de 2200-2300m à 2800m en exposition nord et de 2400-2500m à 3000m en exposition sud : caractérisé par des conditions d'irradiation, de température et d'enneigement très rudes pour la vie végétale, responsables de l'élimination des arbres arbustes et arbrisseaux dressés : froid très vif, contrastes thermiques et hydriques importants, précipitations importantes sous forme de neige, vents violents, radiation lumineuse intense, pauvreté des sols....

◊ Séries de l'alpin sur silice et calcaire :

Elles sont essentiellement composées de rochers et de pelouses.

1.3. Principales activités présentes

1.3.1. L'activité agricole et pastorale

L'agriculture de montagne est une agriculture pastorale qui utilise quasi exclusivement une ressource fourragère issue d'une végétation naturelle. La structuration des exploitations agricoles est donc fortement liée aux étages de végétation. Les modes de gestion des espaces agricoles sont le pâturage extensif adapté aux contraintes de la montagne (pacages intermédiaires et parcours d'estives) avec une organisation collective et une pratique de l'écobuage par endroits.

Le siège des exploitations est situé près des villages et dans les fonds de vallées. Les troupeaux y passent l'hiver dans des bâtiments abrités et approvisionnés en stocks fourragers.

Plus en altitude, la zone intermédiaire est utilisée en inter-saison (printemps, automne) et est constituée de prairies naturelles de fauche ou de pâturages. On y rencontre les granges où le foin est stocké et où les animaux sont abrités en cas d'intempéries. C'est un étage essentiel aux systèmes d'exploitation transhumants mais qui connaît une certaine déprise, notamment du fait des conditions d'exploitation difficiles pour les pratiques de fauche et de l'entretien des milieux (haies, rigoles). On y rencontre également des pacages communaux.

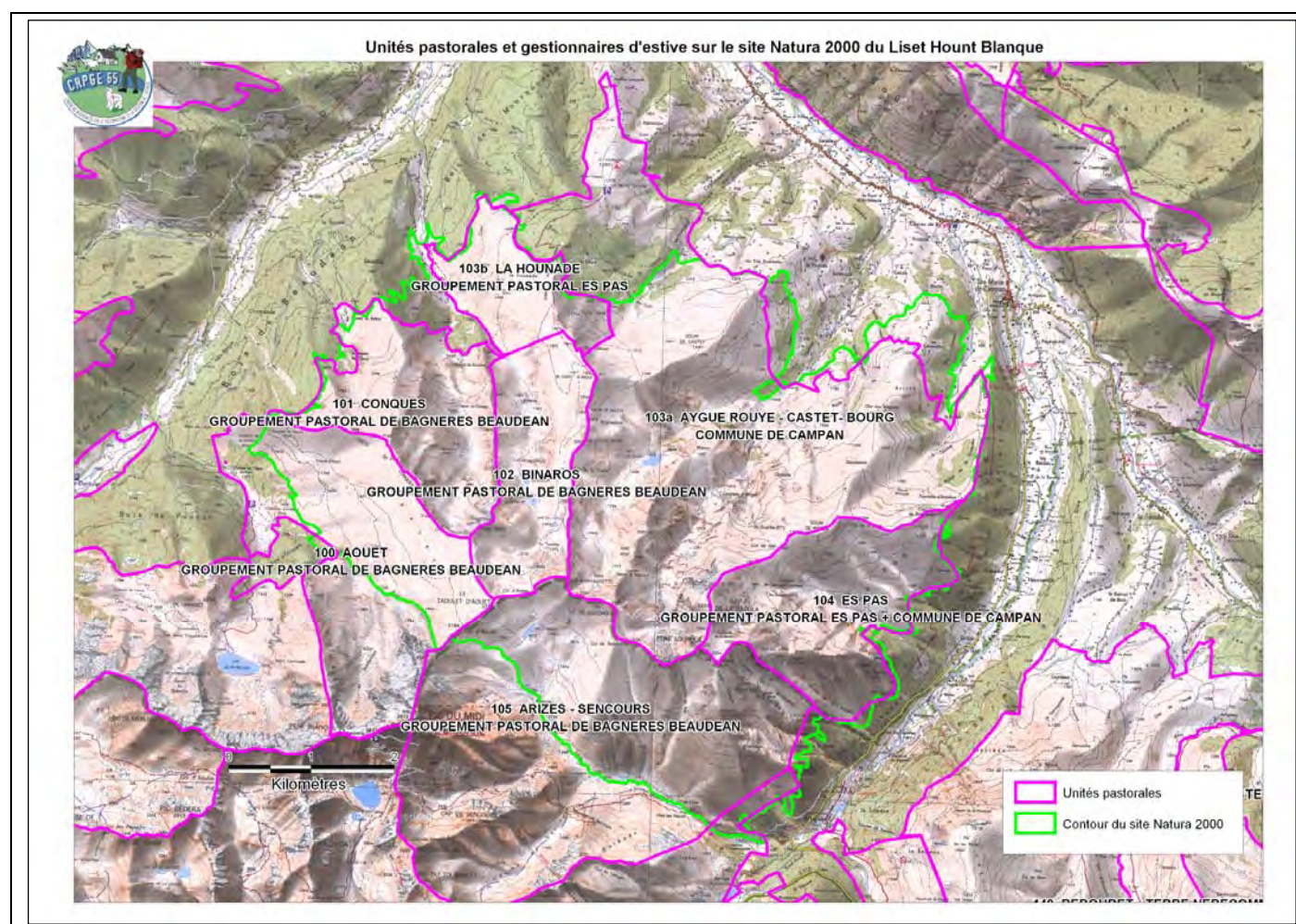
Enfin, la partie la plus altitudinale des landes et des pelouses est utilisée pour le pâturage d'été. C'est le secteur des estives. Des troupeaux de la plaine ou d'autres départements viennent compléter les effectifs valléens. Le bétail est ovin, bovin et équin, avec quelques caprins et une répartition qui varie en fonction de l'altitude, de la topographie et de la ressource fourragère. Les ovins sont majoritaires sur les plus hautes altitudes et les reliefs les plus accidentés.

Les pâturages d'altitude représentent une ressource fourragère stratégique et indispensable pour les exploitations agricoles de montagne, où les animaux peuvent ainsi disposer une bonne partie de l'été

d'une herbe jeune et de valeur nutritive satisfaisante, permettant de libérer les surfaces de fond de vallée pour constituer les stocks pour l'hiver.

L'activité pastorale, et les pratiques qui y sont associées (écobuages...), est ainsi la principale activité humaine qui façonne le paysage, même si un certain nombre de secteurs sont aujourd'hui marqués par la déprise agricole. Depuis des siècles, elle a contribué à l'évolution des paysages montagnards en modifiant les dynamiques végétales naturelles. De cette façon, l'enfrichement, le sous pâturage ou le sur pâturage, vont avoir des conséquences sur la présence, l'évolution et la conservation de nombreux habitats naturels de la haute montagne. Cette activité pastorale a des impacts différents en fonction des grands types de formations végétales : elle a peu de conséquences sur les milieux rocheux ou forestiers, alors qu'elle a une forte influence sur les pelouses, les landes et parfois les zones humides.

L'activité pastorale est prépondérante sur ce site. Les estives couvrent plus de 90 % du site. Le domaine pastoral est découpé en 7 unités de gestion (unités pastorales) gérées par 3 gestionnaires d'estives : le groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan, la commune de Campan et le groupement pastoral d'Es Pas. Ces gestionnaires assurent l'organisation du pâturage collectif sur leur territoire : réglementation de l'estive, accueil de troupeaux extérieurs, mise en place de gardiennage, réalisation d'équipements pastoraux, ...



Ce territoire, situé en début de chaîne pyrénéenne, présente un relief doux. La quasi-totalité du site est ainsi accessible aux bovins. Les pelouses sont de bonne qualité, l'eau est abondante et le niveau d'équipement est correct, dans l'ensemble (même si un renforcement des équipements est à prévoir sur certains secteurs). Ce sont des estives attractives (notamment Arizes) où les troupeaux sont nombreux.

En 2012, 76 éleveurs y ont transhumé. Les « locaux » représentent 60 % des éleveurs. Le cheptel transhumant est de 4 500 ovins, 1 200 bovins, 70 chèvres et 70 chevaux. Les animaux arrivent à partir de mai sur les parties les plus basses. La descente des troupeaux s'échelonne de septembre à novembre.

Le chargement global sur ces unités pastorales correspond à la ressource fourragère disponible. Cependant les troupeaux ont évolué ces dernières années : perte de nombreux petits troupeaux remplacés par des troupeaux plus importants, diminution des ovins au profit des bovins,... Ces modifications ne sont pas sans conséquence sur l'utilisation de l'espace pastoral.

La densification et le vieillissement des landes sont les principaux problèmes rencontrés. Cette évolution naturelle entraîne une perte de ressource pour les animaux et limite le déplacement des troupeaux (landes fermées à rhododendrons). C'est principalement la diminution des pratiques de gestion par l'homme (écobuages, brûlage pied à pied, coupe de certains ligneux pour le chauffage,...) qui explique cette fermeture du milieu. La gestion de cette dynamique constitue l'un des enjeux majeurs de ce site Natura 2000.

1.3.2. La fréquentation touristique et les loisirs sportifs

La vallée de Campan et dans une moindre mesure celle de Lesponne bénéficient de l'attractivité touristique et de la proximité du Pic du Midi de Bigorre et des efforts de promotion des collectivités locales tant en période estivale qu'hivernale (stations de ski). Néanmoins, le site du Liset de Hount Blanque reste un secteur très peu fréquenté si on le compare à d'autres sites proches, tels que Payolle ou la Mongie. Cette fréquentation touristique modeste peut s'expliquer par le fait que certains vallons ne font pas l'objet de balisages pour les randonneurs.

Les activités de tourisme concernent principalement la randonnée (pédestre en été, et hivernale à ski ou en raquettes) et, dans une moindre mesure, le VTT et le vol libre (deltaplane, parapente ...). Un réseau de sentiers est balisé et entretenu par la Communauté de communes de la Haute Bigorre. Certains secteurs connaissent une fréquentation touristique plus importante, comme les lacs d'Arizes et d'Aygue Rouye.

Le vol libre y est également pratiqué sur les versants du Liset, et le Col de la Courade constitue un bon site d'envol.

Dans l'ensemble la pression touristique reste modérée et aura peu de conséquence sur la faune, la flore et les habitats naturels.

1.3.3. L'activité forestière

Les forêts sont peu représentées sur le site (environ 215 ha).

4 forêts communales sont incluses pour partie dans le site (parfois pour moins de 10 ha) :

- Forêt communale de Bagnères de Bigorre,
- Forêt communale de Beaudéan,
- Forêt communale de Campan – Mourgoueilh,
- Forêt communale indivise du Mourgoueilh.

Ceci représente environ 75 ha de forêts relevant du régime forestier, constituées essentiellement des hauts de massif. Ces forêts publiques ont non seulement un rôle de protection générale des milieux, des espèces et des paysages mais aussi de production de bois. Néanmoins la majeure partie des zones forestières du site ne fait pas l'objet d'exploitation sylvicole (zones classées en repos ou protection), du fait de contraintes physiques (pente), techniques (absence de desserte) ou d'enjeux écologiques.

La forêt privée, quant à elle, est plutôt morcelée (Bois de Beaudéan, d'Escaret ...) et représente environ 140 ha.

Compte tenu du fait que seule une très faible partie de leur surface est concernée par le périmètre du site (partie sommitale, crêtes et lisières supérieures), on peut considérer que l'activité forestière est très faible sur le site.

1.3.4. La chasse

La chasse est pratiquée par les sociétés de chasse qui disposent du droit de chasse sur les territoires communaux par bail. Essentiellement recherchés, le sanglier et le chevreuil sont chassés en battue.

Les activités de chasse s'exercent sur l'ensemble du site, à l'exception de la réserve de chasse mise en place pour les perdreaux par la Société de chasse de la Bigorre St Hubert.

Les autres espèces chassables (petit gibier et gibier à plumes) sont également chassées de manière individuelle ou en petit groupe avec l'aide de chiens d'arrêts ou courants.

1.3.5. La pêche

La pêche, s'exerce principalement sur les cours d'eau de Arizes et Binaros, ainsi qu'au lac d'Aygue Rouye et au plateau de Bourg.

Elle est gérée 2 AAPPMA :

- Société de Pêche des Pêcheurs Campanois
- Société de Pêche La Gaule Bigourdane

Les Adours concentrent la majeure partie des pratiquants et l'activité piscicole sur les hauteurs du site, bien que présente, est plus diffuse.

1.3.6. Autres activités

La gestion hydro-électrique est représentée par la présence d'un seul ouvrage hydroélectrique (prise d'eau) qui se situe dans le Vallon d'Arizes.

1.4. Statuts de protection, inventaires

L'intérêt écologique, paysager et culturel du site a justifié son classement à divers titres d'inventaire et de protection. Les limites du site Natura 2000 se superposent et interceptent pour tout ou partie plusieurs périmètres préexistants (Carte n°3 et Carte n°4 : Zonages environnementaux).

1.4.1. Le Parc National des Pyrénées

(Source : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>)

A l'initiative de l'Etat, des territoires peuvent être classés en Parc national, lorsqu'un milieu naturel présente un intérêt particulier et qu'il importe de le préserver de toute dégradation. Ce classement est mis en place par décret, qui est pris au vu d'un dossier soumis à enquête publique. L'aménagement et la gestion des parcs nationaux sont confiés à un établissement public dont les administrations concernées, les collectivités locales, les scientifiques et les professionnels du milieu naturel et du tourisme définissent les grandes orientations. La procédure de création des Parcs nationaux est définie par les articles L 331-1 et R 331.1 (et suivants) du Code de l'Environnement.

Créé en 1967, le Parc National des Pyrénées comprend deux types de zones :

- Une zone « cœur » (ex zone centrale) qui fait l'objet d'une réglementation particulière visant à protéger la nature, les paysages et les sites, et à assurer une diversité biologique. Cette zone couvre 45 707 ha sur 15 communes dont 10 en Hautes Pyrénées.
- Une zone « d'adhésion » qui fait l'objet d'actions de mise en valeur et d'entretien de l'espace montagnard, de restauration du patrimoine bâti, d'aménagement des sites à forte fréquentation,

d'appui au tourisme de découverte Cette zone couvre (en 2013) 206 352 ha sur 86 communes dont 56 en Hautes-Pyrénées. L'adhésion des communes est en cours de renouvellement. La charte du Parc National définit les règles applicables à cette zone d'adhésion (ex zone périphérique) qui est en cours de redéfinition.

Une petite partie du Site (le Vallon d'Arize) est située la Zone d'adhésion actuelle du Parc National des Pyrénées.

1.4.2. Les Znieff

(Source : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>)

Les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Elles concernent des secteurs de l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin qui sont intéressants pour la richesse de leurs écosystèmes et les espèces (végétales et animales) rares ou menacées qu'ils contiennent.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Un premier inventaire a été initié en 1982 à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement et ses résultats pour Midi-Pyrénées ont été publiés en 1989. Cet inventaire avait pour objectifs :

- Une meilleure connaissance des richesses écologiques, faunistiques et floristiques du patrimoine national
- Constituer une base scientifique majeure de la politique nationale de protection de la nature
- Disposer d'une base de connaissances accessibles à tous pour améliorer la prise en compte des espaces naturels dans les projets d'aménagement

Depuis, les connaissances naturalistes et scientifiques ont progressé. Le territoire a été modifié que ce soit naturellement ou sous l'effet des activités humaines (pratiques agricoles ou forestières, urbanisation ou nouvelles infrastructures...). De même, la perception des milieux naturels par les acteurs de l'environnement a évolué. Conscient de la nécessité d'une meilleure connaissance et prise en compte de nos richesses naturelles, le Ministère chargé de l'environnement a engagé une actualisation de l'inventaire Znieff. Au-delà d'une simple mise à jour, cette actualisation est fondée sur une nouvelle méthodologie, proposée par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), qui repose notamment sur une justification scientifique plus rigoureuse des Znieff et de leurs délimitations. Les résultats ont été présentés en 2011.

Le Site Natura 2000 est concerné en tout ou partie par les inventaires des ZNIEFF 2ème génération de type 1 n° Z2PZ0049, Z2PZ0048, Z2PZ0090, Z2PZ0113 et de type 2 n° Z2PZ2036 qui soulignent l'intérêt floristique et faunistique de la Montagne du Liset, des Vallées de Gripp, Lesponne et du Bassin de l'Adour (Carte n°3 : Zonages environnementaux).

Classement	Code	Nom
ZNIEFF de type 1	Z2PZ0049	Montagne du Liset de Hount Blanque et Aygue Rouye à la Montagnette
ZNIEFF de type 1	Z2PZ0048	Vallée de Lesponne
ZNIEFF de type 1	Z2PZ0090	L'Adour, amont
ZNIEFF de type 1	Z2PZ0113	Versants boisés de la vallée de Gripp
ZNIEFF de type 2	Z2PZ2036	Bassin du Haut Adour

Tableau 1: Types de Znieff présentes sur le site

1.5. Autre

- Une Réserve de chasse désignée pour les Perdreaux existe dans le site sur le territoire de Beaudéan à l'initiative de la Société de Chasse locale.
- Site classé : Il existe un Site Classé en limite immédiate du site (hors site), au niveau du vallon d'Arize : Pic du Midi de Bigorre et ses abords (n°2031107SGD01), créé par décret le 07/11/2003 (parution au JO le 15/11/2003).

Tous les versants du Pic du Midi (5087 ha, 2877 mètres d'altitude) sont classés depuis 2003, parmi les sites naturels nationaux au titre de la beauté des paysages et de l'activité scientifique qui s'exerce au sommet.

Le vallon d'Arizes qui fait partie de ce site classé, rend hommage aux porteurs du Pic qui ont rendu possible le projet de Charles de Nansouty et Célestin Xavier Vaussenat d'implanter, à la fin du XIXème siècle, un observatoire météorologique au sommet du Pic du Midi de Bigorre.

En outre, depuis 2006, le Pic du Midi engage une démarche de certification en matière d'environnement, de respect et de préservation du milieu naturel (pollution, consommation d'énergie, utilisation et traitement de l'eau, gestion des déchets et produits dangereux), de santé et sécurité du travail (<http://www.tourisme-hautes-pyrenees.com>).

- Site inscrit : le Site Natura 2000 intercepte dans sa partie supérieure (Bois de Beaudéan) une portion du site inscrit « Vallée de Lesponne » (n°1770210SIA02) créé par arrêté ministériel le 10/02/1977 (parution au JO le 29/03/1978).
- Un Arrêté de protection de Biotope (APB) couvre l'Adour et ses affluents (n°FR3800445) : créé le 03/06/1997.

Il comprend l'Adour de Lesponne, de l'Arizes, du Tourmalet (aval du pont de la RD 918 situé en aval de la Mongie), du Garet, de Payolle, de Gripp, l'Adour jusqu'à Tarbes (Pont de l'Alsthom), le ruisseau de Rimoula et ses affluents, Gaoube, Artigou, Oussouet, Gaill.

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotores	Statut
MILIEUX AQUATIQUES ET TOURBIERES			
Eaux stagnantes des régions alpines (=Communautés flottantes à <i>Sparganium angustifolium</i>)	3130	22.3114	IC
Tourbières hautes actives (=Buttes de sphaignes rouges à <i>Drosera rotundifolia</i>)	7110	51.11	IP
Tourbières de transition et tremblants (=Ceinture lacustre à <i>Carex rostrata</i>)	7140	54.53	IC
MILIEUX DE LANDES ET FOURRES			
Landes sèches européennes (= Lande à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i>)	4030	31.2	IC
Landes alpines et subalpines (= lande à <i>Rhododendron ferrugineum</i>) (= Fourrés à <i>Juniperus communis</i>)	4060	31.4 = 31.42 = 31.43	IC
MILIEUX DE PELOUSES ET PRAIRIES			
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	6140	36.314	IC
Pelouses calcaires subalpines et alpines (= Pelouses fraîches à <i>Carex sempervirens</i>) (= pelouses ouvertes à <i>Festuca gautieri</i>)	6170	36.4 = 36.4112 = 36.434	IC
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	35.1 36.31	IP
Mégaphorbiaies eutrophes	6430	37.7 / 37.8	IC
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	IC
Prairies de fauche de montagne	6520	38.3	IC
MILIEUX ROCHEUX			
Eboulis ouest- méditerranéens et thermophiles	8130	61.3	IC
Végétation des falaises calcaires	8210	62.12	IC
Végétation des falaises siliceuses	8220	62.21	IC
MILIEUX FORESTIERS			
Forêts de pins de montagne	9430	42.4	IC

Tableau 2 : Types d'habitats naturels de l'Annexe I de la D.H cités au FSD

NB : les Habitats d'intérêt prioritaire apparaissent en gras.

2. Diagnostic écologique

2.1. Liste des habitats et espèces cités dans le FSD

Le FSD, ou Formulaire Standard des Données, est un document officiel regroupant les principales informations concernant le site (surface, altitudes, date de transmission, ...). Il liste aussi et surtout, en parallèle des activités humaines s'exerçant sur le site, les espèces animales et végétales ainsi que les habitats naturels susceptibles d'être présents sur le site. Ce document est mis à jour après l'élaboration du Docob et transmis à la Commission Européenne. Il est la base de travail de tout opérateur Natura 2000.

2.1.1. Les habitats naturels cités au FSD

Cf. tableau ci contre

2.1.2. Les espèces animales et végétales citées au FSD

Nom français de l'Espèce de l'Annexe II de la D.H	Code Natura 2000	Statut
ESPECES VEGETALES		
Néant		
ESPECES ANIMALES		
Petit et Grand Murins	1307/1324	IC
Petit Rhinolophe	1303	IC
Grand Rhinolophe	1304	IC
Desman des Pyrénées	1301	IC

Tableau 3 : Types d'espèces de l'Annexe II de la D.H cités au FSD

2.2. Méthodologie générale et méthodologie de terrain

La méthodologie générale s'est appuyée autant que possible sur les recommandations du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi Pyrénées (CBNP-MP) en ce qui concerne les habitats naturels. La cartographie a été réalisée par l'ONF et s'est déployée sur 2 saisons de terrain (2006 et 2007).

Concernant les espèces animales, l'opérateur a fait appel à 2 experts :

- Jean Louis ORENGO a réalisé des prospections dans le ruisseau d'Arizes afin de trouver des indices de présence du Desman des Pyrénées.
- Le Groupe Chiroptères Midi Pyrénées a mené des investigations concernant les chauves souris sur l'ensemble du site.

Le traitement des données faunistiques s'est fait grâce à l'outil de saisie développé par la DREAL en fin d'année 2007 (Cf. Formulaire Faune et fichiers SIG correspondants). Nous pouvons y retrouver des données concernant le statut biologique de chaque espèce, la nature du ou des contact(s) lors des prospections ou observations, ... L'ensemble des données issues des rapports d'expertise sont rassemblées dans le Document de Compilation.

2.2.1. Organisation du travail pour la cartographie des habitats naturels

La phase de caractérisation et de cartographie a concerné TOUS LES TYPES D'HABITATS qu'ils relèvent ou non de la Directive « Habitats ». L'objectif étant de dresser une cartographie dite « en plein ».

* Préparation de la phase de terrain

L'opérateur a tout d'abord compilé les informations existantes en consultant divers documents :

- Les données floristiques transmises par le CBNP-MP
- la cartographie des types de couverts de végétation qu'avait réalisée la DDT (DDAF - F. Bruderere, 2005). Ce travail a permis de visualiser les différents types physiologiques et leur composition présents sur le site. Il reste essentiellement basé sur une typologie pastorale.

Le report de toutes ces informations sur un support orthophotoplans a permis de définir les premiers contours des milieux en fonction de critères liés à la physiologie, l'altitude, l'exposition et le support géologique. Le site a été ensuite parcouru et des allers retours entre le terrain et la cartographie en salle ont permis de corriger les contours initialement définis.

* Campagne de terrain : typologie et cartographie

Les premières zones parcourues sur le site ont été pour partie orientées par les conseils des botanistes du CBNP-MP. L'objectif étant dans un premier de traverser un maximum de milieux différents et de pouvoir établir la **typologie des habitats** du site. La typologie détaillée est jointe en annexe 1 au présent document. Idéalement cette typologie aurait dû être présentée au CBNP-MP pour validation en amont de toute campagne de cartographie. Dans le cas du site du « Liset de Hount Blanque » les phases de caractérisation typologique et de cartographie se sont faites simultanément et ce sur 2 saisons de terrain (2006 et 2007).

Cette typologie s'est appuyée sur la classification phytosociologique sigmatiste des communautés végétales. La déclinaison phytosociologique a été détaillée dans la mesure du possible et en fonction des données existantes le plus souvent au sein des cahiers d'habitats.

* Méthode d'acquisition des données

L'échelle de cartographie retenue est le 1/10 000. La surface minimale de chaque polygone étant fixée au ¼ d'hectare soit 2500 m². Les supports cartographiques utilisés ont été l'orthophotographie numérique de l'IGN (BD Ortho ®) et le fond IGN Scan 25 ®. Certains habitats décrits dans la typologie n'ont pas pu être cartographiés du fait de leur présence très ponctuelle sur le site.

Un peu plus de 600 polygones ont été délimités sur le site. Sur le terrain, l'idéal serait d'individualiser chaque type de milieu par un polygone. Mais bien souvent - et c'est on ne peut plus vrai sur le site du Liset sur lequel les ligneux bas comme le Rhododendron, la Callune ou le Genévrier sont très dynamiques - les milieux sont superposés, ou entremêlés ; on parle alors de « mosaïques ». Cela concerne près de 50% des polygones du site. Sur la moitié restante des polygones, on trouve des habitats dits « élémentaires ».

En terme d'effort et de mode de prospection, l'opérateur n'a pas pu parcourir l'ensemble des polygones recensés et a utilisé 4 moyens pour déterminer la nature de l'habitat :

- L'observation directe avec relevé phytosociologique (le plus souvent l'opérateur a procédé à des relevés floristiques)
- L'observation directe sans relevé phytosociologique
- L'observation à distance ; l'appréciation s'est faite le plus souvent du versant d'en face et l'interprétation grâce aux éléments de la typologie et/ou des éléments cartographiques existants
- La photo interprétation : cette méthode a été le plus souvent couplée à l'examen de données existantes

Les données géologiques, de versant et d'exposition ont été autant de paramètres qui ont aidé à la caractérisation mais aussi à l'interprétation des habitats lorsque les polygones n'étaient pas parcourus. Le site du « Liset de Hount Blanque » renferme des milieux assez communs du piémont pyrénéen et ce sur d'assez grandes surfaces. Le parcours de zones en particulier a permis de déceler la présence de milieux plus ponctuels comme certaines pelouses calcicoles ou encore certaines zones humides.

✕ Traitement des données et référentiels utilisés

Le nouveau cahier des charges de la DREAL n'ayant pas été édité au moment des phases de terrain, l'opérateur s'est tout de même attaché à renseigner chaque polygone sur ses caractéristiques générales (altitudes, exposition, substrat, mode de prospection, ...) ainsi que sur sa composition floristique (relevé phytosociologique ou non), son état dynamique, son degré de dégradation, typicité, représentativité, etc... L'ensemble de ces données a été intégré dans un tableau synthétique. Par la suite, toutes ces informations ont été saisies dans le nouvel outil de saisie développé par la DREAL en fin d'année 2007 (*Cf. Formulaire Habitat, Flore et Phyto (relevé de végétation) et les fichiers SIG correspondants*).

Les référentiels utilisés pour mener à bien ce travail tant au niveau de la caractérisation typologique que cartographique sont :

- le Code CORINE Biotopes :

L'ensemble des milieux naturels ou « Habitats » au sens de la D.H.¹, ont été listés et rassemblés dans une typologie européenne appelée « CORINE Biotopes ». Une déclinaison française de ce document existe ; elle adopte la même nomenclature mais ne regroupe que les habitats présents sur le territoire français. La nomenclature Corine se base sur une codification de tous les types d'habitats naturels dont le premier chiffre correspond à un grand type physionomique de milieu. Par exemple, les milieux de pelouses et de landes sont regroupés sous le code 3 alors que pour les milieux rocheux il s'agira du code 6. La suite du code dépendra des conditions édaphiques (climat, sol, altitude, exposition, ...) de l'habitat. Ainsi, des pelouses situées en versant sud à l'étage subalpin et sur substrat acide seront codées en 36.3. Il ne faut pas perdre de vue que cette typologie est basée sur l'étude des espèces végétales caractéristiques d'un milieu et des associations existant entre elles : la phytosociologie.

- le Manuel d'interprétation des Habitats dit « Manuel EUR 15 »

Cette classification reprend les habitats définis par la typologie CORINE Biotopes qui relèvent de l'Annexe I de la D.H. à savoir les habitats dits d'intérêt communautaire* et prioritaire*. Ces habitats portent un code à 4 chiffres, appelée « code UE » ou « Code Natura 2000 ». Il est agrémenté d'un astérisque (*) quand il désigne un habitat d'intérêt prioritaire. Un code Natura 2000 peut regrouper plusieurs codes CORINE ; en revanche, certains codes CORINE n'ont aucune correspondance avec un code Natura 2000 puisqu'ils déterminent des habitats ne relevant pas de la D.H. et appelés « Hors Directive ». De la même manière, un code Natura 2000 à 4 chiffres est attribué aux espèces animales et végétales inscrites à l'Annexe II de la D.H. donc d'intérêt communautaire et prioritaire.

- le Prodrome des végétations de France

Il s'agit d'un référentiel national qui présente la déclinaison phytosociologique (donc en latin) de chaque communauté végétale décrite en France en fonction des connaissances.

- les Cahiers d'habitats Natura 2000



Elaborés en concertation avec les scientifiques, les gestionnaires et les principaux usagers des milieux naturels, ces documents ont pour vocation de guider les opérateurs dans l'identification des habitats et des espèces relevant de la D.H., dans l'analyse dynamique de leur état de conservation ainsi que dans la définition des mesures de gestion. Les habitats naturels et les espèces décrits sont abordés par grands types de milieux, faisant chacun l'objet de tomes différenciés : Habitats agropastoraux, Habitats forestiers, Habitats humides, Habitats rocheux, Espèces végétales, Espèces animales.

1 D.H. : Directive « Habitat »

2

2.3. Résultats d'inventaires

2.3.1. Habitats naturels avec présentation synthétique

L'ensemble des habitats inventoriés sur le site est présenté ci après.

Deux types d'information sont donnés en préambule :

- * une présentation de chaque grand type physionomique et leurs principales caractéristiques (statut, surface et proportion sur le site) (Cf. Carte 5 : Carte des types de Milieux naturels).
- * une présentation détaillée des habitats naturels relevant ou non de la Directive pour chaque type de formation (milieux aquatiques, forestiers,...)

Chaque habitat relevant de la Directive fait l'objet d'une fiche descriptive (Cf. Fiches Habitats)

2.3.1.1 Les grands types physionomiques présents sur le site

	Statut	Surface relative	Proportion / type physionomique	Proportion / site
PELOUSES p.	IC	517 ha	38 %	13 %
	PR	676ha	50 %	17 %
	NC	152 ha	12 %	5 %
Surface totale		1345 ha		35%
PRAIRIES p.	NC	17 ha	100 %	< 1%
Surface totale		17 ha		< 1%
PRAIRIES HUMIDES / MEGAPHORBIAIES p.	IC	4,5 ha	90 %	-
	NC	< 1ha	10 %	-
Surface totale		5 ha		~ 0.1%
LANDES / FOURRES p. 79	IC	1748 ha	82 %	45 %
	NC	372 ha	18 %	9,5 %
Surface totale		2120 ha		54,5 %
FORETS / BOSQUETS p.	IC	50 ha		1%
	NC	143,5 ha		4%
Surface totale		193,5 ha		5 %
ZONES HUMIDES, SOURCES COURS D'EAU p.	IC	8 ha		~ 0.1%
	PR	< 1ha		-
	NC	44 ha		< 1%
Surface totale		52 ha		1 %
EBOULIS / FALAISES p.	IC	58 ha	50/50	3%
		66 ha		
Surface totale		124 ha		3 %
AUTRES FORMATIONS	NC	32,5 ha		-
Surface totale		32,5 ha		<1 %
Surface totale du site		3889 ha		

Tableau 4 : Surface relative et proportion de chaque grand type physionomique sur le site

La rubrique « Autres formations » regroupe les friches, les reposoirs et d'autres formations artificielles comme des alignements d'arbres.

Rappel sur les statuts : IC : intérêt communautaire / PR : Intérêt prioritaire / NC : Intérêt non communautaire

2.3.1.2 Les habitats naturels relevant ou non de la Directive par grands types physiologiques

(Cartes n°6, 7, 8 : Cartes des habitats naturels)

× Les milieux humides et les Tourbières

Sont regroupés ici tous les milieux liés à l'eau (exceptées les prairies humides) : les zones humides, les lacs mais aussi les cours d'eau temporaires ou permanents et les sources. Les types d'habitats de zones humides sont toutefois largement minoritaires, en particulier les habitats d'intérêt communautaire comme les bas marais alcalins ou encore les formations à Sphaignes rouges ombrotrophes (intérêt prioritaire).

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Statut	Cité au F.S.D	Surface (ha)
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE					
Eaux stagnantes des régions alpines (=Communautés flottantes à <i>Sparganium angustifolium</i>)	3130	22.3114	IC	O	<1
Tourbières hautes actives (=Buttes de sphaignes rouges à <i>Drosera rotundifolia</i>)	7110	51.11	IP	O	<1
Tourbières de transition et tremblants (=Ceinture lacustre à <i>Carex rostrata</i>)	7140	54.53	IC	O	0,5
Tourbières basses alcalines (= Bas marais alcalins pyrénéens)	7230	54.24	IC	N	7
HABITATS HORS DIRECTIVE					
Lacs d'eaux douces		22.1		4	
Eaux courantes (rivières et ruisseaux permanents)		24		~ 11	
Communautés végétales des eaux courantes		53.4		3	
Communautés de sources		54.11		15	
Bas marais acides pyrénéens		54.422 54.45		11	

× Les landes et les fourrés

On remarquera une forte proportion de ce type de milieux au sein du site ; ils occupent plus de la moitié de la surface du site.

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Statut	Cité au F.S.D	Surface (ha)
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE					
Landes sèches européennes (= Lande à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i>)	4030	31.2	IC	O	896
Landes alpines et subalpines (= lande à <i>Rhododendron ferrugineum</i>) (= Fourrés à <i>Juniperus communis</i>)	4060	31.4 = 31.42 = 31.43	IC	O	792 60
HABITATS HORS DIRECTIVE					
Fourrés à Noisetiers ou autres feuillus divers		31.81			
Landes à Fougère aigle		31.86			

✖ Les pelouses et prairies

Ces formations sont, avec les landes, les plus répandues sur le site en terme de surface. De plus, 50% de la totalité des pelouses sont d'intérêt prioritaire ; on notera la présence de prairies mésophiles ; elles se situent en limites basses du site au sein de propriétés privées.

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Statut	Cité au F.S.D	Surface (ha)
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE					
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	6140	36.314	IC	O	478
Pelouses calcaires subalpines et alpines (= Pelouses fraîches à <i>Carex sempervirens</i>) (= Pelouses thermophiles à <i>Sesleria caerulea</i>) (= Pelouses ouvertes à <i>Festuca gautieri</i>)	6170	36.4112 36.43 36.434	IC	O	30 3 6
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	35.1 36.31	IP	O	300 376
HABITATS HORS DIRECTIVE					
Pelouses pyrénéennes ouvertes à <i>Festuca eskia</i>		36.332			152
Prairie mésophile		38.1/38.X			17

✖ Les prairies humides et mégaphorbiaies

Liées plus particulièrement à l'eau, aux ruisselets ou à des sous bois forestiers, ces formations sont assez peu représentées sur le site. L'effort de prospection et de cartographie est difficile, car ces milieux sont tout de même très ponctuels sur le site.

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Statut	Cité au F.S.D	Surface (ha)
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE					
Mégaphorbiaies (= Formations à <i>Filipendula ulmariae</i>) (= Formations à <i>Calamagrostis arundinacea</i>) (= Formations à <i>Adenostyles alliariae</i>)	6430	37.7 37.82 37.83	IC	O	<1 0,5 4
HABITATS HORS DIRECTIVE					
Prairie humide à Jonc		37.24			<1
Prairie humide à Molinie		37.312			<1

✖ Les forêts et bosquets d'arbres

Peu de massifs forestiers communaux sont inclus dans le site Natura 2000. L'habitat d'intérêt communautaire de sapinière acidiphile se situe au sein du bois de Dantayente, propriété indivise de nombreux propriétaires privés. Les autres types d'habitats forestiers ne relèvent pas de la Directive et sont dispersés au sein d'autres propriétés privées sur le territoire de Campan.

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Statut	Cité au F.S.D	Surface (ha)
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE					
Sapinière, Hêtraie ou Sapinière hêtraie acidiphile	9120	41.12	IC	N	50
HABITATS HORS DIRECTIVE					
Hêtraie neutrophile pyrénéenne		41.14		111	
Sapinière hyperacidiphile à <i>Rhododendron ferrugineum</i>		42.1331		23	
Bosquets d'arbres		84.3		9,5	

× **Les éboulis et les falaises**

Ces formations ne représenteraient que 3% de la surface totale du site. Ces milieux sont bel et bien présents mais leur report cartographique (planimétré) a tendance à fausser les résultats finaux.

En réalité, ces habitats sont assez bien représentés sur le site mais le plus souvent déjà bien végétalisés et/ou stabilisés par des pelouses ou des landes. Ils sont alors comptabilisés au sein de ces deux types physiologiques.

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Statut	Cité au F.S.D	Surface (ha)
HABITATS RELEVANT DE LA DIRECTIVE					
Eboulis siliceux pyrénéens	8110	61.1	IC	N	46
Eboulis siliceux à <i>Cryptogramma crista</i>		61.114			7
Eboulis ouest- méditerranéens et thermophiles	8130	61.3	IC	O	5
Végétation des falaises calcaires	8210	62.12	IC	O	24
Végétation des falaises siliceuses	8220	62.21	IC	O	42
Dalles rocheuses	8230	62.3	IC	N	<0,5

Les autres formations sont des reposoirs à bétail, qui ne sont autres que des pelouses amendées le plus souvent très pâturées, et des friches. On y inclut aussi les alignements d'arbres comme les frênes têtards que l'on peut observer dans le quartier de Las Testes près du Peyras.



2.3.1.3 Mise à jour du FSD

Les habitats naturels :

- ✱ 3 habitats d'intérêt communautaire n'ont pas été trouvés :
 - 2 types de prairies de fauche : les conditions altitudinales pour le type de prairie de montagne ne sont pas présentes ; de plus il n'y a aucune prairie de fauche à ce jour sur le site même pas en basse altitude
 - Forêt de pins de montagne : cela peut s'expliquer par l'altitude modérée du site, et les essences telles que le pin à crochets ne sont pas présentes sur le site.

✱ 4 nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été ajoutés :

- Tourbière basse alcaline / Sapinière hêtraie acidiphile / Eboulis siliceux pyrénéens / Dalles rocheuses

Les espèces végétales :

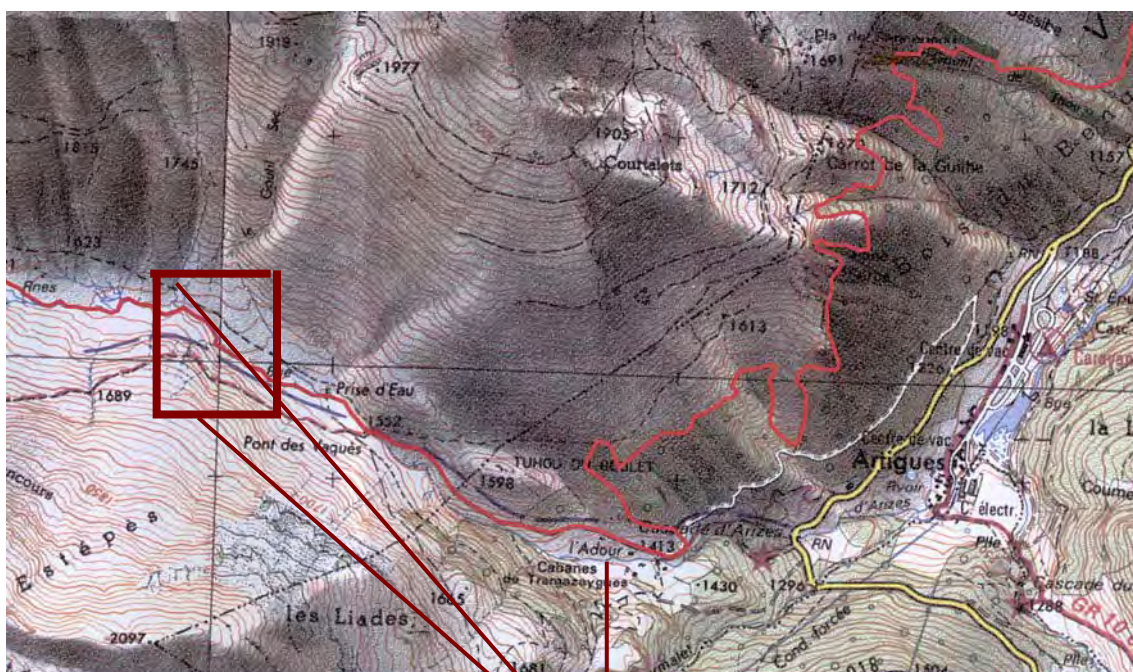
Une bryophyte (mousse) liée aux vieilles forêts, la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), espèce d'intérêt communautaire, a été trouvée par l'ONF en sapinière, au cours de l'été 2012. C'est une donnée nouvelle pour le site.

2.3.2. Faune avec présentation synthétique

✱ Le Desman des Pyrénées

(Carte n°10 : Carte des habitats d'espèces – Desman des Pyrénées).

Des prospections ont été menées par JL ORENGO³ en Novembre 2006 sur le cours du ruisseau d'Arizes



Zones de piégeages

La méthode utilisée est celle du piège à traces. Cette pratique nouvelle n'exclut pas le relevé de fécès mais tente de déterminer ou non la présence de l'espèce à la lecture de traces sur un « sol malléable » placé au fond de l'eau. La matière utilisée est de l'argile déposée sur des planches en bois.

³ Détermination présence / absence de *Galemys pyrenaicus* sur le site du « Liset de Hount Blanque » - JL ORENGO, Model Nature – Novembre 2006. 15 p.

Le Desman plonge et se nourrit en fouillant le fond des ruisseaux. Inévitablement, il rentrera en contact avec une des planches disposées à intervalle régulier et dans lieux propices à l'espèce.



Traces de l'espèce avant et après moulage / © JL Orengo - 2006

Les risques de confusion avec d'autres espèces sont faibles ; la connaissance des traces et la comparaison avec des moulages de référence permettent sans aucun doute de conclure à l'une ou l'autre espèce.

➔ **Le Desman des Pyrénées est présent au sein du ruisseau d'Arizes en amont et en aval de la retenue hydroélectrique.**

× Les chauves souris

(Carte n°11 : Carte des habitats d'espèces – Chiroptères).

L'objectif des inventaires menés était dans un premier de confirmer ou non la présence des 4 espèces citées au FSD. La commande passée par l'opérateur aux experts du Groupe Chiroptères Midi Pyrénées (CREN Midi Pyrénées)⁴ consistait à réaliser un pré diagnostic chiroptérologique global sur le site à 2 périodes : hiver et été. Deux saisons importantes pour ces espèces d'une part pour l'hivernage et d'autre part pour d'éventuels gîtes de reproduction en été

Après consultation de la bibliographie existante (J. LOIRET, 2000-2005), les experts se sont attachés dans un premier temps, en hiver, à prospecter les cavités naturelles ou artificielles, les ponts, etc... présents dans et aux alentours du site.

➔ **5 espèces de chauves souris, dont 3* relevant de l'annexe 2 de la D.H, ont été recensées dans un rayon de 2 kms du site. (Minioptère de Schreibers*, Murin de Natterer, Petit* et Grand* Rhinolophe, Murin de Daubenton)**

Les granges et autres bâtis ont été visités en période estivale ; cela a été possible en fonction de la présence des propriétaires et/ou de leur bonne volonté à accueillir les naturalistes.

➔ **Dans l'ensemble, le bâti anthropique semble être assez favorable même si peu d'espèces ont pu y être recensées. Il s'agit dans la plupart des cas d'espèces assez communes et connues pour vivre au contact des hommes (Pipistrelles, Oreillard, ...). Un seul individu de Grand Rhinolophe, espèce de l'annexe 2 de la DH y a été identifié.**



Murin d'Alcathoé © S. Dejean / GCMP - 2007

Ces investigations ont été complétées par des transects et des points d'écoute au détecteur à ultrasons. Cette méthode permet d'avoir nombre de contacts sans pour autant pouvoir à coup sûr déterminer l'espèce et surtout avoir des renseignements quant à la biométrie puisqu'il n'y a aucun contact avec les espèces. Ces écoutes se sont effectuées le long des pistes et des sentiers existants.

➔ **Sur 7 transects effectués, 14 espèces ou groupe d'espèces ont pu être contactées dont le Murin d'Alcathoé, la Barbastelle* (proximité des milieux forestiers), le Molosse de Cestoni,...**

⁴ Pré diagnostic chiroptérologique sur le site Natura 2000 « Liset de Hount Blanque » - S. DEJEAN & F. NERI, GCMP (CREN Midi Pyrénées) - Octobre 2007. 16 p. + cartes.

Des filets de capture ont été également posés dans 2 secteurs : Dantayente situé au Nord Est du site, et à l'opposé dans le quartier de Bourg. Ces lieux de capture ont été choisis en fonction des potentialités de chasse (au vu des milieux présents) et/ou de transit des espèces.

➔ **5 espèces différentes ont pu être identifiées dont une femelle allaitante de Grand Rhinolophe* et un Murin d'Alcathoé ; son observation en main est en 2007 la première en Hautes Pyrénées et en région Midi Pyrénées.**

Près de 20 espèces ou groupe d'espèces ont pu être inventoriés lors de cette étude toutes méthodes confondues. 6 relèvent de l'annexe 2 de la Directive Habitats, dont 3 concernent directement le périmètre du site. La diversité révélée représente 50% des espèces françaises. Ces données seront prises en compte dans la mise à jour du FSD ; 2 espèces sur 4 citées au FSD ont été recensées. Les 2 autres espèces (Petit et Grand Murin) n'ont pas été contactées ni capturées. Au total, 16 espèces ou groupe d'espèces ont été identifiées sur le site. De plus, le GCMP a dressé une cartographie des habitats potentiels de chasse présents sur le site.

Nom français de l'Espèce	Code Natura 2000	Statut	Type de gîte ou méthode de contact			
			Ultra sons	Bâti	Grotte	Capture
ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS – Annexe 2						
Barbastelle d'Europe	1308	IC	X			
Vespertilion à oreilles échancrées	1321	IC			X	
Vespertilion à oreilles échancrées / Vespertilion de Bechstein	1321 / 1323	IC	X			
Petit Rhinolophe	1303	IC	X		X	
Grand Rhinolophe	1304	IC		X	X	X
Minioptère de Schreibers	1310	IC			X	
ESPECES – Annexe 4						
Vespère de Savi			X			
Murin d'Alcathoé			X			X
Murin de Daubenton			X		X	
Murin à moustaches			X			X
Murin de Natterer			X		X	X
Noctule de Leisler			X			
Pipistrelle de Kuhl			X			
Pipistrelle commune			X	X		
Oreillard roux						X
Molosse de Cestoni			X			

Tableau Source Rapport expertise GCMP – Octobre 2007

2.3.2.1 Mise à jour du FSD

- ✖ 1 espèce / groupe d'espèces d'intérêt communautaire non confirmée :
 - Petit /Grand Murin - 1307/1324
- ✖ 1 nouvelle espèce d'intérêt communautaire recensée :
 - Barbastelle d'Europe - 1308

2.3.2.2 Autres espèces

D'autres espèces ne relevant pas de l'annexe II de la Directive Habitats mais présentant des statuts de protection et un enjeu patrimonial sont également présentes sur le site :

- La Crossope aquatique (LAPORTE, 2006 – Com. Orale) : Observation à plusieurs reprises le long d'une rigole au sein de sa propriété privée au quartier du Peyras / Las Testes
- Concernant l'Avifaune de nombreux rapaces survolent le secteur : Gypaète barbu, Vautour fauve, Aigle royal, Milans. Le Gypaète barbu est nicheur sur le site depuis deux ans avec un succès de reproduction la première année. Même si le site n'a pas été désigné au titre de la

Directive Oiseaux, la prise en compte de cette espèce qui fait actuellement l'objet d'un Plan National d'Action est une donnée importante pour tout projet proposé dans le Document d'objectifs. La protection de cette espèce est inscrite dans la réglementation nationale.

- Le Grand tétras est présent dans les zones basses du site, en limite forestière et la Perdrix grise se cantonne aux secteurs de Conques (Réserve de chasse).
- On peut observer les passereaux communs de moyenne montagne (bruant jaune, accenteur, pipit...)
- L'Euprocte des Pyrénées est également présent sur certains cours d'eau (Fédération de pêche, N. ABAD, 2013 – Com. Orale), ainsi que la Loutre qui remonte certains cours d'eau et peut se retrouver occasionnellement dans les limites du Site (Observation CREN-ONF – 2012).
- Enfin, aucune données n'existe dans le site actuellement sur le Lézard des Pyrénées, mais sa présence reste possible (NMP, G pottier 2012 – Com. Orale)

2.3.3. Flore avec présentation synthétique

Aucune prospection spécifique à la flore remarquable n'a été menée, dans la mesure où aucune espèce végétale relevant de l'Annexe II de la Directive Habitats n'était indiquée au FSD. Cependant les prospections menées dans le cadre de la réalisation de la cartographie des habitats naturels ont permis certaines observations.

Beaucoup de données d'espèces d'intérêt patrimonial relève des données bibliographiques transmises par le CBNP-MP ainsi que des observations directes sur le terrain.

* Buxbaumie verte

(Carte n°9 : Carte des habitats d'espèces – Buxbaumie verte)

Une seule espèce végétale de l'Annexe II de la D.H a été recensée. Il s'agit de la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) dont la présence n'était pas indiquée dans le FSD.

La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) est une mousse que l'on rencontre sur les bois en décomposition au sol dans les hêtraies sapinières, principalement sur le sapin, inscrite à l'annexe II de la Directive Européenne Habitats et à l'annexe 1 de la Convention de Berne. C'est une espèce considérée comme rare à l'échelle européenne et indicatrice de vieilles forêts peu exploitées, du fait de ses exigences écologiques et de sa faible capacité de dissémination.

Lors des compléments de prospections pour la cartographie des habitats naturels lors de l'été 2012, deux stations ont été inventoriées (ONF, 2012).

➔ Les prospections ont ainsi permis de découvrir la présence de la Buxbaumie verte sur le site, et d'apporter de nouvelles connaissances sur sa répartition.

* Autres espèces

Bon nombre d'espèces déterminantes pour les ZNIEFF ont été observées dont certaines ont aussi un intérêt au niveau national ou régional :

- *Diphysastrum alpinum*,
- *Drosera rotundifolia*,
- *Eriophorum gracile*,
- *Geranium cinereum*....

(Voir tableau page suivante)



Diphasiastrum alpinum

	Pyrénées		
	Dét	LR	PR
<i>Aquilegia pyrenaica</i>	X	X	
<i>Bupleurum angulosum</i>	X		
<i>Carex macrostyla</i>	X		
<i>Carex rupestris</i>	X		
<i>Carex viridula ssp. brachyrrhyncha</i>	X		
<i>Cochlearia pyrenaica</i>	X	X	X
<i>Conopodium pyrenaicum</i>	X	X	
<i>Diphasiastrum alpinum</i>	X	X	
<i>Draba aizoides</i>	X		
<i>Drosera rotundifolia</i>	X	X	
<i>Eriophorum gracile</i>	X	X	
<i>Festuca airoides</i>	X		
<i>Gagea fragifera</i>	X		
<i>Galium caespitosum</i>	X		
<i>Gentiana orbicularis</i>	X		
<i>Geranium cinereum</i>	X	X	
<i>Leontopodium alpinum</i>	X		
<i>Leontodon duboisii</i>	X		
<i>Lilium pyrenaicum</i>	X	X	
<i>Medicago suffruticosa</i>	X		
<i>Oxytropis foucaudii</i>	X	X	

	Pyrénées		
	Dét	LR	PR
<i>Pedicularis rosea</i>	X	X	X
<i>Petrocoptis pyrenaica</i>	X	X	X
<i>Poa minor</i>	X		
<i>Poa supina</i>	X		
<i>Potentilla recta</i>	X	X	
<i>Primula elatior ssp. intricata</i>	X	X	
<i>Primula hirsuta</i>	X		
<i>Ramonda myconi</i>	X	X	
<i>Reseda glauca</i>	X		
<i>Saxifraga aquatica</i>	X		
<i>Saxifraga aretioides</i>	X		
<i>Saxifraga cotyledon</i>	X	X	X
<i>Saxifraga longifolia</i>	X		
<i>Scrophularia pyrenaica</i>	X	X	
<i>Silene vulgaris ssp. prostrata</i>	X		
<i>Sparganium angustifolium</i>	X		
<i>Stemmacantha centauroides</i>	X	X	
<i>Swertia perennis</i>	X		
<i>Thalictrum macrocarpum</i>	X	X	X
<i>Valeriana pyrenaica</i>	X		
<i>Valeriana tripteris</i>	X		

Pour rappel : Dét. : Espèce déterminante pour les ZNIEFF pour le territoire Pyrénées
 LR : Liste provisoire des espèces de la liste rouge de Midi-Pyrénées = **liste des espèces sensibles**
 PR : Espèces proposées à la protection régionale.

3. Diagnostic humain

3.1. Méthodologie utilisée

Les diagnostics des activités humaines ont été établis par des études spécifiques, l'étude des documents de planification disponibles, et la rencontre des professionnels et acteurs concernés. Ces différentes rencontres ont permis d'analyser les activités humaines sur le site et de mener la concertation sur les propositions d'actions pour la réalisation du Document d'objectifs.

✱ Les diagnostics pastoraux

Plus de 90 % du site Natura 2000 concerne des unités pastorales (UP). Au vu de l'importance de l'activité pastorale sur ce site, il est apparu opportun de conduire un diagnostic pastoral sur l'ensemble des UP concernées. Pour cela, l'ONF a délégué la réalisation de l'étude pastorale, présentée dans ce document, au GIP-CRPGE⁵.

Ce travail avait plusieurs objectifs :

- établir un état des lieux précis de l'activité pastorale : utilisation par les troupeaux, modes de gestion actuels, niveau d'équipement, ressource pastorale présente, etc.
- identifier les enjeux propres à l'activité pastorale
- proposer des actions de soutien au pastoralisme en cohérence avec les enjeux environnementaux

Il s'appuie sur des données existantes (base de données pastorales du GIP-CRPGE, déclarations annuelles des gestionnaires d'estive auprès du SEAR⁶, de la DDT⁷...), et sur un travail de terrain comprenant des enquêtes et une cartographie de la ressource pastorale et des équipements de chaque unité pastorale. Des groupes de travail en salle et sur le terrain ont permis de valider ces données et d'élaborer des propositions d'actions (Cartes n°12, 13, 14 : Cartes des unités pastorales, des équipements et de la ressource fourragère).

Chaque diagnostic finalisé a été soumis aux gestionnaires concernés afin qu'ils puissent le valider, le corriger ou le compléter.

✱ Les Groupes de travail

Conformément à ce qui a été annoncé lors du Comité de pilotage du 28 novembre 2012, la Communauté de Communes de la Haute Bigorre, Opérateur de la réalisation du Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Liset de Hount Blanque », a choisi de réunir les différents acteurs concernés par le site et la problématique Natura 2000 dans des groupes de travail. Ces groupes de travail ont été définis par thème : Activités agricoles / Activités liées aux Loisirs et Tourisme. Cette proposition avait déjà été validée lors des Comités de pilotage de 2006 et 2007.

Le but de ces réunions était de rassembler les différents acteurs concernés par l'un de ces thèmes pour discuter des enjeux du site et des objectifs de chacun superposés aux objectifs Natura 2000 (en application de la Directive Habitats), afin de se mettre d'accord sur des propositions d'action pouvant être inscrites dans le Document d'objectifs.

Au total 17 réunions ont eu lieu entre 2006 et 2013 :

- En 2006 et 2007, 5 réunions et 2 visites de terrain ont eu lieu pour conduire l'état des lieux.
- En 2012 et 2013, 10 réunions thématiques ont été menées pour élaborer et valider le programme d'action, dans les salles communales de Bagnères de Bigorre, Campan, Lesponne, et sur le terrain. Durant cette période, avec plus de 120 invitations diffusées, 42 personnes différentes ont ainsi participé à au moins une réunion.

⁵ GIP-CRPGE : Groupement d'Intérêt Public « Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace »

⁶ SEAR : Service d'Economie Agricole et Rurale

⁷ DDT : Direction Départementale des Territoires

Des cartes sur les diagnostics des activités, les habitats naturels et les espèces, des documents de synthèse ont été distribués lors des séances ou diffusés par courrier pour permettre une réflexion préalable.

× **Ordre du jour des réunions des groupes de travail menés pour la réalisation du Document d'objectifs :**

Thème de la réunion	Ordre du jour	Date	Lieu
Tous	- Présentation de la Démarche Natura 2000 et de l'élaboration du Docob	09/10/2006	Campan / Aygues Rouye
Pastoralisme	- Pratique de l'écobuage : Visite terrain pour présentation de la CLE et pratique écobuage	20/11/2006	Campan, vallon d'Escarret / Es Pas
Tous	- Présentation du Diagnostic des activités humaines et de la méthodologie pour la cartographie des habitats	19/11/2007	Beaudéan
Propriétaires privés	- Présentation de la Démarche Natura 2000 et de l'élaboration du Docob pour les Propriétaires privés de Campan	04/04/2007	Campan
Pastoralisme	- Pratique de l'écobuage : Visite terrain pour présentation de la CLE et pratique écobuage	08/10/2007	Campan / Castet
Propriétaires privés	- Présentation de la Démarche Natura 2000 et de l'élaboration du Docob pour les Propriétaires privés de Beaudéa	11/12/2007	Beaudéan
Pastoralisme	Gestion de l'estive du GP de Bagnère Beaudéan - Présentation des diagnostics écologiques et pastoraux, - Discussion sur les enjeux et objectifs, - Propositions d'actions pour ces secteurs.	14/12/2007	Beaudéan
Pastoralisme	Gestion de l'estive du GP de Bagnère Beaudéan : Arizes, Binaros • Présentation des diagnostics écologiques et pastoraux, • Discussion sur les enjeux et objectifs, • Propositions d'actions pour ces secteurs.	28/09/2012	Bagnères de Bigorre / Cabane d'Arize
Pastoralisme	Gestion de l'estive du GP de Bagnère Beaudéan : Conques • Présentation des diagnostics écologiques et pastoraux, • Discussion sur les enjeux et objectifs, • Propositions d'actions pour ces secteurs.	05/10/2012	Lesponne
Pastoralisme	Gestion de l'estive de Campan • Présentation des diagnostics écologiques et pastoraux, • Discussion sur les enjeux et objectifs, • Propositions d'actions pour ces secteurs.	12/10/2012	Campan
Pastoralisme	Gestion de l'estive d'Es Pas • Présentation des diagnostics écologiques et pastoraux, • Discussion sur les enjeux et objectifs, • Propositions d'actions pour ces secteurs.	15/10/2012	Asté
Pastoralisme	Gestion de l'estive du GP de Bagnère Beaudéan : Aouet • Présentation des diagnostics écologiques et pastoraux, • Discussion sur les enjeux et objectifs, • Propositions d'actions pour ces secteurs.	22/10/2012	Lesponne
Chasse	Tous secteurs : • Explication sur Natura 2000 : Directive habitats, contours du site, Docob • Présentation et discussion sur les enjeux écologiques du site Liset de Hount Blanque et lien avec les activités de Chasse (pratiques, projets éventuels) • Actions ponctuelles qui peuvent être envisagées	19/02/2013	Bagnères de Bigorre

Tourisme et Loisirs	Tous secteurs : - Explication sur Natura 2000 : Directive habitats, contours du site, Docob, évaluations d'incidences - Présentation et discussion sur les enjeux écologiques du site Liset de Hount Blanque et lien avec les activités de Tourisme et Loisirs (pratiques, projets éventuels) - Actions ponctuelles qui peuvent être envisagées (dépollutions, information et sensibilisation à l'environnement, balisage des sentiers...) et avec qui (associations, professionnels...).	11/07/2013	Bagnères de Bigorre
Agriculture	Gestion des parcelles en exploitation individuelle : - Explication sur Natura 2000 : Directive habitats, contours du site, lien avec l'activité agricole, avancement du dossier - Discussion sur l'activité agricole (hors estive) sur le site : Evolution de l'activité, secteurs, pratiques, projets éventuels - Discussion sur les enjeux et objectifs, propositions d'actions pour ces secteurs	10/07/2013	Campan
Tous	Analyse et validation des fiches action pastorales pour la rédaction du document final. Présentation de la Charte Natura 2000.	03/10/2013	Bagnères de Bigorre
Tous	Analyse et validation des fiches action autres que pastorales (forêt, études scientifiques, information et sensibilisation...) pour la rédaction du document final. Présentation de la Charte Natura 2000.	03/10/2013	Bagnères de Bigorre

- **Liste des entretiens menés pour la réalisation du Document d'objectifs :**

Structure	Personnes consultées	Intervenant(s)	Date de la rencontre
Pastoralisme	M. Pouey	I. Bassi	04/07/2006
ONF	MM. Coureau, Rousse, Sebirou	I. Bassi	17/07/2006
EDF GEH	M. A Villemur, M. Sers	I. Bassi	10/2006 (par téléphone)
Propriétaires privés	M André Gaymetou (Campan)	I. Bassi	31/10/2006
Société de Pêche	MM. JL. Cazaux (Président), P. Payssan, A Massoc, R. Rousse	I. Bassi	06/11/2006
Pastoralisme	Joseph Arassus (Bagnères Beaudéan)	GIP CRPGE	06/11/2006
Société de Pêche	MM. R. Soucaze Soudat (Président), F. Gillet (Secrétaire)	I. Bassi	08/11/2006
Sociétés de chasse	MM B. Ibos (président de la Société de Bagnères), F. Bru (Président de la Société de Gerde), M Loncan (Président de la Société de Chasse de Banios), M. Rousse.	I. Bassi	13/11/2006
Pastoralisme	Patrice Delpech, Paule Fourcade (Campan)	GIP CRPGE	31/11/2006
Pastoralisme	André Dubeau (Bagnères Beaudéan)	GIP CRPGE	07/01/2007
Pastoralisme	François Duffourc (Bagnères Beaudéan)	GIP CRPGE	23/01/2007
Bureau des Guides et des accompagnateurs	Stéphane Delpech (président), Maëlle Benureau (Secrétaire), Thierry Cascarra (CCHB)	I. Bassi	5/02/2007
Office du Tourisme de Bagnères de Bigorre	Directeur de l'Office du Tourisme	F. Loustalot-Forest	19/09/2012
Communauté de Communes de la Haute Bigorre	Myriam Escobar (Agent de développement, Syndicat mixte Grand Tourmalet)	F. Loustalot-Forest	15/02/2013
Chambre d'Agriculture 65	Béatrice Loncan (animatrice pastorale)	F. Loustalot-Forest	26/03/2013
Chambre d'Agriculture 65	Stéphane Artigue (Conseiller agricole)	F. Loustalot-Forest	21/05/2013
Fédération des	Nicolas Thion, Technicien Fédération de Chasse des	F. Loustalot-	15/11/2012

chasseurs 65	Hautes Pyrénées	Forest	
Société de Pêche	M. Cazaux, AAPPMA la Gaule Bigourdane, technicien Fédération de pêche	F. Loustalot- Forest	30/05/2013
Fédération de pêche 65	Noël Abad, Technicien Fédération de pêche	F. Loustalot- Forest	30/05/2013
Pastoralisme	J Arassus (Président GP Bagnères Beaudéan)	H. Devin, F. Loustalot-Forest	21/09/2012
Pastoralisme	Joel Berrut (Président GP Es Pas)	H. Devin, F. Loustalot-Forest	21/09/2012
CRPF	Mathilde Harel, technicienne CRPF	F. Loustalot- Forest	18/04/2013/ 16/05/2013
Pastoralisme	Gestionnaires d'estive	H. Devin	Eté 2012
Pastoralisme	Eleveurs	H. Devin , F. Loustalot-Forest	Entretiens téléphoniques
DDT 65	Marc Adisson	H. Devin, F. Loustalot-Forest	01/10/2013

3.2. Historique du site

On ne connaît pas l'origine des peuplements à Campan. Seule la présence de l'homme préhistorique aux grottes d'Aurensan serait attestée un peu plus bas dans la vallée mais on n'y trouve aucun mégalithe ou autre cromlech, ce qui est le cas dans les vallées voisines.

La toponymie révèle une influence proto-celtique à l'âge des métaux. On ne connaît pas le premier peuple historique, mais on sait qu'il était de culture aquitanique. Certains auteurs y voient les Campons, un peuple aquitain de localisation inconnue, qui aurait pu laisser son nom à la vallée. Mais Campan vient plus raisonnablement d'un domaine romain nommé campanus. Pendant la Guerre des Gaules, Jules César délègue à son lieutenant Crassus la conquête du sud de la France actuelle. César viendra lui même visiter les vallées au cours de sa huitième campagne.

Un marché situé à Bagnères de Bigorre (« Vicus Aquensis ») favorisait les échanges entre les agriculteurs de la plaine de l'Adour et les bergers de la montagne. Les laines des troupeaux tissées par des artisans locaux fournissaient la matière première des « bigerri vestes », capes en laine blanche ou brune, chaudes et amples, qui avaient un tel succès qu'elles étaient connues jusqu'à Rome. Les Romains explorent toutes les vallées. Ils trouvent à Bagnères de Bigorre les prémices de thermes qu'ils vont développer et agrandir. Dès la protohistoire, les effets curatifs des eaux thermales chaudes jaillissant de la montagne étaient reconnus.

L'évangélisation débutera vers l'an 350 mais les habitants de la vallée resteront fidèles à de vieilles croyances ancestrales ; Les épidémies de Peste y seront terribles, et ce à plusieurs reprises. Après les Wisigoths qui occuperont la Bigorre derrière les Romains ce sont les restes de la grande armée Maure qui sera défaite par les Campanois à proximité de Saint Paul. On dit que les rescapés de ce combat furent autorisés à s'installer dans la vallée de Lesponne pour défricher la forêt et seraient peu à peu transformés en colonies de « cagots ». Le moyen âge sera une période complexe pour la vallée de Campan avec une série de procès pour l'exploitation des forêts et des pâturages qui dureront jusqu'au XX^e siècle. Au XII^e siècle, les moines cisterciens viendront s'établir à Cabadur avant de s'attaquer au défrichage de la Mongie (Les Monges = les moines) pour enfin s'établir définitivement au pied du château de Mauvezin.

Du XIII^e au XIX^e siècle, les cagots seront persécutés, dans la Vallée comme dans beaucoup d'autres lieux de France.

Madame de Maintenon, Tournefort (le père de la botanique), Parry et Lamartine y font quelques séjours. Ramond viendra se réfugier en vallée de Campan ; écrivain et naturaliste (notamment en botanique), il a contribué à faire connaître les Pyrénées et a découvert seize espèces nouvelles dont une fleur qui porte son nom : la *Ramondia Pyrenaica*.

Au XIX^e siècle, Bertrand Barère, le créateur du département des Hautes Pyrénées, disait de la Vallée de Campan : « *Objet de l'admiration de tous les Français, elle étale une plaine de verdure la plus riche, parsemée de jolies maisons d'une structure élégante. L'oeil se sent entraîné vers le majestueux Pic du Midi*

qui forme le principal trait de ce tableau sublime ». Si nombre de ces maisons ont sacrifié leur toit de chaume à la tôle, la plupart ont gardé leur typique pignon en escalier.

Le bois, le thermalisme à Bagnères de Bigorre, le pastoralisme et sa production de beurre et de lait, le marbre, constituent les ressources traditionnelles de la vallée. Depuis, le Tourisme est venu accroître ses richesses.

Éléments primordiaux du pastoralisme montagnard, les « courtaous » (ou « cortail », « cuyala », ...) sont des groupements d'estives constitués autour d'enclos, de cabanes, d'étables et d'appentis (sortes de préaux ouverts sur l'enclos qui servent à la traite), sans oublier le « eyté », une petite niche pour garder le lait au frais. Implantés en fonction du terrain et délimités par des petits murs de pierres sèches, ils racontent l'installation de l'homme dans la nature. Le vert de ces prairies regroupées en unités d'exploitation pastorales et ses nombreuses granges tranchent singulièrement avec les paysages chaotiques de la vallée de Barèges.

Enfin, cas rare, une seule commune (Campan, incluant le bourg de Ste Marie et de la Séoubé) forme la vallée. Une communauté déjà notée au XVII^e siècle par Louis de Froidour dans son « *Mémoire du Pays et des estats de Bigorre* » : « Ces habitants conservent entre eux une parfaite union et vivent en repos....Il n'y a pas de lieu dans le royaume ni dans le monde où la police soit meilleure et si bien observée ».

Longue d'une dizaine de kilomètres depuis son entrée juste avant Beaudéan jusqu'à son fond étroit, la vallée de Lesponne est plus isolée et très pastorale. Elle est constituée de « Parcs », hameaux composés de quelques maisons surmontées de granges, dont certaines ont conservé leur toit de chaume.

Au dessus du Parc de la Viallette, la Croix de Baliou rappelle l'une des figures mythologiques les plus importantes des Pyrénées : Millaris, le berger millénaire. À l'âge de 909 ans, le vieux pâtre sentit sa fin approcher avec les premières neiges, annonçant la disparition du monde. Il ordonna à son fils de suivre une vache noire jusqu'à ce qu'elle trouve de quoi paître. Ainsi furent découvertes les Sources de Bagnères de Bigorre dont la chaleur protégeait l'herbe de la neige. La tradition situe la tombe de Millaris sous la croix.

Éléments de toponymie :

- *Lesponne* : On retrouve dans le nom de *Lesponne* l'aquitaine lez « cours d'eau » et l'aragonais ibon « lac de montagne ».
- *Arribarat* : d'après *arribèra* « plaine », « rivière ».
- *Esquerré* : « gaucher » (ou plutôt « lieu en angle »), du basque *ezker* « gauche ».
- *Eth Couy* : « le pelé », signale un lieu déboisé.
- *Chiroulet* : « sifflet » (cf. *xirula*) appliqué au murmure du ruisseau.
- *Lhécou* : du gascon *ljek / lheca* « grosse pierre » d'un proto-celtique *likkō* « pierre plate » que l'on retrouve dans *Les Lecques* (83) ou dans le breton *krommlec'h* « pierres en courbe ».
- *Pich de l'Ouscouaou* : du gascon *pich* « cascade », un mot apparenté à *pichet* ;

Sources : <http://nezumi.dumousseau.free.fr/campan7.htm> ; <http://www.bagneres-adour.com/>

Le Grand Guide des Pyrénées – Rando Edition, Milan, 1995 – 922 p.

3.3. Les acteurs et les activités

3.3.1. Activité pastorale

✓ Contexte du travail

Sur les sites Natura 2000 où l'activité pastorale est dominante, la DDT des Hautes-Pyrénées a souhaité que soit systématiquement réalisé un diagnostic pastoral des estives. Ce diagnostic doit alimenter les discussions en vue de l'élaboration du Document d'objectifs. Ce travail a été mené entre 2006 et 2013

sur la base d'une cartographie de végétation préalablement levée en 2003, des données pastorales disponibles, des tournées de terrain et des rencontres des éleveurs, gestionnaires, bergers ou vachers.

✓ **Vue d'ensemble du massif : caractéristiques naturelles et contraintes pour le pastoralisme**

Le site Natura 2000 du Liset de Hount Blanche est localisé dans le massif du Haut Adour, en début de chaîne pyrénéenne. Il est formé par un ensemble de 7 petits vallons disposés en éventail autour du col d'Arizes. Ce site est dominé, au sud, par le Pic du Midi de Bigorre. Cette disposition en éventail entraîne des orientations très différentes et des ambiances marquées : des vallons exposés sud – sud/est bien protégés et des vallons orientés au nord, plus froids. Ces vallons s'ouvrent sur deux vallées principales : la vallée de Lesponne à l'ouest et la vallée de Gripp à l'est.

Les altitudes sont modérées : de 1080 m au fond de bourg à 2293 m pour le Pic de Taoulet avec des lignes de crêtes qui oscillent entre 1 900 à 2 200 m. Les pentes sont moyennes et la très grande majorité du site est accessible aux bovins. Ce relief peu marqué permet aux troupeaux de passer très facilement d'une estive à l'autre, d'autant que la majorité des troupeaux ovins parcourt les crêtes.

Au nord-est et à l'est, les estives sont en continuité avec les zones privées du Peyras et du vallon d'Escaret où la pratique de la fauche est encore bien présente. Sur les autres secteurs, les estives sont délimitées par des massifs forestiers. Les accès aux estives sont nombreux et aisés.

L'eau ne manque pas sur le site qui présente de nombreux cours d'eau.

Au niveau géologique, le site est partagé en deux zones selon un axe ouest-est :

- Au sud, des versants sud des vallons d'Arizes et d'Aouet au Liset de Hount-Blanche, les terrains d'origine sédimentaires se caractérisent par des formations schisteuses du Dévonien qui donnent des sols profonds à dominante acide. Cette acidité est compensée par des intercalations calcaires ou par l'effet des amonts calcaires situés sur les crêtes et les pics (pic du col D'Aouet, Pas de la Crabe, Liset de Hount Blanche, Cap de la Taoula, Pene Lounque...).
- Au nord, l'autre moitié du site est quant à elle dominée par des formations schisteuses du cambro-Dévonien créant une ambiance plus acide avec des sols globalement plus pauvres.

En fond de vallée, au bas de certains versants ou en zone de replats, les zones de moraines correspondent enfin à des secteurs généralement plus fertiles.

Le Vallon de Conques se différencie nettement de ce schéma puisqu'il est constitué d'un affleurement de roches magmatiques (diorites et granodiorites) de type granitique qui apportent des sols peu profonds et une ambiance acide marquée.

✓ **Les entités pastorales et leur fonctionnement**

Le domaine pastoral couvre 3 615 ha soit plus de 90 % du site Natura 2000. Ce domaine est découpé en 7 unités pastorales. Toutefois, pour les unités pastorales d'Arizes, d'Aouet et d'Aygue Rouye, seule une partie des surfaces est concernée par Natura 2000.

✓ **La propriété collective**

Les estives relèvent exclusivement de la propriété collective. On distingue plusieurs situations foncières sur la zone d'étude (Cf. Carte 2 : Carte du statut foncier) :

- Propriété d'une commune sur son propre territoire : c'est le cas de la majorité des surfaces concernées.
- Propriété d'une ou plusieurs communes (souvent en indivision) sur le territoire administratif d'une autre commune : c'est le cas notamment de l'indivision entre Vielle Adour et Hiis sur la montagne d'Aouet (territoire administratif de Bagnères de Bigorre) et de celle entre Banios, Aste, Lies et Gerde

sur la Hounade (territoire administratif de Campan) et la Montagne d'Es Pas (territoire administratif de Campan).

A noter la présence de Biens Non Délimités (BND) entre la commune de Campan et l'indivision formée par Asté, Banios, Gerde et Lies sur une partie de la montagne des Pas.

Ces statuts de propriétés ont un impact direct sur les droits de pâturage. Ainsi si les éleveurs de Bagnères et Beaudéan sont adhérents de droit au Groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan, les éleveurs de Vielle-Adour, Hiis et Pouzac bénéficient de la gratuité des estives dans la limite de 100 brebis, 20 vaches et 10 chevaux.

✓ Les gestionnaires

Chacune des unités pastorales est sous la responsabilité d'un gestionnaire qui constitue l'interlocuteur entre les éleveurs, les communes, les propriétaires et l'Etat. Ces gestionnaires d'estives s'occupent notamment de l'accueil des troupeaux, des taxes de pâturage, des aspects sanitaires, de la réalisation des équipements et de leur entretien, potentiellement des emplois de bergers ou vachers, et très souvent ce sont eux qui signent les engagements tels que les contrats PHAE.

Sur ce site, 3 gestionnaires différents assurent ces missions :

- **La commune de Campan** qui gère en direct ses estives (grâce à sa commission montagne au sein de son conseil municipal)
- **Le groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan** pour les estives situées sur le territoire de Bagnères de Bigorre et de Beaudéan)
- **Le groupement pastoral d'Es Pas** qui assure la gestion de l'unité pastorale de la Hounade et de la partie basse de la montagne des Pas.

A la notion de droit de propriété et de gestionnaires, s'ajoute celle des droits de pâturage hérités de l'histoire. Même si ces droits ne font pas l'objet d'actes écrits, les ayants-droits sont fortement attachés à leurs droits et ceux ci sont toujours d'actualité. On retrouve notamment des droits d'usage des éleveurs de Campan sur le vallon d'Arizes.

N° UP	Nom de l'unité pastorale	Surface totale	Surface en Natura 2000	Territoire administratif	Propriétaire	Gestionnaire
100	Aouet	643 ha	333 ha	Bagnères-de-Bigorre	Indivision entre Vielle-Adour et Hiis + Bagnères-de-Bigorre sur Aouet – <i>(propriété d'Ordizan sur la montagne d'Ordizan) hors site N2000</i>	Groupement de Bagnères-Beaudéan
101	Conques	383 ha	383 ha	Beaudéan	Beaudéan	Groupement de Bagnères-Beaudéan
102	Binaros	308 ha	308 ha	Bagnères-de-Bigorre	Bagnères-de-Bigorre	Groupement de Bagnères-Beaudéan
103 a	Aygues-Rouye - Castet - Bourg	1615 ha	1343 ha	Campan	Campan	Commune de Campan
103 b	La Hounade	203 ha	203 ha	Campan	Indivision entre Asté, Banios, Gerde et Lies	Groupement pastoral d'Es Pas
104	Es Pas	435 ha	435 ha	Campan	Biens non délimités (BND) entre Campan et l'indivision « Asté, Banios, Gerde et Lies » + Commune de Campan	Groupement pastoral d'Es Pas les BND et la commune de Campan sur ces terrains propres.
105	Arizes - Sencours	1263 ha	609 ha	Bagnères-de-Bigorre	Bagnères-de-Bigorre	Groupement de Bagnères-Beaudéan

✓ Des hommes et des troupeaux

Les données de fréquentation des estives proviennent des déclarations PHAE pour l'estive 2011 (Prime Herbagère Agri-environnementale). Ces données ont été précisées grâce aux entretiens avec les éleveurs et gestionnaires d'estives.

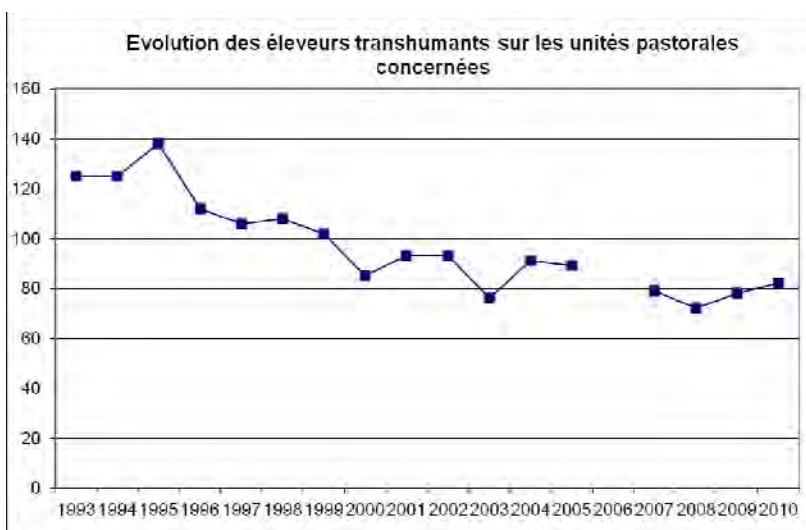
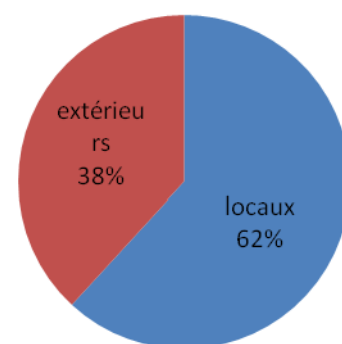
Effectif transhumant par unité pastorale	nombre éleveurs	nombre bovins	nombre ovins (données corrigées*)	nombre caprins	équins et asins
UP 100 : Aouet	4	60	440		15
UP 101 : Conques	5	42	870	18	
UP 102 : Binaros	8	137	406		
UP 103a : Aygue Rouye	33	492	1518	52	26
UP 103b : La Hounade	0	-	-	-	-
UP 104 : Es Pas	11	162	1027	52	15
UP 105 : Arizes	23	368	1268		35
Total	76	1187	4552 (5460)	70	74

**Données brutes issues des déclarations PHAE ne prenant pas en compte les agnelles ni les béliers. Afin de corriger ces effectifs, les effectifs déclarés sont multipliés par un coefficient de 1.20.*

Les éleveurs transhumants

En 2011, **76 éleveurs** ont transhumé sur le territoire. Sur l'ensemble des unités concernées, 62 % de ces transhumants sont des ayants droits (« locaux » sur le graphique). Les troupeaux « extérieurs » proviennent respectivement des communes voisines, du canton de Lourdes, d'autres cantons des Hautes-Pyrénées voire du département 64.

Origine des éleveurs



Depuis 1995, le nombre d'éleveurs transhumants a fortement diminué (courbe ci contre). Les dernières années marquent cependant une légère remontée.

Les troupeaux ovins :

Sur ce site, le nombre d'ovins est estimé à près de 5 500 (données corrigées) ce qui représente **39 %** des UGB transhumants.

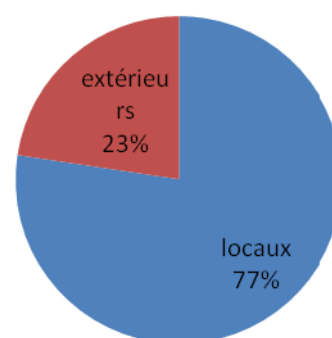
La race qui domine est la tarasconnaise, destinée à la production de viande. Sur le site, on recense un seul troupeau à vocation laitière (Basco-béarnaises).

Les troupeaux proviennent majoritairement des communes concernées (77% de locaux) mais la situation est beaucoup plus contrastée d'une estive à l'autre : Il est intéressant de noter les divergences entre les communes de Campan et le groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan concernant l'accueil de troupeaux extérieurs. Ainsi, pour ce qui concerne les ovins, les estives de Campan sont exclusivement réservées aux troupeaux originaires de la commune. Par contre sur les estives gérées par Bagnères-Beaudéan, les ovins extérieurs représentent plus de 60 % et proviennent de communes proches (Lesponne ou Mérilheu sur Conques et Binaros) ou de communes plus éloignées (secteur de Lourdes notamment). Ceci est très marqué sur le secteur d'Arizes puisque les ovins extérieurs représentent presque 100 % des effectifs. Cette politique d'accueil est notamment liée à l'histoire de l'estive qui a longtemps fait l'objet d'une adjudication (vente d'herbe).

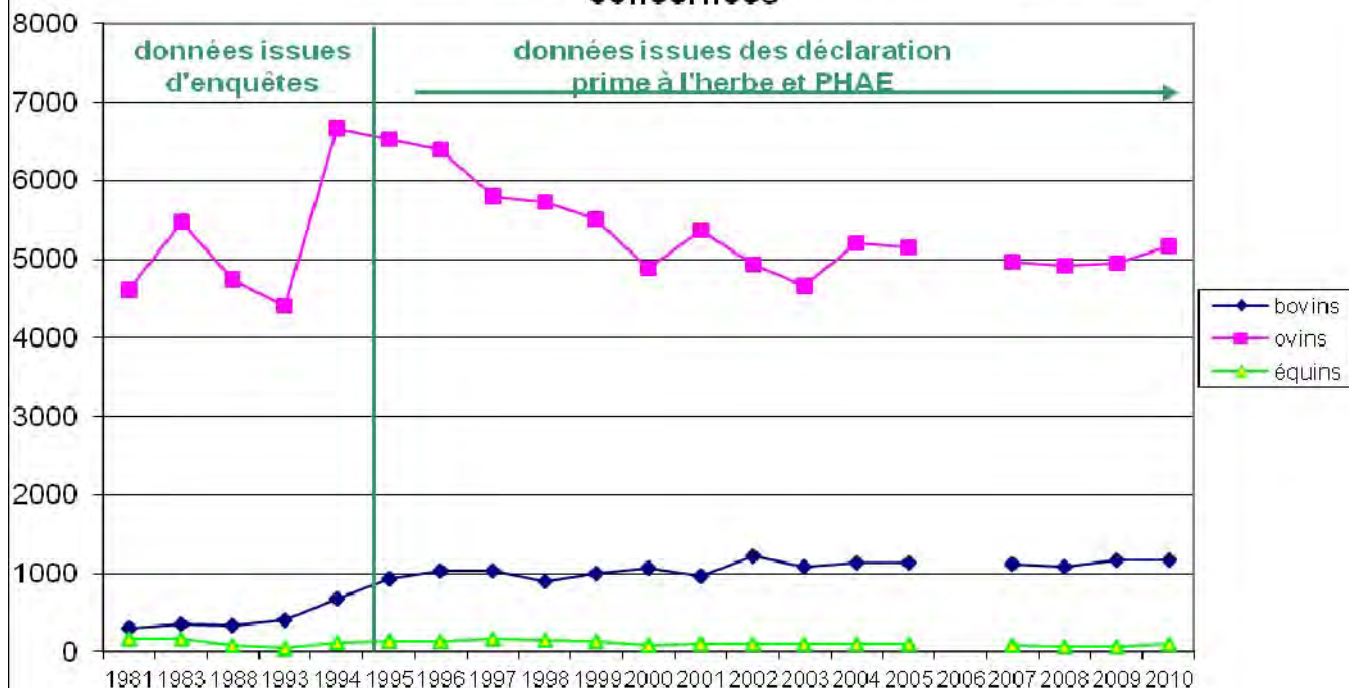
La baisse des effectifs ovins a été très importante ces 15 dernières années. Elle tend à se stabiliser depuis 2 à 3 ans voire à remonter sur certains secteurs (Aygue Rouye, Conques). De nombreux petits troupeaux locaux ont disparus ou sont sur le point de le faire, partiellement remplacés par des troupes plus importantes.

Les troupeaux ovins utilisent le niveau supérieur des estives. Ils se localisent sur les crêtes reliant les estives, ce qui explique les nombreux mouvements d'animaux entre montagnes. Les quartiers de Ballonques, Sencours, montagne d'Ordizan et du Cap de la Taoula ne sont accessibles qu'aux ovins.

Origine des ovins

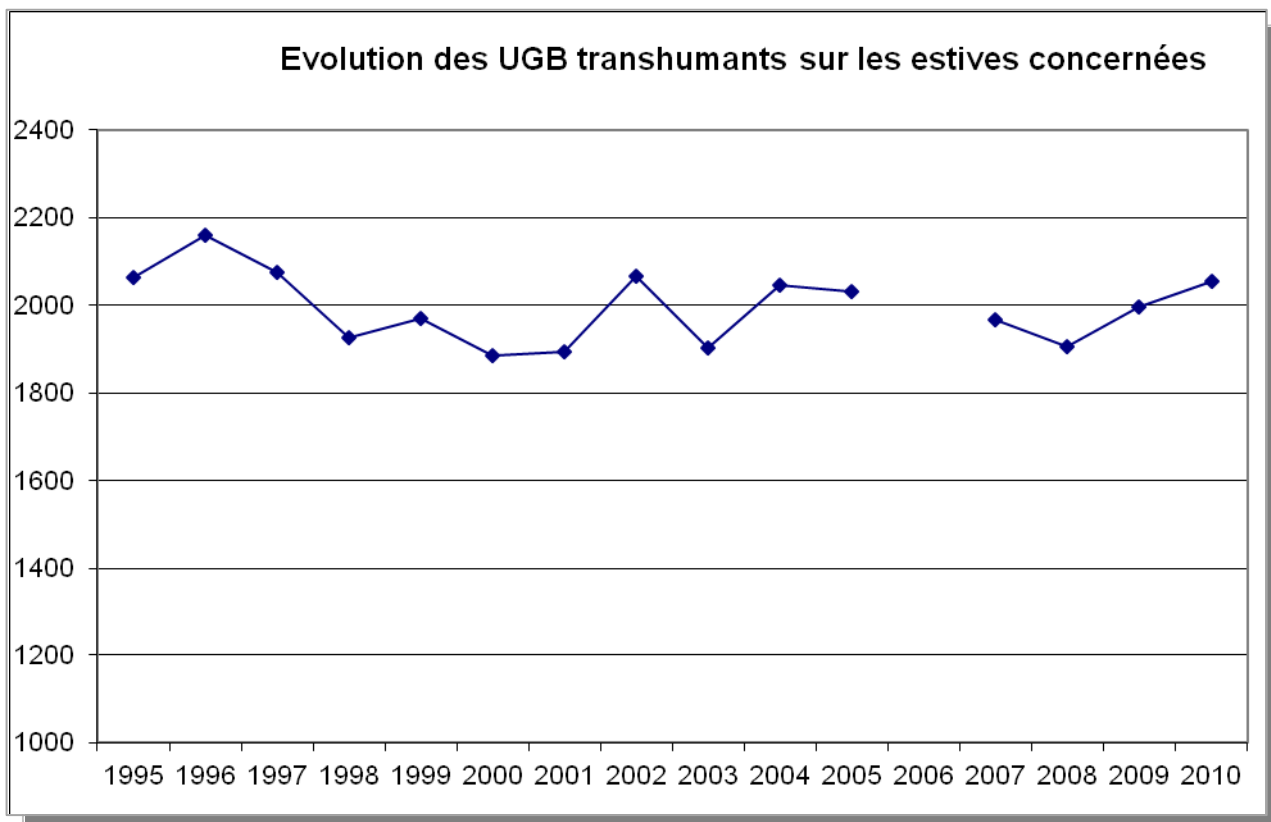


Evolution des effectifs ovins et bovins sur les unités pastorales concernées



Données issues de la base de données pastorale, EPLEFPA-CRPG/DDAF65.

* Avant 1994 et la stabilisation de la collecte des données par les déclarations PSEEM, les effectifs ovins ont été sous-estimés.



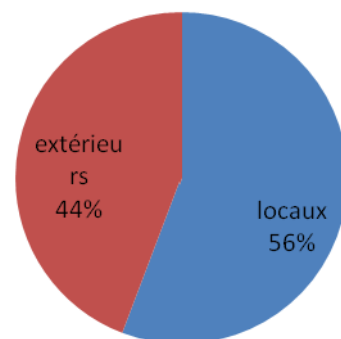
Les troupeaux bovins :

L'effectif transhumant bovin est estimé à 1187 têtes soit 57% des UGB. La race dominante est la Blonde d'Aquitaine (race à viande).

Un peu plus de la moitié des bovins sont originaires des communes propriétaires des estives (56%). Les autres troupeaux proviennent pour partie de communes proches et, comme pour les ovins, du secteur de Lourdes.

Sur les 10 dernières années, cet effectif a augmenté de plus de 20 %. La plus forte augmentation des effectifs bovins se situe sur les estives d'Aygue Rouye, suite à la mise en place d'une politique d'accueil de troupeaux bovins par la commune de Campan. La majorité du site est accessible aux bovins. De nombreux passages leur permettent de passer d'une estive à l'autre.

Origine des Bovins



Les troupeaux équins et caprins:

Sur le site, l'effectif des équins est de 74. Les équins sont essentiellement des troupeaux d'éleveurs extérieurs. Tout comme pour les ovins, la commune de Campan n'accueille pas de chevaux extérieurs à la commune.

Après des années d'augmentation, ces effectifs sont en diminution depuis plus de 10 ans. L'évolution des effectifs équins sur l'estive d'Arizes est intéressante : Pendant de nombreuses années, cette vallée a été sous adjudication – c'est à dire que la commune louait l'estive au plus offrant qui louait ensuite l'herbe aux éleveurs. Au cours de cette adjudication, les chevaux ont atteint l'effectif maximal de 250 avec de nombreux troupeaux extérieurs. Cette forte représentation de troupeaux extérieurs a alors conforté les éleveurs qui voulaient se regrouper pour gérer directement leur territoire. Depuis, le Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan a limité l'accueil des équins sur Arizes (35 chevaux en 2011).

Les chèvres restent peu présentes sur le site (3 petits troupeaux).

✓ Evolution du chargement global des estives

Depuis plusieurs dizaines d'années, on assiste à une diminution des effectifs ovins, remplacés par des équins puis des bovins. En terme de chargement, cette évolution est peu perceptible (cf courbe « évolution des UGB transhumants sur les estives concernées ») avec un chargement à peu près constant sur près de 20 ans.

Cependant, ces évolutions ont un impact sur la répartition des troupeaux sur les estives et sur le fonctionnement de l'estive :

- Des quartiers bovins où se concentre la charge pastorale
- Des troupes ovines de plusieurs centaines de tête qui utilisent les pacages de façon différente qu'une multitude de petits troupeaux
- De moins en moins d'éleveurs pour assurer les opérations d'entretien (écobuages).

✓ Durée d'estive

Sur Campan, les troupeaux extérieurs (bovins) sont autorisés à monter du 1^{er} juin au 15 octobre (4,5 mois). Sur le GP de Bagnères-Beaudéan, la montée pour les extérieurs est réglementée du 25 mai au 30 octobre (4 mois).

Pour les locaux, la montée n'est pas réglementée. L'estive est parfois investie dès le mois d'avril jusque tard dans l'automne.

✓ La ressource pastorale

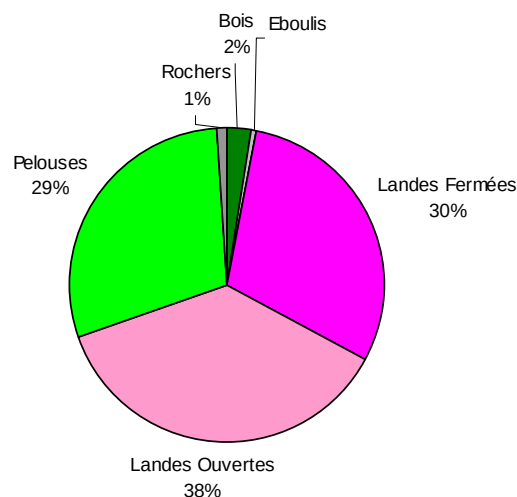
La ressource pastorale a été estimée à partir de relevés cartographiques réalisés en 2003 par le GIP-CRPG et validés en 2006. Cette cartographie est basée sur la typologie agro-pastorale des Pyrénées centrales (C. Brau Nogué, 2003) qui permet d'attribuer à chaque faciès une valeur pastorale et un coefficient de productivité (Carte 14 : Carte de la ressource fourragère).

Sur l'ensemble du site :

Le territoire pastoral est majoritairement dominé par les landes (68 %).

La répartition des surfaces pastorales peut se résumer de la façon suivante : 1/3 de landes fermées, 1/3 de landes ouvertes et 1/3 de pelouses. Cependant en terme de ressource fourragère, les landes fermées apportent peu de ressource tandis que les pelouses contribuent à elles seules à plus de 50 % de la ressource (56 %) et les landes ouvertes à hauteur de 37 %.

Surface respective des différentes formations végétales



La forte proportion de landes est le résultat de plusieurs facteurs :

- Altitude modérée et sols pauvres
- Diminution du chargement (après la seconde guerre mondiale)
- Arrêt de l'entretien traditionnel des estives par les bergers

Cette dynamique naturelle de fermeture des habitats conduit à une diminution de la valeur pastorale et d'appétence pour les troupeaux. A terme, le milieu ne présente plus aucun intérêt pastoral et retourne selon l'altitude au stade forestier.

Présentation des différentes formations végétales :

Les pelouses représentent la ressource principale du site. On distingue 3 grands types de pelouses par niveau d'importance :

➔ pelouses acidiphiles pauvres (Nardaies, Gispetières à Nard et Trèfle et gispetière en gradins).

Exemple : toute la partie haute de l'estive d'Aouet et la crête de Conques, le col de l'Aouet, le haut des la montagne d'Es Pas et Sencoueou (Plutôt sur les crêtes).

➔ pelouses productives à fétuque rouge (Fétuque rouge associée à du trèfle ou du nard, voire à de l'agrostis).

Exemple : Le fond de vallon d'Arizes et par petites zones sur ce même versant , autour d'Aygue Rouye, de la cabane d'Es Pas ou de Conque, du Liset de Hount Blanche, vers le clot des Artigous ou dans la partie sommitale du Soum de Hailla et Cot dé Bén (sur les secteurs plus fréquentés).

➔ pelouses rases à déneigement tardif qui offrent une ressource fourragère intéressante en milieu d'estive (nardaie ou pelouse rase)

Exemple : sur les combes les plus hautes en versant nord : Pène Lounque, Pène Nère ou encore le fond du vallon de Conques. On en trouve aussi sur Arizes : autour du lac d'Arizes ou dans la combe située en contrebas du col de Ballonque.

Les landes ouvertes :

On distingue :

- les landes à Callune (comme par exemple Arizes), et les landes à bruyères et myrtilles (La Hounade) que l'on va retrouver principalement sur des versants aux sols pauvres et acides.
- les landes à rhododendrons qui se développent un peu partout à faveur d'une diminution de chargement (notamment sur les fonds de vallon).
- A noter aussi des surfaces importantes en fougères en bas d'estives à la limite avec la zone intermédiaire.

La valeur pastorale de ces milieux est médiocre à faible et dépend du taux de ligneux et de la strate herbacée.

Les landes fermées : ces formations végétales sont dominées par les landes à Rhododendrons (avec ou sans genévriers) que l'on retrouve principalement sur les versants les plus froids exposés au Nord. Certaines landes à Callune ou Bruyère vagabonde ont elle aussi évoluées vers des formations fermées. Ces formations ne présentent pas de grand intérêt fourager. La circulation des troupeaux y est limitée.

✓ Accès et Equipements existants

Les estives sont facilement accessibles. Pour chacune, une route ou une piste carrossable permet d'accéder en voiture au pied de l'estive. Les secteurs les plus éloignés sont situés à environ 1.5 heure de marche (Carte 13 : Carte des équipements pastoraux).

On comptabilise **10 abris ou cabanes pastoraux** sur les 7 unités pastorales concernées. Ces abris sont utilisés par les éleveurs pour stocker le sel et du petit matériel. La plupart est constituée d'une seule pièce (abri en pierre sèche ou abri métallique). Les cabanes d'Aygue Rouye et Arizes, disposent de deux parties distinctes réservées l'une aux éleveurs, l'autre aux randonneurs et autres utilisateurs de la montagne. Malgré cela quelques secteurs ne disposent pas d'abris à proximité : Hounade, Es pas (abri à restaurer) et le versant de Arricat/Cabanettes/Ballonque.

Les parcs de tri sont nombreux avec pas moins de **16 parcs**. Une grande partie de ces parcs est récente et répond à un besoin de sécurisation du travail des éleveurs. Des parcs de tri permettant l'embarquement/débarquement des animaux ont été installés judicieusement à l'entrée des estives.

Quelques clôtures permettent de limiter l'accès aux bovins de secteurs trop dangereux. Le bas de l'estive d'Aygue Rouye et d'Es pas est clôturé afin d'éviter la descente des animaux notamment dans les prés de fauche situés en contrebas.

Les estives sont parcourues par de nombreux cours d'eau et lacs qui assurent l'abreuvement des troupeaux.

Ces équipements sont décrits dans le tableau ci-dessous et reportés sur la carte n°13. Cette cartographie met en évidence des secteurs qui restent malgré tout peu équipés : secteur de la Hounade, versant des Cabanettes/Ballonque/Cot dé bèn, Aricat,

Equipement	N° UP	Type	Description
Cabanés / abris pastoraux	100	2 Abris sur Aouet	Cabane ancienne située en bas de l'estive et restaurée Construction en 80/90 d'un abri plus haut sur l'estive d'Aouet.
	101	Cabane de Conques	Cabane restaurée en pierres sèches
	102	Abri à Binaros	A côté du lac
	103 a	Cabane d'Aygue Rouye	Cabane en 2 parties (éleveurs et randonneurs)
		Abri sous le Liset	Abri de chantier utilisé pour stocker le sel et les produits de soin des animaux
	104	2 Abris sur Es Pas	Ancienne cabane (en très mauvais état) construite en 1926 Abri de chantier adossé à cette ancienne cabane
	105	Cabane d'Arizes	Cabane en 2 parties : une pour les éleveurs et l'autre partie ouverte pour les randonneurs.

Parcs de tri	100	Parc de tri sur Aouet	Parc de tri bovins situé à proximité de l'ancienne cabane
		Parc de tri à l'Aya (Aouet)	Sert de parc d'embarquement pour les bovins
	101	Parc de tri récent à Narbios	Parc de tri mixte (2011)
		Parc de tri aux cabanes du Courbet	Parc privé en grillage qui va être remplacé
	102	Parc de tri vers le Liset	Parc de tri mixte (2006)
	103a	Parc de tri au lac d'Aygue Rouye	Ancien parc de tri en piquets bois et ursus (utilisé par un seul éleveur ovin)
		Parc de tri aux cabanettes	Parc de tri récent (2011) en remplacement d'un ancien parc privé
		Parc de tri à Bourg	(hors site mais qui sert pour l'embarquement des animaux
		Parc de tri à la Courade	Hors site
	104	Parc de tri au pla d'escardou	Parc de tri mixte récent (2010)
		Parc de tri mobile ovin (au dessus de la cabane)	Parc de tri mobile installé par un éleveur
		Parc de tri mobile bovin	Parc de tri mobile Installé vers la cabane en 2012 par la GP
	105	Parc de tri mixte adossé à la cabane d'Arizes	Parc de tri endommagé
		Parc de tri aux Artigues	Parc de tri mixte récent qui sert de quai d'embarquement et débarquement
		Parc de tri au lac d'Arizes	Parc de tri mixte récent
		Ancien parc de tri au niveau de la prise d'eau	Vieux parc en grillage et piquets fer.
Clôtures	101	Clôture électrique vers le secteur des Litas	Installée par l'éleveur bovin pour éviter ce secteur dangereux.
	103a	Clôture des prés privés tout le bas de l'estive	Evite la redescende des troupeaux dans les prés/prairies privées.
		Clôtures de protection aux Pênes de Bourg et Méno	Clôtures anciennes en piquets fer et barbelés et fil électrique
		Clôtures de protection au Clot Daban et Clot Darré	
		Clôtures de protection entre l'Entrade et Aricat	
	104	Clôture de limite sur toute la partie basse de l'estive + barrière	
		Clôture de protection sur le versant nord	Pour empêcher l'accès aux bovins des secteurs dangereux / problème d'entretien et d'efficacité de la clôture
	105	Clôtures barbelés (Goulet)	Protection de zones dangereuses
		Fil électrique à Sencouéou	Evite le passage des bovins sur Sencouéou

✓ La gestion pastorale des estives

Les modalités de gardiennage des troupeaux

Les modalités de gardiennage sont variées sur l'ensemble du site :

- Aygue Rouye : La commune de Campan embauche un vacher durant la saison d'estive. Présent tous les jours sur l'estive, son travail consiste en une surveillance des troupeaux bovins ainsi que l'entretien des équipements.
- Arizes et Es Pas : sur chacun de ces secteurs, la surveillance des troupeaux bovins est assurée par un éleveur-gardien. Les éleveurs-gardiens sont des éleveurs assurant le gardiennage de plusieurs troupeaux, dont le leur. Leur présence est adaptée aux besoins de l'estive et des troupeaux et n'est pas forcément quotidienne.

Sur les autres unités pastorales, la surveillance est assurée exclusivement par les éleveurs qui montent régulièrement voir leur troupeau.

Les opérations de gestion de la ressource pastorale

Sur ces estives d'altitude modérée, la dynamique de végétation est rapide. Sous les effets conjugués de la diminution du bétail et de la diminution de la présence des hommes en estives (qui assuraient un entretien régulier), les landes ont peu à peu gagné du terrain sur les pelouses pour représenter plus des 2/3 de la surface pastorale.

La pratique des écobuages :

Entre les années 70 et le début des années 2000, la pratique des feux pastoraux a considérablement diminué sur le secteur. Cette gestion traditionnelle est particulièrement adaptée sur les landes à callune et bruyère ainsi que sur la lande à genêts. Le passage régulier du feu (5 – 10 ans) permet de rajeunir ces ligneux. En 2000, la création de la Commission Locale d'Écobuage (CLE) a eu pour effet de relancer cette pratique tout en l'encadrant et la sécurisant (facilitation des démarches administratives, préconisations et conseils pour chaque chantier lors des CLE, mise à disposition de matériel et de personnel de la CCHB). Depuis, quelques chantiers d'écobuage ont eu lieu sur la zone d'étude (Arizes – versant sud, Es Pas-versant sud, Castet – versant est, dernièrement Aouet – versant sud).

Les opérations de débroussaillage :

Sur certaines végétations, la pratique du feu n'est pas pertinente notamment sur les rhododendrons (poussant en versant nord, humide, peu enclins à brûler) ou sur les genévriers (le feu laissant les rames). Des opérations de débroussaillage mécanique sont alors nécessaires pour limiter le développement sur ces secteurs. Vu le coût élevé de ces opérations, les débroussaillages mécaniques sont réalisés sur de petites surfaces ou en layons, sur des secteurs à enjeu. Sur le site du Liset, le seul secteur débroussaillé est le fond du vallon d'Es Pas. Ce sont ainsi 6 ha de landes à genévriers qui sont ciblés pour être débroussaillés (en cours).

✓ Analyse du taux d'utilisation des estives

Méthodologie

L'estimation de la ressource fourragère est donnée par unité pastorale. Cette ressource disponible a ensuite été comparée au chargement de l'estive 2011. Pour permettre cette comparaison, ces deux paramètres ont été calculés en UFL (sur la base de 1 bovin = 10 UFL/jour et 1 ovin = 1.1 UFL/j). La ressource fourragère donnée dans le tableau page suivante correspond à une année moyenne.

A l'échelle de la zone étudiée, le chargement 2011 correspond globalement à la ressource pastorale disponible.

A l'échelle des unités pastorales, on notera des estives où la pression pastorale est importante : Arizes, Binaros et Es Pas. Cette pression se répercute sur les pelouses qui subissent une pression importante. A l'opposé, le petit quartier de la Hounade, n'est parcouru que par quelques troupeaux voisins. De même à l'intérieur des estives, certains quartiers sont peu utilisés : fond du vallon de Conques, le fond de Bourg et le bas des cabanettes.

UP	Unité pastorale ou quartier	Ressource pastorale disponible (UFL)	taux d'utilisation moyen*	pression pastorale	remarques
100	Aouet (hors montagne Ordizan)	202 000	80 – 100 %	équilibrée	
101	Conques	150 000	100 – 120 %	équilibrée	Taux théoriquement à l'équilibre mais les ovins ne restent pas au fond du vallon et partent en crête
102	Binaros	145 000	> 120 %	> offre	Renforcement récent par un gros troupeau bovin d'Arizes.
103a	Aygue Rouye (hors Niclade et Courade)	75 000	80 – 100 %	équilibrée	Les secteurs les plus bas sont moins pacagés par les animaux qui préfèrent les secteurs moins fermés
103b	La Hounade	65 000	0%	< offre	Pas de troupeau véritablement installé
104	Es pas	240 000	> 150 %	> offre	Les animaux peuvent partir vers Empieye, Cot dé bèn, cabanettes et Ballonques
105	Arizes	455 000	> 120 %	> offre	Malgré une diminution des effectifs, le taux de chargement reste élevé. Estive très demandée par les éleveurs extérieurs.
Total		2 000 000	100 – 120 %	équilibrée	

*Ces taux de chargement sont donnés à titre indicatif et sont à relativiser de part la facilité de déplacement des animaux d'une estive à une autre.

✓ Préconisations de gestion

Sur l'ensemble des estives, les préconisations de gestion se déclinent selon 3 axes :

- ajuster le chargement pastoral à la ressource fourragère
- améliorer le travail des éleveurs par des équipements pastoraux complémentaires
- améliorer la ressource fourragère

✓ Conclusions

Les estives du site du Liset disposent de nombreux atouts que ce soit du point de vue du relief (altitudes et pentes modérées), que de la ressource pastorale disponible, du taux d'équipement, des accès ou de la disponibilité en eau.... qui en font des territoires pastoraux attractifs et globalement bien fréquentés par les animaux.

Ce diagnostic pastoral a néanmoins révélé 2 principaux problèmes sur ce secteur :

- Une dynamique de végétation rapide qui réduit progressivement la ressource pastorale disponible et qu'il convient de maîtriser.
- Des déséquilibres entre l'offre fourragère et la pression pastorale avec
 - des estives très chargées (Arizes, Es Pas)
 - des estives ou quartiers de moins en moins utilisés par les troupeaux (Conques, Hounade,...)

La maîtrise de la dynamique de végétation nécessite un programme pluri-annuel d'écobuage sur les secteurs de landes à callune/bruyère et myrtille. Sur certaines zones où la pression de pâturage est suffisante, des débroussaillages mécaniques en mosaïque ou en corridors sont préconisés sur les landes à rhododendrons et genévriers, pour maintenir une circulation des troupeaux et un accès aux zones herbeuses.

Concernant, le second point soulevé, les solutions sont plus diverses (déplacement de troupeaux sur d'autres secteurs, installation ou maintien de troupeaux ovins sur certains secteurs) et nécessitent souvent un minimum d'équipement des estives ou d'accès et peuvent amener à la mise en place d'un gardiennage pour améliorer la conduite du troupeau.

3.3.2. Activité de tourisme et de pleine nature

Le recueil des données relatives aux activités de loisirs a été réalisé avec les topoguides existants, et après consultation de professionnels du Tourisme, d'Associations et de Fédérations (Cartes n°16, 17 et 18 : Cartes de Chasse et de Pêche, Carte des activités de Tourisme et de Loisirs).

✖ Les acteurs :

L'Office du Tourisme de Bagnères de Bigorre, issu de la fusion des Offices du Tourisme de Barèges, Campan et Bagnères de Bigorre, assure l'accueil, la promotion et l'information sur le Tourisme.

Les compétences dans le développement, les aménagements touristiques, la communication et la valorisation touristique du territoire appartiennent au Syndicat Mixte Grand Tourmalet. Ce pôle touristique élabore une stratégie de développement selon des axes validés dans une convention avec l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général : les outils de communication, la professionnalisation des acteurs (hôtels, accompagnateurs, ...), le thermoludisme, la complémentarité entre activités (nature, culture, patrimoine aux 4 saisons) et l'animation.

La Communauté de Communes de la Haute Bigorre (CCHB) reste l'interlocuteur pour les autres aspects (entretien des sentiers, cabanes, balisage).

Du coup, les Offices du Tourisme ne sont plus rattachés directement à la CCHB, mais au Syndicat mixte, pour des raisons de territoire : le Syndicat mixte a fédéré de nouvelles communes, telles que Barèges, Sers, Viella et Betpouey, qui s'ajoutent au territoire couvert par la CCHB, soit 29 communes au total.

Les accompagnateurs montagne offrent des services diversifiés sur le secteur, de la randonnée estivale, hivernale, à la pratique d'activités plus techniques pour les individuels ou les groupes (parapente, canyoning). Les principaux circuits se situent néanmoins en dehors du site Natura 2000.

2 Guides de randonnée couvrent le territoire du Site Natura 2000 :

1. Grand Tourmalet et ses vallées à Pied
2. Campan et ses vallées à pieds.

✖ Activités estivales

Le site Natura 2000 est facilement accessible pour toute activité de randonnée sur la majeure partie de sa surface.

La CCHB s'occupe du balisage et de l'entretien de la majorité des sentiers : Lac d'Arizes, Lac d'Aygue Rouye, Cabane de Conques, Col d'Aouet, Montée au Liset ainsi que de l'entretien de quelques cabanes (Arizes, Ourrec (hors site), Conques) : travaux d'étanchéité, pose de vitres sur la porte de la partie ouverte aux randonneurs.

Plusieurs départs sont privilégiés :

- 1 sentier balisé depuis Artigue (Vallée de Gripp) conduit à la Cabane d'Arizes, au pied du Pic de Midi de Bigorre,
- 4 sentiers balisés, depuis les parkings des routes forestières de l'Haya, de Niclade et du Peyras et conduisent aux versant d'Aouet, de Conques, du Liset de Hount Blanque et d'Aygue Rouye jusqu'au col d'Arizes.
 - d'autres sentiers sont utilisés sur le site sans être balisés.
 - il n'existe pas de piste pastorale utilisable par le public à l'intérieur du périmètre du site.

Les accompagnateurs utilisent surtout 2 itinéraires de randonnée pédestre : la montée à la cabane d'Arizes et la montée au Lac d'Aygue Rouye. L'ensemble du site est assez fréquenté mais peu « demandé » par les clients.

Aucun circuit de VTT n'est mentionné sur le site, même si on croise parfois des pratiquants de cette activité notamment dans le vallon d'Arizes.

La pratique du vol libre est essentiellement localisée au Site d'envol du Col de la Courade, avec parfois un départ sur le sommet du Liset pour les plus vaillants. Cette activité est relativement faible sur le site, même si elle est présente, étant donné le peu de sites d'envol. Nombreux sont les parapentistes non locaux qui « s'échouent » sur Es Pas (« trou d'air ») et doivent remonter jusqu'au Soum de Hailla pour décoller.

Aucune pratique d'escalade ou de canyoning n'a été mentionnée pour ce site.

× **Activités hivernales**

Le vallon d'Arizes est accessible en ski de Randonnée, par le bas de vallon ou pour des pratiquants expérimentés depuis les versants du Pic du Midi de Bigorre.

Le secteur de la Montagnette est un itinéraire hivernal (ski, raquette) assez fréquenté. La montée au Liset de Hount Blanque est un autre itinéraire classique à ski de randonnée, mais moins utilisé par les accompagnateurs avec des groupes.

× **Fréquentation**

Globalement, la fréquentation du Site apparaît comme peu importante. Les points de départ à partir des voies carrossables facilitent l'accès aux différents sentiers du secteur. Néanmoins, les temps de parcours relativement longs, l'absence de sentiers de « Grande Randonnée » et la présence de sites très attractifs à la périphérie (Pic du Midi de Bigorre notamment) induisent un tourisme modéré sur ces secteurs, qui restent plutôt un tourisme familial, de proximité ou d'habitues (des communes voisines ou du département), hormis en juillet et août où la fréquentation est plus large (Aquitaine, Midi Pyrénées, et Espagne).

Les données de la CCHB pour la période 2010-2011 indiquent une clientèle à 88 % française (départements de proximité) et à 12 % étrangère (Espagne et Angleterre). La durée moyenne des séjours est de 6 jours.

Cette fréquentation a un impact très faible sur les milieux naturels du site.

× **Projets**

Les activités de pleine nature semblent en progression, ce qui induit un souhait des professionnels de conforter l'offre et d'améliorer l'accueil sur ce territoire.

Un projet de restauration de cabane dans le secteur de Conques a également été mené (mais la plupart des cabanes de ce secteur sont privées).

Un projet de sentier itinérant autour du Pic du Midi n'a jamais vu le jour faute d'abris suffisants pouvant accueillir les randonneurs.

Il n'y a pas actuellement de projets d'ouverture de sentier, ni de nouveau balisage ni de nouvelles cabanes dans ce secteur. Il y a cependant un projet de revalorisation et requalification du secteur d'Artigues.

Dans l'ensemble, la pression touristique reste modérée et aura peu de conséquence sur la faune, la flore et les habitats naturels.

× Chasse

L'ensemble du site Natura 2000 « Liset de Hount Blanque » est concerné par cette activité. Ce site est majoritairement constitué de terrains communaux, mais aussi de terrains privés localisés sur Campan et Beaudéan.

Les acteurs :

La Fédération Départementale de Chasseurs est une association loi 1901, régie par un conseil d'administration qui définit une politique d'actions fédérales conduite par son Président, avec l'appui d'une direction, de services administratifs et techniques. La Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées exerce aussi des missions de service public que sont l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique, la prévention et l'indemnisation des dégâts de grands gibiers, la délivrance du permis de chasser ou la formation aux examens du permis de chasser.

Les détenteurs de droit de chasse, en vue de la gestion en commun d'une ou plusieurs espèces de faune sauvage ou d'un territoire, sont regroupés en Société de Chasse. Les sociétés de chasse sont des associations de la loi de 1901 déclarées auprès de la préfecture et dont la création a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel.

La répartition de l'activité :

La gestion de l'activité de chasse est répartie entre deux sociétés principales sur le périmètre du Site Natura 2000 :

- La Société de Chasse « la Bigorre Saint Hubert » qui intervient sur les territoires administratifs de Bagnères de Bigorre et Beaudéan (elle regroupe 9 communes au total)
- La Société de Chasse des Chasseurs Campanois qui intervient sur le territoire administratif de Campan

Cependant, la répartition du droit de chasse est complexe car un certain nombre de communes disposent de droits sur les territoires inclus dans le Site Natura 2000 (Cf. Carte n°16 – Carte de la gestion et du droit de chasse), notamment dans le cadre de territoires en indivision : les Sociétés de chasse de Vielle Adour, Banios, Gerde, et Lies interviennent également sur une partie des territoires administratifs de Campan et de Bagnères de Bigorre.

D'une façon générale, sur l'ensemble des Sociétés de chasse, les effectifs des chasseurs et la fréquence de la pratique se maintiennent mais la population de chasseurs vieillit, ce qui pose le problème du renouvellement futur des adhérents et de la régulation des espèces.

Gestion cynégétique et entretien de l'espace :

- Le Chevreuil est chassé en battue et à l'approche. La chasse d'été du brocard est pratiquée en période estivale (à compter du 1^{er} juin comme le prévoit la réglementation).
- L'Isard est présent sur le site mais aucune réalisation du plan de chasse n'est effectuée sur le secteur. On peut noter la présence épisodique d'individus sur les parties forestières du site.
- Le Cerf est présent sur l'ensemble du site, des animaux sont attribués chaque année en fonction de la tendance de la population. Son utilisation du site est fonction des saisons où il peut monter dans les zones d'estives en été et se réfugier de préférence en zones forestières basses, lors de l'automne ou de l'hiver.

Ces 3 espèces de grand gibier sont soumises à Plan de Chasse.

Le Sanglier est chassé en battue. Les Sociétés de chasse ont redoublé d'efforts pour maintenir une pression de régulation sur les populations de sangliers, mais les effectifs restent importants. L'objectif est de contenir au maximum les populations de suidés.

Des clôtures sont fournies sous contrats aux exploitants agricoles par la Fédération des chasseurs pour protéger les cultures. Une machine permettant de remettre les prairies en état est également mise par la Fédération à la disposition des agriculteurs.

Les autres espèces chassées sur l'ensemble du site pour le petit gibier sont :

1. le Grand Tétras : Dans le cadre de la stratégie nationale en faveur de cette espèce, un plan de prélèvement est élaboré à l'échelle du département par zones biogéographiques (cf. plan de gestion du Grand Tétras à l'échelle du massif pyrénéen). Il est décliné à l'échelle de massifs par une attribution annuelle calculée en fonction de l'indice de reproduction (réalisation de comptages aux chiens d'arrêt pour estimer le succès de la reproduction), et des effectifs de mâles chanteurs au printemps.
2. Les migrateurs terrestres sont présents sur la zone en début d'automne, au cours de leurs trajets migratoires. La chasse de ces espèces (bécasse, palombes, grives) se pratique pendant cette période et avant l'apparition de la neige.
3. la Perdrix grise : existence d'une réserve de chasse de Société (statut propre au règlement intérieur de l'Association la Bigorre St Hubert) créée il y a environ 15 ans, en faveur de la Perdrix grise de montagne. Un comptage y est réalisé dans le cadre des suivis de reproduction de l'espèce en collaboration avec la Fédération sur des secteurs échantillons identifiés dans les protocoles OGM (Observatoire des Galliformes de Montagne). Le Perdreau est chassable conformément à la réglementation départementale sur toutes les autres zones du site, et certaines sociétés fixent des règles de gestion plus restrictives propres à leur territoire (temps de chasse et prises par chasseurs).
4. le Lièvre : répartition hétérogène sur les secteurs du site, malgré des conditions d'accueil pour l'espèce qui semblent favorables (Aouet). La chasse du lièvre est réglementée par les sociétés de chasse locales (poursuite autorisée et prise égale à zéro par exemple sur la Bigorre St Hubert).
5. Le département des Hautes-Pyrénées présente la particularité d'avoir une zone de plaine (ZP) et une zone de montagne (ZM) qui encadrent la pratique de la chasse. Dans la zone de montagne les lâchers d'espèces de petits gibiers sont totalement interdites, et ce conformément au texte de l'arrêté préfectoral régissant la ZM.

Les Sociétés de Chasse et la Fédération participent également aux CLE (Commissions Locales d'Ecobuage) pour donner un avis sur les projets de feu par rapport à la biodiversité, et assurer une vigilance sur les périodes et méthodes de réouverture de milieux vis à vis de la faune. Les chasseurs demandent à être informés des nouveaux projets dans le domaine des travaux d'entretien et d'ouverture de l'espace (débroussaillage, brûlage, ...).

Les espèces classées nuisibles et piégées sont le renard (présent sur tout le site), la fouine, la martre, les corneilles noires, l'étourneau sansonnet et les pies. La pratique du piégeage est réglementée et concerne les espèces inscrites dans une liste départementale (Arrêté du 2 août 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles/ modifié le 04 avril 2013). Elle est peu pratiquée sur le site, car c'est une activité assez contraignante du point de vue de la réglementation.

Les impacts de la chasse sur les habitats et les espèces ayant permis la désignation du site sont neutres voire positifs (régulation des espèces telles que le sanglier).

× Pêche

Les acteurs :

La Fédération de pêche propose la réglementation départementale au Préfet. Elle est responsable du contrôle des populations (pêche électrique) et de la qualité de l'eau, avec l'ONEMA.

2 AAPPMA sont concernées par le périmètre du site:

- AAPPMA de la Gaule Bigourdane qui intervient sur le territoire administratif de Bagnères de Bigorre
- AAPPMA Les Pêcheurs Campanois qui intervient sur les territoires administratifs de Campan et Beaudéan

Un secteur (Ruisseau de Binaros) se partage entre les deux sociétés (une rive par société). Historiquement, la Société de Bagnères regroupait Beaudéan et Gerde. Puis les pêcheurs Campanois ont souhaité une gestion cantonale de la pêche, Beaudéan est alors rattaché à la Société de Campan. Au niveau bas du vallon d'Arizes, le territoire et la propriété sont campanoises, mais Bagnères de Bigorre détient un « droit d'eau » jusqu'à Artigues.

La répartition de l'activité :

La pêche, s'exerce principalement sur les cours d'eau de Arizes et Binaros, ainsi qu'au lac d'Aygue Rouye et au plateau de Bourg, mais l'ensemble du site est potentiellement fréquenté. Les zones de plus grande activité sont néanmoins les cours d'eau en limite du site (Adours de Lesponne et de Gripp). La fréquentation est plutôt régulière et assurée par des locaux. Certains secteurs restent difficiles d'accès pour la pratique de la pêche.

Les données de présence sont essentiellement issues des pêcheurs qui fréquentent le site car il n'y a pas de pêche électrique pratiquée par la Fédération de pêche sur la partie haute des cours d'eau. Il existe un Arrêté de Protection de biotope sur l'Adour qui remonte les affluents sur le territoire de Campan (Arize, Arrimoula). Il existe également une pisciculture à Campan.

La gestion piscicole :

Le syndicat mixte du Haut Adour gère le contrat de Rivière et regroupe toutes les communes de la CCHB, avec également Asté, Campan et Soues. Il n'effectue pas de travaux directement dans le site mais il peut y avoir occasionnellement quelques interventions sur les embâcles en partie basse (ex : Peyras, ruisseau d'Arrimoula).

Les AAPPMA sont responsables de l'alevinage des cours d'eau sur les conseils de la Fédération de Pêche et celle-ci assure les alevinages dans les lacs de montagne. Ils sont réalisés avec des alevins de souche locale (Cauterets) qui correspondent à la souche atlantique moderne. Mais dans l'ensemble, il y a une bonne reproduction naturelle de la Truite fario, et dans les secteurs où la reproduction naturelle est bonne, l'alevinage de pisciculture ne s'installera pas durablement du fait de la territorialité de l'espèce (pas de territoires disponibles pour l'installation des truites issues d'alevinage). De ce fait, il n'y a pas d'introggression des souches locales par les alevinages malgré une pratique depuis 20-30 ans. De plus l'alevinage n'est pas pratiqué là où la reproduction naturelle est bonne.

Là où l'alevinage naturel est erratique (pour des raisons de températures trop basses, de fréquence des crues, de courant important...), les alevins de pisciculture peuvent s'implanter. Quand ils vont se développer, ils feront souche là où ils se sont installés mais ne pourront pas non plus se reproduire vu les conditions naturelles, et il faudra donc refaire un alevinage.

Les sociétés mènent une gestion patrimoniale et n'ont pas recours à des effectifs surdensitaires. Il n'y a par exemple pas d'alevinage sur les cours d'eau gérés par Bagnères de Bigorre. Les ruisseaux de Ballonque et d'Arrimoula sont alevinés par Campan (environ 500 alevins)

Des alevinages sont réalisés au Lac d'Aygue Rouye tous les 2 ans (environ 1000 alevins), et aux lacs de Binaros et de l'Oeuf (en hélicoptère, 250 à 500 alevins par lac). Le lac d'Arizes n'est pas aleviné, car non propice (petit et peu profond).

Les cours d'eau du site sont de 1ère catégorie stricte (catégorie piscicole à truite fario) et ne présentent pas d'espèces accompagnant la truite. La truite Fario est présente partout sur les ruisseaux principaux, jusque au dessus d'Aygue Rouye, et presque jusqu'à Binaros et sur le Courbet. Dans le vallon d'Arizes, le ruisseau se perd au dessus de la prise d'eau, mais il existe une belle population en dessous. La truite est présente également tout le long du ruisseau d'Arrimoula.

Le site ne présente pas de réserve de pêche. La réglementation limite le nombre de prise à 10 par jour et par pêcheur dans les ruisseaux et à 10 par pêcheur et par sortie dans les lacs (TLC 18 cm).

La question du comblement des lacs, soulevée par plusieurs pratiquants et les éleveurs est notamment sensible sur les secteurs de Binaros et du lac de l'Oeuf. Ce phénomène, *a priori* naturel, ne nécessite pas d'intervention particulière mais reste à surveiller. A Aygue Rouye, le niveau d'eau avait été rehaussé par la mise en place d'un petit barrage à l'exutoire, il y a plus de 10 ans, à la demande de la commune de Campan. Certains pratiquant s'inquiètent de l'avancée des herbiers sur le plan d'eau, mais reconnaissent aussi qu'ils offrent un milieu propice pour le poisson (abri).

Les eaux sont de bonne qualité (lac 1ère catégorie) et aucun problème particulier lié à l'activité piscicole n'a été relevé, même si une certaine vigilance est assurée vis à vis de l'impact potentiel du bétail (piétinement).

L'impact de cette activité sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est faible à neutre.

3.3.3. Gestion hydroélectrique

Un seul ouvrage hydroélectrique (prise d'eau EDF / GEH) existe à l'intérieur du Site, sur le Ruisseau d'Arizes (Vallon d'Arizes). Le GEH Adour et Gaves exploite la chute de la centrale d'Artigues qui turbine les eaux du Garet, de l'Adour du Tourmalet et de l'Adour d'Arizes.

L'eau de l'Arizes captée par une prise en rivière (barrage de 1,50 m de hauteur et de 11 m de long, à la côte de 1560,65 NGF) est canalisée et envoyée vers la retenue de Castillon sur l'Adour du Tourmalet, au travers d'une conduite enterrée de 470 m de longueur, suivie d'une galerie de 736 m.

Le débit maximum dérivable est de 1,2 m³/s. Il n'est pas délivré actuellement de débit réservé, les 13 l/s (1/40ème du module) qui sont normalement dus sont reportés sur la prise de Pradilles (chute de Campan) (Accord DRIRE-FDPPMA-EDF de 1988).

Le titre de concession d'Artigues arrivait à échéance en 2008. Les valeurs des débits réservés ont été modifiés, l'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de demande de concession et les échanges avec les services ont amené à passer à 1/10ème du module sur la prise d'eau d'Arizes, soit 48 l/s. Cette hausse du débit est favorable à la vie piscicole et satisfait les souhaits de maintien des conditions écologiques du cours d'eau (faune piscicole et autres espèces telles que le Desman des Pyrénées). La Fédération et les Sociétés de pêche y étaient favorables.

La centrale d'Artigues permet de produire une énergie hydroélectrique renouvelable, l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 13500 personnes.

En l'état actuel et avec les nouveaux débits, on peut considérer que cette activité n'a pas d'impact négatif sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

3.3.4. Gestion forestière

Les pratiques sylvicoles ont été inventoriées grâce à la consultation des aménagements forestiers disponibles à l'Office National des Forêts, Agence départementale des Hautes Pyrénées, et la consultation des techniciens et agents locaux (Carte n°15 : carte des propriétés forestières et de la gestion forestière).

× Propriétaires et statuts des forêts du site :

Les forêts sont peu représentées sur le site (environ 215 ha).

4 forêts communales sont incluses pour partie dans le site (parfois pour moins de 10 ha) :
- Forêt communale de Bagnères de Bigorre,

- Forêt communale de Beaudéan,
- Forêt communale de Campan – Mourgoueilh, Niclade,
- Forêt communale indivise du Mourgoueilh.

Ceci représente environ 75 ha de forêts relevant du régime forestier. Ces forêts publiques ont non seulement un rôle de protection générale des milieux, des espèces et des paysages mais aussi de production de bois. Néanmoins la majeure partie des zones forestières du site ne fait pas l'objet d'exploitation sylvicole (zones classées en repos ou protection), du fait de contraintes physiques (pente), techniques (absence de desserte) ou d'enjeux écologiques.

La forêt privée, quant à elle, est plutôt morcelée (Bois de Beaudéan, d'Escaret ...) et représente environ 140 ha.

× **Gestion des forêts des collectivités :**

Les surfaces de forêts sont réparties comme indiquées ci-dessous entre les différents propriétaires.

Forêts relevant du régime forestier	Surface totale de la forêt	Parcelles concernées	Surface dans Natura 2000
			75 ha
Forêt communale de Bagnères de Bigorre	1941,24 ha	Parcelle 2 : 14 ha	2 ha
Forêt communale de Beaudéan	436 ha	Parcelle 16 : 22 ha Parcelle 23 : 6 ha	9 ha
Forêt communale de Campan - Mourgoueilh Niclade	325 ha / 1950 ha	Parcelles 100, 101, 103 et 106 : 101 ha	40 ha
Forêt communale indivise du Mourgoueilh	288 ha	Parcelles 13, 14, 17 et 18 : 76,5 ha	24 ha
Autres forêts		Surface dans Natura 2000	
Bois de Beaudéan, d'Escaret & al		140 ha	

La gestion de ces forêts est confiée à l'Office National des Forêts et chacune de ces forêts bénéficie d'un plan de gestion appelé « Aménagement forestier ». Les aménagements forestiers sont établis pour une durée de 15 à 20 ans au terme desquels ils font l'objet d'une révision.

La période de validité des aménagements en vigueur sur le site est indiquée ci-dessous :

Forêts relevant du régime forestier	Période de validité de l'Aménagement forestier
Forêt communale de Bagnères de Bigorre	2009-2023
Forêt communale de Beaudéan	2011-2030
Forêt communale de Campan - Mourgoueilh Niclade	2005-2019
Forêt communale indivise du Mourgoueilh	2002-2016

× **Les modes d'exploitation**

En cas d'exploitation sylvicole, en fonction des contraintes techniques, économiques et environnementales, plusieurs modes de débardage peuvent être envisagés : pistes, hélicoptère, câble, tracteur, goulotte de débardage....

Aucun nouveau projet de desserte n'est actuellement envisagé sur les forêts comprises dans le site Natura 2000.

*** Objectifs et traitements sylvicoles**

Suivant les enjeux écologiques, physiques et économiques recensés lors de la révision des aménagements, certaines parcelles sont regroupées en unités d'objectifs et de traitements appelées « séries ». Les différents types de séries sont définies comme suit :

- Série de Production :

Ce type de série regroupe les unités de gestion (parcelles ou sous parcelles) où l'objectif déterminant est un objectif de production ligneuse. La protection générale des milieux et des paysages est associée.

- Série de Production et de Protection :

Ce type de série regroupe les unités de gestion (parcelles ou sous parcelles) où les objectifs déterminants sont la production de bois et la protection contre les risques naturels (crues, chutes de blocs, glissements de terrain). La protection des biotopes et des paysages est associée par la sylviculture pratiquée.

- Série de Protection et Production :

Ces types regroupent des unités de gestion où l'objectif déterminant est un objectif de protection, soit de « protection physique », soit de protection paysagère, et où un objectif de production ligneuse est associé.

- Série d'intérêt écologique général :

Ce type regroupe les unités de gestion où l'objectif déterminant est la conservation de milieux, de biotopes, d'espèces animales ou végétales remarquables. La conservation passe généralement par une absence d'intervention, qui n'exclue pas occasionnellement d'autres objectifs associés : accueil du public, affouages, ou autres.

Ce qui se traduit comme suit pour les forêts concernées par le Site Natura 2000 :

• Forêt Communale de Bagnères de Bigorre

Parcelle 2 : 14 ha dont 2 ha concernés par le site Natura 2000.

Canton Ardalos: Ce canton est composé majoritairement de peuplements de sapins (adultes, peuplements à deux strate), vides non boisables et peuplements montagnards.

La forêt est constituée de deux séries :

- 1ère série à objectif de production de bois d'œuvre et d'industrie, et ponctuellement de protection contre les risques naturels (avalanches, chutes de blocs et glissements de terrain) avec un objectif associé de protection générale des milieux et des paysages, traitée en futaie par parquets et ponctuellement en futaie irrégulière.
- 2ème série ayant un objectif d'accueil du public et de protection paysagère, avec un objectif associé de protection générale des milieux, traitée en futaie irrégulière.

Les surfaces incluses dans le Site Natura 2000 appartiennent à la première série et la parcelle est classée en groupe de futaie par parquets avec une petite zone de parquets de régénération à poursuivre, en limite du site Natura 2000. La partie située en site Natura 2000 (environ 2 ha) est considérée comme non mobilisable. Le reste de la parcelle est mobilisable par la présence d'une piste forestière (piste en terrain naturel reliée à la route forestière revêtue passant à l'Haya).

• Forêt Communale de Beaudéan

Parcelle 16 : 22 ha et Parcelle 23 : 6 ha dont 9 ha concernés par le site Natura 2000.

Cette forêt est composée majoritairement de peuplements adultes de hêtres et sapins avec quelques zones jeunes ou en maturation, peuplements de feuillus divers, érables et frênes, et vides non boisables (pelouses des hauts de versants ou trouées).

- La forêt est constituée d'une série unique dont l'objectif principal est la production de bois d'œuvre et d'industrie avec un objectif associé de protection générale des milieux et des paysages. Elle est traitée en futaie régulière par parquets.

Les surfaces incluses dans le Site Natura 2000 ont fait l'objet d'une analyse lors de la révision d'aménagement pour évaluer l'impact des décisions d'aménagement sur leur conservation :

▪ **Types d'habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats présents sur la FC de Beaudéan :**

IC = Habitat d'intérêt communautaire

IP = Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Code Corine Biotopes	Statut	Surface en forêt
MILIEUX DE LANDES ET FOURRES				
Landes alpines et subalpines (Landes à Rhododendron ferrugineux)	4060	31.42	IC	2,20 ha
MILIEUX DE PELOUSES ET PRAIRIES				
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	6230	35-1	IP	1,43 ha

On notera par ailleurs la présence de 3,13 ha d'habitats non considérés comme d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats :

- Fourrés et landes à Fougères (Corine Biotope : 31.81, 31.86)
- Hêtraie sapinière neutrophile (Corine Biotope : 41.14).

Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés	Décision de l'aménagement pour les parcelles concernées par cet habitat	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effet attendu et nature du bilan
Landes alpines et subalpines (Landes à Rhododendron ferrugineux) (4060)	Hors sylviculture	Evolution naturelle	Neutre : Ces habitats ne sont pas concernés par des interventions prévues dans l'aménagement.
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (6230)	Hors sylviculture	Evolution naturelle	Neutre : Ces habitats ne sont pas concernés par des interventions prévues dans l'aménagement.

Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats naturels des espèces d'intérêt communautaire

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Décision de l'aménagement pour les parcelles concernées par les habitats de ces espèces	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effet attendu et nature du bilan
Chauves souris : Grand Rhinolophe (1304); Petit Rhinolophe (1303); Petit / Grand Murin (1307/1324) ;	Milieux ouverts : hors sylviculture Milieux forestiers : hors sylviculture pour la surface incluse dans le périmètre du site Natura 2000	Evolution naturelle NB : Seule une petite surface de hêtraie sapinière neutrophile (parcelle 23) est concernée par le périmètre du site.	Neutre : Les habitats de cette espèce dans le site Natura 2000 ne sont pas concernés par des interventions prévues dans l'aménagement
Desman des Pyrénées (1301)	Cours d'eau, zones humides et berges de cours d'eau : hors sylviculture pour la surface incluse dans le périmètre du site Natura 2000	Evolution naturelle Pour la surface prévue en sylviculture (hors site Natura 2000), par précaution pour la zone d'influence possible autour du site Natura 2000 : Pas de stockage de bois en berges pouvant entraîner des fines dans le cours d'eau.	Neutre : Les habitats de cette espèce dans le site Natura 2000 ne sont pas concernés par des interventions prévues dans l'aménagement

● **Forêt communale de Campan – Mourgoueilh Niclade**

Parcelles 100, 101, 103 et 106 : 101 ha dont 40 ha concernés par le site Natura 2000.

Seul le Canton du Mourgoueilh Niclade est concerné. Le Canton de Benque Empieye longe les limites du site au niveau de la lisière supérieure de la forêt, mais ne recoupe pas le site Natura 2000.

Cette forêt est composée majoritairement de peuplements adultes de hêtres et sapins avec quelques peuplements de feuillus divers, épicéas et pins laricio, et vides non boisables (pelouses des hauts de versants ou trouées). Une de ces trouées du Canton du Mourgoueilh Niclade, située en site Natura 2000 est une zone humide d'intérêt patrimonial, la tourbière de Niclade.

La forêt est constituée de trois séries :

- 1^{ère} série dont l'objectif principal est la production de bois d'œuvre et d'industrie, feuillus et résineux, avec un objectif associé de protection générale des milieux et des paysages. Elle est traitée en futaie irrégulière par parquets.
- 2^{ème} série dont l'objectif principal est la protection physique vis-à-vis des risques naturels identifiés. Elle est traitée en futaie irrégulière par bouquets.
- 3^{ème} série dont l'objectif principal est la protection paysagère et l'accueil du public. Elle est traitée en futaie irrégulière par bouquets.

Les surfaces incluses dans le Site Natura 2000 appartiennent à la première série et les parcelles sont classées en groupe de futaie irrégulière par parquet à l'exception de la parcelle 103 et d'une partie de la parcelle 106 (Tourbière de Niclade) qui sont classées en groupe de repos.

Les parcelles en production situées dans le site Natura 2000 sont mobilisables par la présence d'une piste forestière (piste en terrain naturel reliée à la route forestière revêtue passant par le col de la Courade).

Si les surfaces en sylviculture situées dans le site Natura 2000 peuvent être considérées comme négligeables, la parcelle 106 abrite une des 2 stations de Buxbaumie verte répertoriées sur le site, ce qui en plus de la Tourbière de Niclade, renforce son intérêt patrimonial, et nécessite de prêter une attention particulière à sa gestion, en particulier au maintien de vieux peuplements et d'arbres morts et sénescents.

● **Forêt communale indivise du Mourgoueilh**

Parcelles 13, 14, 17 et 18 : 76,5 ha dont 24 ha concernés par le site Natura 2000

Cette forêt est en indivision entre Gerde, Asté et Lies, et est située sur le territoire communal de Campan. Cette forêt est composée majoritairement de peuplements adultes de hêtres et sapins avec quelques peuplements de feuillus divers, et vides boisables (pelouses des hauts de versants ou trouées).

- La forêt est constituée d'une série unique dont l'objectif principal est la production de bois d'œuvre et d'industrie, feuillus et résineux avec un objectif associé de protection générale des milieux et des paysages. Elle est traitée en futaie irrégulière par bouquets et parquets.

Les surfaces incluses dans le Site Natura 2000 sont classées pour partie en groupe de futaie irrégulière par bouquets avec quelques zones de régénération et de jeunesse. L'intégralité de la parcelle 18, qui présente la plus grande surface en site Natura 2000, est classée en groupe de repos momentané. Cette parcelle ne présente pas de peuplements forestiers matures, mais correspond à des faciès d'embroussaillage et de recrus ayant gagné sur le pâturage.

Les parcelles en production situées dans le site Natura 2000 sont mobilisables par la présence d'une piste forestière (piste en terrain naturel reliée à la route forestière revêtue passant par le col de la Courade).

✱ **Synthèse**

Compte tenu du fait que seule une très faible partie de leur surface est concernée par le périmètre du site (partie sommitale, crêtes et lisières supérieures), on peut considérer que l'activité forestière est très faible sur le site.

Dans tous les Aménagements forestiers, dans le cadre des actions en faveur du maintien de la biodiversité et conformément à l'instruction sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, il est conseillé de conserver lors des martelages, des arbres sénescents, morts ou secs (au moins un par hectare) et des arbres creux (1 à 10 pour 5 hectares) à l'intérieur des parcelles, uniquement s'ils ne représentent aucun danger (ces arbres ne seront, en aucun cas, maintenus à proximité des voies d'accès ou à proximité de zones fréquentées par le public et des habitations).

Ces dispositions viennent s'ajouter à la prise en compte des enjeux particuliers propres à chaque forêt et aux parcelles incluses dans le site Natura 2000. Depuis 2009, chaque aménagement faisant l'objet d'une révision doit analyser les incidences de la gestion forestière proposée sur le maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a été désigné. C'est le cas de l'Aménagement de la FC de Beaudéan, révisé en 2011. Pour les autres aménagements cette analyse se fera au fur et à mesure de leur révision.

Quoi qu'il en soit, en l'état actuel, du fait de l'accès difficile et de la situation en limite des forêts par rapport au site, de l'absence de projet de desserte prévu ou d'exploitation forestière (sauf en limite du site), on peut considérer que l'activité forestière est très limitée ou quasi absente dans le site Natura 2000 et que son impact sur les habitats naturels et les espèces est faible.

La prise en compte des vieux peuplements vis-à-vis de la Buxbaumie verte est le principal enjeu identifié.

× **Forêt privée**

La forêt privée représente, d'après les surfaces SIG de la carte des Habitats naturels, environ 140 ha sur le site (soit plus que les forêts publiques). Cette surface est à relativiser du point de vue des habitats forestiers car une proportion de cette surface est constituée de recrus relativement récents, issus de l'enfrichement de parcelles privées, en particulier sur le secteur de Campan, dans le secteur du Peyras et des Cabanettes. Les formations forestières matures sont essentiellement situées sur la commune de Beaudéan (Bois de Beaudéan) et constituent un massif âgé, de fort intérêt patrimonial du point de vue des habitats naturels et des espèces qu'il abrite.

Ces forêts privées présentent un morcellement foncier très important ce qui explique l'absence actuelle de plan simple de gestion (PSG) et la multiplicité des propriétaires. Ils ne font *a priori* pas l'objet d'exploitation particulière à ce jour et les massifs âgés ne sont pas desservis. On peut donc considérer que l'activité forestière est très limitée ou quasi absente dans le site Natura 2000 et que son impact sur les habitats naturels et les espèces est faible. Aucune donnée n'est cependant disponible actuellement sur la gestion de ces parcelles forestières.

Comme pour la forêt publique, la prise en compte des vieux peuplements vis-à-vis de la Buxbaumie verte est le principal enjeu identifié.

3.3.5. Les conflits d'usages et les attentes des acteurs

× **Les conflits potentiels d'usages**

Lors de ce diagnostic, aucun conflit majeur qui ait un lien avec la mise en œuvre de Natura 2000, et de la conservation des habitats naturels et des espèces, n'a été mis en évidence.

Cependant, des conflits ponctuels peuvent survenir entre les usagers sur le territoire ou à proximité du site Natura 2000 :

- ✓ Des conflits liés au droit d'usage sur le site ont pu et peuvent encore exister, qui ont pu en partie être responsables des délais de réalisation de ce document de gestion. Dans la mesure où ces

différents sont indépendants de la réflexion menée dans le cadre Natura 2000, nous ne les détaillerons pas dans le présent chapitre.

- ✓ Concernant les conflits entre les activités et le maintien des habitats naturels, des préoccupations concernant la fréquentation des zones humides par le bétail ont parfois été mises en avant. On peut supposer un impact négatif provoqué par le surpiétinement de certains secteurs. *A contrario* on peut supposer également une interaction positive permettant de maintenir une alimentation hydrique par le piétinement, et participant ainsi à l'engorgement des zones qui, non soumises à ce régime de perturbations, pourraient à terme se combler.
- ✓ Au-delà de la fréquentation des zones humides, leur évolution dans le temps (assèchement, comblement par la végétation, etc...) a aussi été plusieurs fois évoquée, et préoccupe à la fois les pratiquants de la pêche que les éleveurs.

Devant l'incapacité à évaluer l'impact réel des pratiques et de l'évolution de ces zones humides à ce stade de l'étude, un suivi de la végétation a été proposé afin de mieux cerner l'évolution de ces milieux avant de proposer des mesures de gestion, le cas échéant.

- ✓ Enfin sur certains secteurs, des attentes des éleveurs vis-à-vis des sociétés de chasse pour la régulation des populations de sangliers ont pu être évoquées. Il faut souligner que Natura 2000 n'a pas vocation à traiter des questions cynégétiques, les dégâts de gibier faisant l'objet d'une procédure définie, et qu'il convient de solliciter la Fédération départementale des chasseurs dans ce cadre.

× **Les attentes des acteurs**

Lors des différents groupes de travail thématiques ou des entretiens individuels, les acteurs ont montré qu'ils étaient conscients de l'intérêt du site au niveau du patrimoine naturel, pastoral, touristique et des autres usages. Le souhait de préserver l'existant, tant au niveau du patrimoine naturel que des usages a été maintes fois formulé.

Le souci de chacun reste cependant de pouvoir continuer à exercer son activité. Ainsi, conformément à la Directive Habitats, l'objectif de ce Document d'objectifs sera donc de concilier ces usages avec la préservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Une attente importante correspond à un besoin d'accompagnement, de soutien et de facilitation de l'activité pastorale traditionnelle présente sur le site. Sans cet élément, une menace de déprise plus ou moins marquée et de régression des milieux ouverts pourrait apparaître et s'amplifier année après année, conduisant à l'abandon des quartiers les plus difficiles et la modification inexorable des équilibres actuels, des milieux et des paysages.

Un besoin d'information et de sensibilisation sur le patrimoine naturel et sur la démarche Natura 2000 a été plusieurs fois exprimé.

Enfin, une inquiétude générale s'est manifestée lors des réunions sur le devenir de la démarche Natura 2000 et notamment les aspects réglementaires (interdictions et obligations) pouvant apparaître dans l'avenir. Cette préoccupation peut être assez vive chez certains professionnels et usagers, en particulier chez les propriétaires privés disposant de parcelles dans les limites du Site Natura 2000.

La démarche contractuelle basée sur le volontariat qui est la méthode appliquée actuellement pour la mise en œuvre de Natura 2000 a maintes fois été expliquée lors des réunions, mais ces explications n'ont pas réussi à dissiper toutes les inquiétudes sur l'éventuelle apparition de contraintes réglementaires, inquiétudes renforcées par l'apparition de la conditionnalité des aides PAC pour les exploitants agricoles, des décrets sur les études d'incidences, ou les modifications des conditions d'exonération de la TSF dans le cadre des Chartes Natura 2000.

La nouvelle programmation financière européenne n'étant pas encore connue au moment de la rédaction du Document d'objectifs, les incertitudes sur les modalités et montants des financements européens, notamment pour les aides agricoles, ajoutent à cette inquiétude.

3.3.6. Les projets en développement et impacts potentiels

Le site n'est actuellement concerné par aucun projet pouvant avoir un impact direct fort sur son périmètre. Néanmoins, deux projets pouvant le concerner sont à signaler :

✖ Gallipyr

Le Projet GALLIPYR - « Réseau Pyrénéen des Galliformes de montagne », financé dans le cadre du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre-POCTEFA 2007-2013, et d'une durée de 3 ans (2008-2011) a pour objectif d'harmoniser entre les 3 Etats qui composent le Massif Pyrénéen (Espagne-France-Andorre) les méthodes de suivi et de gestion de 3 espèces de Galliformes de montagne : le Grand Tétras (*Tetrao urogallus*), le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*) et la Perdrix grise (*Perdix perdix*).

Le projet prévoit la création d'un réseau pyrénéen des Galliformes de montagne, l'aide à la création d'un portail de données pyrénéennes et la mise en œuvre d'actions en faveur des habitats et des espèces de galliformes de montagne. Ces actions peuvent par exemple consister en des améliorations du biotope (broyage de landes, plantations de pins et sorbiers...) menées par différentes structures dont la Fédération des Chasseurs des Hautes Pyrénées. Les actions d'amélioration des habitats (Grand tétras et Perdrix grise) devraient permettre d'augmenter la capacité d'accueil des milieux et impacter sur la démographie.

Si les espèces ciblées ne relèvent pas de la Directive Habitats pour laquelle le site est désigné, les habitats concernés sont le plus souvent des landes ou des pelouses d'intérêt communautaire, et une cohérence entre les différents projets, notamment avec les projets d'amélioration pastorale pour maintenir les habitats ouverts, doit être recherchée.

✖ Réserve internationale de Ciel Etoilé au Pic du Midi de Bigorre

En 2009 le Pic du Midi de Bigorre met en place les processus nécessaires à la création d'une réserve internationale de Ciel étoilé au Pic du Midi de Bigorre. Le projet fait partie du programme " I.D.A. Sky Places program " de l'International Dark Sky (I.D.A.). L'IDA et ses partenaires labellisent des actions et des sites ayant un paysage nocturne exceptionnel ou se donnant les moyens pour le sauvegarder.

Il y a trois catégories de sites :

- International Dark Sky Communities (IDSC) : Communauté de communes ou districts ayant un ciel noir (ou étoilé) de grande qualité.
- International Dark Sky Parks (IDSP) Parc naturel ayant un ciel étoilé exceptionnel.
- International Dark Sky Reserves (IDSR). Réserve Internationale de Ciel Noir (ou Etoilé).

Ces communautés de communes, parcs naturels et réserves (souvent liés à des sites astronomiques exceptionnels) mettent en œuvre en concertation avec les acteurs locaux les processus, moyens et mesures appropriés pour préserver la qualité du ciel étoilé.

Ce projet se situe dans un contexte de développement durable. L'objectif est de créer une véritable synergie entre les multiples utilisateurs du site, élus, acteurs économiques et habitants de cette région. Les retombées en termes économiques, touristiques, scientifiques, écologiques et de communication peuvent être importantes pour les structures qui travaillent quotidiennement et valorisent le site du Pic du Midi, et pour les habitants du pays de Bigorre.

Ce projet aura un effet d'entraînement pour la mise en place des processus de protection des sites astronomiques en Europe, la sauvegarde et la réhabilitation de la voûte céleste, de l'environnement et la promotion d'un tourisme doux, et peut en ce sens concerner le Site Natura 2000 adjacent. (<http://ama09.obspm.fr>)

3.3.7. Autre

La Charte du Parc National des Pyrénées

La loi du 14 avril 2006, réformant la politique nationale des parcs nationaux, a deux incidences directes. D'une part, le décret de création du Parc national des Pyrénées a été modifié pour se mettre en conformité avec les dispositions de cette nouvelle loi. D'autre part, une charte doit être élaborée. Elle est soumise à enquête publique avant d'être validée en Conseil d'Etat puis proposée à la délibération des conseils municipaux.

La charte est un projet concerté de territoire d'une durée de validité de 15 ans. Elle concerne à la fois le cœur (ex-zone centrale) et l'aire d'adhésion (ex-zone périphérique). La charte définit des orientations pour le développement du territoire et la protection du patrimoine. Elle est un outil de gestion du territoire, elle permet un développement local et une valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager.

L'élaboration de la charte est placée sous la responsabilité du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées et de son président. Son élaboration est portée par le Parc national des Pyrénées mais elle est construite avec l'ensemble des acteurs locaux : élus, usagers, acteurs socio-économiques, habitants, associations et ceci dans la mesure où elle est la traduction d'un projet partenarial de territoire, qui doit être partagé et porté par tous.

La charte a pour objectif principal de donner un cadre, une ambition partagée et surtout une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable, au bénéfice des sites naturels ou à fort intérêt paysager, des activités agricoles, de la diversification touristique, de la gestion de l'habitat, etc. Pour cela, elle établit des orientations générales et des objectifs. Elle détermine les mesures à prendre dans la perspective d'atteindre les objectifs.

La charte comporte :

- un diagnostic territorial qui dresse l'état des lieux et identifie les enjeux du territoire ;
- une définition du caractère du Parc national des Pyrénées ;
- des objectifs de protection des patrimoines et modalités d'application de la réglementation sur le cœur du Parc national ;
- des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable sur l'aire d'adhésion ;
- un plan du Parc national des Pyrénées qui cartographie les différents espaces du cœur et de l'aire d'adhésion en fonction de leur vocation.

Le décret en Conseil d'Etat, signé le 28 décembre 2012, et publié au journal officiel approuve la charte du Parc national des Pyrénées. C'est sur la base de ce document que les communes de l'aire optimale d'adhésion (celles qui formaient l'ancienne zone périphérique) ont décidé, dans le courant du premier semestre de l'année 2013, d'adhérer ou non à la charte. Le périmètre du parc est alors défini par la réunion du cœur, non modifié par la charte, et du territoire de l'ensemble des communes adhérentes.

Le vallon d'Arizes est concerné, au sein du Site Natura 2000, par l'aire optimale d'adhésion actuelle.
(<http://www.parc-pyrenees.com>)

Enjeux et objectifs de gestion

4. Définition des enjeux

4.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale

Les enjeux écologiques sur le site ont été déterminés grâce à une analyse ayant pour objectif d'évaluer le niveau de préservation des habitats et de présenter les dynamiques observées sur le site. Ainsi, on estime la responsabilité du site pour la conservation de chaque type d'habitat.

La D.H parle d'état « de conservation ⁸ » d'un habitat naturel ou d'une espèce. Nous parlerons ici d'**état « global »** d'un habitat naturel ou d'une population d'espèce animale.

Les critères d'analyse restent ceux qui ont été définis par le CBNP-MP :

- * **Dynamique** : état d'avancement dynamique de l'habitat ou sens d'évolution de l'habitat (stable, progressive ou régressive, lente ou rapide).
- * **Etat « de conservation »** : ce critère s'évalue le plus souvent en terme de degré de dégradation observé ; La D.H précise que « *l'état de conservation d'un habitat [est] considéré comme favorable [au niveau du site] lorsque :*
 - * (...) les superficies qu'il couvre au sein du site sont stables ou en extension ;
 - * sa structure et les fonctions spécifiques à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
 - * l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable. »

L'opérateur a donc renseigné 2 critères permettant d'évaluer l'état de conservation de l'habitat : son niveau de dégradation et une appréciation très subjective de l'état de l'habitat (excellent, bon, moyennement dégradé, fortement dégradé).

- * **Typicité / Exemplarité** : La typicité floristique de la communauté végétale observée sur site a été comparée à son état optimal décrit dans les cahiers d'habitats de référence. *Ce critère a été évalué à l'échelle de chaque habitat élémentaire.*
- * **Représentativité** : ce critère a été rapproché des notions d'occurrence, de répartition et de rareté des habitats sur le site voire d'originalité. *Il a donc été apprécié à l'échelle du polygone et non de l'habitat élémentaire.*
- * **Intérêt patrimonial ⁹** : Il s'agit d'une évaluation de la valeur patrimoniale intrinsèque de l'habitat (rareté, menaces, raréfaction,...) et ceci à différentes échelles (régionale, nationale et/ou européenne). Pour la région Midi Pyrénées, la référence est la liste préliminaire des habitats déterminants pour les ZNIEFF. *Ce critère ne se rapporte pas seulement à la composition floristique et à la présence éventuelle au sein de l'habitat d'une espèce d'intérêt patrimonial.*

➔ On notera aussi que chaque critère – excepté la représentativité – a été évalué pour chaque habitat présent dans chacun des polygones délimités. Une « moyenne » de ces critères est présentée de manière globale dans chaque fiche habitat par type d'habitat naturel d'intérêt communautaire et prioritaire.

⁸ Etat « de conservation » d'un habitat naturel (Art. 1 D.H) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme des espèces typiques.

Etat de conservation d'une espèce (Art. 1 D.H) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations.

⁹ Définition de la méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des habitats par le CBNMP / Cahier des charges - Annexe 3 : Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces – Natura 2000 – DIREN Midi Pyrénées – Octobre 2007

En ce qui concerne les espèces, la démarche est double : d'une part, il convient de prendre en compte l'**état des populations** de chaque espèce (en y incluant un critère de dynamique de population au même titre que pour les habitats naturels) et d'autre part d'évaluer l'**état global du ou des type(s) habitat dans le(s)quel(s) elle vit.**

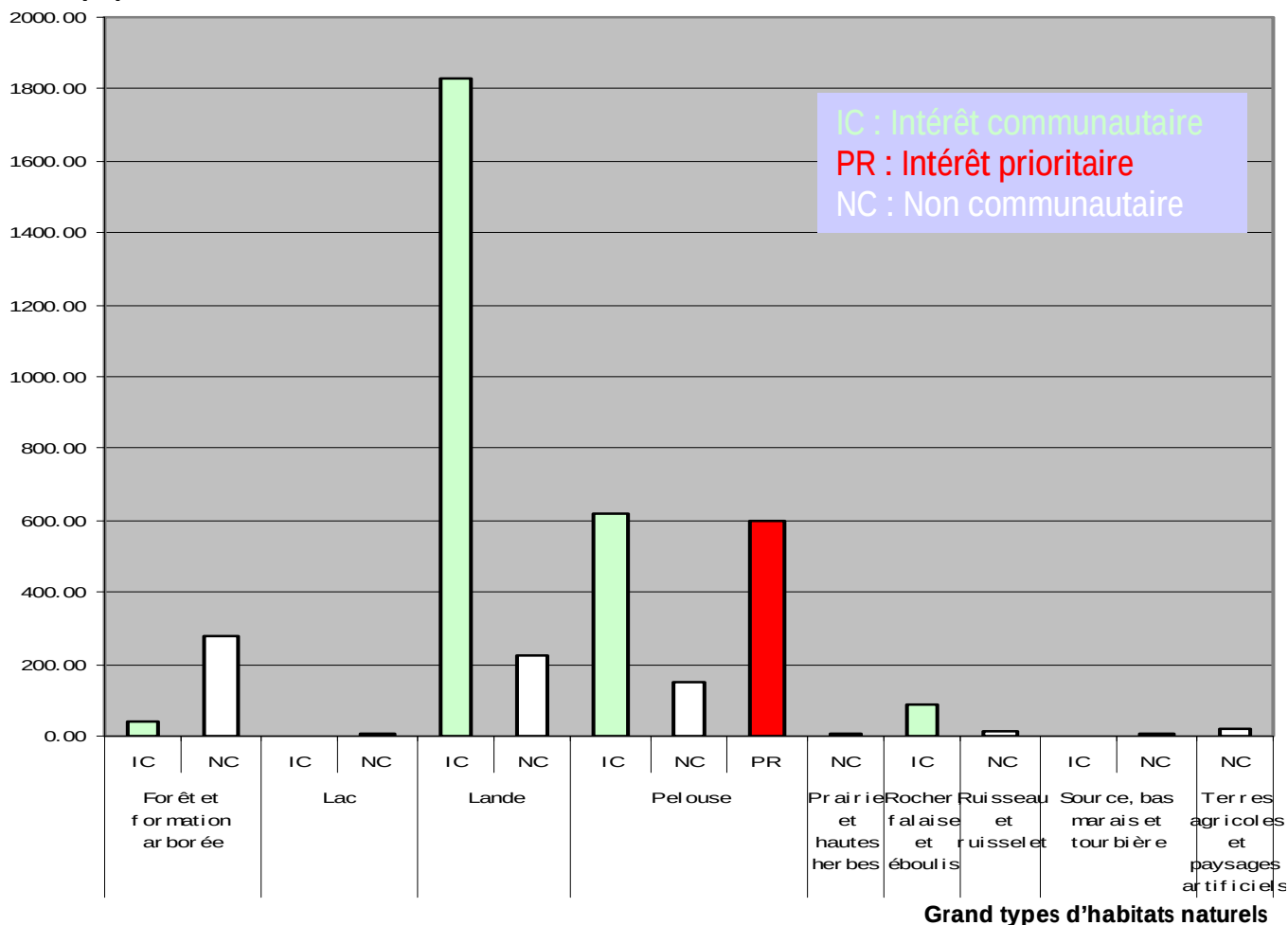
La D.H précise de même que « l'état de conservation d'une espèce [est] considéré comme favorable [au niveau du site] lorsque :

- * (...) les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;
- * l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible ;
- * il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. »

➔ On notera aussi que chaque critère a été évalué par espèce et le critère Habitat d'espèce l'a été de manière élémentaire à l'échelle du polygone concerné par les observations des espèces.

4.1.1. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Somme des Surfaces (ha)



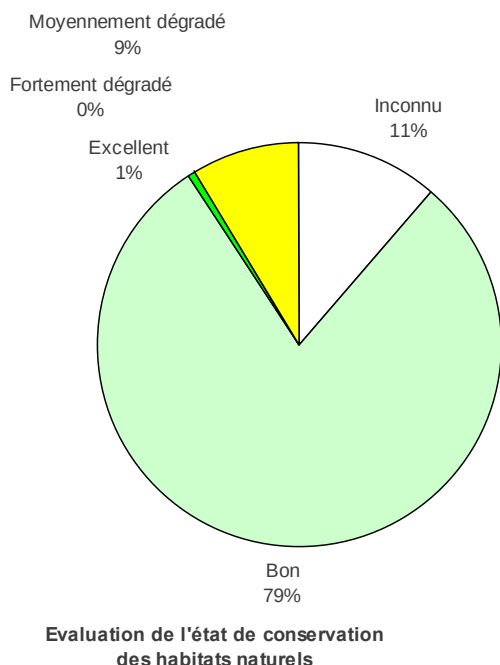
Statut des habitats naturels par grand type

80% de la surface du site est occupée par des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire (respectivement 63% et 17%) ; la majorité de ces habitats sont des pelouses et des landes et 50% des polygones délimités sont des mosaïques. Sur la moitié restante des polygones, on trouve des habitats dits élémentaires ; il est à noter tout de même que 60% d'entre eux, qu'il s'agisse de milieux humides, de pelouses ou d'éboulis, sont soumis à une dynamique naturelle de ligneux bas assez forte.

Cependant, même si la dynamique naturelle des ligneux bas est assez forte, plus de 80% des habitats sont dans un bon état général de conservation (bonne typicité, pas de facteurs de dégradation notoire, ...).

A noter enfin que la majorité des habitats ont une forte valeur patrimoniale du fait de leur caractère endémique (échelles locale et régionale) et original (échelle européenne).

L'interprétation de l'état de conservation des habitats naturels sur les polygones parcourus en 2006 / 2007 indique que :



- moins de 1% des habitats naturels parcourus sont considérés en mauvais état de conservation. Ils concernent de petites surfaces de landes et pelouses (< 5 ha)
- 9% sont considérés dans un état de conservation moyen. Ils concernent essentiellement des pelouses et des landes.
- 80% sont considérés dans un état de conservation bon voire excellent. Ils concernent des pelouses, des landes, des forêts et des surfaces rocheuses.
- 11% n'ont pu être évalués. L'évaluation ne peut être conduite sur 100% de la surface du site car certaines surfaces ne peuvent pas être parcourues, en particulier du fait d'un problème d'accessibilité, ou parce que les références techniques manquent pour conduire l'évaluation (milieux peu connus pour lesquels les scientifiques manquent d'indicateurs). La méthode d'évaluation nécessitant un certain nombre de critères, l'absence d'un ou plusieurs de ces critères ne permet pas de se prononcer sur l'état de conservation de certaines zones.

Cf. tableaux d'analyse – 1^{ère} partie et 2^{ème} partie

L'Etat de conservation général de l'ensemble des habitats naturels cartographiés est considéré comme bon (voire excellent pour les Landes à Rhododendron par exemple).

Il est évalué comme bon à moyen pour les pelouses et les habitats associés, où la dynamique de colonisation par les landes peut être assez forte car ces habitats naturels sont en cours de modification et subissent des perturbations dans leur fonctionnalité et leur composition floristique.

4.1.2. Menaces sur les habitats et les espèces

Les inventaires n'ont pas mis en évidence de dégradation ni de menaces notoires sur la majeure partie des habitats naturels, si ce n'est la dynamique naturelle de la végétation qui tend à modifier les milieux du fait du changement et de la diminution des pratiques pastorales sur le site.

La fermeture des milieux ouverts par la colonisation des ligneux, la densification des landes peut être un facteur de baisse de diversité pour les habitats naturels, la faune et la flore qui y sont associés. Les conséquences sur la faune, par exemple pour les chiroptères, se traduisent par une régression des milieux et des ressources disponibles pour l'alimentation. Par ailleurs, la baisse des surfaces disponibles du fait de la fermeture des pelouses diminue l'attractivité des pâtures pour le bétail et peut mettre en péril l'équilibre fragile entre le pâturage et le maintien de l'intégrité des pelouses (ex : Arizes) : les bêtes se cantonnent dans les secteurs de meilleure valeur pastorale, où paradoxalement la pression augmente, pouvant conduire à terme au surpâturage localisé, tandis que la déprise est sensible sur le reste de l'estive.

C'est également ce qui peut occasionner des dégradations sur les zones humides, plus fragiles, et parfois imbriquées en mosaïques au sein des pelouses et des landes.

Après avoir évalué l'état global des habitats et des populations d'espèces et l'enjeu de conservation en découlant, l'opérateur a estimé leur vulnérabilité et donc l'urgence des mesures à prendre vis à vis des menaces éventuelles. La hiérarchisation des enjeux écologiques a permis ensuite de définir les priorités d'actions à mettre en œuvre.

Cf. tableaux d'analyse – 1^{ère} partie et 2^{ème} partie

4.1.3. Enjeux écologiques identifiés

Les principaux enjeux concernent les pelouses, les prairies et les landes, du fait de leur statut patrimonial et de la surface qu'elles occupent sur le site.

Les enjeux pour les pelouses, les prairies et les landes :

- Maintenir la surface et la diversité floristique des milieux ouverts (pâtures et prés fauchés)
- Contenir la dynamique de certaines landes

Les milieux humides, de moindre surface, présentent aussi des enjeux importants :

Les enjeux pour les milieux humides

- Préserver la naturalité des berges de cours d'eau
- Limiter le boisement et l'embroussaillage des zones humides
- Maintenir l'alimentation en eau des sources, la surface et la qualité des milieux humides (prise en compte dans les aménagements)

D'autres enjeux concernent les forêts et les milieux rocheux, plus localisés, ainsi que les espèces animales et végétales présentes sur le site.

Les enjeux pour les forêts et zones boisées

- Préserver la naturalité des peuplements (régénération naturelle)
- Maintenir des vieux peuplements

Les enjeux pour les milieux rocheux

- Maintenir la qualité de ces milieux

Les enjeux pour les espèces

- Buxbaumie verte : Maintien des populations et de la qualité des habitats (vieux bois)
- Chiroptères : Maintenir la diversité et la qualité des habitats (prairies, arbres isolés, granges, ...), limiter les dérangements sur les sites vitaux
- Desman des Pyrénées : Maintien de la qualité des habitats (cours d'eau)

Enfin, des enjeux généraux et transversaux sont à prendre en compte à l'échelle du site.

Les enjeux généraux

- Information, sensibilisation et diffusion des connaissances
- Amélioration des connaissances sur les habitats, les espèces et leur gestion
- Veille écologique

4.2. Enjeux humains

Le site du Liset de Hount Blanque est un territoire de tradition pastorale ancienne. Les paysages actuels sont très représentatifs d'un secteur de montagne pyrénéenne marqué par le pastoralisme. Un des traits marquants du paysage repose sur l'importance des secteurs ouverts et leur équilibre avec les milieux de landes et de forêts. De plus, les espaces ouverts sont constitués majoritairement d'habitats d'intérêt communautaire. A l'échelle du massif, ces formations sont partout en régression, de manière parfois assez significative. Sur le territoire du site, les milieux ouverts sont marqués par une relative stabilité du

point de vue de leur qualité et de leur surface. Ils semblent globalement en bon état de conservation. Cet équilibre est le résultat d'une activité agricole et pastorale toujours importante. Toutefois, ces milieux sont concernés par des dynamiques de colonisation par les ligneux bas ou les graminées sociales qui sont observées fréquemment sur tous les secteurs en déprise, tandis que d'autres secteurs atteignent leurs limites en capacité d'accueil pour le bétail. Les pratiques se modifient et certaines tendent à disparaître telle la fauche de montagne, sur des terrains difficiles et moins accessibles à la mécanisation aux abords des anciennes granges foraines. La bonne conduite des écobuages souffre du manque de main d'œuvre. Les secteurs les plus éloignés, ou escarpés sont aujourd'hui en partie délaissés et subissent une dynamique de progression des espèces colonisatrices qui conduit vers une fermeture du paysage. Le maintien des activités traditionnelles d'élevage extensif est donc un enjeu fort pour ce site à dominante pastorale. En effet, l'activité pastorale est un des facteurs qui conditionne le maintien en bon état de conservation de beaucoup de complexes d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Les principaux enjeux pastoraux peuvent donc être synthétisés comme suit :

- ✓ Adaptation du chargement à la ressource pastorale du territoire.
- ✓ Poursuite de l'équipement des estives.
- ✓ Gestion de la dynamique des ligneux.

C'est l'enjeu majeur vis-à-vis des autres activités humaines, telles que l'activité forestière ou les activités de tourisme et de loisirs, dont les impacts sont plus modérés sur ce type de site.

4.3. Interactions entre enjeux écologiques et enjeux humains

Comme évoqué précédemment, le maintien du pastoralisme extensif est une condition fondamentale au maintien des habitats d'intérêt communautaire d'altitude de lande et de pelouses. La plupart des milieux d'altitude sont la résultante de cette activité qui contribue à entretenir leur diversité et leur fonctionnalité.

Même si le piétinement de certains secteurs localisés de zones humides a été évoqué, il n'induit pas en l'état actuel d'effet notable nécessitant une intervention. Une simple vigilance vis à vis de ces milieux doit donc être assurée.

Les activités de loisirs ont peu d'effets notables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les préoccupations des pêcheurs et des éleveurs sur la colonisation des lacs par la végétation doivent être prises en compte, afin de prévenir des interventions potentiellement dommageables sur les ceintures lacustres, *a fortiori* si ces interventions ne se justifient pas compte tenu de la progression réelle de la végétation. C'est dans cet optique que des actions de suivi sont proposées dans le présent document.

La Chasse n'exerce actuellement aucune interaction avec les objectifs de maintien en bon état de conservation des habitats naturels et des espèces sur le site, si ce n'est qu'elle contribue à limiter les populations de sangliers qui pourraient endommager certains habitats de pelouses d'intérêt communautaire. Les Sociétés de Chasse et la Fédération sont actifs dans les CLE (Commission Locale d'Ecobuage) ce qui permet une bonne cohérence entre les objectifs de maintien de la faune et les projets de restauration de milieux ouverts.

Les activités hydroélectriques, minimes sur le site, ne présentent pas de menace pour le maintien des habitats favorables au Desman des Pyrénées, d'autant plus que les débits réservés ont été augmentés dans le cadre de la rénégociation de la concession en 2008.

Enfin, l'exploitation forestière modérée et raisonnée, qui induit un maintien de la charge en bois mort en forêt, et l'absence de reboisement des milieux ouverts, sont bénéfiques pour les chauves souris (milieux de chasse et/ou gîtes), et pour la Buxbaumie verte (présence de bois mort au sol).

4.4. Synthèse de la hiérarchisation des enjeux du site

Les tableaux pages suivantes concernent l'analyse et la hiérarchisation des enjeux :

- ✓ 1ère partie : évaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
- ✓ 2ème partie : hiérarchisation des priorités d'action pour les habitats d'intérêt communautaire

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse de cette hiérarchisation en déclinant les objectifs qui en découlent sous forme d'objectifs de développement durable et d'objectifs opérationnels, traduits en mesures déclinées sous la forme de fiches action dans le Document d'objectifs.

Enjeux/objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Type de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Maintenir une gestion pastorale extensive sur les habitats naturels de pelouses et de landes d'intérêt communautaire (estives collectives)	Dynamiser et pérenniser l'utilisation des estives du site (GP de Bagnères Beaudéan : Aouet Arizes, Binaros, Conques, Aygue Rouye-Castet-Bourg / Commune de Campan : Estive de Campan, Es Pas / GP d'Es Pas : La Hounade, Es Pas). Maintenir une diversité et mosaïque de milieux comprenant une part de pelouses ouvertes et limiter l'envahissement par les ligneux. Intégrer les habitats associés (zones humides) dans la gestion des estives. Suivre l'efficacité des mesures proposées.	- Réouverture de milieux par débroussaillages/écobuages, selon le type de végétation en place : fougère, callune, myrtille, rhododendron (MAE et aides à l'investissement). - Amélioration des équipements : parcs de tri, clôtures, cabanes, panneaux photovoltaïques, points d'eau, accès. - Gérer la fréquentation des estives : adaptation au cas par cas selon la ressource fourragère, le chargement, le type de bétail, mise en place d'un gardiennage, ... - Renforcer la pression sur certains secteurs, mettre en place une animation pastorale. - Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion.	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Pelouses calcaires subalpines et alpines (CB 36.43, 36.434, 36.4112 – UE 6170) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060) Communautés flottantes à <i>Sparganium angustifolium</i> (CB 22-3114 – UE 3130)	Chiroptères : Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304), Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)	Activité pastorale
Maintenir les pelouses et prairies ouvertes sur les parties basses du site (parcelles privées)	Maintenir la pratique de la fauche, voire réhabiliter d'anciennes prairies sur les parties basses du site (commune de Campan). Suivre l'efficacité des mesures proposées.	- Animation auprès des propriétaires et exploitants. - Soutenir la pratique de la fauche, du pâturage et pratiques associées (MAE). - Débroussaillage, écobuage et amélioration des accès. - Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion.	Prairies mésophiles (CB 35.12 - UE 6230)	Chiroptères : Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304), Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)	Activité pastorale
Maintenir la qualité des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Maintenir les zones de vieux peuplements forestiers, habitats pour les chauves souris et la Buxbaumie verte, et favoriser leur renouvellement.	- Intégrer la prise en compte de ces enjeux dans la gestion des forêts publiques (révisions d'aménagements forestiers, martelages, ...). - Animation sylvicole auprès des propriétaires privés (information, sensibilisation). - Proposer des contrats de gestion en faveur des vieux bois.	Hêtraies acidiphiles (CB 41.12 – UE 9120) Mégaphorbiaies alpines et subalpines (CB 37.82, 37.83 – UE 6430)	Buxbaumie verte / <i>Buxbaumia viridis</i> (UE 1386) Chiroptères : Barbastelle d'Europe / <i>Barbastella barbastellus</i> (1308), Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304), Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)	Activité sylvicole

Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire	Compléter l'état initial du site sur le statut de certaines espèces d'intérêt communautaire.	- Inventaire et suivi des stations de Buxbaumie verte. - Compléter les inventaires sur le Desman des Pyrénées et sur la Loutre d'Europe. - Mener des inventaires sur le Lézard des Pyrénées. - Poursuivre les inventaires sur les chiroptères.	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Pelouses calcaires subalpines et alpines (CB 36.43, 36.434, 36.4112 – UE 6170) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060) Hêtraies acidiphiles (CB 41.12 – UE 9120)	Buxbaumie verte / <i>Buxbaumia viridis</i> (UE 1386) Desman des Pyrénées / <i>Galemys pyrenaicus</i> (UE 1301) Loutre d'Europe / <i>Lutra lutra</i> (UE 1355) Lézard des Pyrénées / <i>Iberolacerta bonnali</i> (UE 1995) Barbastelle d'Europe / <i>Barbastella barbastellus</i> (1308) Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304) Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)	Etudes scientifiques / prospections naturalistes
Préserver les gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères	Sensibilisation et information sur les chiroptères.	- Information et sensibilisation des propriétaires (bâti), des collectivités et des entreprises pour la prise en compte des chiroptères dans les travaux de rénovation ou mise en sécurité d'ouvrages et de bâtis. - Aide à la décision. - Proposer des contrats de gestion.	Hêtraies acidiphile (CB 41.12 – UE 9120)	Barbastelle d'Europe / <i>Barbastella barbastellus</i> (1308) Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304) Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)	Toutes activités concernant les travaux dans le bâti ou les travaux publics
Concilier le développement des activités et les aménagements avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site	Information et sensibilisation au niveau local pour favoriser la diffusion des connaissances et la cohabitation entre les usages et la préservation du patrimoine naturel	- Formation des professionnels du Tourisme. - Information au niveau local (supports d'information disponibles auprès des collectivités, expositions, bulletins d'information...). - Réalisation d'études d'évaluation d'incidence.	Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site sont potentiellement concernés	Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site sont potentiellement concernées	Activités touristiques, usagers du site et porteurs de projets
Assurer et coordonner la mise en œuvre du Document d'objectifs	Mettre en place l'Animation du Document d'objectifs.	Animation : - Suivi de la mise en place des actions. - Elaboration de contrats Natura 2000 et de mesures de gestion. - Suivre et évaluer les résultats. - Rendre compte (rapports d'activité, Comités de pilotage...).	Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site sont potentiellement concernés	Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site sont potentiellement concernées	–

Habitat	Code N2000	Intitulé	Statut	Surface occupée	Tranche surface	% site	Tranche %	SURFACE	Occurrence sur le site (619 polygones; 937 lignes)	Orga in polygone U-U/D M-M/D	% Occ	Tranche Occ	OCCURRENCE	Répartition géographique / site	Représentativité (2)	Valeur patrimoniale Echelle Europe/Région < Cahiers Habitats	Représentativité Estimation Midi Pyrénées < Estimation FSD Classe surface relative	Dét ZNIEFF Pyrénées	Présence esp patrimoniale PN, Dét ZNIEFF Pyr, LR, PR	Importance écologique / patrimoniale "= ENJEU" (2)
24			NC	11.3497	10 à 20 ha	0.2918	0 à 1	Très faible	10		1.07	1 à 10	Faible	Bien réparti	Faible					Faible
22.1			NC	4.1326	1 à 5 ha	0.1062	0 à 1	Très faible	11		1.17	11 à 15	Faible	Localisé	Faible					Moyen
22.3114	3130	Communautés flottantes à Sparganium	IC	0.3266	1/4 à 1ha	0.0084	0 à 1	Très faible	3		0.32	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Très haute	C - Significative moyenne	X	Sparganium angustifolium	Fort
31.2	4030	Lande sèche à Callune	IC	896.1953	> 500 ha	23.0412	20 à 50	Forte	95		10.14	91 à 95	Forte	Bien réparti	Excellente	Bonne répartition En progression	C - Significative moyenne	(X)		Faible
31.42	4060	Lande à Rhododendron	IC	792.0649	> 500 ha	20.3640	10 à 20	Forte	144		15.37	> 100	Forte	Bien réparti	Excellente	Bonne répartition En progression	C - Significative moyenne		Diphasiastrum alpinum Lycopodium clavatum	Moyen
31.43	4060	Fourrés à Genévrier commun	IC	60.1308	50 à 100 ha	1.5460	1 à 5	Faible	22		2.35	16 à 30	Faible	Bien réparti	Faible	Bonne répartition	C - Significative moyenne			Moyen
31.81			NC	118.7905	100 à 200 ha	3.0541	1 à 5	Faible	54		5.76	31 à 55	Moyenne	Localisé	Bonne					Faible
31.86			NC	253.4664	200 à 500 ha	6.5166	5 à 10	Moyenne	90		9.61	81 à 90	Assez forte	Bien réparti	Bonne					Faible
35.1	6230	Pelouse à Agrostide et Fétuque	PR	299.4512	200 à 500 ha	7.6989	5 à 10	Moyenne	86	44-4-2-36	9.18	81 à 90	Assez forte	Bien réparti	Bonne	Biotopes originaux marginaux Surfaces très restreintes	C - Significative moyenne		Stemmacantha centauroides	Fort
36.31	6230	Pelouse à nard raide	PR	367.9541	200 à 500 ha	9.4601	5 à 10	Moyenne	81		8.64	81 à 90	Assez forte	Bien réparti	Bonne	Faible : cortège floristique pauvre, abondance nard	C - Significative moyenne			Faible
36.312	6230	Pelouse humide à nard	PR	6.2757	5 à 10 ha	0.1613	0 à 1	Très faible	6		0.64	1 à 10	Faible	Localisé	Faible	Faible : cortège floristique pauvre, abondance nard	C - Significative moyenne			Faible
36.314	6140	Pelouse pyrénéenne à Gispet	IC	478.6036	200 à 500 ha	12.3049	10 à 20	Forte	46		4.91	31 à 55	Moyenne	Localisé	Bonne	Habitat endémique Pyrénées	B - Bonne	X		Moyen
36.332			NC	151.6896	100 à 200 ha	3.8999	1 à 5	Faible	29		3.09	16 à 30	Faible	Bien réparti	Faible					Moyen
36.4112	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne	IC	30.0882	20 à 50 ha	0.7736	0 à 1	Très faible	12		1.28	11 à 15	Faible	Très localisé	Très Faible	Forte / cortège endémiques d'ombrées calcaires	C - Significative moyenne	X	Leontopodium alpinum	Fort
36.43	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne	IC	2.2928	1 à 5 ha	0.0589	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Localisé	Faible	Communautés riches en endémiques	C - Significative moyenne			Moyen
36.431X	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne	IC	0.9092	1/4 à 1ha	0.0234	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Communautés riches en endémiques	C - Significative moyenne			Fort
36.434	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne en gradins à Fétuque de Gautier	IC	7.7253	5 à 10 ha	0.1986	0 à 1	Très faible	2		0.21	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Communautés riches en endémiques	C - Significative moyenne	X		Fort
37.24			NC	0.4334	1/4 à 1ha	0.0111	0 à 1	Très faible	2		0.21	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible					Moyen
37.312			NC	0.3260	1/4 à 1ha	0.0084	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible					Moyen
37.82	6430	Mégaphorbiaies de basse altitude	IC	0.5020	1/4 à 1ha	0.0129	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Habitats originaux grande richesse floristique + endémiques	C - Significative moyenne			Fort
37.83	6430	Mégaphorbiaies montagnardes	IC	4.0537	1 à 5 ha	0.1042	0 à 1	Très faible	4		0.43	1 à 10	Faible	Localisé	Faible	Habitats originaux grande richesse floristique + endémiques	C - Significative moyenne		Valeriane pyrenaica	Fort
37.88			NC	5.8376	5 à 10 ha	0.1501	0 à 1	Très faible	6		0.64	1 à 10	Faible	Bien réparti	Faible					Faible
38.1			NC	17.0668	10 à 20 ha	0.4388	0 à 1	Très faible	11		1.17	11 à 15	Faible	Localisé	Faible					Faible
38.X			NC	0.3200	1/4 à 1ha	0.0082	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible					Faible
41.12	9120	Hêtraie, sapinière acidiphile atlantique	IC	49.9758	20 à 50 ha	1.2849	1 à 5	Faible	7		0.75	1 à 10	Faible	Localisé	Faible	Habitat largement répandu Flore plutôt banale	C - Significative moyenne			Faible
41.14			NC	110.7479	100 à 200 ha	2.8473	1 à 5	Faible	22		2.35	16 à 30	Faible	Localisé	Faible					Faible
42.1331			NC	23.1658	20 à 50 ha	0.5956	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Localisé	Faible			X		Fort
51.11	7110	Buttes de Sphaignes	PR	0.3790	1/4 à 1ha	0.0097	0 à 1	Très faible	2		0.21	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Très haute (reliques, refuges)	C - Significative moyenne	X	Drosera rotundifolia	Fort
53.4			NC	2.7685	1 à 5 ha	0.0712	0 à 1	Très faible	11		1.17	11 à 15	Faible	Localisé	Faible					Moyen
54.11			NC	14.8512	10 à 20 ha	0.3818	0 à 1	Très faible	25		2.67	16 à 30	Faible	Bien réparti	Faible				Cochlearia pyrenaica Eriophorum gracile	Fort
54.24	7230	Bas marais alcalins pyrénéens	IC	7.0735	5 à 10 ha	0.1819	0 à 1	Très faible	15		1.60	11 à 15	Faible	Localisé	Faible	Très haute Très forte régression Espèces spécialisées	C - Significative moyenne	X	Drosera rotundifolia Swertia perennis	Fort
54.422			NC	11.0924	10 à 20 ha	0.2852	0 à 1	Très faible	29		3.09	16 à 30	Faible	Bien réparti	Faible				Drosera rotundifolia	Fort
54.45			NC	0.2071	< 1/4 ha	0.0053	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible					Moyen
54.5	7140	Ceintures lacustres à Carex	IC	0.4539	1/4 à 1ha	0.0117	0 à 1	Très faible	4		0.43	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Très haute + original	C - Significative moyenne			Fort
54.53	7140	Ceintures lacustres à Carex	IC	0.0128	< 1/4 ha	0.0003	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Très haute + original	C - Significative moyenne			Fort
61.1	8110	Eboulis siliceux	IC	46.1609	20 à 50 ha	1.1868	1 à 5	Faible	30		3.20	16 à 30	Faible	Bien réparti	Bonne	Habitat / Cortège endémiques	C - Significative moyenne			Moyen
61.114	8110	Eboulis siliceux pyrénéens	IC	7.2355	5 à 10 ha	0.1860	0 à 1	Très faible	6		0.64	1 à 10	Faible	Bien réparti	Faible	Habitat / Cortège endémiques	C - Significative moyenne		Coincya cheiranthos	Moyen

Habitat	Code N2000	Intitulé	Statut	Surface occupée	Tranche surface	% site	Tranche %	SURFACE	Occurrence sur le site (619 polygones; 937 lignes)	Orga in polygone U-U/D M-M/D	% Occ	Tranche Occ	OCCURRENCE	Répartition géographique / site	Représentativité (2')	Valeur patrimoniale Echelle Europe/Région < Cahiers Habitats	Représentativité Estimation Midi Pyrénées < Estimation FSD Classe surface relative	Dét ZNIEFF Pyrénées	Présence esp patrimoniale PN, Dét ZNIEFF Pyr, LR, PR	Importance écologique / patrimoniale "= ENJEU" (2)
61.3	8130	Eboulis calcaires	IC	2.0730	1 à 5 ha	0.0533	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Localisé	Faible	Habitat original / endémique / surfaces restreintes	C - Significative moyenne	(X)		Moyen
61.34	8130	Eboulis calcaires pyrénéens	IC	2.7160	1 à 5 ha	0.0698	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Habitat original / endémique / surfaces restreintes	C - Significative moyenne	X		Fort
61.345	8130	Eboulis calcaires pyrénéens	IC	0.1941	< 1/4 ha	0.0050	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Habitat original / endémique / surfaces restreintes	C - Significative moyenne	X		Fort
62.12	8210	Falaises calcaires pyrénéennes	IC	24.3320	20 à 50 ha	0.6256	0 à 1	Très faible	18		1.92	16 à 30	Faible	Localisé	Faible	Grande richesse floristique, endémiques	C - Significative moyenne	X	<i>Aquilegia pyrenaica</i> <i>Petrocoptis pyrenaica</i> <i>Primula elatior</i> ssp <i>intricata</i> <i>Ramonda myconi</i> <i>Saxifraga cotyledon</i> <i>Saxifraga longifolia</i> <i>Thalictrum macrocarpum</i>	Fort
62.21	8220	Falaises siliceuses pyrénéennes	IC	41.7849	20 à 50 ha	1.0743	1 à 5	Faible	27		2.88	16 à 30	Faible	Bien réparti	Bonne	Habitat / Cortège endémiques - riche / calcaires	C - Significative moyenne			Moyen
62.3	8230	Dalles rocheuses siliceuses	IC	0.0306	< 1/4 ha	0.0008	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible	Habitat très spécialisé Diversité spécifique intéressante	C - Significative moyenne	X		Fort
84.1			NC	0.9714	1/4 à 1ha	0.0250	0 à 1	Très faible	1		0.11	1 à 10	Faible	Très localisé	Très Faible					Faible
84.3			NC	9.5377	5 à 10 ha	0.2452	0 à 1	Très faible	6		0.64	1 à 10	Faible	Localisé	Faible					Faible
87.1			NC	23.7825	20 à 50 ha	0.6114	0 à 1	Très faible	8		0.85	1 à 10	Faible	Localisé	Faible					-

Habitat	Code N2000	Intitulé	Statut	Représentativité (2')	Niveau de Dégradation (3)	Importance écologique / patrimoniale " = ENJEU " (2)	Typicité (1)	Etat dynamique (4)	EC global	Eval menaces / fact dégrad = ° sensibilité (* Vulnérabilité) Menace avérée / Menace potentielle	Valeur usage Ecologique	Valeur usage Humaine?	Priorité de conservation d'action Urgences des mesures à prendre
24			NC	Faible	Nulle	Faible	Inconnue à Bonne	Inconnue à Stable	Bon	-	Milieu de chasse Chiro		-
22.1			NC	Faible	Nulle	Moyen	Bonne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Fermeture par Carex, Sparganium	Milieu de chasse Chiro		-
22.3114	3130	Communautés flottantes à Sparganium	IC	Très Faible	Nulle	Fort	Bonne	Progressive lente	Bon	Assèchements ponctuels	Milieu de chasse Chiro		3
31.2	4030	Lande sèche à Callune	IC	Excellente	Nulle	Faible	Bonne	Progressive lente	Bon	Dynamique ligneux bas et hauts Densification			3
31.42	4060	Lande à Rhododendron	IC	Excellente	Nulle	Moyen	Bonne	Progressive lente	Excellent	Dynamique ligneux hauts			4
31.43	4060	Fourrés à Genévrier commun	IC	Faible	Nulle	Moyen	Moyenne	Progressive lente	Bon	-			4
31.81			NC	Bonne	Nulle	Faible	Bonne	Progressive lente	Bon	Dynamique forestière			-
31.86			NC	Bonne	Nulle	Faible	Bonne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas et hauts			-
35.1	6230	Pelouse à Agrostide et Fétuque	PR	Bonne	Amorcée	Fort	Bonne à Moyenne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			1
36.31	6230	Pelouse à nard raide	PR	Bonne	Amorcée	Faible	Bonne à Moyenne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			1
36.312	6230	Pelouse humide à nard	PR	Faible	Nulle	Faible	Bonne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Piétinement bovins			1
36.314	6140	Pelouse pyrénéenne à Gispet	IC	Bonne	Amorcée	Faible	Bonne à Moyenne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			1
36.332			NC	Faible	Amorcée	Moyen	Bonne à Moyenne	Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			-
36.4112	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne	IC	Très Faible	Nulle	Fort	Inconnue à Bonne	Stable	Bon	Dynamique ligneux bas			4
36.43	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne	IC	Faible	Nulle	Moyen	Moyenne	Régressive lente	Bon à Moyen	Présence Brachypode			3
36.431X	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne	IC	Très Faible	Nulle	Fort	Moyenne	Stable	Moyen	-			3
36.434	6170	Pelouse calcaire pyrénéenne en gradins à Fétuque de Gautier	IC	Très Faible	Inconnue	Fort	Inconnue à Bonne	Inconnue à Stable	Bon	-			4
37.24			NC	Très Faible	Nulle	Moyen	Moyenne	Régressive lente	Moyen	Piétinement bovins			-
37.312			NC	Très Faible	Amorcée	Moyen	Moyenne	Stable	Bon à Moyen	Piétinement bovins			-
37.82	6430	Mégaphorbiaies de basse altitude	IC	Très Faible	Amorcée	Fort	Bonne	Régressive lente	Moyen	Dynamique fougère aigle			3
37.83	6430	Mégaphorbiaies montagnardes	IC	Faible	Nulle	Fort	Bonne	Stable à Progressive lente	Bon	-			4
37.88			NC	Faible	Nulle	Faible	Bonne	Stable	Bon	-			-
38.1			NC	Faible	Nulle	Faible	Inconnue à Bonne	Inconnue à Stable	Bon	Dynamique Fougère aigle / Amendement			-
38.X			NC	Très Faible	Nulle	Faible	Inconnue à Bonne	Inconnue à Stable	Bon	Dynamique Fougère aigle / Amendement			-
41.12	9120	Hêtraie, sapinière acidiphile atlantique	IC	Faible	Nulle	Faible	Moyenne	Stable	Bon	-			3
41.14			NC	Faible	Nulle	Faible	Bonne à Moyenne	Stable à Progressive lente	Bon	-			-
42.1331			NC	Faible	Nulle	Fort	Moyenne	Progressive lente	Bon	-			-
51.11	7110	Buttes de Sphaignes	PR	Très Faible	Amorcée	Fort	Bonne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Assèchement			2
53.4			NC	Faible	Nulle	Moyen	Bonne à Moyenne	Inconnue à Stable	Bon	Dynamique Jonc / Piétinement bovins			-
54.11			NC	Faible	Nulle	Fort	Bonne	Inconnue à Stable	Bon	Piétinement bovins			-
54.24	7230	Bas marais alcalins pyrénéens	IC	Faible	Amorcée	Fort	Bonne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas / Piétinement bovins			2
54.422			NC	Faible	Amorcée	Fort	Bonne à Moyenne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Assèchement / Piétinement bovins			-
54.45			NC	Très Faible	Amorcée	Moyen	Moyenne	Progressive lente	Bon	Piétinement bovins			-
54.5	7140	Ceintures lacustres à Carex	IC	Très Faible	Nulle	Fort	Moyenne	Progressive lente	Bon	Piétinement bovins			2
54.53	7140	Ceintures lacustres à Carex	IC	Très Faible	Nulle	Fort	Moyenne	Progressive lente	Bon	Piétinement bovins			2
61.1	8110	Eboulis siliceux	IC	Bonne	Amorcée	Moyen	Moyenne	Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			3
61.114	8110	Eboulis siliceux pyrénéens	IC	Faible	Amorcée	Moyen	Moyenne	Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			3

Habitat	Code N2000	Intitulé	Statut	Représentativité (2')	Niveau de Dégradation (3)	Importance écologique / patrimoniale "= ENJEU" (2)	Typicité (1)	Etat dynamique (4)	EC global	Eval menaces / fact dégrad = ° sensibilité (° Vulnérabilité) Menace avérée / Menace potentielle	Valeur usage Ecologique	Valeur usage Humaine?	Priorité de conservation d'action Urgences des mesures à prendre
61.3	8130	Eboulis calcaires	IC	Faible	Amorcée	Moyen	Bonne à Moyenne	Régressive lente	Moyen	-			4
61.34	8130	Eboulis calcaires pyrénéens	IC	Très Faible	Amorcée	Fort	Bonne à Moyenne	Régressive lente	Moyen	Végétalisation			3
61.345	8130	Eboulis calcaires pyrénéens	IC	Très Faible	Amorcée	Fort	Bonne à Moyenne	Régressive lente	Moyen	Végétalisation			3
62.12	8210	Falaises calcaires pyrénéennes	IC	Faible	Nulle	Fort	Bonne	Stable à Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			3
62.21	8220	Falaises siliceuses pyrénéennes	IC	Bonne	Amorcée	Moyen	Moyenne	Régressive lente	Bon à Moyen	Dynamique ligneux bas			3
62.3	8230	Dalles rocheuses siliceuses	IC	Très Faible	Nulle	Fort	Moyenne	Stable	Bon	-			4
84.1			NC	Très Faible	Nulle	Faible	Bonne	Stable	Bon	-			-
84.3			NC	Faible	Nulle	Faible	Inconnue à Bonne	Stable	Bon	Piétinement bovins			-
87.1			NC	Faible	Inconnue	-	Inconnue à Bonne	Inconnue à Stable	Bon	-			-

Les actions

Les actions retenues ci après sont le fruit des discussions des groupes de travail et/ou entretiens menés dans le cadre de la phase d'analyse et de hiérarchisation des enjeux et par la suite sur les actions.

5. Le programme d'action

5.1. Conditions de mise en œuvre de la Directive Habitats

Conformément aux orientations retenues par l'Etat français pour la mise en oeuvre de la Directive Habitats, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Cette approche contractuelle doit permettre une meilleure implication et appropriation de la gestion du site par les acteurs locaux. Pour cela, un outil a été mis en place : **les Contrats Natura 2000**.

Ces contrats sont fondés sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre du site. Ils sont destinés à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Ils doivent permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèce ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000. Ils doivent comporter, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Document d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

Le contrat Natura 2000 est une démarche **volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Qui peut en bénéficier ? Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 doté d'un document d'objectif, peut signer un contrat Natura 2000.

Conditions d'engagement ? Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Les obligations liées au contrat : Le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB ainsi que la nature et les modalités de versement des aides. Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités chargées de la mise en oeuvre du dispositif afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat et les cahiers des charges associés aux actions.

Avantage fiscal : Au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les quatre types de contrat :

Il existe quatre types de contrats Natura 2000 mobilisables :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »
- les contrats Natura 2000 forestiers
- les mesures agrienvironnementales territoriales Natura 2000
- les contrats marins

Les 3 premiers types de contrat peuvent concerner le Site Natura 2000 du Liset de Hount Blanche. C'est la DDT qui est service instructeur des demandes de contrats Natura 2000.

Rappel : dans tous les contrats, ces engagements sont à vocation non productive.

NB : Afin de renforcer la sécurité juridique des contrats Natura 2000, les Docobs n'ayant pas été validés par arrêté préfectoral ou par une note préfectorale ne peuvent pas faire l'objet de contrats Natura 2000.

(Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>; <http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000/Mise-en-oeuvre-des-Docobs/Outils-contractuels>)

5.1.1. Les Contrats Natura 2000 (hors surfaces agricoles)

Les contrats Natura 2000 « **ni agricoles-ni forestiers** » et les contrats « **forestiers** » permettent aux pétitionnaires de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, sur des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000 (ZPS/ZSC). Ces contrats sont financés sur des crédits Etat (MEDDE) et Europe (FEADER – programmation en cours) sur la base du coût total éligible des travaux, réalisés sur la base d'un cahier des charges défini dans le DOCOB. D'autres financeurs peuvent néanmoins intervenir dans le plan de financement (collectivités, Agence de l'Eau...).

Ils concernent des terres non déclarées agricoles (hors S.A.U). C'est un contrat passé entre l'Etat et le propriétaire (ou ses mandataires ou tout ayant-droit ou "titulaires de droits réels ou personnels " : propriétaires, collectivités, communes, associations, fédérations ...) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le Document d'objectifs.

Pour en bénéficier, le propriétaire ou l'ayant-droit doit en faire la demande. Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà de la bonne pratique (engagements du contractant décrits dans le contrat). Il a une durée minimale de 5 ans renouvelable, à adapter selon les milieux naturels concernés (possibilités de contrats plus longs en forêt par exemple).

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le Document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Le contenu du contrat Natura 2000 est donc fixé en référence à un cahier des charges figurant dans le Document d'objectifs. Il doit comporter, notamment :

1. Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en oeuvre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration du site, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
2. Le descriptif des engagements qui, correspondant aux bonnes pratiques identifiées dans le document d'objectifs du site, ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;
3. Le descriptif des engagements qui, allant au-delà de ces bonnes pratiques, ouvrent droit à contrepartie financière ;
4. Le montant, la durée et les modalités de versement de l'aide publique accordée en contrepartie des engagements mentionnés au 3 ;
5. Les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

5.1.2. Le dispositif des Contrats Natura 2000 pour les terres agricoles (Mesures Agro-Environnementales)

Sur les surfaces agricoles utiles (SAU) du Site, après les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et les CAD (Contrat d'Agriculture Durable), les MAE (Mesures Agro-environnementales) sont le principal outil de

contractualisation pour les exploitants agricoles. Les contrats Natura 2000 prenant la forme de MAE sont soumis aux règles applicables aux contrats Natura 2000, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité, les contrôles et sanctions.

Ces Contrats sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Il s'agit de proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenus et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges souscrit pour une durée de cinq ans. En effet, certaines pratiques jugées plus favorables pour l'environnement peuvent avoir un impact direct ou indirect sur l'activité économique de l'exploitation (ex : la limitation des intrants ou le retard de fauche).

Les mesures agro-environnementales (MAE) doivent obligatoirement faire partie des programmes de développement rural présentés par la France au cofinancement communautaire par le FEADER. Elles visent à préserver ou rétablir la qualité de l'eau et à préserver la biodiversité, conformément au plan stratégique national.

Les engagements couverts par ces mesures doivent aller au delà des normes obligatoires établies au titre de la conditionnalité (R(CE) n°1782/2003, annexes III et IV) auxquelles s'ajoutent des exigences minimales pour les engrais et produits phytosanitaires établies au niveau national. Ce socle minimal en terme de fertilisation et de produits phytosanitaires, spécifique pour l'accès aux MAE, a été défini au niveau national, en concertation avec les représentants professionnels.

Les mesures agro-environnementales territorialisées doivent être ciblées sur des enjeux environnementaux précis, identifiés sur un territoire délimité.

Le programme agro-environnemental proposé par la France pour la période 2007-2013 avait été construit sur deux niveaux complémentaires :

- une mesure généraliste, visant une amélioration globale de l'impact environnemental sur l'état des ressources en eau et la préservation de la biodiversité, grâce à la répétition par un grand nombre d'agriculteurs de gestes mesurés en faveur de l'environnement ;
- des mesures territorialisées, plus ciblées et plus exigeantes, permettant de répondre correctement à des menaces plus localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de garantir un niveau satisfaisant de surfaces en agriculture biologique.

Pour atteindre l'effet cumulatif visé sur l'ensemble du territoire, la mesure généraliste avait été établie au niveau national, ciblée sur les surfaces en herbe, qui répondent efficacement à ce type d'approche, et intégralement prise en charge sur les crédits nationaux : il s'agit de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

La programmation des aides agro-environnementales arrivant à échéance en 2013, nous ne sommes pas en mesure, au moment de la rédaction du Document d'objectifs, de préciser le nouveau dispositif d'aide qui sera mis en oeuvre durant la durée de validité du Document d'objectifs.

Ceci ne nous permet pas de prévoir les zones d'action prioritaires qui seront définies au niveau régional, même si il est probable que les sites Natura 2000 seront ciblés, ni si les mesures territorialisées et généralistes (type PHAE) seront reconduites, les cahiers des charges types, ou les montants et modalités d'indemnisation proposés. Le cas échéant, la meilleure équivalence possible avec les anciens dispositifs cités ici sera recherchée et annexée au Document d'objectifs après validation par le Comité de suivi local.

5.1.3. Autres mesures

D'autres mesures sont prévues dans les documents d'objectifs pour assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit des mesures dites d'accompagnement qui

correspondent globalement aux actions de communication, de suivi et d'animation des opérations engagées, qui ont été jugées nécessaires pour la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Les mesures d'accompagnement doivent permettre d'intégrer à tout projet de sensibilisation à l'environnement (et plus largement à tout projet de développement touristique) des informations sur la mise en place des sites Natura 2000, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les actions qui y sont menées. L'objectif est d'offrir la possibilité d'intégrer dans tout nouveau projet un volet communication qui permettra de faire l'information sur Natura 2000 et ainsi de valoriser les sites. Elles doivent également permettre la mise en œuvre de suivis et d'études scientifiques.

5.1.4.Travaux et projets : l'évaluation des incidences

En application des alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la Directive Habitats, une liste de catégories de travaux doivent, selon leur nature, être soumis à une évaluation d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire lorsqu'ils sont programmés dans le périmètre d'un site Natura 2000. Concrètement, les projets soumis à une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 sont les projets et programmes soumis à autorisation ou approbation.

Sont donc concernés :

- les projets soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (Loi sur l'eau)
- les projets soumis à étude d'impact ou notice d'impact
- les projets relevant d'un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés
- les projets dispensés d'une étude ou d'une notice d'impact par application des articles 3 et 4 du décret n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié, mais appartenant à une catégorie figurant sur une liste arrêtée par le Préfet pour chaque site ou ensemble de sites.

Plusieurs principes président à la réalisation d'une évaluation des incidences :

- L'évaluation des incidences Natura 2000 est de la responsabilité du porteur de projet et est à sa charge.
- L'évaluation des incidences cible uniquement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. Elle diffère des autres évaluations environnementales, les études d'impact par exemple, où toutes les composantes de l'environnement sont prises en compte : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), air, eau, sol,... L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- L'évaluation des incidences est proportionnée à la nature et à l'importance des activités, aux enjeux de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et à l'existence ou non d'incidences potentielles du projet sur ces sites. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.
- L'évaluation a pour objectif de déterminer si le projet aura un impact significatif sur ces habitats ou espèces. Plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 seront pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site.
- Si il a un impact significatif, l'autorité décisionnaire doit enfin s'opposer au projet, sauf s'il présente un intérêt public majeur, qu'aucune autre alternative n'est possible et que le porteur de projet s'engage à la mise en œuvre de mesures compensatoires.
- Les activités réalisées dans le cadre de contrats ou de chartes Natura 2000 sont dispensées d'évaluation des incidences Natura 2000.
- Le recours à un bureau d'études pour mener l'évaluation n'est pas obligatoire.

Dans le cas où un projet devra être soumis à une évaluation des incidences, cette évaluation devra contenir :

- une description du projet et de sa situation par rapport au site

- une analyse des effets notables temporaires ou permanents du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site, en conjugaison avec d'éventuels autres projets
- le cas échéant, les mesures à prévoir pour réduire ou supprimer les incidences dommageables du projet sur l'état de conservation du site, pendant et après sa réalisation
- si, malgré ces mesures, le projet peut avoir des effets notables dommageables, il convient alors de justifier :
 - ✓ qu'il n'y a pas de solution alternative
 - ✓ que le projet présente des raisons impératives d'intérêt public. Pour les sites comportant des habitats ou des espèces « prioritaires », les considérations liées à la santé publique, la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement doivent être présentées, sinon l'avis de la Commission européenne est requis
 - ✓ que les mesures compensatoires présentées permettent d'assurer la conservation des habitats et des espèces présents sur le ou les sites, avec l'estimation des dépenses correspondantes

Evaluation des incidences Natura 2000, nouveau dispositif :

L'Europe a considéré que le dispositif français ne soumettait pas suffisamment de projets à évaluation des incidences Natura 2000. En réponse à ce contentieux, la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale a établi un système de listes nationales et locales pour soumettre davantage de projets à évaluation des incidences.

Ces listes d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000 énumèrent les « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » soumis à évaluation des incidences Natura 2000. L'avantage du système est que chaque porteur de projet peut savoir s'il est ou non concerné par l'évaluation des incidences Natura 2000. Il existe une liste nationale et des listes locales.

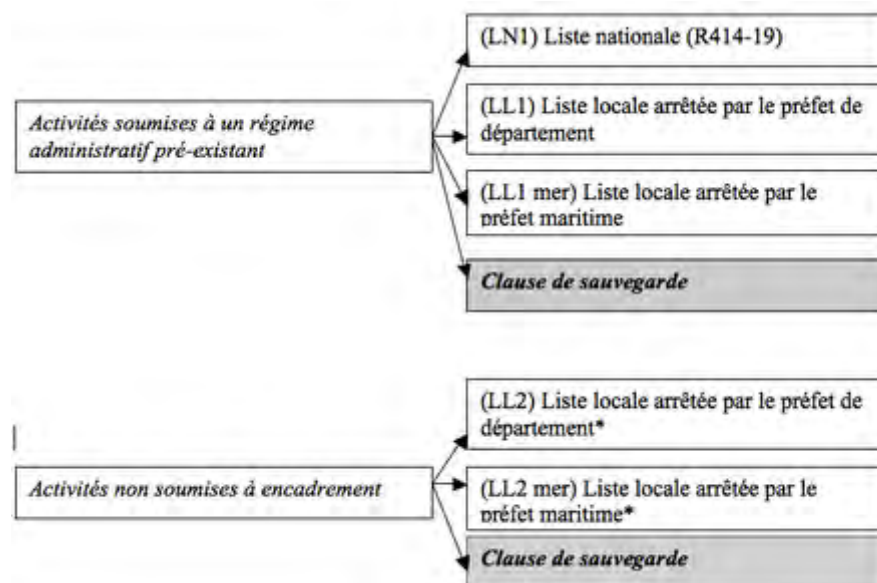
Ce système de listes est en outre complété par une clause dite de « sauvegarde » ou « filet » (L.414-4 IV bis) qui permet à l'autorité administrative de soumettre à évaluation des incidences tout plan, projet ou manifestation qui ne figurerait pas sur une liste, mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Le recours à cette disposition « filet » revêt un caractère exceptionnel.

Deux décrets d'application et des arrêtés préfectoraux mettent en place ce dispositif :

- 1er décret (*décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000*) : il fixe la **liste nationale** des projets soumis à évaluation de leurs incidences parmi les projets déjà encadrés par une autre réglementation : il peut s'agir de documents de planification, programmes ou projets d'activités de travaux, d'aménagements, manifestations ou interventions dans le milieu naturel (documents d'urbanisme, forestiers, projets soumis à étude d'impact, ICPE, manifestations sportives de grande ampleur, etc.). Sauf mention contraire, les activités figurant dans la liste nationale sont soumises à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soit située ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000 (notion « d'aire d'influence »). Des listes locales complémentaires à ce décret sont arrêtées par les préfets en fonction des enjeux locaux.

- 2nd décret (*le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000*) : des arrêtés préfectoraux désignent parmi les projets actuellement non encadrés par une autre réglementation ceux qui sont soumis au nouveau régime d'autorisation propre à Natura 2000, sélectionnés dans la liste nationale de référence du second décret. Ces **listes locales** ont vocation à tenir compte, au plan local, des enjeux particuliers de chaque site Natura 2000 du département. C'est la raison pour laquelle les préfets, dans le cadre de l'élaboration des listes locales, peuvent définir un champ d'application géographique de ces listes (tout ou partie d'un département, d'un site Natura 2000, de la façade maritime). Les listes sont donc adaptées aux enjeux environnementaux de chaque département, voire de chaque site, ce qui justifie des listes locales différentes d'un département à l'autre, d'une façade maritime à l'autre.

Enfin, rappelons que la constitution de ces listes résulte d'une large concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes, conformément à la procédure prévue à l'article R.414-2.



L'instruction des dossiers dépend du régime administratif de l'activité concernée

- dans le **cadre d'une demande faisant l'objet d'un encadrement administratif** (autorisation/approbation/déclaration), le dossier d'incidences Natura 2000 est intégré à la demande d'autorisation ou à déclaration administrative du projet. Le dossier complet doit donc être déposé auprès du service en charge de la procédure.
- si **l'activité** soumise à évaluation des incidences **n'est pas encadrée administrativement**, (régime d'autorisation propre à Natura 2000, c'est à dire les projets de la seconde liste locale), la demande devra être déposée et sera instruite par les services du préfet (préfet de département ou préfet maritime) qui a inscrit l'activité sur la liste départementale.

Précisions sur le dépôt des demandes dans le cadre du régime d'autorisation propre à Natura 2000 :

Il est possible de ne présenter qu'une seule demande pour des activités récurrentes au titre d'une même liste locale pour une année. La décision du préfet est alors elle aussi globale et valable durant une année. Cependant, il n'y a pas d'obligation pour le préfet d'accepter cette demande « groupée ».

(Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>)

5.2. Les financements mobilisables

L'Agence de Service et de Paiement (ASP) (anciennement Le Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA)) est l'établissement unique agréé par l'Union Européenne pour le paiement de l'ensemble des aides communautaires. Il assure en particulier le paiement de l'ensemble des contrats Natura 2000 et des contrats MAE. Deux cas sont envisagés pour le financement des mesures de mise en œuvre des Documents d'objectifs.

5.2.1. Le financement des contrats

Les Contrats Natura 2000 sont co-financés par l'Etat et l'Union Européenne.

1. Les **Contrats Natura 2000 forestier et non agricole-non forestier** sont cofinancés par le FEADER et les crédits de l'Etat (MEDDE) : (FGMN ou Fonds de gestion des milieux naturels prévu à l'article L 310-3 du Code de l'environnement) et de l'Union Européenne (FEADER - en cours de programmation). Ils permettent d'engager des mesures à but non productifs, sur tous les types de milieux : ouverts, humides, aquatiques, forestiers...
2. Les **Mesures AgroEnvironnementales** (MAE) sont cofinancés par les crédits Européens FEADER (en cours de programmation) et les crédits de l'Etat (MAP), ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif (**sous réserve des modalités de la nouvelle programmation 2014-2020**).

Le contrat est signé entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. L'"animateur" du site Natura 2000, c'est-à-dire la personne de droit public ou privé (collectivité, syndicat mixte, association, établissement public,...) chargée par le préfet de conduire les travaux d'animation du document d'objectifs n'est donc pas partie au contrat. En cas de cession, en cours d'exécution du contrat, de tout ou partie du bien sur lequel porte le contrat, le contrat peut être transféré à l'acquéreur. Le transfert, emportant la poursuite des engagements souscrits, est effectué par avenant au contrat. Si le transfert n'a pas lieu, le contrat est résilié de plein droit et le cédant est tenu de rembourser les aides perçues.

Un dispositif de sanction est prévu par le nouvel article R.214-32 du Code de l'environnement en cas de manquement aux obligations contractuelles. Lorsque le titulaire d'un contrat Natura 2000 ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être, en tout ou en partie, suspendues ou supprimées. Si la méconnaissance de ses engagements par le titulaire du contrat est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue en exécution du contrat est remboursée à l'ASP. En cas d'inexécution des engagements souscrits, les aides de l'Etat font l'objet d'un remboursement selon des modalités fixées par décret. Les litiges relatifs à l'exécution de ce contrat sont portés devant la juridiction administrative.

Conséquence de la clôture du FEADER (fin 2014) sur le co-financement européen des contrats :

A partir du 31/12/2014, les mesures contractuelles ne seront plus éligibles au FEADER (323 B 227). Pour les contrats dont la durée couvre les années 2010-2015, l'Etat compensera le manque à gagner à partir du 31/12/2014. Pour les contrats signés aujourd'hui, il ne faudra pas inscrire d'actions au delà de 2014.

Un nouveau fonds européen prendra le relais.

5.2.2. Les actions collectives et le suivi des mesures

Les actions relevant des domaines suivants : suivi des mesures engagées, études complémentaires, formation, communication, animation..., non directement liées à la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, mais sans lesquels les objectifs de préservation ne pourraient être atteints, feront l'objet de contrats passés entre l'Etat et des structures collectives (collectivités territoriales, établissement publics, associations...).

Ces mesures font appel à d'autres outils financiers que le FEADER. Le cofinancement de ces mesures peut s'inscrire dans le cadre du DOMO ou DOcument de Mise en Oeuvre (Financements FEDER) établi au niveau régional et d'une participation financière des collectivités territoriales entrant dans le champ d'autres programmes (Région, Conseil Général...).

La participation financière au niveau national provient du Ministère en charge de l'Environnement (Financements FGMN).

5.3. Fiches action

Chaque enjeu défini dans la première partie du Document d'objectifs fait l'objet d'une proposition de mesure déclinée sous la forme de "Fiche action". Ces propositions sont donc le résultat des discussions menées avec les différents acteurs et usagers du site lors des réunions des Groupes de travail et/ou d'entretiens menés dans le cadre de la phase d'analyse et de hiérarchisation des enjeux et par la suite sur les actions (Cartes n°19 et 20 : Carte des propositions d'action (gestion et équipements) et tableau de synthèse des équipements).

Les actions menées dans le cadre du Document d'objectifs peuvent être de différents types :

- gestion (agricole, sylvicole ou autre...)
- suivi, amélioration des connaissances, expérimentation
- information, sensibilisation, communication
- animation, coordination

Tableau récapitulatif du type d'action concerné par Fiche action :

Fiches actions	Gestion	Connaissance/suivi	Info/communication	Animation
E0	X			
E1 à E7	X			
E8	X			
E9		X		
H1	X	X	X	
H2		X		
H3		X		
H4		X		
H5		X	X	
I1			X	
A1				X

Pour chacune des fiches, un niveau de priorité a été donné : afin d'aider lors des choix possibles pour la mise en œuvre; trois niveaux ont été distingués du plus faible (☆) au plus fort (☆☆☆).

☆☆☆ : action dont la mise en œuvre est indispensable pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire

☆☆ : action favorable pour l'amélioration des habitats d'intérêt communautaire

☆ : action utile pour aller plus loin (gestion globale du site par exemple)

Pour chacune des fiches, un calendrier prévisionnel pour la réalisation de l'action a été donné pour les 6 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs. Ce calendrier est donné à titre indicatif et peut cependant être modulé en fonction des opportunités qui pourraient se présenter lors du délai de mise en œuvre du Document d'objectifs.

L'estimation des coûts doit permettre de proposer un montant financier à mobiliser. Cependant, la plupart des actions sont difficilement chiffrables à ce stade de l'étude. Aussi, lorsqu'il est précisé, le montant de l'action n'est qu'indicatif. Une estimation plus affinée des actions sera réalisée lors de la phase d'animation, au moment du montage de chaque dossier.

Les 17 fiches action synthétiques se répartissent par thème de la façon suivante :

- Gestion et suivi des habitats naturels (milieux pastoraux) : 10 Fiches Estives (E0 à E9)
- Gestion et suivi des habitats naturels (hors milieux pastoraux), des habitats d'espèces animales et végétales : 5 Fiches Habitats (H1 à H5)
- Communication, information, sensibilisation : 1 Fiche Information (I1)
- Mise en œuvre du Document d'objectifs : 1 Fiche Animation (A1)

Contexte : Le maintien du pastoralisme extensif sur les secteurs d'estive est une condition primordiale pour assurer la conservation de la diversité des milieux d'altitude. Le pastoralisme rencontre des difficultés dont les causes sont multiples mais qui se traduit en partie par une modification des pratiques pastorales et une diminution de la main d'œuvre indispensable à une utilisation optimale des territoires. Le soutien à l'agriculture de montagne par divers moyens disponibles (Mesures agro-environnementales, organisation des estives et appui des collectivités, aide aux éleveurs, équipements des estives...) doit être favorisé et mis en œuvre là où une volonté locale se manifeste.

Cette fiche de portée générale vise l'ensemble des mesures de soutien et d'animation qui sont une base indispensable pour favoriser le maintien du pastoralisme en estive.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Pelouses calcaires subalpines et alpines (CB 36.43, 36.434, 36.4112 – UE 6170) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060)
Objectifs :	Maintenir une diversité et mosaïque de milieux comprenant une part de pelouses ouvertes Limiter l'envahissement par les ligneux Dynamiser et pérenniser l'utilisation des estives
Pratiques actuelles :	Activité pastorale soutenue avec quelques secteurs en perte de vitesse. Diminution des pratiques de gestion (écobuage ou brûlage pied à pied) qui ont pour conséquences un niveau de fermeture important sur le territoire.
Changements attendus :	Maintenir voire améliorer la valeur fourragère et la diversité écologique des secteurs en déprise A minima, maintien des pratiques pastorales actuelles
Périmètre d'application :	Tous les secteurs pastoraux du site

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Soutenir et favoriser le pastoralisme extensif sur l'ensemble du site
	1.1	Maintien des aides agro-environnementale de soutien au pastoralisme selon dispositif en vigueur* (type MAE, dont PHAE2) : - Pour les pelouses et landes qui présentent un intérêt écologique particulier : Assurer une gestion raisonnée des estives, afin de maintenir un équilibre entre les surfaces de pelouses et les landes associées (par un plan de gestion pastoral par exemple) proposé dans le cadre d'un <i>Contrat type MAEt* ou équivalent</i>. (Au cas par cas, d'autres types de contrats seront proposés, par exemple pour la réalisation de réouvertures de milieux par débroussaillages, écobuages ou autres actions de gestion. Voir FICHES ACTION E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8). Les contrats seront définis dans le cadre des projets agro-environnementaux. - Pour les pelouses et landes qui constituent des habitats naturels et des habitats d'espèces : Assurer le maintien des pelouses et prairies naturelles par le pâturage extensif et la fauche par contractualisation de la <i>Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE2)* ou équivalent</i>. * la programmation des aides agro-environnementales arrivant à échéance en 2013, nous ne sommes pas en mesure au moment de la rédaction du Docob de préciser le nouveau dispositif d'aide qui sera mis en oeuvre durant la durée de validité du Docob. Le cas échéant, la meilleure équivalence possible avec les anciens dispositifs cités ici sera recherchée et annexée au Document d'objectifs après validation par le Comité de suivi local.

	1.2	Soutien à la mise en place de gardiennage : Afin d'améliorer la gestion des estives, faciliter le travail des éleveurs et/ou accompagner le redéploiement d'animaux sur certains secteurs, on évaluera la faisabilité de la mise en place de projets de gardiennage des troupeaux (gardien salarié ou éleveur gardien) selon les besoins des gestionnaires d'estives. Certains besoins sont déjà ciblés dans les Fiches actions suivantes.
	1.3	Soutien au portage de matériel pour les éleveurs : Selon les besoins et les demandes du gestionnaire d'estive, assurer annuellement le transport de début de saison du sel et du petit matériel nécessaire sur le terrain pour les éleveurs (médicaments, clôtures mobiles....) par des moyens appropriés (hélicoptage ou autre...).
	1.4	Soutien à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs (équipements pastoraux) : Les besoins en matière de travaux pastoraux (parcs de tri, abris, points d'eau) ont été décrits dans les Fiches action suivantes. Ils correspondent aux besoins actuels. L'évolution de l'utilisation d'un quartier peut entraîner, durant la période de validité du DOCOB, l'émergence de besoins non listés à ce jour. NB : Certaines améliorations proposées devront faire l'objet de la réalisation d'une étude de faisabilité et d'évaluation des incidences comprenant un volet technique, économique, environnemental et paysager, intégrant différentes variantes, et prenant en compte les enjeux liés à la présence des zones humides, des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le secteur, ou d'espèces sensibles. Les travaux seront réalisés en fonction des résultats de ces études et des autorisations obtenues.
Mesure	2	Soutien aux opérations de gestion de la ressource par débroussaillages et écobuages
	2.1	Débroussaillage : Les besoins actuels ont été décrits dans les Fiches action suivantes. Réalisation de chantiers de débroussaillage sur le site.
	2.2	Ecobuages : Les besoins actuels ont été décrits dans les Fiches action suivantes. ✕ Réalisation de travaux préalables aux écobuages (coupe feu) ✕ Accompagnement dans la réalisation des chantiers d'écobuage (chantiers pédagogiques par exemple, réflexion sur les besoins en main d'oeuvre) ✕ Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'écobuage avec les gestionnaires concernés ✕ Expérimentation de brûlage sur du rhododendron.
	2.3	Opérations visant à limiter la fougère : Les besoins actuels ont été décrits dans les Fiches action suivantes. - Ces différentes opérations devront être accompagnées d'une réflexion sur le chargement de ces secteurs. Cette mesure pourra donner lieu à des contrats agri-environnementaux.

Nature de l'action :	Gestion et animation pastorales
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire d'estives, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs...
Partenariat	GIP -CRPGE, Structure animatrice du DOCOB, CLE, Parc National des Pyrénées...
Modalité de l'aide :	- Subvention annuelle - Crédits d'animation
Montant de l'aide :	Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.
Outils financiers :	Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits Mesures agroenvironnementales

Durée de mise en œuvre :	Jusqu'à révision du DOCOB
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de contrats signés, surfaces contractualisées Nombre de postes de gardiens créés ou maintenus Nombre de transports de matériel réalisés Nombre d'équipements pastoraux réalisés Nombre de chantiers / surfaces avec débroussaillage ou écobuage.

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Toutes discussions menées dans le cadre des groupes de travail pastoraux (rencontre individuelle du 21/09/2012, Groupes de travail du 28/09/2012, 05/10/2012, 12/10/2012, 15/10/2012, 22/10/2012, 03/10/2013)

Tableau récapitulatif de l'estimation des coûts unitaires par mesure, pour indication

Mesures possibles	Estimation du coût unitaire	Source	Retenu pour le chiffrage du Docob
Débroussaillage mécanique/manuel	Coût / ha travaillé : 2000€ à 5000€	Estimation moyenne sur la base de chantiers réalisés	Coût par ha travaillé : 2000€ à 5000€
Parc de tri	15000 à 20000 €	Devis et Factures	15000 à 20000 €
Clôtures	2€/ml (clôture mobile) à 6 €/ml (clôture fixe)	Devis et Factures	2 à 6 €/ml
Abri et cabane pastorale	35000€ (restauration abri) à 100 000€ (création cabane)	Devis et Factures	35000€ à 100 000€
Hélicoptage	30€/minute de vol	Devis et Factures	1800€/heure de vol
Aménagement de point d'eau	5000€ à 10000€	Devis et Factures	5000€ à 10000€
Panneaux photovoltaïques pour abri pastoral	5000€ à 6000€	Devis et Factures	5000€ à 6000€
Gardiennage	10000€/saison	Salaires versés	10000€/saison
Ecobuage par contrat de gestion	168 €/ha/an	Dispositif MAEt (PDRH 2007-2013)	A évaluer ultérieurement
Gestion pastorale par contrat de gestion	129 €/ha/an	Dispositif MAEt (PDRH 2007-2013)	A évaluer ultérieurement
Fauche à pied par contrat de gestion	192 €/ha/an	Dispositif MAEt (PDRH 2007-2013)	A évaluer ultérieurement
Réouverture d'un milieu en déprise par contrat de gestion	295 €/ha/an	Dispositif MAEt (PDRH 2007-2013)	A évaluer ultérieurement
Maintien de l'ouverture d'un milieu par contrat de gestion	164 €/ha/an	Dispositif MAEt (PDRH 2007-2013)	A évaluer ultérieurement

=> Estimation des coûts : voir fiches déclinées par unité pastorale.

Action E1 Gestion de l'estive de Aouet - Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan

☆☆☆

Contexte : Le Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan assure la gestion de plusieurs unités pastorales (UP) concernées (tout ou partie) par le site du Liset. L'UP d'Aouet comprend la Montagne d'Aouet et la Montagne d'Ordizan. Seule la Montagne d'Aouet est concernée par le Site Natura 2000.

Sur ce versant, les pelouses à Nard sont bien représentées en particulier sur les secteurs hauts, tandis que les parties intermédiaires sont largement colonisées par des landes à Callune et Myrtille et des landes à Fougère aigle dans la partie basse.

L'estive est relativement bien utilisée malgré une diminution de chargement ovin, compensée par les troupeaux bovins.

La poursuite de l'entretien des landes ouvertes, qui a repris ces dernières années, constitue un des enjeux principaux de cette estive. Les types de végétation envahissant les pelouses peuvent être de différentes natures, nécessitant une intervention adaptée au cas par cas (écobuages, débroussaillage, création de layons pour permettre le déplacement des animaux de pelouses en pelouses...). Enfin, l'amélioration des équipements pastoraux permettra une meilleure utilisation de l'estive.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060)
Objectifs :	Maintenir l'activité pastorale et les effectifs actuels sur la montagne d'Aouet Poursuivre la gestion des landes à Fougère, Callune et Rhododendron pour freiner leur densification. Poursuivre la politique d'aménagement et de facilitation du travail des éleveurs.
Pratiques actuelles :	Cheptel bovin, équin et ovin. Gestion assurée par le GP de Bagnères-Beaudéan, en 2011 : - 4 éleveurs transhumants - 160 UGB - 1 éleveur gardien sur le bas d'Aouet (secteur Aya).
Changements attendus :	Limitation de l'extension des zones embroussaillées Maintien des surfaces de pelouses ou de landes ouvertes
Périmètre d'application :	Estive du Groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan, secteur d'Aouet (hors montagne d'Ordizan)

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Contrôler la dynamique de la Fougère aigle en partie basse de l'estive, et de la Callune sur le versant sud
	1.1	Gestion des landes à fougère sur la partie basse par débroussaillage ou écobuage : Le broyage mécanique/fauche sera utilisé en priorité. Des écobuages pourront être envisagés dans les secteurs non mécanisables, en partie basse de l'UP (zones à Fougère, à dynamique rapide), afin de contrôler la litière de Fougère. Cependant, la Fougère aigle étant favorisée par le feu, cette technique ne sera envisagée que sous réserve de pouvoir assurer une forte pression de pâturage ensuite (ex : parcs mobiles) par le cheptel (ovin, bovin, équin) accueilli sur l'estive. Le contrôle de la Fougère passe surtout par un fort chargement bovin instantané (<i>NB : Toute réflexion à mener sur la fréquentation de cette UP devra être menée en cohérence avec l'ensemble de l'UP, comprenant la montagne d'Ordizan</i>). Par ailleurs il convient de porter une attention particulière à la gestion des feux, du fait de la proximité des lisières forestières. (Voir Fiche technique n°1 : limitation de la Fougère Aigle)

	1.2	Poursuite des écobuages sur la montagne d'Aouet (sur callune et myrtille) : Ces landes nécessitent un brûlage tous les 5 à 10 ans. Il convient de brûler des petits secteurs régulièrement (les nombreux cours d'eau permettent de délimiter les zones à écobuer). Un programme d'écobuage pluri-annuel pourrait être envisagé (Mesure Agro-environnementale en fonction du dispositif en vigueur en 2014). Il ne s'agit pas d'éradiquer les landes mais bien de rajeunir la lande, maintenant ainsi la ressource pastorale. (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des landes à Callune et Genévrier).
Mesure	2	Amélioration des équipements
	2.1	Aménagement des parcs de tri existants : - Parc de tri de l'Aya : création d'un entonnoir pour favoriser l'entrée des animaux dans le parc (grillage) et ajout d'une claie supplémentaire avec clôture Ursus métallique pour que les ovins puissent utiliser ce parc. - Parc de tri de la Cabane d'Aouet : ajout d'une claie supplémentaire avec clôture Ursus métallique pour une utilisation par les troupeaux ovins. - Besoin de barrières complémentaires pour trier des brebis sur la cabane du haut (parc de tri mobile).

Nature de l'action :	Amélioration et gestion pastorales
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire d'estive (GP de Bagnères Beaudéan), propriétaires privés, éleveurs et groupements d'éleveurs
Partenariat :	GIP -CRPGE, Parc National des Pyrénées, CBNP-MP, Sociétés de chasse, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle Crédits d'animation
Montant de l'aide :	<i>Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.</i>
Outils financiers :	<i>Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020)</i> <i>Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020)</i> <i>Crédits Mesures agroenvironnementales</i>
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	Signature d'un Contrat ou dossier d'amélioration pastorale, Facture de réalisation de travaux, écobuage ou débroussaillage effectués, poste de gardien mis en place...
Quantitatifs et qualitatifs	Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : rencontre individuelle du 21/09/2012, Groupes de travail du 22/10/2012, 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaires							Total du coût par mesure
		Estimation coût unitaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E1-1	E1-1.1	Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €		X		X		X	A évaluer, 6000 € à 15000€ par ha travaillé sur 3 années
	E1-1.2	Selon barème MAE (écobuage)		X			X		A évaluer, selon barème MAE (écobuage)
E1-2	E1-2.1	4000 à 8000 €	X						4000 à 8000 €

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Action	E2	Gestion de l'estive d'Arizes - Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan	☆☆☆
---------------	-----------	--	-----

Contexte : Le Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan assure la gestion de plusieurs unités pastorales (UP) concernées (en tout ou partie) par le site du Liset.

L'UP d'Arizes-Sencours comprend deux quartiers : Arizes et Sencours, très indépendants. Seul le quartier d'Arizes est concerné par le Site Natura 2000.

Le versant d'Arizes est dominé par une mosaïque de landes ouvertes à Callune bien pâturées et de pelouses à Nard. Les pelouses du fond de vallon et des parties hautes ont une bonne qualité fourragère, et le vallon abrite de nombreux ruisselets et zones humides.

Sur cette montagne bien exposée et très demandée, le chargement est à la limite des capacités d'accueil avec une évolution sensible du type de bétail (remplacement des ovins par des bovins et équins). Une réflexion pourra être menée sur la gestion de la fréquentation en lien avec les UP voisines, ainsi que la poursuite de la gestion des ligneux pour entretenir la diversité floristique et la qualité fourragère des pelouses.

Par ailleurs, certains équipements pastoraux nécessaires à l'activité sont à entretenir ou restaurer.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Pelouses calcaires subalpines et alpines (CB 36.4 – UE 6170) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060)
Objectifs :	Maintenir l'activité pastorale sur l'ensemble de l'estive Equilibrer la pression pastorale / ressource. Poursuivre l'entretien des landes à Callune et Genévrier. Poursuivre la politique d'aménagement et de facilitation du travail des éleveurs.
Pratiques actuelles :	Cheptel bovin, équin et ovin. Gestion assurée par le GP de Bagnères-Beaudéan, en 2011 : ✕ 1 éleveur gardien sur Arizes ✕ 23 éleveurs transhumants ✕ 707 UGB
Changements attendus :	Limitation de l'extension des zones embroussaillées Maintien des surfaces de pelouses ou de landes ouvertes
Périmètre d'application :	Estives du Groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan, secteur d'Arizes (hors Sencours)

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Contrôler la dynamique et de la Callune et des Genévriers
	1.1	Poursuivre la gestion des landes à Callune par des opérations pluri-annuelles d'écobuage : Les secteurs sont à définir en fonction du niveau de fermeture de la lande. Les techniques sont connues localement, et du matériel est mis à disposition par la CCHB notamment pour les écobuages. (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
	1.2	Maîtriser l'évolution des Genévriers par du brûlage pied à pied : Cette technique nécessite cependant une main d'œuvre importante. (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
Mesure	2	Amélioration des équipements
	2.1	Installation de panneaux photovoltaïques sur la cabane d'Arizes utilisée par les éleveurs

	2.2	Remplacement du parc de tri adossé à la cabane : Le parc actuel est directement adossé à la cabane et installé dans la pente. Le piétinement des ovins a entraîné des déchaussements des barrières, et surtout un glissement de la terre qui vient empêcher l'ouverture des portes. La seule solution consiste à remplacer ce parc de tri très utilisé. La localisation d'un nouveau parc reste à définir ainsi que son dimensionnement (besoin maximum de 800 ovins ou 80 bovins). <i>La restauration du parc de tri au niveau de la prise d'eau a également été évoquée en groupe de travail.</i>
Mesure	3	Gérer la fréquentation
	3.1	Le chargement de cette estive très attractive reste important, malgré la diminution des troupeaux observée depuis quelques années. Afin de conserver la bonne qualité des milieux et du pâturage, il convient de ne pas augmenter le cheptel actuel, et d'utiliser les départs pour diminuer petit à petit les effectifs bovins. Par ailleurs, la poursuite de la bonne complémentarité avec les estives voisines (Binaros, où certains troupeaux bovins pacagent durant l'été) permet de limiter le chargement sur ce quartier et de le renforcer sur d'autres, moins utilisés. Enfin, la création d'un poste de berger/vacher salarié sur Arizes permettrait la mise en oeuvre de ce redéploiement des troupeaux (la présence d'un salarié nécessiterait une amélioration de la cabane existante).

Nature de l'action :	Amélioration et gestion pastorales
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire d'estive (GP de Bagnères Beaudéan), propriétaires privés, éleveurs et groupements d'éleveurs
Partenariat :	GIP -CRPGE, Parc National des Pyrénées, CBNP-MP, Sociétés de chasse, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle Crédits d'animation
Montant de l'aide :	<i>Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.</i>
Outils financiers :	Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits Mesures agroenvironnementales Crédits Parc National des Pyrénées
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	Signature d'un Contrat ou dossier d'amélioration pastorale, Facture de réalisation de travaux, écobuage ou débroussaillage effectués, poste de gardien mis en place...
Quantitatifs et qualitatifs	Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : rencontre individuelle du 21/09/2012, Groupes de travail du 28/09/2012, 03/09/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire							Total du coût par mesure
		Estimation coût unitaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E2-1	E2-1.1	A évaluer, selon barème MAE (écobuage)		X			X		A évaluer, selon barème MAE (écobuage)

	E2-1.2	A évaluer, selon barème MAE (écobuage)		X			X		A évaluer, selon barème MAE (écobuage)
E2-2	E2-2.1	5000 à 6000 €		X					5000 à 6000 €
	E2-2.2	15000 à 20000 €							15000 à 20000 €
E2-3	E2-3.1	Cabane : sur devis + Coût salarié/ saison : 10000€	X			X	X	X	Coût salarié/ 3 saisons : 30000€ Cabane : sur devis

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Contexte : Le Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan assure la gestion de plusieurs unités pastorales (UP) concernées (tout ou partie) par le site du Liset.

L'unité pastorale de Binaros est entièrement comprise dans le Site Natura 2000. C'est une estive assez fraîche (orientée au nord) largement colonisée par les landes à Rhododendron, avec des replats de fond de vallon riches en pelouses à nard et fétuque rouge. Les versants plus exposés sont composés de mosaïques de landes à callune et pelouses acides à nard. De nombreuses zones humides et laquets parsèment le fond du vallon, et présentent un enjeu patrimonial.

La fermeture importante de cette estive et les surfaces restreintes de pelouses impliquent une gestion plus fine des parcours des troupeaux afin d'éviter une concentration sur les zones les plus fragiles. La réouverture de certaines zones de ligneux peut également être envisagée pour mieux répartir les troupeaux.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060) Communautés flottantes à <i>Sparganium</i> (CB 22.3114 – UE 3130) Bas marais alcalin pyrénéen (CB 54.24 – UE 7230)
Objectifs :	Maintenir l'activité pastorale sur l'ensemble de l'estive Limiter la pression pastorale sur le fond de l'UP (redéploiement des animaux) Maintien de la ressource pastorale (rajeunissement des landes à callune et contenir les landes à Rhododendron)
Pratiques actuelles :	Cheptel bovin et ovin. Gestion assurée par le GP de Bagnères-Beaudéan, en 2011 : - 8 éleveurs transhumants - 302 UGB
Changements attendus :	Redynamisation de l'utilisation pastorale de certains secteurs Limitation de l'extension des zones embroussaillées Maintien des surfaces de pelouses ou de landes ouvertes
Périmètre d'application :	Estives du Groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan, secteur de Binaros

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Contrôler la dynamique de la Callune et du Rhododendron
	1.1	Rajeunir les landes à Callune : Des écobuages peuvent être envisagés sur ces landes notamment sur les versants du Liset (bas du versant exposé à l'ouest). (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
	1.2	Pour les landes à Rhododendron : Il est inutile de vouloir éradiquer une lande fermée à Rhododendron car la repousse est de très faible intérêt pastoral. Cependant, un débroussaillage mécanique en layons est intéressant pour permettre la circulation des animaux entre les zones de pelouses (et éviter la poursuite de la fermeture du milieu). De même, ponctuellement, il est possible de débroussailler quelques rhododendrons pour limiter leur prolifération au milieu de pelouses. (Voir Fiche technique n°3 : gestion des Landes à Rhododendron)
Mesure	2	Fréquentation
	2.1	La pression bovine reste relativement importante sur le fond de vallon. Il pourrait être intéressant de rééquilibrer cette pression vers le haut de l'estive et de limiter le stationnement des bovins sur le fond du vallon en réfléchissant à la conduite des troupeaux et à l'organisation de l'estive (disposition de pierres à sel par exemple).

Nature de l'action :	Amélioration et gestion pastorale
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire d'estive (GP de Bagnères Beaudéan), propriétaires privés, éleveurs et groupements d'éleveurs
Partenariat :	GIP -CRPGE, CBNP-MP, Sociétés de chasse, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle Crédits d'animation
Montant de l'aide :	<i>Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.</i>
Outils financiers :	Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits Mesures agroenvironnementales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	Signature d'un Contrat ou dossier d'amélioration pastorale, Facture de réalisation de travaux, écobuage ou débroussaillage effectués, ...
Quantitatifs et qualitatifs	Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : rencontre individuelle du 21/09/2012, Groupes de travail du 28/09/2012, 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire							Total du coût par mesure
		Estimation coût unitaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E3-1	E3-1.1	A évaluer, selon barème MAE (écobuage)			X		X		A évaluer, selon barème MAE (écobuage)
	E3-1.2	A évaluer, Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €							A évaluer, Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €
E3-2	E3-2.1	A évaluer, selon barème MAE (gestion pastorale)	X	X	X	X	X	X	A évaluer, selon barème MAE (gestion pastorale)

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Contexte : Le Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan assure la gestion de plusieurs unités pastorales (UP) concernées (en tout ou partie) par le site du Liset.

L'unité pastorale de Conques est entièrement comprise dans le Site Natura 2000 et est située sur le territoire administratif de Beaudéan.

Cette estive est l'une des plus fermée du site Natura 2000, car les landes à Rhododendron y couvrent la majeure partie des versants. Seuls le fond du vallon et les secteurs hauts abritent des zones de pelouses acides et de landes plus ouvertes. Le bas de l'UP (Litas) présente également des pelouses colonisées par le Brachypode, une graminée qui peut appauvrir la qualité floristique et fourragère des pelouses.

Les animaux ont petit à petit déserté le fond du vallon de Conques. Un renforcement de cheptel sur le fond de Conques est à discuter avec le gestionnaire d'estives et les éleveurs. La mise en place d'un gardiennage pourra s'avérer nécessaire pour mettre en œuvre ces évolutions.

La gestion des ligneux et l'amélioration des équipements pastoraux constituent également un enjeu sur cette estive.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060)
Objectifs :	Re-dynamiser l'activité pastorale sur le bas et le fond du vallon de Conques (redéploiement des effectifs ou arrivée de nouveau troupeau, gardiennage possible) Maintenir la valeur fourragère de l'estive, et l'accès aux pelouses. Poursuivre la politique d'aménagement et de facilitation du travail des éleveurs.
Pratiques actuelles :	Cheptel bovin (sur Bousquet det Couy) et ovin. Gestion assurée par le GP de Bagnères-Beaudéan, en 2011 : ✕ 5 éleveurs transhumants ✕ nombre d'UGB : 170
Changements attendus :	Redynamisation de l'utilisation pastorale de certains secteurs Limitation de l'extension des zones embroussaillées Maintien des surfaces de pelouses ou de landes ouvertes
Périmètre d'application :	Estives du Groupement pastoral de Bagnères-Beaudéan, secteur de Conques

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Gestion de la dynamique des ligneux et des espèces envahissantes
	1.1	Rajeunir les landes à Callune et Myrtilles sur le quartier du Bousquet det Couy par la relance des écobuages. Il est important de fractionner le brûlage, pour maintenir une mosaïque de milieux favorables aux espèces animales et végétales et une ressource disponible pour le bétail. Les secteurs les plus favorables pour des projets de brûlage et les secteurs sensibles sont à définir, en fonction de la topographie et du type de végétation. (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
	1.2	Intervenir sur les landes à Rhododendron : L'objectif n'est pas d'éradiquer la lande mais de permettre une circulation des animaux par la création de layons (Bousquet det Couy) ou d'éviter l'avancée des rhododendrons au sein des pelouses (fond de vallon de Conques). Cette ouverture peut être réalisée au moyen d'un débroussaillage mécanique (avec la difficulté d'accès des engins) ou dans le cadre d'un brûlage expérimental des rhododendrons, comme demandé par les éleveurs. Du fait de l'exposition de l'estive, une dérogation sera nécessaire pour pratiquer des écobuages en dehors de la saison définie par l'arrête préfectoral. Toute dérogation devra prendre en compte les enjeux liés à la faune dans ces secteurs :

		Attention aux périodes d'écobuages vis-à-vis des périodes de sensibilité de la faune (notamment des oiseaux avec un pic de sensibilité au printemps et en début d'été). Les feux devront donc être réalisés à l'automne ou en hiver, et les dates et secteurs concernés étudiés en concertation avec les Chasseurs locaux et la Fédération départementale de la chasse dans le cadre de la CLE (Commission Locale d'Ecobuage). (Voir Fiche technique n°3 : gestion des Landes à Rhododendron) NB : Dans tous les cas, ces opérations de gestion de la végétation doivent être suivies d'un pâturage par les animaux. Attention également à la réserve de chasse par rapport aux périodes de brûlage.
	1.3	Eliminer la litière importante générée par le Brachypode sur le secteur des Litas par écobuage. Un écobuage de ces pelouses peut les rendre plus attractives pour les ovins. Attention toutefois à ne pas favoriser le Brachypode par des brûlages répétés sans pression de chargement au printemps. Cette opération ne peut se faire sans réflexion complémentaire sur le parcours des ovins.
Mesure	2	Poursuivre l'équipement de l'estive pour améliorer les conditions de travail des éleveurs
	2.1	Aménagement de point d'eau sur le Bousquet det Couy pour l'abreuvement des bovins (permet une meilleure répartition des troupeaux).
Mesure	3	Renforcer la pression de pâturage sur les secteurs du Bousquet det Couy, des Litas et du fond de vallon de Conques.
	3.1	Poursuivre l'animation pour renforcer l'utilisation de ces secteurs. Diverses propositions ont été envisagées : - Déplacement du troupeau bovin actuel vers le fond de Conques au cours de l'estive - OU meilleure utilisation du fond de Conques par le troupeau ovin actuel - OU accueil d'un nouveau troupeau de gros bétail (bovins, équins) sur le fond de Conques et éventuellement le secteur des Litas, - et/OU conduite d'une troupe ovine en début de saison sur les Litas
	3.2	En fonction du choix retenu, des améliorations pastorales complémentaires seront nécessaires : ▪ La création d'accès entre les quartiers (réouverture d'un chemin existant entre Narbios et Conques (au Clot de Loussat) pour permettre à un troupeau bovin ou équin d'utiliser ces deux secteurs (avec mise en place d'une clôture de protection) ▪ <u>ou</u> l'aménagement de l'accès à Conques depuis Binaros par les Pènes blanches ▪ Aménagement de points d'eau, ▪ Disposition des pierres à sels De plus, la création d'un poste de gardiennage (éleveur gardien ou salarié) sur Conques peut être envisagée afin d'assurer une conduite fine des troupeaux et une utilisation équilibrée du vallon.

Nature de l'action :	Amélioration et gestion pastorale / Suivi
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire d'estive (GP de Bagnères Beaudéan), propriétaires privés, éleveurs et groupements d'éleveurs
Partenariat :	GIP -CRPGE, Parc National des Pyrénées, CBNP-MP, Sociétés de chasse, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle Crédits d'animation
Montant de l'aide :	Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.
Outils financiers :	Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits Mesures agroenvironnementales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs

Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	Signature d'un Contrat ou dossier d'amélioration pastorale, Facture de réalisation de travaux, écobuage ou débroussaillage effectués, poste de gardien mis en place...
Quantitatifs et qualitatifs	Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : rencontre individuelle du 21/09/2012, Groupes de travail du 05/10/2012, 03/10/2013

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire							Total du coût par mesure
		Estimation coût unitaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E4-1	E4-1.1	A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)	X		X		X		A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)
	E4-1.2	A évaluer. Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €			X				A évaluer. Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €
	E4-1.3	A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)	X		X		X		A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)
E4-2	E4-2.1	5000 à 10000€		X					5000 à 10 000 €
E4-3	E4-3.1	A évaluer en fonction du choix retenu et selon barème MAE (gestion pastorale)	X	X	X	X	X	X	A évaluer en fonction du choix retenu et selon barème MAE (gestion pastorale)
	E4-3.2	Aménagements à évaluer sur devis Coût salarié/ saison : 10000€	X	X	X	X	X	X	A évaluer en fonction du choix retenu / Aménagements à évaluer sur devis Coût salarié/ 6 saisons : 60 000 €

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Action	E5	Gestion de l'estive d'Aygue Rouye – Castet- Bourg - Commune de Campan	☆☆☆
---------------	-----------	--	------------

Contexte : La Commune de Campan assure la gestion de l'unité pastorale d'Aygue-Rouye-Castet-Bourg. Ce domaine pastoral se divise en 8 quartiers : La Courade, Niclade (en majeure partie hors site) Castet, Bourg, Hount Blaque, Cabanettes/Cot dé bèn, Ballonques et Empieye.

De façon schématique, la végétation se répartit de la façon suivante :

- ⇒ Un fond de vallon (bourg) très fermé avec un développement de ligneux (bouleaux), quelques landes à fougères (bas de Castet)
- ⇒ Des versants exposés sud / sud-ouest présentant une mosaïque de landes à callunes, bruyères ou myrtilles et de pelouses.
- ⇒ Des versants exposés au nord où les landes à Rhododendrons sont bien implantées
- ⇒ Des zones de replats, fond de vallée et les parties sommitales présentant des pelouses de qualité moyenne à bonne : pelouse à gispet, nardaie, pelouse productive à fétuque rouge et quelques pelouses calcicoles vers Ballonque.
- ⇒ Des zones humides (tourbières, bas marais et lacs)

Le chargement global de cette estive est bon mais les quartiers les plus bas souffrent d'une fermeture du milieu les rendant moins attractifs pour les animaux. La poursuite ou la reprise de la gestion des ligneux dans ces secteurs permettrait une meilleure utilisation de ces parties basses par les troupeaux. Il conviendrait également de réaliser des équipements pastoraux complémentaires pour faciliter le travail en estive, et le réinvestissement de ces parties basses.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1* ; 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 6140 – UE 36.314) Pelouses calcaires subalpines et alpines (CB36.4 – UE 6170) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060) Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i> (CB 54.53 – UE 7140)
Objectifs :	Faciliter les conditions de travail en estive et l'utilisation de l'ensemble des secteurs pour maintenir les habitats naturels • Contenir la progression des ligneux : Poursuivre des actions de débroussaillage/écobuage. • Rajeunissement des landes à callune et genêt pour rendre appétant les secteurs délaissés (redéploiement des effectifs). • Poursuivre la politique d'aménagement et de facilitation du travail des éleveurs : réalisation d'équipements pastoraux.
Pratiques actuelles :	Estive ovine bovine, quelques équins et caprins, gérée par la Commune de Campan, en 2011 : • 33 éleveurs transhumants • Un vacher est présent sur le secteur d'Aygue Rouye et Peyras • Nombre d'UGB : 690 UGB
Changements attendus :	Maintien voire reprise des pratiques de gestion de la ressource pastorale Pérenniser l'utilisation agricole de certains secteurs
Périmètre d'application :	Estive de la Commune de Campan

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Maintenir la ressource fourragère
	1.1	Débroussaillage mécanique : Le niveau de fermeture est très important sur le bas de l'estive avec un développement d'essences pré-forestières (bouleaux). La réouverture de ces zones nécessiterait des moyens bien trop importants. Il s'agit donc surtout limiter le développement des ligneux sur les pelouses et rajeunir les landes.

		- Ouverture de passages dans les landes à Rhododendrons pour maintenir l'accès des troupeaux aux quelques zones de pelouses (versant des Cabanettes au Soum de Hailla, et secteur de l'Entrade où des zones de replats herbeux se trouvent enchâssées au milieu d'une lande à Rhododendrons fermée). - Débroussaillage mécanique sur les Genévriers épars (ou brûlage pied à pied selon possibilités). (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
	1.2	Poursuite des écobuages sur les landes à Callunes, Bruyère, Genévriers et potentiellement sur le Brachypode (zones plus restreintes, et à condition que la pression de pâturage soit suffisante pour éviter une prolifération de cette espèce). Cela peut concerner par exemple les vallons d'Escarret, Es Pas et le secteur du Castet. Ces projets devront tenir compte de la proximité de la forêt notamment dans le secteur Escarret/Empieye, et prendre toutes précautions utiles vis-à-vis de la protection des lisières. Il est important de fractionner le brûlage, pour maintenir une mosaïque de milieux favorables aux espèces animales et végétales. (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
	1.3	Gestion des zones à Fougère par fauche : Les landes à Fougère sont très présentes sur le bas de l'estive, vers Castet (croix du Peyras) notamment, et peuvent être favorisée par des feux trop fréquents, en l'absence de pression pastorale suffisante. La gestion de cette plante passe par des fauches répétées à des périodes précises (printemps avant le déroulement de la crosse et au cours de l'été) afin d'épuiser les réserves contenues dans le rhizome. Si une volonté des éleveurs se manifeste, une gestion sur la limitation de cette espèce sur des zones restreintes pourrait être conduite, intégrant les étapes suivantes : - fauches répétées - pression pastorale (ex : parcs mobiles) - suivi de la reprise de la végétation (Voir Fiche technique n°1 : gestion de la Fougère Aigle)
Mesure	2	Equipement
	2.1	• Mise en place d'un parc de tri ovin (ou mixte) sur le secteur de Hailla – Cot dé Bèn ou Es Pas (localisation à définir) • Mise en place d'un parc de tri bovin vers Aygue rouye • Protection du secteur des Pènes de Bourg (actuellement clôtures électriques) par la mise en place de clôtures fixes • Besoin d'un abri pastoral sur le secteur d'Arricat (restauration de la cabane existante) et des Cabanettes • Mise en place d'un bassin sous le Clot de l'Entrade • Entretien/ restauration des rigoles
Mesure	3	Fréquentation
	3.1	En fonction des travaux de gestion qui auront pu être réalisés, on pourra envisager un redéploiement des effectifs des troupeaux avec une meilleure utilisation des secteurs bas.

Important : l'ensemble des projets conduits sur cette estive devront intégrer les recommandations vis-à-vis de la protection des rapaces afin d'être en cohérence avec la réglementation nationale, notamment concernant le Gypaète barbu. Les informations sont à rechercher auprès de la DREAL Aquitaine (coordinatrice à l'échelle des Pyrénées) et de la LPO :

Le Coordinateur National des Plans Nationaux d'Actions en faveur du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère / Coordinateur du Plan d'Actions Vautour fauve/Pastoralisme / Chargé de mission conservation des oiseaux et espaces naturels protégés.
DREAL Aquitaine - BP 55 - Rue Jules FERRY - 33090 BORDEAUX Cédex
Contact en 2013 : Philippe Constantin / Tel: 05.56.93.32.99 / mél : Philippe.CONSTANTIN@developpement-durable.gouv.fr

L'Opérateur technique du PNA Gypaète pour les Pyrénées / Coordination générale programme Pyrénées – Mission Rapaces – Pyrénées. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
Contact en 2013 : Philippe Serre / Tel – fax : 05 59 21 65 53 / mél : philippe.serre@lpo.fr

Nature de l'action :	Amélioration et gestion pastorale
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire éleveurs et groupements d'éleveurs
Partenariat	GIP -CRPGE, Parc National des Pyrénées, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle Crédits d'animation
Montant de l'aide :	Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.

Outils financiers :	Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits Mesures agroenvironnementales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	Signature d'un Contrat ou dossier d'amélioration pastorale, Facture de réalisation de travaux, écobuage ou débroussaillage effectués, ...
Quantitatifs et qualitatifs	Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Groupes de travail du 12/10/2012, 03/10/2013.

visite de terrain du 20 novembre 2006 concernant la reprise des écobuages sur le vallon d'Escarret et Es Pas

visite de terrain du 8 octobre 2007 sur le secteur du Castet

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire							Total du coût par mesure
		Estimation coût unitaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E5-1	E5-1.1	A évaluer sur devis. Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €	X	X					A évaluer sur devis. 4000 € à 10000€ par ha travaillé sur 2 années
	E5-1.2	A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)	X		X		X		A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)
	E5-1.3	A évaluer sur devis. Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €	X	X	X	X	X	X	A évaluer sur devis. 12000 € à 30000€ par ha travaillé sur 6 années
E5-2	E5-2.1	Aménagements à évaluer sur devis	X	X	X				Aménagements à évaluer sur devis
E5-3	E5-3.1	A évaluer. Selon barème MAE (gestion pastorale)	X	X	X	X	X	X	A évaluer. Selon barème MAE (gestion pastorale)

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

**Action E6 Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas -
Groupement pastoral d'Es Pas – Commune de
Campan**

☆☆☆

Contexte : La montagne d'Es Pas est située sur le territoire administratif de Campan. La propriété collective y est complexe. Les terrains en BND (Biens non délimités) sont gérés par le Groupement pastoral d'Es Pas regroupant les éleveurs d'Asté, Gerde, Banios, Lies et Campan. Sur la partie haute de l'estive, c'est la commune de Campan qui assure en direct la gestion de ses parcelles en lien avec l'estive voisine d'Aygue Rouye.

Le versant exposé au nord a été colonisé par des landes à rhododendrons assez fermées, peu intéressantes au niveau pastoral. A l'opposé, le versant exposé au sud, est recouvert d'une lande à callune et genêt poilu présentant une valeur pastorale moyenne dont la partie basse est peu à peu colonisée par des genévriers. En fond de vallée, deux zones de replats offrent une pelouse de bonne qualité (à Fétuque rouge et Agrostis). Sur les hauteurs, les pelouses sont composées de Gispet en association avec du Nard et du Trèfle alpin. Ces zones, bien utilisées par les troupeaux ovins, offrent une ressource fourragère moyenne. La fougère est largement présente sur la partie la plus basse de l'estive.

Le niveau de chargement de cette montagne est élevé et se concentre sur les zones de replats.

Depuis quelques années, les éleveurs se sont mobilisés afin d'équiper l'estive et relancer des opérations de gestion de la ressource pastorale (écobuage et débroussaillage). Cette dynamique doit être poursuivie afin de maintenir la ressource et améliorer la répartition des troupeaux.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 6140 – UE 36.314) Pelouses calcaires subalpines et alpines (CB 36.4 – UE 6170) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060) Bas marais alcalin pyrénéen (CB 54.24 – UE 7230)
Objectifs :	Maintenir l'activité pastorale actuelle en veillant à équilibrer au mieux la répartition de la charge sur les pelouses Eviter d'augmenter le cheptel Maintenir l'état d'ouverture des landes à Callune et à Genévriers Faciliter les conditions de travail en estive
Pratiques actuelles	Estive bovine et ovine gérée par le GP d'Es Pas/Commune de Campan, en 2011 : 11 éleveurs y transhumant 1 éleveur gardien nombre d'UGB : 317
Changements attendus :	Contrôle de l'extension des zones embroussaillées
Périmètre d'application :	Montagne d'Es Pas

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Gestion des ligneux
	1.1	Poursuite des chantiers d'écobuage sur les landes à callunes, bruyères et myrtilles. Il ne s'agit pas d'éradiquer les landes mais bien de rajeunir les formations en maintenant ces landes assez basses. Les préconisations indiquent un brûlage tous les 5 à 10 ans. Il est important de fractionner le brûlage, pour maintenir une mosaïque de milieux favorables aux espèces animales et végétales. Le feu peut alors être un bon moyen pour maintenir un bon état de conservation (dont un cortège floristique caractéristique) tout en améliorant la ressource fourragère. (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
	1.2	Limitation de l'extension des landes à Fougère sur la partie basse par débroussaillage ou fauche : L'objectif est de contenir la Fougère aigle sur la partie basse (bande de débroussaillage par exemple) car il paraît difficile de traiter l'ensemble de la zone. Le broyage mécanique sera utilisé en priorité dans la mesure où la zone est mécanisable et dispose d'un accès. Au-delà des travaux de réouverture, le contrôle de la Fougère passe surtout par un fort chargement bovin instantané, il sera important par conséquent de pouvoir assurer une forte pression de pâturage ensuite (ex :

		parcs mobiles) par le cheptel accueilli sur l'estive. La gestion de cette plante passe par des fauches répétées à des périodes précises (printemps avant le déroulement de la crosse et au cours de l'été) afin d'épuiser les réserves contenues dans le rhizome. Si une volonté des éleveurs se manifeste, une expérimentation sur la limitation de cette espèce sur des zones restreintes pourrait être conduite, intégrant les étapes suivantes : ✓ fauches répétées ✓ pression pastorale (ex : parcs mobiles) ✓ suivi de la reprise de la végétation (Voir Fiche technique n°1 : gestion de la Fougère Aigle)
	1.3	Finalisation du débroussaillage de la lande à Genévriers qui se développe sur le bas de l'estive. (6 ha de prévu).
Mesure	2	Equipements pastoraux
	2.1	- Création d'un abri pour les éleveurs (restauration de l'abri existant), - Création d'un parc de tri mixte sur la partie haute de l'estive (entre la cabane et Cot dé bèn - localisation à définir) - Réflexion pour limiter l'accès des bovins aux zones dangereuses en versant nord (zone accidentogène et avalancheuse, les clôtures fixes n'y sont donc pas adaptées).
	2.2	Améliorer l'accès à l'estive : - Pour le tronçon de piste forestière, afin de préserver l'accès aux bétailières, des travaux d'entretien ou de restauration sont à prévoir. - Pour le tronçon de piste pastorale (de la barrière au Pla d'Escardou), 2 possibilités techniques doivent être envisagées et étudiées, <u>après règlement des problèmes fonciers</u> : ✓ garder le tracé actuel et améliorer l'existant : amélioration du début de la piste située sur l'estive pour limiter les risques de dégradation de cette piste et la sécurité des éleveurs (exemple : gestion des écoulements des eaux, reprofilage, voire tracé à reprendre,...). ✓ modifier le tracé, s'il s'avère que le tracé actuel présente trop de risques pour la sécurité des personnes. Dans tous les cas, ces options feront l'objet de la réalisation d'une étude de faisabilité et d'incidence comprenant un volet technique, économique, environnemental et paysager, intégrant différentes variantes, et prenant en compte les enjeux liés à la présence de zones humides, des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le secteur. Les travaux seront réalisés en fonction des résultats de ces études et des autorisations obtenues.
Mesure	3	Fréquentation pastorale
	3.1	Eviter l'augmentation du cheptel et notamment du cheptel bovin sur le bas d'Es Pas.
	3.2	Assurer une pression pastorale d'entretien après débroussaillage, par exemple par la mise en oeuvre d'un plan de gestion pastoral.

Nature de l'action :	Amélioration et gestion pastorale
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire d'estive : GP Es Pas, éleveurs, Communes
Partenariat	GIP -CRPGE, CBNP-MP, Sociétés de chasse, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle Crédits d'animation
Montant de l'aide :	<i>Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.</i>
Outils financiers :	Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits Mesures agroenvironnementales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	Surfaces travaillées et/ou contractualisées (débroussaillage, écobuage, pâturage)

Quantitatifs et qualitatifs	Réalisation des travaux Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...
------------------------------------	--

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : rencontre individuelle du 21/09/2012, Groupes de travail du 15/10/2012, 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire							Total du coût par mesure
		Estimation coût unitaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E6-1	E6-1.1	A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)	X		X		X		A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)
	E6-1.2	Sur devis. Coût/ha travaillé : 2000 € à 5000 €	X	X	X	X	X	X	A évaluer sur devis. 12000 € à 30000€ par ha travaillé sur 6 années
	E6-1.3	Travaux financés sur crédits améliorations pastorales 2011							Travaux financés sur crédits améliorations pastorales 2011
E6-2	E6-2.1	Aménagements à évaluer sur devis, en fonction du choix retenu	X	X	X				Aménagements à évaluer sur devis, en fonction du choix technique retenu
	E6-2.2	Aménagements à évaluer sur devis, en fonction du choix retenu	X	X	X				Aménagements à évaluer sur devis, en fonction du choix technique retenu
E6-3	E6-3.1	A évaluer, selon barème MAE (gestion pastorale)	X	X	X	X	X	X	A évaluer, selon barème MAE (gestion pastorale)
	E6-3.2	A évaluer, selon barème MAE (gestion pastorale)	X	X	X	X	X	X	A évaluer, selon barème MAE (gestion pastorale)

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Contexte : Cette estive est la propriété indivise des communes de Banios, Asté, Lies et Gerde sur le territoire administratif de la Commune de Campan. La gestion de ce petit territoire a été déléguée au GP d'Es Pas. Géographiquement éloigné du reste du territoire du GP (Es Pas), ce quartier n'est pas utilisé par les troupeaux des éleveurs du GP. Des troupeaux des estives voisines (Binaros, Niclade et Courade) parcourent ponctuellement le secteur. Depuis quelques années, un troupeau bovin y pacage une partie de la saison (en provenance de Campan).

Sur le bas de l'estive les boisements gagnent du terrain (noisetiers et landes à genévriers en bordure de forêt). Sur le reste de l'estive, les landes sont nettement dominantes, et plus particulièrement les landes à bruyère et myrtilles, et quelques landes à rhododendrons sur les zones exposées au nord. Les pelouses, peu nombreuses, sont localisées sur quelques replats (notamment à proximité de l'ancien Courtaou).

Ce secteur a été peu investi par le GP. Il faudrait mettre en place une politique de ré-investissement de ce quartier portant à la fois sur la fréquentation par les troupeaux (qui peut passer par l'organisation du pâturage par le troupeau actuel ou l'arrivée d'un troupeau du GP), la réalisation d'équipements pastoraux et le rajeunissement des landes à callunes et myrtilles.

Habitats et espèces concernés :	Formations herbeuses à Nard (CB 35.1*, 36.31* - UE 6230*) Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> (CB 6140 – UE 36.314) Landes sèches européennes (CB 31.2 – UE 4030) Landes alpines et subalpines (CB 31.4 – UE 4060)
Objectifs :	Réfléchir à l'utilisation de ce territoire : Conforter l'utilisation par le troupeau utilisateur ou accompagner l'arrivée d'un nouveau troupeau (en lien ou non avec les estives voisines qui peuvent être complémentaires). Pour cela, il faut • Equiper l'estive • Rajeunir les landes et notamment les landes à callunes
Pratiques actuelles	En 2011, aucun troupeau n'est déclaré sur l'estive qui est peu connue du groupement pastoral.
Changements attendus :	Réinvestissement du quartier de la Hounade.
Périmètre d'application :	Montagne de la Hounade

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Gestion des ligneux
	1.1	Rajeunissement des landes à bruyères et myrtilles par des écobuages sur plusieurs années afin d'améliorer la ressource fourragère et la rendre plus appétante pour les animaux. Il s'agira lors de ces opérations de tenir compte des risques induits par la proximité de la Forêt. (Voir Fiches techniques n°2 et 3 : gestion des Landes à Callune et Genévrier)
Mesure	2	Equipement de l'estive
	2.1	<u>Dès à présent :</u> • Nécessité de clôturer le bas de l'estive pour éviter aux animaux de descendre dans les parcelles privées (clôture au niveau de l'ancien canal). • Pose de clôtures de protection sur les zones dangereuses. • Pose d'abreuvoirs (si troupeaux bovins), et de pierres à sel afin de bien répartir les animaux sur l'estive.
	2.2	<u>A moyen terme :</u> Prévoir la mise en place d'un parc de tri et d'un abri pour les éleveurs (voire restauration sur l'ancien Courtaou de Nouré).

Mesure	3	Fréquentation
	3.1	Les actions citées précédemment sont un préalable nécessaire pour envisager une reprise du pâturage sur ce secteur. Mais la reprise de l'utilisation de ce quartier passe par un accompagnement du gestionnaire pour organiser le retour de troupeaux et mutualiser les possibilités avec les éleveurs des quartiers voisins. * Proposer ce secteur à un éleveur du GP d'Es Pas * Conforter l'utilisation par l'éleveur de Campan * S'associer avec des éleveurs voisins désirant utiliser ce secteur ou une partie de l'estive (plutôt en début ou en fin d'estive – en complément de Binaros, par exemple) NB : Le potentiel est estimé à 60/80 UGB durant la saison d'estive.

Nature de l'action :	Amélioration et gestion pastorale
Maître d'ouvrage :	Gestionnaire d'estive : GP Es Pas, éleveurs, Communes
Partenariat	GIP -CRPGE, CBNP-MP, Sociétés de chasse, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle Crédits d'animation
Montant de l'aide :	Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.
Outils financiers :	Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020) Crédits Mesures agroenvironnementales
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain
Indicateurs de suivi :	Surfaces travaillées et/ou contractualisées (débroussaillage, écobuage, pâturage) Réalisation des travaux
Quantitatifs et qualitatifs	Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : rencontre individuelle du 21/09/2012, Groupes de travail du 15/10/2012, 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire							Total du coût par mesure
		Estimation coût unitaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E7-1	E7-1.1	A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)	X		X		X		A évaluer. Selon barème MAE (écobuage)
E7-2	E7-2.1	Pose de clôtures et d'abreuvoirs 5000€ à 10000€		10 000 €	10 000 €	5 000 €			25 000 €
	E7-2.2	5000 à 10000€ pour un parc de tri et 35000€ pour la restauration d'un abri pastoral					50 000 €		50 000 €
E7-3	E7-3.1	A évaluer. Selon barème MAE (gestion pastorale)	X	X	X	X	X	X	A évaluer. Selon barème MAE (gestion pastorale)

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Action	E8	Gestion des prairies mésophiles de Campan	☆☆☆
---------------	-----------	--	-----

Contexte : Les zones basses du site, en particulier sur la commune de Campan, sont utilisées comme pâtures intermédiaires, et avec un maintien de la fauche sur certaines parcelles. Les prairies fauchées et les prairies mésophiles pâturées de ces secteurs constituent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dont le maintien en bon état de conservation est assuré par l'activité agricole. La diversité floristique des prairies est liée à une utilisation équilibrée du milieu par la fauche et le pâturage, et une fertilisation raisonnée. L'équilibre entre ces différentes pratiques et le maintien des surfaces de prairies naturelles doit être encouragé. Ces milieux connaissent une dynamique rapide en cas de baisse de pression pastorale qui peut conduire à une perte de diversité faunistique et floristique par embroussalement du milieu. La pérennisation des pratiques agricoles est d'autant plus importante en zone de montagne où la fauche connaît une forte régression.

Habitats et espèces concernés :	Prairies mésophiles (CB 35.12 - UE 6230) Chiroptères: Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304), Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)
Objectifs :	Maintenir la pratique de la fauche et réhabiliter d'anciennes prairies en déprise agricole Améliorer les connaissances sur la gestion des prairies
Pratiques actuelles :	Parcelles privées gérées par des exploitants individuels – Maintien des pratiques sur quelques parcelles dans ou en limite de site.
Changements attendus :	Maintenir les pratiques existantes / Maintenir la diversité des prairies et limiter l'embroussalement des pelouses
Périmètre d'application :	Commune de Campan : Cabanettes / Peyras, Commune de Beaudéan.

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Animation auprès des propriétaires et exploitants individuels du site
	1.1	Enquête auprès des exploitants individuels : Les conseillers agricoles de la Chambre d'Agriculture des Hautes Pyrénées interviennent auprès des exploitants individuels pour les différentes démarches relatives à leurs exploitations. Une animation auprès des agriculteurs pourrait être conduite afin de mieux identifier les pratiques, les besoins et le devenir des exploitations, dans le cadre d'un encouragement à maintenir la fauche et le pâturage raisonné sur les parcelles de basse altitude. Cette animation comprend : - le recensement des exploitants et propriétaires ayant des parcelles exploitées dans le site (enquête foncière) - la rencontre individuelle et enquête sur les pratiques et leur devenir (type enquête transmise durant l'élaboration du Docob – cf. Document de Compilation) - la proposition de solutions (contrats, structuration du foncier ou autre) dans le cadre d'une pérennisation de l'utilisation de ces surfaces.
Mesure	2	Gestion des parcelles de prairies
	2.1	Maintien de la pratique de la fauche, du pâturage et des pratiques associées : Le maintien des prairies par fauche et/ou pâturage peut être encouragé par la proposition de Contrats de mesures Agro environnementales et d'aides à la mécanisation. Ces aides doivent permettre: - d'encourager le maintien des surfaces en herbe par le pâturage - d'encourager la pratique de la fauche à pied et la baisse de la fertilisation - la réhabilitation des granges pour le logement des animaux en intersaison et le stockage de foin et de matériel - l'achat de matériel pour la fenaison et le transport de fourrage - l'achat et l'installation d'équipements pastoraux (clôtures, etc...) - l'entretien du petit patrimoine des bords de parcelle : rigoles, murets... Des équivalences sur les Contrats de mesures Agro environnementales déjà souscrits par certains exploitants (retard de fauche, fauche à pied, baisse de la fertilisation, pacage...) seront recherchés en fonction du dispositif en vigueur à partir de 2014.

2.2	Réhabilitation de prairies : La remise en état des parcelles mécanisables en déprise sera envisagée pour restaurer la fauche et/ou le pâturage, si la volonté des exploitants se maintient. Elle passe par : • l'écobuage ou le débroussaillage des parcelles en déprise Des équivalences sur les Contrats de mesures Agro environnementales (Ouverture de milieux en déprise) seront recherchées en fonction du dispositif en vigueur à partir de 2014. • la réhabilitation de chemins d'accès à certaines parcelles. La remise en état de parcelles en déprise pourrait passer par l'animation de groupe de travail pour apprécier le projet (diagnostic) et donner des préconisations d'interventions, car ce type d'intervention demande un accompagnement.
-----	--

Nature de l'action :	Animation / Gestion pastorale des parcelles privées / Suivi
Maître d'ouvrage :	Propriétaire des parcelles concernées, exploitants agricoles
Partenariat	Chambre d'Agriculture, CBNP-MP, GIP -CRPGE, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle (Engagement sur 5 ans) pour les mesures environnementales. Aide à l'investissement (mécanisation, équipements, ...)
Montant de l'aide :	<i>Au moment de la rédaction du DOCOB, les principaux outils financiers disponibles (ci-dessous) arrivent à échéance (fin 2013). Les nouveaux dispositifs et leur taux d'intervention ne seront pas connus avant 2014.</i>
Outils financiers :	<i>Crédits pastoraux (équipements et gestion de l'estive) dans le cadre du futur PSEM (2014-2020)</i> <i>Crédits d'animation pastorale dans le cadre du futur PSEM (2014-2020)</i> <i>Crédits Mesures agroenvironnementales (future programmation 2014-2020)</i>
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain Réalisation des investissements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Surfaces fauchées / pâturées Nombre de contrats souscrits / Travaux réalisés Suivi de végétation : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (exemples)...

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Rencontres avec les conseillers agricoles de la Chambre d'Agriculture du 26/03/2013 et du 21/05/2013, Groupes de travail du 10/07/2013, 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E8-1	E8-1.1	A évaluer sur devis						A évaluer sur devis
E8-2	E8-2.1	A évaluer sur devis						A évaluer sur devis
	E8-2.2	A évaluer sur devis						A évaluer sur devis

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Action	E9	Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion	A préciser selon l'habitat concerné
---------------	-----------	--	--

Contexte : L'estimation des effets positifs ou négatifs de la gestion courante ou des différentes mesures mises en place sur le site passe par des indicateurs de l'état de conservation des habitats. L'objectif des suivis scientifiques est ainsi d'évaluer la pertinence des préconisations et des mesures proposées pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire sur le site en comparant à un état initial l'état d'un milieu naturel après un pas de temps déterminé.

Les suivis prioritaires portent sur les secteurs ayant fait l'objet d'actions de réouverture du milieu et d'expérimentation pour la restauration d'habitats d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernés :	Tout habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.
Objectifs :	Améliorer les connaissances et développer la prise en compte des habitats naturels dans la gestion.
Pratiques actuelles :	Pas de suivi en cours actuellement sur le site.
Changements attendus :	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation. Maintenir durablement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.
Périmètre d'application :	Sur les secteurs concernés par les actions de gestion.

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Elaboration de protocoles de suivis
	1.1	Choix de la méthode : Rédaction d'un protocole intégrant plusieurs indicateurs appropriés selon l'objectif, le milieu étudié et le degré de précision recherché (quadrats avec cartographie ou densité de végétation, lignes permanentes avec points contacts, transects ou parcours avec relevés de formations végétales, photographies aériennes, photographies de versants, relevés floristiques...). La surface choisie dans la méthode sera surtout représentative de l'habitat ou du complexe de végétation. Choix des indicateurs : Le suivi de végétation devra sur la base d'un échantillon témoin permettre de caractériser l'évolution d'un milieu naturel en comparant des indicateurs globaux de l'état de conservation et des causes d'évolution comprenant de multiples critères (composition floristique, dynamique, typicité, caractéristique du milieu et des activités humaines). Le protocole de suivi devra être validé par la Conservatoire botanique National des Pyrénées et de Midi Pyrénées (CBNP-MP), quel que soit le prestataire désigné. Le choix des indicateurs sera fonction du type de milieu. Le suivi de l'évolution de certaines stations de plantes rares et/ou protégées peut également constituer un bon indicateur de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire auxquels elles sont associées. Matérialisation et mise en place du suivi : La durée et le rythme des suivis seront définis en fonction du rythme de la dynamique de la végétation étudiée. Analyse et interprétation des résultats
Mesure	2	Proposition de mise en œuvre de suivis sur les habitats après une action de gestion
	2.1	Suivi de la végétation pour évaluer l'impact cumulé du feu et/ou du débroussaillage et des troupeaux sur les estives : - Suivi annuel de l'utilisation de l'estive par le bétail - Suivi de l'impact du pâturage sur la végétation Ce suivi présente notamment un intérêt dans les secteurs bas de l'estive d'Es Pas, suite aux débroussaillages qui ont été réalisés à proximité de zones humides, dans le cadre de la gestion de la Fougère aigle sur plusieurs estives, et sur les brûlages déjà réalisés sur Aouet.

		<i>Exemples d'indicateurs de suivi pour les pâtures : chargement en bétail, importance de la pression de pâturage, degré de colonisation par les ligneux, nature et dose des amendements et fertilisation ; diversité floristique...</i>
	2.2	Suivi de la végétation des prairies : - Suivi annuel de la pratique de la fauche, du pâturage, de la fertilisation des prairies - Suivi de l'impact de la gestion des prairies sur la végétation (composition floristique et valeur pastorale) <i>Exemples d'indicateurs de suivi pour les prairies de fauche : fréquence et périodicité de la fauche ; importance de la pression de pâturage ; degré de colonisation par les ligneux ; nature et dose des amendements et fertilisation ; diversité floristique...</i>
	2.3	Suivi des bas marais, des ceintures et végétations lacustres : Des phénomènes d'assèchement ou d'étiage de certaines zones humides abritant des habitats d'intérêt communautaire sont observés sur le site, en fonction notamment de variations climatiques. Le développement de la végétation sur certains lacs est un phénomène naturel qu'on ne peut <i>a priori</i> pas attribuer à un comblement mais qui interpelle cependant les usagers. Afin de clarifier la situation et les causes d'évolution de ces milieux, un suivi hydrologique et floristique pourrait être mis en place. <i>Exemples d'indicateurs de suivi pour les tourbières et zones humides : suivi floristique ; surface des tapis et buttes de sphaignes si pâturage ; suivi de l'alimentation en eau (étude piézométrique)...</i>

Nature de l'action :	Etude / Expertise
Maître d'ouvrage :	CBNP-MP, GIP-CRPG, Chambre d'Agriculture, Collectivités, Associations, ONF, structure animatrice, CRPF
Partenariat :	DREAL, DDT, ONF, Chambre d'Agriculture, CRPF, CBNP-MP, Communes, Animation du DOCOB, Université, INRA, GP, éleveurs, Particuliers, DDE...
Modalité de l'aide :	Subvention annuelle
Montant de l'aide :	A définir
Outils financiers :	Crédits d'animation / Crédits Natura 2000
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Rapport d'analyse des suivis
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : rencontre individuelle du 30/05/2013, Groupes de travail pastoralisme et du 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
E9-1	E9-1.1	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis
E9-2	E9-2.1	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis
	E9-2.2	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis
	E9-2.3	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Contexte : Les différents massifs forestiers représentent environ 5% de la surface du site. Seules les parties supérieures des massifs sont concernées par le périmètre du site. La majeure partie de ces secteurs ne fait pas l'objet actuellement d'une exploitation sylvicole, du fait notamment de leur rôle dans la protection des sols, et de leur difficulté d'accès.

Une partie de ces forêts est actuellement gérée par l'Office National des Forêts pour les collectivités. Toutes font l'objet d'un plan d'aménagement, dont l'échéance et la révision peut s'échelonner pendant la durée d'application du Document d'objectifs, échéance à laquelle il faudra intégrer les éléments issus des inventaires Natura 2000 dans les nouveaux documents d'aménagement.

Les forêts privées présentent, quand à elles, un morcellement foncier conséquent ce qui explique l'absence actuelle de plan simple de gestion (PSG) et la multiplicité des propriétaires. Une information spécifique devra être apportée aux propriétaires privés et aux exploitants afin de mettre à disposition les données récoltées lors des inventaires sur les zones de plus grand intérêt écologique, et les incidences de certaines pratiques de gestion sur les milieux naturels et les espèces patrimoniales, pour faciliter une bonne prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière.

Habitats et espèces concernés :	Hêtraies acidiphiles (CB 41.12 – UE 9120) Mégaphorbiaies alpines et subalpines (CB 37.82, 37.83 – UE 6430) Buxbaumie verte / <i>Buxbaumia viridis</i> (UE 1386) Chiroptères : Barbastelle d'Europe / <i>Barbastella barbastellus</i> (1308), Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304), Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303)
Objectifs :	Favoriser le maintien de l'intégrité des habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire Favoriser le maintien des vieux bois Améliorer les connaissances
Pratiques actuelles :	La majeure partie des forêts actuelles est soit en repos, soit en en série de protection. Les forêts privées ne font pas l'objet d'une gestion connue.
Changements attendus :	Intégration de l'ensemble des éléments remarquables connus de la forêt lors de la révision des aménagements forestiers. Sensibiliser les propriétaires et les professionnels. Amélioration des connaissances sur les habitats forestiers et leur transmission aux propriétaires.
Périmètre d'application :	Tous secteurs forestiers du site.

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Gestion forestière en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire en forêt publique
	1.1	Lors des révisions d'aménagements : Intégrer les données naturalistes dans les aménagements forestiers au cours de leur révision. Au sein des forêts gérées par l'ONF, favoriser la prise en compte de modalités de gestion pour préserver les habitats naturels et les espèces forestières, conformément à l'instruction nationale n°09-T-71 du 29/10/2009 relative à la « Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement forestier et la gestion forestière » et la note de service n°08-G-1516 du 01/10/2008 relative à la « Prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements forestiers ». Les données récoltées lors des inventaires Natura 2000 seront mises à disposition des techniciens et des agents forestiers. Les nouvelles données récoltées lors des inventaires pour les révisions d'aménagement ou d'opérations de gestion courante seront mises à disposition de la structure animatrice pour assurer une mise à jour des informations disponibles. Les préconisations sont celles contenues dans les « Fiches Habitats ».

	1.2	Lors des martelages et des coupes de bois : Au sein des forêts gérées par l'ONF, favoriser la prise en compte, lors des martelages, de préconisations visant à préserver un milieu favorable aux espèces utilisant les arbres creux, à cavités, morts ou sénescents conformément à la note de service n°09-T-310 du 17/12/2009 relative aux « Ilots de vieux bois ».
Mesure	2	Information et sensibilisation des propriétaires forestiers pour une gestion en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
	2.1	Etat des lieux et information des forestiers sur les enjeux écologiques de la Forêt : L'information doit permettre de sensibiliser les propriétaires (privés et publics) et les professionnels (gestionnaires et exploitants) pour être efficace à toutes les étapes de la gestion forestière. - Etude préalable sur la situation foncière et les pratiques de gestion en forêt privée sur le site. Cette étude permettra d'améliorer les connaissances sur la situation de la forêt privée avant toute action ciblée d'information/sensibilisation. - Recensement des propriétaires concernés par des parcelles présentant des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. - Ciblage, préparation, communication et mise en œuvre d'une réunion d'information et/ou d'outils de sensibilisation (plaquette ou autre) sur les enjeux écologiques des forêts et leur lien avec la gestion forestière. Cette information devra également cibler sur le site les zones précises d'habitats naturels soumises à des actions de gestion courante et lister les préconisations concernant ces milieux. - Diagnostic ciblé auprès de propriétaires forestiers privés (priorisation sur des zones de convergence entre intérêt biologique et possibilité d'intervention forestière). - L'information pourra également cibler des exploitants forestiers concernés par le secteur.
Mesure	3	Mise en œuvre de contrats de gestion en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en forêt publique et en forêt privée
	3.1	Pour les secteurs présentant un intérêt écologique fort et selon préconisation d'un Diagnostic préalable, proposer des Contrats Natura 2000 : Pour reconstituer ou favoriser le maintien d'un milieu favorable à la Buxbaumie verte, aux insectes saproxylophages et aux chauves souris arboricoles par la conservation des arbres morts, creux ou à cavités, et la création d'îlots de sénescence ou de vieillissement, il pourra être proposé un contrat Natura 2000 Milieux forestiers (Mesure F22712 « Maintien et/ou augmentation de la charge en bois mort » / Mesure F22714 « Information des usagers de la forêt ») ou autre contrat adapté.

Nature de l'action :	Gestion forestière et amélioration des connaissances
Maître d'ouvrage :	ONF, Collectivités, Propriétaires privés, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, Syndicat des exploitants forestiers
Partenariat :	DDT, DREAL, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, Syndicat des exploitants forestiers, Parc National des Pyrénées, CBNP-MP, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Gestion courante de l'ONF pour les révisions d'aménagement. Contrat Natura 2000 : Sur barème régional défini par arrêté préfectoral Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information
Montant de l'aide :	Contrat Natura 2000 en milieu forestier : Sur barème régional défini par arrêté préfectoral Suivi : 100% du coût sur devis
Outils financiers :	Crédits d'animation / Crédits Natura 2000
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs et au delà
Objets de contrôles :	Nombre d'aménagements révisés Nombre d'hectares contractualisés Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain Nombre de formations réalisées, nombre de participants, nombre de contrats signés, nombre d'hectares contractualisés
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Intégration des données sur le patrimoine lors de la révision des aménagements Nombre d'aménagements révisés / Fiche de martelage / Nombre d'hectares contractualisés / Elaboration et mise en œuvre des protocoles de suivi Surfaces en gestion concertée, charge en bois mort dans les forêts privées, prise en compte des préconisations dans les documents d'aménagement et les travaux

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Groupe de travail du 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
H1-1	H1-1.1	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation, mesure de gestion ONF
	H1-1.2	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation, mesure de gestion ONF
H1-2	H1-2.1	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis	à évaluer sur devis
H1-3	H1-3.1	Contrat forestier à évaluer sur devis	Contrat forestier à évaluer sur devis	Contrat forestier à évaluer sur devis	Contrat forestier à évaluer sur devis	Contrat forestier à évaluer sur devis	Contrat forestier à évaluer sur devis	Contrat forestier à évaluer sur devis

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Action	H2	Inventaire et suivi des stations de Buxbaumie verte	☆☆
---------------	-----------	--	----

Contexte : La Buxbaumie verte est une espèce inscrite dans les annexes II et IV de la Directive Habitats. Un de ses habitats, les Hêtraies acidiphiles (CB 41.12 – UE 9120), relève également de la Directive Habitats. Même si cette espèce n'est globalement pas menacée de disparition, un diagnostic précis de quelques stations présentant des risques potentiels semble nécessaire. Sur le site elle est présente sur la commune de Campan et Beaudéan où les inventaires Natura 2000 ont mis à jour plusieurs stations.

Habitats et espèces concernés :	Buxbaumie verte / <i>Buxbaumia viridis</i> (UE 1386) Hêtraies acidiphile (CB 41.12 – UE 9120)
Objectifs :	Améliorer les connaissances sur les populations et leur évolution. Permettre le maintien des stations de cette espèce et de son habitat.
Pratiques actuelles :	Pas de suivi régulier de cette espèce sur le site.
Changements attendus :	Meilleure connaissance de la dynamique de cette espèce et de l'évolution de sa répartition
Périmètre d'application :	Tous secteurs du site présentant des stations /habitats favorables à l'espèce

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Suivi des stations de Buxbaumie verte
	1.1	Prospections complémentaires pour actualiser la cartographie des stations connues : - Cibler les secteurs à inventorier, notamment d'après la carte des habitats naturels - Définition d'un protocole d'inventaire (relevés sur les habitats favorables) et réalisation de prospections - Actualisation des données et des cartographies - Coordination avec d'autres sites pour l'exploitation et l'interprétation des résultats
	1.2	Suivi des stations connues (évolution des effectifs/ état des stations) : - Déterminer une zone de suivi - Elaboration d'un protocole de suivi permettant de mesurer l'évolution de la localisation des stations et leur dynamique (taille de la station, état sanitaire, disparition ou apparition d'individus) - Suivi de la dynamique de la végétation associée (habitats naturels) - Evaluer l'état de conservation des stations et des habitats associés. - <i>Exemple d'indicateurs de suivi pour les forêts : abrouissement, cortège floristique, essences secondaires, diamètre par classe d'âge, bois mort, régénération.</i>

Nature de l'action :	Amélioration des connaissances / Suivi
Maître d'ouvrage :	Communes, ONF, CRPF, CBNP-MP, ...
Partenariat :	ONF, CRPF, Parc National des Pyrénées, CBNP-MP, Associations, CPIE, Structure animatrice du DOCOB
Modalité de l'aide :	Financement de projets dans le cadre de programmes inter-sites de suivi des espèces d'intérêt communautaire
Montant de l'aide :	100% du coût sur devis
Outils financiers :	Crédits Natura 2000 / Crédits d'animation
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Rapport d'étude et d'expertise
Indicateurs de suivi :	Rédaction du protocole / Réalisation des suivis
Quantitatifs et qualitatifs	Rapport d'étude sur l'évolution des stations Augmentation de la connaissance sur la répartition des espèces

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Groupe de travail du 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
H2-1	H2-1.1		3 jours technicie n/chargé de mission à 550€					1650 €
H2-2	H2-2.1		3 jours technicie n/chargé de mission à 550€		2 jours technicie n/chargé de mission à 550€		2 jours technicie n/chargé de mission à 550€	3850 €

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Action H3 Compléter les inventaires sur le Desman des Pyrénées et sur la Loutre d'Europe ☆☆

Contexte : Lors des inventaires menés pour la réalisation de l'état initial du Document d'objectifs en 2006, le Desman des Pyrénées a été localisé en limite du site sur un cours d'eau. Il est très probable qu'il soit également présent sur le site. De nouvelles prospections menées en 2012 dans le cadre du Plan National d'Action (PNA Desman) sur d'autres cours d'eau n'ont pas permis de mettre à jour de nouveaux indices de présence. Ces prospections ont cependant mis à jour des indices de présence de Loutre d'Europe en limite du site.

Le statut de ces espèces sur le site reste donc à préciser.

Habitats et espèces concernés :	Desman des Pyrénées / <i>Galemys pyrenaicus</i> (UE 1301) Loutre d'Europe / <i>Lutra lutra</i> (UE 1355)
Objectifs :	Préciser la situation des espèces d'intérêt communautaire sur le site (répartition et qualité de l'habitat), tenter d'évaluer leur abondance et suivre leur évolution Développer ou affiner la connaissance sur ces espèces
Pratiques actuelles :	Inventaires menés en 2006. Plan National d'Action (PNA) en cours pour le Desman des Pyrénées.
Changements attendus :	Améliorer les connaissances sur le statut du Desman des Pyrénées et la Loutre sur le site Détermination des menaces potentielles pesant sur ces espèces et leurs habitats Mise en place d'un travail de veille au cours du temps
Périmètre d'application :	Ensemble du Site Natura 2000 présentant des habitats favorables pour ces espèces.

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Prospections complémentaires pour rechercher le Desman des Pyrénées
	1.1	Prospections sur les cours d'eau : ✓ Choix d'un protocole d'inventaire et de relevés d'indices de présence / à valider auprès du CEN MP, pilote du PNA Desman. ✓ Cibler et décrire les secteurs à inventorier ✓ Réalisation de prospections sur les sites recensés, selon le même protocole, et en vérifiant la continuité de la présence de l'espèce sur les sites où elle aura été contactée auparavant ✓ Actualisation des données et cartographie des habitats d'espèce ✓ Communication pour le Plan National d'Action en faveur de l'espèce Ces prospections seront l'occasion de recueillir des informations sur la présence de la Loutre d'Europe.

Nature de l'action :	Amélioration des connaissances, suivi des habitats d'espèce
Maître d'ouvrage :	Communes, CEN MP, Parc National des Pyrénées
Partenariat :	CEN MP, Parc National des Pyrénées, Associations naturalistes, CPIE, experts, Sociétés de pêche, Fédération de pêche, DREAL MP, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Financement de projets dans le cadre de programmes inter-sites de suivis des espèces

	d'intérêt communautaire
Montant de l'aide :	100% du coût sur devis
Outils financiers :	Crédits Natura 2000 et PNP
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Rapport d'étude et d'expertise
Indicateurs de suivi :	Rédaction du protocole Nombre de sites décrits et suivis
Quantitatifs et qualitatifs	Augmentation de la connaissance sur la répartition des espèces, cartographies des habitats d'espèce

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Groupe de travail du 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
H3-1	H3-1.1		5 jours technicien/chargé de mission à 550€					2750 €

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Contexte : Lors des inventaires menés pour la réalisation de l'état initial du Document d'objectifs en 2006, aucune prospection n'a été menée sur le Lézard des Pyrénées. Même si ce massif peu élevé présente peu de conditions favorables à l'espèce (domaine alpin réduit, mêlé d'influences subalpines, situation très nordique, peu de milieux rocheux), la présence de l'espèce (population relictuelle notamment) n'y est pas improbable, en particulier dans les secteurs Taoula - Pène Lounqué - Ballonque, manifestement mieux pourvus en milieux favorables bien orientés. Sa présence avérée sur un massif voisin au contexte et à l'altitude comparables (le Montaigu, de 2000 m jusqu'au sommet) conforte cette possibilité.

Il apparaît donc très intéressant de prévoir des prospections dans les zones sus-citées, afin de préciser le statut de cette espèce sur le site.

Habitats et espèces concernés :	Lézard des Pyrénées / <i>Iberolacerta bonnali</i> (UE 1995)
Objectifs :	Préciser la situation de l'espèce d'intérêt communautaire sur le site (répartition et qualité de l'habitat), tenter d'évaluer son abondance et suivre son évolution Développer ou affiner la connaissance sur cette espèce
Pratiques actuelles :	Aucune donnée ni prospection actuellement sur le site. Plan National d'Action (PNA) en cours pour le Lézard des Pyrénées.
Changements attendus :	Améliorer les connaissances sur le statut du Lézard des Pyrénées Détermination des menaces potentielles pesant sur cette espèce et ses habitats Mise en place d'un travail de veille au cours du temps
Périmètre d'application :	Ensemble du Site Natura 2000 présentant des habitats favorables pour cette espèce.

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Prospections pour rechercher le Lézard des Pyrénées
	1.1	Prospections sur les milieux rocheux d'altitude : ✓ Choix d'un protocole d'inventaire à valider auprès de la DREAL de Midi-Pyrénées, pilote du PNA Lézard des Pyrénées et de l'Association Nature Midi-Pyrénées, expert naturaliste désigné pour ce PNA. ✓ Cibler et décrire les secteurs à inventorier ✓ Réalisation de prospections sur les sites recensés, selon le même protocole, et en vérifiant éventuellement la continuité de la présence de l'espèce sur les sites où elle aura été contactée auparavant ✓ Actualisation des données et cartographie des habitats d'espèce ✓ Communication pour le Plan National d'Action en faveur de l'espèce

Nature de l'action :	Amélioration des connaissances, suivi des habitats d'espèce
Maître d'ouvrage :	Communes, Nature Midi Pyrénées, Parc National des Pyrénées
Partenariat :	Nature Midi-Pyrénées, Parc National des Pyrénées, Associations naturalistes, CPIE, DREAL MP, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Financement de projets dans le cadre de programmes inter-sites de suivis des espèces d'intérêt communautaire

Montant de l'aide :	100% du coût sur devis
Outils financiers :	Crédits Natura 2000 et PNP
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Rapport d'étude et d'expertise
Indicateurs de suivi :	Rédaction du protocole Nombre de sites décrits et suivis
Quantitatifs et qualitatifs	Augmentation de la connaissance sur la répartition des espèces, cartographies des habitats d'espèce

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Groupe de travail du 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
H4-1	H4-1.1			5 jours technicie n/chargé de mission à 550€				2750 €

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Contexte : Toutes les chauves souris sont protégées au niveau national. Pour assurer le maintien des colonies, il est nécessaire de conserver l'accessibilité des gîtes, et d'assurer la tranquillité des chauves souris en particulier pendant les périodes les plus sensibles (hibernation, reproduction).

Le site est, dans son ensemble, relativement pauvre en cavités naturelles. Les granges de la partie Nord du site (Campan) et du secteur de Traymezaygues constituent des gîtes estivaux privilégiés pour les colonies de mises bas. Les projets de rénovation des granges ou autres bâtiments peuvent impacter le devenir des populations. Les collectivités ou les particuliers devraient pouvoir bénéficier des informations et conseils pour la préservation de ces espèces, et d'un appui technique suffisant pour préserver les gîtes lors des travaux de bâtiments.

Cette fiche concerne des actions spécifiques à mener sur les chiroptères, mais il faut considérer que ces espèces bénéficieront des mesures mises en œuvre dans le cadre de la gestion forestière et pastorale, décrites dans les fiches précédentes.

Habitats et espèces concernés :	Barbastelle d'Europe / <i>Barbastella barbastellus</i> (1308) Grand Rhinolophe / <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304) Petit Rhinolophe / <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303) Milieux forestiers, alignements d'arbres et prairies de fauche
Objectifs :	Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères et conserver les gîtes de ces espèces Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats potentiels d'alimentation et de reproduction des espèces recensées sur le site.
Pratiques actuelles :	Un certain nombre de granges sont déjà rénovées. Plan National d'Action (déclinaison régionale) en cours (finalisation en 2014) pour les chiroptères.
Changements attendus :	Meilleure connaissance de l'abondance et de la répartition des populations de chiroptères sur le site afin d'assurer la préservation de leurs habitats (gîtes et terrains de chasse...) Assurer la préservation des gîtes connus.
Périmètre d'application :	Tous secteurs du site

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Amélioration des connaissances sur les chiroptères
	1.1	Poursuivre les inventaires chiroptérologiques : Les prospections complémentaires devraient permettre de rechercher des colonies (notamment de Grand Rhinolophe), préciser l'état des populations identifiées et leur statut sur le site. Ce suivi pourrait être réalisé par le biais de campagnes d'écoute, de captures * et d'observations directes (bâtiments, cavités). Ces inventaires complémentaires pourront se faire de pair avec la sensibilisation des propriétaires des granges, cette action de communication pouvant engendrer des retours d'information sur des colonies non inventoriées. <i>*Ces campagnes seront réalisées par des personnes détentrices d'autorisation préfectorale pour la capture des chiroptères.</i> NB : Les prospections peuvent concerner les gîtes anthropiques (bâti, bâtiments communaux, granges...) et les gîtes hypogés (grottes, conduites...). Les gîtes hypogés ne sont pas situés directement sur le site, mais constituent les seuls gîtes d'hibernation proches pour les espèces de faible déplacement comme les Rhinolophes. Il convient donc de les prendre en compte dans le périmètre d'influence du Site Natura 2000.

Mesure	2	Préserver les gîtes et les terrains de chasse
	2.1	Information et sensibilisation au niveau local des propriétaires de bâtis (collectivités et privés) sur la rénovation des toitures, et suivi des projets de rénovation de bâtiments ou d'ouvrages (types conduites EDF) : - Diffuser largement les documents d'information déjà disponibles au niveau des associations (type « SOS chauve souris » du GCMP et fiches de recommandations), et réaliser des actions de sensibilisation dans le cadre des journées d'action en faveur de l'environnement (ex : Conférence sur les chiroptères type « Nuit de la Chauve Souris », Journées Nature...). - Mettre à disposition des communes, des professionnels et des particuliers les informations concernant les bâtiments et ouvrages communaux ou privés (colonies répertoriées) et les outils d'aide à la décision disponibles pour les projets de rénovation des bâtiments (informations en Conseil municipal, appui technique lors des travaux et suivi des résultats, information des agents EDF en cas de maintenance des ouvrages). Le cas échéant, proposer un Contrat Natura 2000 Mesure A32323P « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ». - Proposer des conventions aux municipalités, professionnels et aux particuliers qui hébergent des colonies remarquables dans les bâtiments communaux ou privés pour assurer le suivi des populations et le respect des préconisations.

Nature de l'action :	Amélioration des connaissances / Information et sensibilisation
Maître d'ouvrage :	Communes et propriétaires, CPIE, CEN-GCMP, Parc National des Pyrénées
Partenariat :	Associations naturalistes (CEN-GCMP), CPIE, experts, Parc National des Pyrénées, Structure animatrice du DOCOB...
Modalité de l'aide :	Financement de projets dans le cadre de programmes inter-sites de suivis des espèces d'intérêt communautaire
Montant de l'aide :	100% du coût sur devis
Outils financiers :	Crédits Natura 2000 et PNP
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Rapport d'étude et d'expertise
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de journées d'inventaires Augmentation de la connaissance sur la répartition des espèces, cartographies des habitats d'espèce Nombre d'action de sensibilisation et d'information engagées et nombre de participants

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Groupe de travail du 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
H5-1	H5-1.1			6 jours technicien/chargé de mission à 550€		6 jours technicien/chargé de mission à 550€		6600 €
H5-2	H5-2.1	A évaluer Contrat Natura 2000 sur devis	A évaluer Contrat Natura 2000 sur devis	A évaluer Contrat Natura 2000 sur devis	A évaluer Contrat Natura 2000 sur devis	A évaluer Contrat Natura 2000 sur devis	A évaluer Contrat Natura 2000 sur devis	A évaluer Contrat Natura 2000 sur devis

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs

Contexte : Les collectivités du site doivent pouvoir disposer d'outils de communication variés pour transmettre les connaissances et informer les habitants et les visiteurs sur les richesses naturelles, leur préservation et la démarche Natura 2000. Il s'agit à la fois d'une valorisation du patrimoine naturel local et d'un pôle de communication pour susciter des comportements respectueux de l'environnement et un transfert des connaissances.

La prise en compte de l'environnement est une valeur ajoutée pour le territoire qui doit être un gage de qualité. En cela, la démarche Natura 2000 peut générer un « effet label » pour les professionnels du tourisme vert. Par ailleurs les professionnels accueillant ou développant une activité en lien avec le tourisme doivent pouvoir disposer d'outils d'information appropriés sur le milieu naturel. Les richesses naturelles du site, mais également le comportement approprié pour la pratique d'activités de loisir et les secteurs favorables pour cette pratique peuvent ainsi faire l'objet de documents de diffusion.

Les bulletins d'information doivent permettre d'informer les usagers à la fois sur l'avancement de la démarche Natura 2000 (conclusions du document d'objectifs, préconisations, actions réalisées, possibilités offertes en terme de contractualisation, résultats d'études scientifiques et d'expérimentation), qui constitue « l'actualité » du site et d'offrir des documents de vulgarisation sur la connaissance et la préservation des milieux naturels et des espèces.

Habitats et espèces concernés :	Tous les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site sont potentiellement concernés
Objectifs :	Maintien des activités humaines en place Favoriser une bonne cohabitation entre les usagers du site Diffuser les connaissances Mettre en place un relais des connaissances au niveau local
Pratiques actuelles :	Nombreux supports existants pour la communication Pratique diffuse des sports de loisirs
Changements attendus :	Sensibiliser les professionnels et assurer un relais auprès des usagers Favoriser la prise en compte des préconisations dans l'activité touristique et diffuser l'information Permettre un relais d'information au niveau local Limiter les conflits d'usage
Périmètre d'application :	Tous secteurs du site

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Formation et information des professionnels du Tourisme sur Natura 2000
	1.1	Assurer un relais des informations auprès des structures professionnelles : La transmission des éléments récoltés lors des inventaires et suivis, notamment auprès du CDRP, des Offices du Tourisme, du CPIE est essentielle pour mettre à disposition les informations concernant les secteurs de plus grande sensibilité et conseiller les professionnels en cas de projet (ouverture de nouveaux sentiers, manifestation sportive...). Les problèmes écologiques (dégradation de milieux, pollutions...) rencontrés par les pratiquants et relayés auprès de ces structures (par exemple par le biais des fiches éco-veille de la FFRP) pourront en retour être transmis auprès de la structure animatrice pour favoriser une meilleure réactivité. Cet échange d'information pourra être formalisé par le biais d'une convention entre la structure professionnelle et la structure animatrice du Document d'objectifs. Ce relais d'information pourra être assuré auprès d'autres structures professionnelles (autres que touristiques), selon des modalités étudiées au cas par cas.
Mesure	2	Information au niveau local sur Natura 2000
	2.1	Participation du site à la communication mise en place au niveau des collectivités : Il serait intéressant de fournir un outil de communication sur un territoire où les sites présentent des thématiques et des problématiques communes, qui soit accessible à tous et facile à utiliser, et

		dans le même temps de réaliser des économies d'échelle et de moyens pour diffuser l'information relative à Natura 2000. Cet outil peut par ailleurs faciliter les échanges et la mise en oeuvre des actions entre les sites. Il paraît opportun que le site Natura 2000 du Liset de Hount Blanque utilise les supports existants pour communiquer. Cela consiste à : - Alimenter les sites internet des collectivités : Communes, Communauté de communes (mise à jour des données, transmission des documents à mettre en ligne, comptes rendus de réunion, rapports, etc...) - Fournir les informations nécessaires pour la réalisation de panneaux, d'expositions ou de documents d'information sur les communes du site - Rédaction de Bulletins Natura 2000 ou d'articles pour d'autres supports existants (newsletter électronique...)
	2.2	Communication entre les structures pour les nouveaux projets et intégration des recommandations liées à Natura 2000 • Information et porter à connaissance auprès de l'animateur du site concernant les projets émergents prévus sur le site ou en périphérie, et pouvant avoir un impact sur le site. • Information en amont par l'animateur du site sur les enjeux de sensibilité identifiés sur le site. • Prise en compte de la démarche Natura 2000 dans la définition d'un message cohérent à l'échelle de ces projets.

Nature de l'action :	Information / Communication / sensibilisation
Maître d'ouvrage :	Communes, Associations, CPIE, Syndicats, Parc National des Pyrénées
Partenariats	Professionnels et associations impliquées dans le portage de projets de développement touristique, CPIE, Structure animatrice du DOCOB, Parc National des Pyrénées, DREAL, DDT, CBNP-MP, Communes, journaux locaux et autres médias (TV, radio...), Chambre d'Agriculture, Associations, Education nationale, Enseignants, Accompagnateurs montagne, ONF, CG, DDJS, Collectivités, Fédérations...
Modalité de l'aide :	Financement de projets dans le cadre de programmes inter-sites de suivis des espèces d'intérêt communautaire
Montant de l'aide :	100% du coût sur devis
Outils financiers :	Crédits d'animation Crédits Natura 2000 et PNP Autres
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Documents et supports de communication mis en place
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Réunions d'information / réunions de terrain avec les acteurs Nombre de visiteurs, liste de diffusion, consultation du site internet Facture de réalisation des bulletins et nombre de bulletins diffusés Implication des communes dans les projets.

Propositions élaborées dans le cadre des groupes de travail

Dates des réunions : Groupes de travail du 11/07/2013, 03/10/2013.

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	
I1-1	I1-1.1	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis
I1-2	I1-2.1	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis
	I1-2.2	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis	A évaluer sur devis

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

Action A1	Animation du Document d'objectifs	☆☆☆
------------------	--	-----

Contexte : L'animation du Document d'objectifs consiste à coordonner la mise en œuvre des actions proposées. Cette mission est confiée à une structure animatrice.

Habitats et espèces concernés :	Tous les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site sont potentiellement concernés
Objectifs :	Assurer et coordonner la mise en œuvre du Document d'objectifs Missions de l'animateur : 1. Favoriser et accompagner la contractualisation sur le site ; mise en place des contrats et des plans de gestion, assistance technique et montage de dossiers financiers 2. Favoriser l'intégration des objectifs de conservation du Document d'objectifs dans les documents de planification et d'aménagement (forêt, agriculture, tourisme) 3. Intégrer les objectifs de gestion du Document d'objectifs dans les programmes de développement locaux (forêt, agriculture, tourisme) 4. Assurer un bon relais d'information auprès des réseaux, observatoires et associations naturalistes : données de suivis et de comptage, avancement des actions des plans de restauration, observations nouvelles devant être prises en compte... 5. Information, communication et sensibilisation 6. Suivi, planification et bilan de la mise en oeuvre
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	S'assurer de la bonne cohérence entre le Document d'objectifs et les différents projets Mise en place de contrats de gestion
Périmètre d'application :	Ensemble du site

Descriptif des mesures :

Mesure	1	Favoriser et accompagner la mise en œuvre des actions sur le site
	1.1	Elaboration de contrats et mise en œuvre des mesures de gestion : ✓ Lister et localiser les zones concernées, les habitats et les espèces, les engagements et les recommandations techniques prévues au Docob ✓ Recenser, et contacter les contractants et financeurs potentiels des actions du Docob ✓ Informer, conseiller, et orienter dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs validés par le biais du Docob ✓ Appui technique pour la réalisation de diagnostics et cahiers des charges conformes aux préconisations du Document d'objectifs ✓ Fournir une assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (négociations) ✓ Appui technique pour la réalisation des mesures de gestion (travaux, suivi, réception) conformes aux préconisations du Document d'objectifs ✓ Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels et la pertinence des actions menées ✓ Veiller au respect du calendrier prévisionnel et finaliser le financement des actions
	1.2	Suivre la mise en œuvre des actions non contractuelles et des mesures connexes (information, sensibilisation, suivis.....) : ✓ Prendre contact avec les porteurs de projet locaux et différents maîtres d'ouvrage ✓ Assurer un appui technique pour le montage des dossiers et les demandes de financements ✓ S'assurer de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et de la bonne prise en compte des préconisations prévues dans le Docob ✓ Participation aux différentes réunions de planification pour diffuser les préconisations du Document d'objectifs dans les projets (Commissions locales d'écobuage, manifestations touristiques...)
Mesure	2	Coordination et suivi de l'avancée de la mise en œuvre du Document d'objectifs

2.1	Rédiger les rapports d'activité, suivre l'état d'avancement du DOCOB, évaluer la mise en oeuvre et les résultats de la gestion : ✓ Réaliser un suivi des activités tout au long de l'année (contrats, projets, planification des actions, budget, montage de dossiers financiers) ✓ Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ✓ Rédiger le rapport annuel d'activité pour les services de l'Etat ✓ Après 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs, conclure sur l'atteinte ou non des objectifs de départ (évaluation du Document d'objectifs) ✓ Evaluer les facteurs de réussites et les facteurs d'échecs, et rédiger un rapport de synthèse des mesures mises en œuvre au cours des 6 premières années du Docob ✓ Propositions de modifications à apporter au Docob en fonction de l'évolution du contexte local, politique....
2.2	Préparer et animer les comités de suivi : ✓ Rédaction d'un bilan technique et financier des actions mises en œuvre lors de l'année en cours au travers de rapports d'activité annuels ✓ Définition du programme prévisionnel pour l'année suivante ✓ Rédiger et reproduire les documents et les textes qui permettront aux membres du comité de pilotage de participer en toute connaissance de cause ✓ Etablir un ordre du jour distinguant les rapports d'activité et les projets à valider, préparer une présentation vidéo-projetable sur ces thèmes ✓ Invitation des acteurs du site et animation de la réunion ✓ Rédiger le compte rendu en concertation avec les services de l'Etat. Identifier clairement dans le compte rendu les décisions prises en réunion.

Nature de l'action :	Animation du Document d'objectifs
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice
Partenariat	Communes, DDT, DREAL, ONF, CRPGE, Parc National des Pyrénées, Associations... (liste non exhaustive)...
Modalité de l'aide :	Convention d'animation
Montant de l'aide :	Financement 80 à 100%
Outils financiers :	Crédits d'animation
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du Document d'objectifs
Objets de contrôles :	Bilan d'animation / Bilans d'activités / Respect des engagements des cahiers des charges des mesures
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de réunions techniques, de comités de pilotage, Comptes rendus, rapports annuels, Bilans d'animation, actions réalisées, fonds engagés.....

Calendrier prévisionnel et estimation des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
A1-1	A1-1.1	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	33000 €
	A1-1.2	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	10 jours chargé de mission à 550€	33000 €
A1-2	A1-2.1	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	16500 €
	A1-2.2	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	5 jours chargé de mission à 550€	16500 €

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus restent indicatifs.

5.4. Synthèse et calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions

Mesure	Calendrier prévisionnel						Montant prévisionnel
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Gestion et suivi des habitats naturels (milieux pastoraux) : Fiches Estives							
E0 : Gestion des estives du site	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements) + 4000 à 8000€
E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements) + 50000 à 56000€
E2 : Gestion de l'estive d'Arizes – GP de Bagnères Beaudéan	X	X		X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements)
E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements) + 65000 à 70000€
E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements)
E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements)
E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'ES Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements) + 75000€
E7 : Gestion de l'estive de la Hounade – GP d'Es Pas	X	X	X	X	X		A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements)
E8 : Gestion des prairies mésophiles de Campan	X						A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements)
E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur barèmes pour les MAE, et devis pour les aménagements)
Gestion et suivi des habitats naturels (hors milieux pastoraux), des espèces animales et végétales : Fiches Habitats							
H1 : Gestion et suivi des habitats forestiers	X	X	X	X	X	X	A évaluer (Contrat forestier)
H2 : Suivi des stations de Buxbaumie verte		X		X		X	5500 €
H3 : Compléter les inventaires sur le Desman des Pyrénées et sur la Loutre		X					2750 €
H4 : Mener des inventaires sur le Léopard des Pyrénées			X				2750€
H5 : Sensibilisation et information sur les chiroptères	X	X	X	X	X	X	6600 € + Contrat Natura 2000
Communication, information, sensibilisation : Fiche Information							
I1 - Information et sensibilisation au niveau local	X	X	X	X	X	X	A évaluer (sur devis)
Mise en œuvre du Document d'objectifs : Fiche Animation							
A1 - Animation du Document d'objectifs	X	X	X	X	X	X	99000 €
TOTAL des mesures évaluées, hors devis et contrats MAE							310 600 à 325 600 € soit 51 767 à 54 267 €/an

5.5. Charte Natura 2000

5.5.1. Preamble

Suite à la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, un nouvel outil d'adhésion a été introduit dans le Document d'objectifs : la charte Natura 2000. Chaque propriétaire ou usager (si mandataire) doit signer la charte pour y adhérer. Par cet acte, il s'engage volontairement à respecter des recommandations et des engagements en faveur d'une gestion durable de son environnement, en accord avec les objectifs fixés par le Document d'objectifs.

La charte procure des avantages fiscaux aux signataires : exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations, déduction de revenu net imposable des charges de propriété rurale. C'est un des moyens d'obtenir une garantie de gestion durable des forêts.

La charte est valable pour une durée de 5 ou 10 ans. Les signataires s'engagent sur des engagements généraux et sur des engagements par milieux, sur les parcelles de leur choix comprises intégralement dans le site. L'adhérent peut être une personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels. En fonction du type de milieux naturels présents sur ses parcelles, il souscrit aux engagements qui leur sont rattachés.

Les engagements permettant de bénéficier d'avantages fiscaux peuvent être soumis à des contrôles par l'administration (sur place ou sur pièces ; le signataire étant prévenu une semaine à l'avance). L'adhésion peut être alors suspendue ou résiliée par décision du préfet, en cas de non respect de la charte. En conséquence, l'adhérent perd ses avantages fiscaux.

Il est précisé que la charte Natura 2000 ne se substitue pas à la réglementation existante.

5.5.2. Présentation du site

Le site Natura 2000 « Liset de Hount Blanque » FR 7300932 est désigné dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 (ou Directive Habitats).

Il s'étend sur une surface de 4059 ha qui s'étage de 920 à 2293 mètres d'altitude sur les territoires administratifs des communes de Bagnères de Bigorre, Beaudéan, et Campan, et les territoires des propriétés collectives gérés par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre.

De nombreuses activités humaines y sont recensées, telles que le pastoralisme et les activités de tourisme et de loisirs (chasse, pêche, randonnée pédestre et à ski, raquettes, vol libre...).

5.5.3. Liste des recommandations

A respecter sur l'ensemble de la propriété (ne donnent pas droit à exonération).

Code	Recommandations	Surface (à compléter lors de l'adhésion)	Point de contrôle
R1	Conserver des arbres morts, sénescents, ou à cavités (sauf zones qui doivent être mises en sécurité).		Néant
R2	Avertir la structure animatrice de la présence d'espèces envahissantes (liste à établir pour le site et référentiel).		Néant
R4	Utilisation d'huile biodégradable pour le matériel de coupe.		Néant
R5	Pas de stockage de bois à proximité des cours d'eau sur une bande de 10 m.		Néant
R7	Lors de reboisement ou plantations, privilégier les essences autochtones.		Néant
R8	En cas de projet de feu sur la propriété engagée, soumettre la déclaration à l'avis de la Commission locale d'écobuage.		Néant

5.5.4. Liste des engagements généraux

A respecter sur l'ensemble des parcelles dans le site (ne donnent pas droit à exonération)

Je m'engage à :

Code	Engagements	Surface (à compléter lors de l'adhésion)	Point de contrôle
E11	Permettre l'accès à mes parcelles aux naturalistes et animateurs du Document d'objectifs (DOCOB) pour les opérations d'inventaires, de suivi et les actions d'évaluation en lien avec le DOCOB. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins 1 semaine avant des prospections et études qui interviendront sur sa propriété en indiquant la nature de l'étude et l'identité de l'agent. Les résultats seront communiqués au propriétaire.		Absence de refus d'accès aux experts.
E12	Ne pas empoisonner les espèces nuisibles sauf dans le cadre d'opérations collectives déclarées.		Arrêté lutte collective.
E13	Pas de dépôts de déchets sur la propriété (excepté des déchets compostables et les fumières).		Absence de dépôts.
E14	Conserver, ou ne pas détruire intentionnellement, les éléments fixes du paysage repérés au moment de l'adhésion : haies, mares, ripisylve, bosquets, arbres isolés, talus, rigoles, canaux (sauf actions de comblement prévues par le DOCOB), et les espèces végétales protégées. Ces éléments seront localisés sur fond orthophotographique au 1/5000ème.		Repérage sur fond orthophoto au 1/5000ème au moment de l'adhésion (maintien des linéaires de haies avec possibilité pour le propriétaire de couper des arbres)

E15	Ne pas intervenir dans le lit des cours d'eau sauf dans le cadre des actions collectives (contrat de rivière ou actions prévues par le DOCOB) ou exploitations forestières mettant en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles (communiquées par la structure animatrice).		Absence de trace récente d'intervention dans le lit du cours d'eau. Bonnes pratiques sylvicoles pour le franchissement des cours d'eau.
E16	Informar la structure animatrice de tout projet d'aménagement non prévu par le DOCOB ou non prévu par des documents de gestion agréé ou approuvé, la structure animatrice se devant d'informer les porteurs de projets d'éventuelles contraintes liées aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire. Exemple : Informer la structure animatrice en cas de projet affectant des zones de présence de Chauves souris (granges, ...) dont la localisation aura été communiquée par la structure animatrice.		Correspondance ou bilan d'activité de l'animateur.
E17	Intégrer les engagements de la charte dans les baux ruraux ou conventions de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement.		Constat de l'intégration dans les documents.
E18	Ne pas introduire volontairement d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes (liste à établir pour le site et référentiel).		Constat.
E19	Informar la structure animatrice de tout projet de manifestation sportive ou culturelle, la structure animatrice se devant d'informer les organisateurs d'éventuelles contraintes liées aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire.		Correspondance ou bilan d'activité de l'animateur.

5.5.5. Liste des engagements par milieux

A respecter sur les parcelles engagées (donnent droit à exonération)
Je m'engage à :

Code	Engagements	Surface (à compléter lors de l'adhésion)	Point de contrôle
Milieux ouverts (pelouses - prairies - tourbières - landes)			
E21	Pas de plantation forestière (sauf cas particuliers prévus par le DOCOB ou ceux liés à la création, au maintien ou à la restauration des haies et vergers dans un état de conservation favorable).		Absence de plantation.
E22	Pas de nivellement ou dépôt de remblais.		Absence de trace de nivellement.
E23	Pas d'assainissement par drains enterrés, ni d'assèchement des zones humides.		Absence de drains.
E24	Pas de produits phytosanitaires sauf sous clôtures ou pour éliminer des espèces indésirables en prairies, pelouses et landes (liste des espèces définie dans l'Arrêté départemental PHAE2). Pas de produits phytosanitaires en tourbières.		Absence de trace de traitements phytosanitaires.

Linéaires et points fixes ligneux (haies - bosquets - alignements - arbres isolés)			
E31	Pas de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex : chenilles).		Absence de trace de traitements phytosanitaires hors arrêté préfectoral de lutte contre les nuisibles.
E32	Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1er octobre et le 31 mars sauf opérations de formation des arbres et taille en vert.		Absence de travaux aux dates définies.
Mares - étangs - points d'eau			
E41	Pas de comblement ni assèchement volontaire et définitif.		Absence de comblement.
E42	Si intervention de curage, travaux entre le 15 septembre et le 31 décembre et stocker les résidus au minimum 48 H en bordure du point d'eau avant de les exporter.		Absence de travaux aux dates définies.
E43	Pas de phytosanitaire sur une bande de 10 m en périphérie du point d'eau.		Absence de trace de traitements phytosanitaires.
Cours d'eau et berges			
E51	Interventions d'entretien entre le 1er avril et 31 octobre.		Absence de travaux aux dates définies.
E52	Respecter une zone tampon non traité (pas de fertilisation et ni de phytosanitaires sur une bande de 10 m à partir du haut de la berge).		Absence de trace de traitements phytosanitaires.
Milieux rocheux (falaises - éboulis - grottes)			
E71	Ne pas effectuer de prélèvement de matériaux.		Absence de trace de prélèvement.
E81	Ne pas obstruer les entrées de grottes (sauf action de fermeture prévue par le DOCOB ou mise en sécurité déjà réalisée).		Absence d'équipement.
Milieux forestiers			
E92	Intégrer les engagements de la charte dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.		Copie demande de devis ou cahier des clauses techniques.
E93	Pas d'exploitation forestière à proximité immédiate des gîtes avérés actifs et occupés de chauves souris d'intérêt communautaire signalés par la structure animatrice et pour lesquels le propriétaire, le gestionnaire et l'exploitant auront reçu une information de la structure animatrice : Localisation sur carte au 1/5 000 annexée à la Charte. Période, distance et espèces concernées précisées au cas par cas par une visite diagnostic associant expert naturaliste et conseiller forestier.		Absence des interventions aux dates définies.
E95	Lors de reboisement en essences autochtones, utiliser des provenances régionales lorsqu'elles sont disponibles.		Vérification des certifications de lots de semences ou plants.

5.5.6. Liste des engagements « Habitats d'intérêt communautaire » localisés

A respecter sur les surfaces ciblées (cf carte au 1/5000 ; donnent droit à exonération)
Je m'engage à :

Cod e	Type d'habitats	Engagements	Surface (à compléter lors de l'adhésion)	Point de contrôle
E211 E214	Habitats de PELOUSES et LANDES	Pas de cassage ou broyage des pierres ou dalles rocheuses.		
	Landes sèches	Pas de travail du sol, pas de semis (sauf localisé en cas de dégâts de gros gibier ou accident climatique ou dégâts de crue).		Absence de trace d'intervention.
	Landes alpines et subalpines			
	Pelouses acides à Nard			
	Pelouses acides à gispet			
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pas de fertilisation. Pas de boisement volontaire.		
E213 E511 E512	Habitats de TOURBIERES, MEGAPHORBIAIES, MARAIS	Pas de travail du sol. Pas de drainage.		Absence de trace d'intervention.
	Végétation des tourbières hautes actives et des tremblants	Pas de fertilisation.		
	Bas marais neutro-alcalins	Proscrire tout aménagement (sauf ceux prévus par le DOCOB ou validés par le Comité de Suivi).		
	Mégaphorbiaies alpines et subalpines	Pas de pénétration d'engins motorisés (en dehors des actions prévues par le DOCOB). Pas de boisement volontaire.		
E411	Habitats AQUATIQUES	Proscrire tout aménagement (sauf ceux prévus par le DOCOB ou validés par le Comité de Suivi).		Absence d'aménagement.
	Lac à <i>Sparganium angustifolium</i>			
E911	Habitats de FORETS	Pas de conversion de ces peuplements.		Absence d'introduction d'espèces non caractéristiques de ces habitats.
	Hêtraies atlantiques acidiphiles			

5.5.7.Principales informations réglementaires

L'eau et la biodiversité bénéficient d'une protection sur tout le territoire national

1-Eau et milieux humides

- L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis (article 1er loi sur l'eau du 03/01/92).
- Les Zones humides assurent des fonctions essentielles : réservoir de biodiversité, zone tampon qui permettent de piéger les matières en suspension et de retenir, transformer, dégrader, l'azote, le phosphore, les métaux lourds et des micropolluants organiques, mais aussi rôle d'éponge et d'expansion des crues.
- Le maintien de la qualité de l'eau est primordial pour assurer la pérennité des espèces et des milieux aquatiques. Ces milieux sont très sensibles aux pollutions agricoles et domestiques. Aussi tout apport de substance toxique aura pour conséquence de banaliser le milieu et d'amoindrir son rôle écologique. Supprimer les risques de pollution, c'est éviter tout apport de substances toxiques.
- Pour la préservation des milieux humides (petits cours d'eau, prairies humides, tourbières) les plus grandes menaces sont le recalibrage, le drainage, la conversion en cultures ou d'autres aménagements et perturbations (piétinement, passage répété d'engins mécaniques) qui les banalisent et les perturbent. Les plantations de résineux non éclaircies, de peupleraies trop proches des cours d'eau, peuvent également concourir dans certaines situations à la perturbation des milieux à forte valeur patrimoniale. Pour la préservation des milieux propices aux espèces, il convient de ne pas perturber le libre écoulement des eaux.
- L'introduction d'espèces envahissantes (calicoba, tortue de Floride...) peut constituer une menace réelle pour les espèces à préserver.

2-Le patrimoine naturel

- De nombreuses espèces bénéficient d'une protection nationale ou régionale
- Espèces végétales protégées : Il est interdit de détruire, de colporter, de vendre, d'acheter ou d'utiliser les spécimens de flore sauvage dont la liste est fixée par arrêté. Les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont toutefois pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées. Pour d'autres spécimens sauvages, le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du conseil national de la protection de la nature.
- Pour certaines espèces animales, dont les listes sont fixées par arrêtés, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture et la naturalisation des spécimens peuvent être interdits. Le transport, le colportage, l'utilisation, la vente ou l'achat des spécimens de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, peuvent également être interdits.
- Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc strictement interdite. Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droit et aux manifestations sportives autorisées.
- Les projets, dans ou hors de sites Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur un ou des sites Natura 2000.

5.5.8. Avantages de l'adhésion à une charte natura 2000

La charte Natura 2000 procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Le bénéfice de l'exonération et de tout autre avantage fiscal n'est possible que pour des sites désignés, avec une charte validée et avec un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la TFNB (article 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et article 1395 E code général des impôts), dès lors que le propriétaire signe une Charte ou un Contrat Natura 2000 ou un Contrat MAEt (selon les dispositions validées pour le site).

Les services de l'État font parvenir aux services fiscaux la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération au 1er janvier de l'année suivante, avant le 1er septembre.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit sur les parcelles inscrites dans la liste des parcelles établie par les services de l'État.

ATTENTION :

En 2005: la Loi sur le développement des territoires ruraux (DTR) a instauré l'exonération totale des parts communales et intercommunales de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour les propriétaires dans les sites N2000 (charte ou contrat N2000). Jusqu'à présent, la TFPNB étant une taxe perçue par les communes, l'état compensait ce manque de ressources en remboursant les communes de la valeur des TFPNB exonérées.

Mais suite à la modification de la loi de finances, depuis quelques années, la compensation de l'État est dégressive (61 % en 2012; 51% en 2013). Depuis 2009, la loi de finances ajoute un taux déflateur à la compensation de l'État. Cela peut constituer une perte de ressources pour les communes concernées

Dans ce contexte, il semble difficile d'inciter à la signature des chartes Natura 2000, et il convient de se rapprocher des services de l'Etat pour de plus amples éléments sur l'évolution de ce dispositif.

La question peut également se poser pour les contrats Natura 2000, mais portent dans l'absolu sur de moindres surfaces.

Règles communes d'application de l'exonération TNFB :

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération (condition nécessaire),
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (condition suffisante).

- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- Garantie de gestion durable des forêts

L'adhésion à la charte est un des moyens d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie de gestion durable permet de bénéficier sous certaines conditions :

- des réductions fiscales au titre de l'impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit,
- d'une réduction d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers,
- d'aides publiques à l'investissement forestier.

La Charte Natura 2000 apporte par ailleurs la reconnaissance de la qualité des milieux naturels présents sur ces sites (labellisation du territoire) et également des pratiques favorables à la conservation de ces milieux (valorisation des pratiques respectueuses).

Conclusion

Ce document a été réalisé afin de contribuer à la constitution du réseau Natura 2000. Les éléments d'inventaire, de diagnostic et d'actions à mettre en place tiennent donc compte des habitats et des espèces inscrites dans la Directive Habitats.

Dans chacune des phases de réalisation du Document d'objectifs, d'autres éléments ont pu être soulignés sans être développés. En effet, il est apparu judicieux de mettre en évidence tous les éléments permettant de juger des différents intérêts et points sensibles du site et d'en comprendre le fonctionnement. L'objectif principal est de détenir l'ensemble des éléments permettant de mettre en place de la façon la plus pertinente et le plus rapidement possible les actions proposées. Il s'agit de disposer d'un document qui pourra servir d'état de référence pour la révision de l'atteinte des objectifs de conservation du site dans 6 ans ou pour la réalisation d'autres projets.

Le présent Document d'objectifs doit s'inscrire dans une analyse temporelle. Il a en ce sens été souligné de nombreuses lacunes concernant la connaissance des habitats, des espèces, des facteurs qui influencent leur évolution, des relations qui les lient aux activités humaines actuelles ou passées.

Ce document peut donc être considéré comme une première étape dans la connaissance de l'état et du fonctionnement des habitats et des espèces (essentiellement ceux relevant de la Directive Habitats) présents sur le site.

La deuxième étape correspond aux 6 premières années de mise en application de ce Document d'objectifs.

Une troisième étape sera certainement nécessaire pour suivre les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme, et ensuite pour mettre en place les nouvelles actions découlant des résultats provenant des suivis, des études et des réflexions proposées dans le cadre de ce Document d'objectifs.

Le nécessaire enrichissement des connaissances, préalable à l'établissement d'une démarche de conservation du patrimoine naturel et culturel du site, dans le respect des principes de la Directive Habitats, devra concerner l'ensemble des activités et acteurs présents sur le site. Il devrait également contribuer à améliorer la définition des indicateurs d'action et de qualité pour lesquels une réflexion est en cours.

Glossaire

Lexique Natura 2000 :

Habitat naturel et habitat d'espèce : Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Il peut s'agir d'un grand type de milieu (grand cours d'eau, falaises...) ou de milieux plus restreints (tourbière, pelouse calcaire...);

Un habitat d'espèce est un milieu où vit l'espèce, à l'un des stades de son cycle biologique.

Directive « Habitats » et le réseau natura 2000 : La directive « Habitats » est une directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites d'intérêt communautaire (site dit « Zone Spéciale de Conservation » : ZSC) constituant le réseau Natura 2000 et abritant des habitats naturels ou des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Une autre directive européenne appelée directive « Oiseaux » permet la désignation de sites pour leur richesse en espèces d'oiseaux listées dans cette même directive (sites dits « Zones de Protection Spéciale » : ZPS). Par conséquent, la directive « Habitats » ne traite pas de la problématique « Oiseaux ».

Intérêt communautaire : Un habitat d'intérêt communautaire est un habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant une caractéristique d'une des 6 grandes régions naturelles européennes (aussi appelées zones biogéographiques, il en existe 4 en France : zones alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne). La liste de ces habitats est donnée dans l'annexe I de la directive « Habitats ».

Une espèce d'intérêt communautaire est une espèce en danger, rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire restreint bien délimité) présente sur le territoire communautaire. La liste de ces espèces est donnée dans l'annexe II de la directive « Habitats » et dans l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Un habitat ou une espèce prioritaire est un habitat naturel ou une espèce menacés sur le territoire européen et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Un site d'intérêt communautaire est un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la biodiversité dans la zone biogéographique concernée. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites d'intérêt communautaire désignés en ZPS pour la Directive Habitats ou en ZSC pour la Directive Oiseaux (voir plus haut).

Lexique pastoral :

- **Eleveur « extérieur » :** éleveur dont le siège d'exploitation se situe hors de la (les) commune(s) propriétaire(s) de l'unité pastorale concernée.
- **Eleveur « local » :** éleveur dont le siège d'exploitation se situe sur la (les) commune(s) propriétaire(s) de l'unité pastorale concernée.
- **Unité Pastorale :** surface toujours en herbe constituée par une unité géographique d'un seul tenant, située généralement mais pas impérativement au-dessus de la zone d'habitat permanent et des cultures. Cette surface pastorale est utilisée une partie de l'année seulement, pour le pâturage d'un même troupeau ou de plusieurs troupeaux successifs composés d'animaux d'une ou plusieurs espèces, effectués par séjours prolongés, sans retour journalier sur les lieux d'hivernage. L'unité pastorale correspond à une unité d'exploitation pastorale.
- **UFL :** Unité Fourrage Lait. Cette unité sert à traduire la quantité d'énergie que les animaux doivent trouver dans leur alimentation pour couvrir leurs besoins et, de la même façon, la quantité d'énergie que peut offrir la ressource pastorale présente pour couvrir les besoins des animaux.
- **UGB :** Unité Gros Bétail : unité employée pour agréger ou comparer des effectifs animaux d'espèces ou catégories différentes : 1 vache = 1 UGB, 1 brebis = 0,15 UGB, etc.

Liste des sigles et abréviations

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
ACCA : Association Communale de Chasse Agrée
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles
AICA : Association Intercommunale de Chasse Agrée
AREMIP : Association Recherche Environnement en Midi Pyrénées
ASP : Agence de Services et de Paiements
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CBNP-MP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi Pyrénées
CCHB : Communauté de communes de la Haute Bigorre
CDRP : Comité Départemental de Randonnée Pédestre
CEN-MP : Conservatoire des Espaces Naturels de Midi Pyrénées (Ex CREN)
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
CTE : Contrats Territoriaux d'exploitation
D.H. : Directive « Habitats » CEE 92/43
D.O. : Directive « Oiseaux » CEE 79/409
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDJS : Direction Départementale Jeunesse et Sport
DDT : Direction Départementale des Territoires (Ex DDAF)
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB : Document d'objectifs
DRAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Ex DIREN)
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EDF : Electricité de France
ESAP : Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européens de Développement Régional
FEOGA : Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole
FFN : Fonds Forestier National
FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre
FGMN : Fonds de gestion des Milieux Naturels
FSD : Formulaire Standard de Données
GCMP : Groupe Chiroptère Midi Pyrénées
GEH : Groupe d'Exploitation Hydraulique
IFN : Inventaire Forestier National
MAET : Mesure Agro Environnementale territorialisée
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MISE : Mission Interservice de l'Eau
NMP : Nature Midi Pyrénées
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
PHAE : Prime Herbagère Agro Environnementale
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMSEE : Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensifs
PNP : Parc National des Pyrénées
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de prévention des Risques Naturels
RDR : Règlement de Développement Rural
ZNIEFF : Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Bibliographie

VEGETATION ET FAUNE

AREMIP, (1988). - Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Ministère de l'Environnement.

BRAU NOGUE C., (2003) - Cartographie des grands types de végétation du domaine pastoral, Parc National des Pyrénées.

DUPIAS, G., (1985). – Carte de la végétation de la France. Végétation des Pyrénées. Notice détaillée de la partie pyrénéenne des feuilles 69 Bayonne –70 Tarbes 71 Toulouse 72 Carcassonne – 76 Luz 77 Foix – 78 Perpignan. CNRS, 209 p.

COSTE, H., (1910). – Catalogue des plantes des Pyrénées – Manuscrit déposé au Laboratoire de botanique et de biogéographie de l'Université de Toulouse [date approximative], 455 p.

LESOUËF, J. Y., (1986). – Les plantes endémiques et sub-endémiques les plus menacées de France (partie non méditerranéenne) – 258 p.

OLIVIER, L., GALLAND, J.-P., MAURIN, H., (1995). – Livre rouge de la Flore menacée de France – Tome1 : espèces prioritaires. Ed. Museum National d'Histoire Naturelle, Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Paris, 486 p.

GUERBY, L., (2000). – Fiches espèces (contribution à l'élaboration du Livre Rouge Tome 2)

BARDAT, J. et col., (1999). – Prodrome des végétations de France. 65p.

DUPIAS, G., (1985). – Carte de la végétation de la France. Végétation des Pyrénées. Notice détaillée de la partie pyrénéenne des feuilles - 69 Bayonne – 70 Tarbes - 71 Toulouse - 72 Carcassonne – 76 Luz 77 Foix – 78 Perpignan. CNRS, 209 p

GRUBER, M., (1978). – La végétation des Pyrénées ariégeoises et catalanes occidentales. Thèse de l'Université d'Aix-Marseille III, 305p + annexes.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 (Vol.1 et 2) : Habitats forestiers. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 3 : Habitats humides. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2005) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4 (Vol. 1 et 2) : Habitats agropastoraux. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5 : Habitats rocheux. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 6 : Espèces végétales. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales. La documentation Française. Paris.

MNHN, ONF (1995) – Inventaire de la faune de France. Nathan, 415 p.

SAULE, M., (1991). – La grande flore illustrée des Pyrénées. Editions Milan, 765p.

ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES (1999) – Tourbières de Midi-Pyrénées, atlas géographique (les), F31000 – TOULOUSE : ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES ,100 p

DOCUMENTS DE REFERENCES NATIONAUX OU EUROPEENS

CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, (1992). – Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des communautés européennes du 22.7.92, L206 : 7-50.

ENGREF, (1997). – CORINE biotopes, version originale : type d'habitats français. ENGREF Nancy. 210p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, (1998). – Les habitats de Midi Pyrénées, nomenclature Corine. Office National des Forêts Midi Pyrénées, 42p.

RAMEAU, J.C., (1994). – Référentiel français des habitats concernés par la directive Habitats. ENGREF, ministère de l'agriculture et de la pêche, 98p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU JC. (1997) – CORINE Biotope manuel, types d'habitats français, F54000 – NANCY : ENGREF – ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS ,194 p

ROMAO C.COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1997) – Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, Version EUR 15, B-1000 BRUXELLES (Belgique) : COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ,104 p

FORETS

DUBOURDIEU, J. (1997). – Manuel d'Aménagement forestier. Office National des Forêts. Tec&Doc. 244p.

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (2009). – Révision d'aménagement forestier 2009-2023 : Forêt communale de Bagnères de Bigorre

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (2011). – Révision d'aménagement forestier 2011-2030 : Forêt communale de Beaudéan

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (2005). – Révision d'aménagement forestier 2005-2019 : Forêt communale de Campan - Mourgoueilh

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (2002). – Révision d'aménagement forestier 2002-2016 : Forêt communale indivise du Mourgoueilh

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMEG., (1989). – Flore forestière française – Guide écologique illustré, Tome 1, Plaines et collines. IDF. 1785 p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMEG., (1998). – Flore forestière française – Guide écologique illustré, Tome 2, Montagne. IDF. 2421 p.

SAVOIE, J.-M., (1995). – Les types de stations forestières des Pyrénées centrales – Guide de reconnaissance. Office National des Forêts, Direction Régionale Midi Pyrénées.

GEOLOGIE

BRGM (1995). – Notice explicative de la feuille de Campan à 1/50000ème., 63 p.

Carte géologique de la France au 1/50000ème. Feuille Campan 1071 (1995) et Bagnères de Bigorre 1053 (1989) - BRGM, 1998

GESTION DES MILIEUX NATURELS ET METHODOLOGIE

CBNMP / Cahier des charges - Annexe 3 : Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces – Natura 2000 – DIREN Midi Pyrénées – Octobre 2007

ESPACES NATURELS DE France (2000) – Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts, F45000 – ORLEANS : ESPACES NATURELS DE France ,134 p

PARC NATIONAL DES PYRENEES, (2004). - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR 7300927 "Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude", Département des Hautes-Pyrénées. Document de synthèse, vol. I et II, réalisé par CADARS-DURAND Delphine.

RAPPORTS REALISES POUR LA DEFINITION DE L'ETAT INITIAL DU DOCOB

Diagnostic pastoral des estives du Groupement Pastoral de Bagnères Beaudéan - Etude GIP-CRPGE – Octobre 2013

Diagnostic pastoral des estives de la Commune de Campan- Etude GIP-CRPGE – Octobre 2013

Diagnostic pastoral des estives du Groupement Pastoral d'Es Pas - Etude GIP-CRPGE – Octobre 2013

Pré diagnostic chiroptérologique sur le site Natura 2000 « Liset de Hount Blaque » - S. Dejean & F. Neri, GCMP (CREN Midi Pyrénées) - Octobre 2007. 16 p. + cartes.

Détermination présence / absence de *Galemys pyrenaicus* sur le site du « Liset de Hount Blaque » - JL Orengo, Model Nature – Novembre 2006. 15 p.

Annexe 1

Typologie des habitats naturels validée par le CBNP - MP – 12 Décembre 2007

Typologie des habitats naturels présents sur le site Natura 2000

« LISET DE HOUNT BLANQUE » FR 7300932 (65)

Le plan de la typologie et la typologie elles même s'appuient sur la clé typologique d'orientation générale[✓] ainsi que des clés détaillées par classes[✓] existantes à ce jour.

Les codes Corine Biotopes ainsi que les codes Eur 15 suivis d'une * sont d'intérêt communautaire prioritaire.

[✓] Gilles CORRIOL, François PRUD'HOMME – CBP / Versions 2006 - 2007

A. HABITATS AQUATIQUES

Communautés flottantes des eaux stagnantes (lacs)

- * *Littorelletea uniflorae* Braun – Blanq. & Tüxen ex V. Westh., Dijk & Passchier 1946..... 6

Communautés des eaux courantes

- * *Glycerio fluitantis – Nasturtietea officinalis* Géhu & Géhu – Franck 1987 6

B1. HABITATS D'ÉBOULIS

Éboulis siliceux de l'étage montagnard à sub nival

- * *Thlaspietia rotundifolia* Braun – Blanq. 1948..... 7
Androsacetalia alpinae Braun – Blanq. in Braun – Blanq. & H. Jenny 1926
Galeopsietalia segetum Oberd. & Seibert in Oberd. 1977

Éboulis calcaires de l'étage montagnard à alpin

- * *Thlaspietia rotundifolia* Braun – Blanq. 1948..... 7
Thlaspietalia rotundifolia Braun – Blanq. in Braun – Blanq. & H. Jenny 1926

B2. HABITATS ROCHEUX

Communautés des dalles rocheuses silicicoles de l'étage montagnard à subalpin

- * *Sedo albi – Scleranthetia biennis* Braun - Blanq. 1955 8
Sedo albi - Scleranthetalia biennis Braun - Blanq. 1955
Sedion pyrenaici Tüxen ex Rivas Mart., T.E. Diaz, F. Prieto, Loidi & Penas
Sedo pyrenaici – Sempervivetum montanii Tüxen

Potentiel non décrit : Communautés des dalles rocheuses calcicoles de l'étage montagnard à subalpin

✱ <i>Sedo albi</i> – <i>Scleranthetea biennis</i> Braun - Blanq. 1955	8
<i>Alyso alyssoides</i> – <i>Sedetalia albi</i> Moravec	
<i>Alyso alyssoides</i> – <i>Sedion albi</i> Oberd. & Th. Müll.	

Communautés des parois rocheuses calcaires

✱ <i>Asplenietea trichomanis</i> (Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934) Oberd. 1977	9
<i>Potentilletalia caulescentis</i> Braun - Blanq. In Braun - Blanq. & H. Jenny 1926	
<i>Saxifragion mediae</i> Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934	
<i>Violo biflorae</i> - <i>Cystopteridion alpinae</i> Fernandez Casas 1970	

Communautés des parois rocheuses siliceuses

✱ <i>Asplenietea trichomanis</i> (Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934) Oberd. 1977	9
<i>Androsacetalia vandellii</i> Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934	
<i>Androsacenalia vandellii</i>	
<i>Androsacion vandellii</i>	

C. HABITATS TOURBEUX

Communautés des prairies mésohygrophiles

✱ <i>Molinio</i> – <i>Juncetea acutiflori</i> Braun - Blanq. 1950	10
<i>Juncion acutiflori</i> Braun - Blanq. In Braun - Blanq. & Tüxen 1952	

Communautés des tourbières acides

✱ <i>Oxycocco palustris</i> – <i>Sphagnetalia magellanici</i> Braun - Blanq. & Tüxen ex V. West., Dijk & Paschier 1946	
<i>Sphagnetalia medii</i> M. Kästner & Flössner 1933	
<i>Sphagnion medii</i> M. Kästner & Flössner 1933	10

Communautés des bas marais alcalins

✱ <i>Scheuchzerio palustris</i> - <i>Caricetea fuscae</i> Tüxen 1937	
<i>Caricetalia davalliana</i> Braun - Blanq. 1949	
<i>Caricion davalliana</i> Klika 1934	11

Communautés des bas marais acides

✱ <i>Scheuchzerio palustris</i> - <i>Caricetea fuscae</i> Tüxen 1937	11
<i>Caricetalia fuscae</i> W. Koch 1926	
<i>Caricion fuscae</i> W. Koch 1926	

Communautés des tourbières alcalines et de transition (radeaux et tremblants)

✱ <i>Scheuchzerio palustris</i> - <i>Caricetea fuscae</i> Tüxen 1937	12
<i>Scheuchzerietalia palustris</i> Nordh. 1936	
<i>Caricion lasiocarpae</i> Vanden Berghen in Lebrun, Noirfalise, Heinemann & Vanden Berghen 1949	

E. HABITATS HERBACES A DOMINANCE DE VIVACES

Communautés de sources, ruisseaux et suintements

✱ <i>Montio fontanae</i> – <i>Cardaminetea amarae</i> Braun Blanq. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944	13
✱ <i>Montio fontanae</i> – <i>Cardaminetea amarae</i> Braun Blanq. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944	

Cardamino amarae – *Chrysosplenietea alternifolii* ?? Hinterlang 1992

Cochlearion pyrenaicae Bardat all. nov. hoc loco 13

Potentiel non décrit :

Communautés des sols riches en calcium, plus ou moins thermophiles, dominées par des petites bryophytes tufigènes

Riccardio pinguis – *Eucladion verticillati* Bardat all. nov. hoc loco 13

Communautés des végétations à grandes herbes, mégaphorbiaies

✱ *Filipendulo ulmariae* – *Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu – Franck 1987 14
Filipenduletalia ulmariae B. Foucault & Géhu ex B. Foucault 1984 nom. inval.

✱ *Mulgedio alpini* - *Aconitetea variegati* Hadač & Klika in Klika & Hadač 1944 14
Calamagrostion arundinaceae (Luquet 1926) Jeník 1961
Adenostylion alliariae Braun – Blanq. 1926

Communautés très nitrophiles des reposoirs - Friches

✱ *Artemisietea vulgaris* W. Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951 15
Artemisietalia vulgaris Tüxen 1947 nom. nud
Rumicion pseudalpini Rübél ex Scharf. 1938 corr. Loidi & Biurrun 1996

Communautés des lisières et ourlets acidiphiles

✱ *Melampyro pratensis* – *Holcetea mollis* H. Passarge 1994 15
Melampyro pratensis – *Holcetalia mollis* H. Passarge 1979
Holco mollis – *Pteridion aquilini* (H. Passarge 1994) Rameau all. nov. et stat. nov. hoc loco

Communautés des végétations prairiales des sols engorgés ou inondables

✱ *Agrostietea stoloniferae* Th. Müll. & Görs 1969 16
Potentillo anserinae – *Polygonetalia avicularis* Tüxen 1947
Potentillion anserinae Tüxen 1947

✱ *Agrostietea stoloniferae* Th. Müll. & Görs 1969 16
Potentillo anserinae – *Polygonetalia avicularis* Tüxen 1947
Mentho longifoliae – *Juncion inflexi* Th. Müll. & Görs ex B. Foucault 1984 nom. ined.

Communautés des prairies piétinées

✱ *Arrhenatheretea elatioris* Braun – Blanq. 1949 nom. nud..... 17
Plantaginetalia majoris Tüxen ex von Rochow 1951
Poion supinae (Tüxen 1970) Rivas Mart. & Géhu 1978

Communautés des prairies pâturées ou non et non fauchées

✱ *Arrhenatheretea elatioris* Braun – Blanq. 1949 nom. nud..... 17
Trifolio repentis – *Phleetalia pratensis* H. Passarge 1969

Communautés de pelouses acidiphiles montagnardes à alpines

✱ *Caricetea curvulae* Braun - Blanq. 1948 nom. cons. propos. 17
Caricetalia curvulae Braun - Blanq. in Braun - Blanq. & H. Jenny 1926
Festucion eskiae Braun - Blanq. 1948
Trifolio alpini – *Festucetum eskiae* Nègre 1974 ??

✱	<i>Caricetea curvulae</i> Braun - Blanq. 1948 <i>nom. cons. propos.</i>	18
	<i>Caricetalia curvulae</i> Braun - Blanq. in Braun - Blanq. & H. Jenny 1926	
(1)	<i>Nardion strictae</i> Br. - Bl. 1926	
(2)	<i>Ranunculo pyrenaei – Festucetum eskiae</i> Nègre 1969	
(3)	<i>Selino pyrenaei – Nardetum strictae</i> Braun - Blanq. 1948	
(4)	<i>Festuco microphyllae – Nardetum strictae</i> Tüxen in Tüxen & Oberdorfer 1958	

Communautés de pelouses acidiphiles planitiales à montagnardes

✱	<i>Nardetea strictae</i> Rivas Goday in Rivas Goday & Rivas Mart. 1963	19
	<i>Nardetalia strictae</i> Oberd. Ex Preising ss. Bardat et coll. (2004)	
	<i>Violion caninae</i> Br. - Bl. 1926	

Communautés de pelouses calcicoles ouvertes

✱	<i>Festuco – Seslerietea</i> Barbero & Bonin 1969	19
	<i>Festucion scopariae</i> Braun - Blanquet	

Communautés de pelouses calcicoles fermées ou ouvertes en climat froid

✱	<i>Festuco – Seslerietea</i> Barbero & Bonin 1969	19
	<i>Primulion intricatae</i> Braun - Blanquet ex Vigo 1972	
	<i>Laserpitio - Ranunculion</i> Vigo 1972	

F. FOURRES, LANDES ET VEGETATION ARBUSTIVE

Communautés de landes subalpines d'ombrée - Landes à Rhododendron

✱	<i>Loiseulerio procumbentis – Vaccinietea microphylli</i> Eggler ex Schubert 1960	20
	<i>Rhododendro ferruginei – Vaccinietalia microphylli</i> Br. - Bl. In Br. - Bl. & H. Jenny 1926	
	<i>Rhododendro ferruginei – Vaccinon myrtilli</i> A. Schnyd. 1930	
	<i>Saxifrago geranioidis – Rhododendretum ferruginei</i> Braun - Blanquet 1948	

Communautés de landes subalpines de soulanes - Fourrés à Genévrier commun

✱	<i>Loiseulerio procumbentis – Vaccinietea microphylli</i> Eggler ex Schubert 1960	21
	<i>Rhododendro ferruginei – Vaccinietalia microphylli</i> Br. - Bl. In Br. - Bl. & H. Jenny 1926	
	<i>Juniperion nanae</i> Br. - Bl. In Br. - Bl. , G. Sissingh & Vlieger 1939	

Communautés thermophiles de landes à dominance d'Ericacées - Landes à Callune, bruyère, myrtille et Genêt poilu

✱	<i>Calluno vulgaris – Ulicetea minoris</i> Braun - Blanq. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944	21
	<i>Vaccinio myrtilli – Genistetalia pilosae</i> R. Schub. 1960	
	<i>Calluno vulgaris – Arctostaphylion uvae ursi</i> Tüxen & Preising in Preising 1949 <i>nom. nud</i>	
	<i>Helictotrichon sulcatae – Callunetum vulgaris</i> Gruber 1978	

Communautés des manteaux arbustifs fruticées et haies - Recrus forestiers feuillus

✱	<i>Crataego monogynae – Prunetea spinosae</i> Tüxen 1962	
	<i>Prunetalia spinosae</i> Tüxen 1952	
	<i>Berberidion vulgaris</i> Braun - Blanq. 1950	
	<i>Corylo avellanae – Populenion tremulae</i> (Br. – Bl. ex Theurillat in Theurillat, Aeschmann, P. Küpfer & Spichiger 1995) Géhu <i>all. nov. et stat. nov. hoc loco</i>	21

G. HABITATS FORESTIERS

Communautés des forêts tempérées caducifoliées ou mixtes - Sapinières et Hêtraies acidiphiles

- ✱ *Querco – Fagetea*
 - Fagenalia sylvaticae*
 - Luzulo luzuloidis – Fagion sylvaticae* W. Lohmeyer & Tüxen in Tüxen 1954
 - Galio rotundifolii - Abietenion albae* Oberdorfer 22
 - Ilici aquifolii - Fagenion sylvaticae* (Br. - Bl.) Rivas - Martinez 22

Communautés des forêts tempérées caducifoliées ou mixtes - Sapinières et Hêtraies neutrophiles

- ✱ *Querco – Fagetea*
 - Fagenalia sylvaticae*
 - Fagion sylvaticae*
 - Scillo - Fagenion* 23

Communautés des forêts résineuses acidiphiles - Sapinières hyperacidiphiles à Rhododendron

- ✱ *Vaccinio myrtilli - Piceetea abietis* Braun - Blanq. in Braun - Blanq., G. Sissingh & Vliegler 1939
 - Piceetalia excelsae* Pawl. In Pawl., Sokołowski & Wallisch 1928
 - Piceion excelsae* Pawl. In Pawl., Sokołowski & Wallisch 1928 23

Annexe 2

Fiches techniques de recommandations pour la gestion des landes

FICHE TECHNIQUE N°1 : Limitation des LANDES à FOUGERE AIGLE

Aspect général Landes homogènes fermées, très uniformes, de hauteur moyenne à haute.

Composition botanique Formations dominées par des herbacées, essentiellement la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) avec parfois la Callune (*Calluna vulgaris*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*) si la lande est peu dense. La strate herbacée abrite une flore caractéristique des milieux pauvres et acidifiés : Fétuque rouge (*Festuca rubra*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Agrostide vulgaire (*Agrostis vulgaris*), Avoine sillonnée (*Avenula marginata*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), et parfois Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) en abondance. La Flore est particulièrement pauvre lorsque la Fougère domine.

Altitude jusqu'à 1500m voire 1700m selon exposition (montagnard)

Exposition Toutes expositions

Topographie Pentes faibles à moyennes

Types de sols C'est une espèce acidiphile à large amplitude des prés, des forêts claires et des coupes, sur sol pauvre, en lumière ou demi-ombre.

Valeur pastorale Faible à très faible

Dynamique Cette formation est souvent considérée comme un stade transitoire entre la pelouse et la forêt sous l'effet d'un abandon du pâturage ou d'une réduction significative de la charge pastorale, voire d'un ourlet préforestier en marge des boisements. Cependant, la Fougère aigle est une plante très résistante et compétitive qui peut occuper de vastes surfaces. Cette plante a fort pouvoir recouvrant a su depuis des siècles gagner les espaces ouverts issus de la déforestation. L'abandon ou la déprise des espaces pastoraux explique une partie de sa recrudescence ces dernières années. Cependant certaines pratiques l'ont également favorisé (feu, drainages, éclaircies forestières). L'évolution et la densification peuvent être rapide lorsque les feux pastoraux sont répétés sans pression de pâturage suffisante. Lorsque la lande est dense et ancienne, elle modifie les conditions physico chimiques du sol et crée une litière et un ombrage qui étouffe et limite le développement des autres herbacées, ce qui la rend quasi mono spécifique.

Qu'est ce que la Fougère aigle ?

Elle est constituée de deux parties :

- ✗ Une partie aérienne : **la fronde**. Elle commence à se développer en avril mai et reste la partie visible de la plante jusqu'à fin septembre où elle commence à jaunir.
- ✗ Une partie souterraine : **le rhizome**, persiste toute l'année et années après années. C'est un organe de réserve (amidon) très résistant qui permet l'extension souterraine de la plante et la production des frondes.

La Fougère aigle possède deux systèmes de rhizomes ; le premier, situé à 50 cm de la surface en moyenne, sert au stockage des nutriments, et le deuxième à quelques centimètres de la surface, 9 cm de profondeur en moyenne, est aussi destiné au stockage mais surtout à la production de frondes. Cette profondeur est suffisante pour assurer la survie de ces organes lors d'un incendie.

Reproduction :

- ✗ Par spore : avec une durée de vie longue, une production proche de 30 millions par frondes, et une dispersion importante par les vent (de juillet à octobre), elles constituent une stratégie de colonisation efficace à distance.
- ✗ Par rhizome : une fois installée, la colonisation des fougères se fait par extension souterraine des rhizomes.

Cycle de développement :

- ✗ Au printemps les jeunes frondes se développent en utilisant les réserves accumulées les années précédentes dans le rhizome.
- ✗ Une fois bien développées en été et jusqu'à l'automne, les frondes reconstituent des réserves qui s'accumulent dans le rhizome. La Fougère aigle se propage préférentiellement par rhizome, les frondes étant parfois peu fertiles, ou peu de spores arrivant à germination.

Par conséquent, toute intervention visant à limiter l'extension de la Fougère aigle consiste à épuiser les réserves accumulées dans le rhizome et/ou à empêcher le renouvellement de celles-ci. Le choix d'une méthode de gestion de la Fougère doit reposer sur une bonne définition des objectifs :

- * l'objectif est-il une éradication ou une limitation des populations de Fougère ?
- * cet objectif doit-il être, atteint à court terme ou une gestion à long terme peut elle être envisagée ?
- * quelles sont les spécificités du site ? localisation, accessibilité, statut légal, présence de visiteurs, utilisation pastorale...

Dans le cadre du Document de gestion Natura 2000, seules les méthodes de lutte mécanique sont abordées.

Préconisations de gestion :

L'objectif principal de gestion de la Fougère aigle consiste à limiter son extension qui se fait au détriment d'espèces, de la diversité floristique des pelouses et des landes, donc de lutter contre l'appauvrissement du milieu. Le but est d'obtenir un épuisement des réserves du rhizomes par intervention mécanique directement sur les fougères, associé ou non à un piétinement par le pâturage pour augmenter la pression sur les zones à fougères. Le fait de sectionner et casser les frondes empêche l'assimilation des produits de la photosynthèse et diminue la vigueur de la plante et la reconstitution des réserves des rhizomes qui conduisent à un affaiblissement global. Ce sont des méthodes de gestion qui s'envisagent sur le long terme et nécessitent la mise en œuvre d'un réel plan de gestion. Le feu, qui favorise la fougère par rapport aux autres espèces, est à éviter sur les zones traitées.

Fauche

Intervention : deux fauches successives à des dates précises.

Période d'intervention : fin juin et fin septembre. Certains préconisent d'attendre un développement maximum des frondes (juillet) pour opérer les coupes, lorsque les réserves du rhizome sont au plus bas car elles ont été employées pour la formation des frondes.

Efficacité : Effet lent mais durable, avec une diminution de 50% des frondes en 3 ans. L'efficacité n'est visible au bout de deux ou trois années. L'absence d'effet en terme de densité lors des premières repousses ne doit pas être considérée comme un échec et conduire à l'abandon de cette méthode de lutte.

Commentaires : La hauteur de coupe doit être adaptée à la végétation présente, car une fauche rase n'est pas indispensable. Difficile à réaliser sur fortes pentes, sol très caillouteux, bords de falaises, terrains accidentés. Nécessite des outils et du personnel. La fauche peut être très efficace pour la gestion de nouvelles populations de fougères pouvant apparaître après incendie.

Bâtonnage :

Intervention : Le bâtonnage manuel consiste à casser à coups de bâtons les jeunes fougères (crosses) avant leur plein développement. Il faut compter 1 à 2 dégagements annuels durant les 1 à 4 années, soit 8 passages sans utiliser de phytocides.

Période d'intervention : au début de la période de développement des fougères, de mars à mai selon les altitudes.

Efficacité : Comparable à la fauche. Ces dégagements répétés finissent par épuiser la fougère qui repousse chaque fois avec une vigueur atténuée.

Commentaires : peut s'envisager sur des zones de petites surfaces non mécanisables.

Ecrasement :

Intervention : utilisation d'un « brise fougères », c'est à dire un rouleau plein ou ouvert de faible poids attelé à un cheval ou un tracteur.

Période d'intervention : juin-juillet (émergence de la 3ème paire de fronde) ; à ce moment, le maximum des réserves du rhizome sont mobilisées. L'écrasement épuise la sève et le stock d'énergie des rhizomes. Il empêche l'absorption des nutriments pour leur reconstitution. Second passage en août possible. Avec l'écrasement, il n'y a pas d'apparition de nouvelles frondes car les tiges ne sont pas cassées et mobilisent encore de la sève. Par contre on garde la couverture au sol des frondes.

Efficacité : L'année suivante, il y a un nombre accru de tiges, mais de hauteur moindre. Le nombre de tige diminue ensuite. Il faut trois saisons de traitement pour avoir des résultats probants. Efficacité pour la réinstallation de la strate herbacée en 3 ans.

Commentaire : Le rendement est élevé par rapport à la fauche et la légèreté de l'outil épargne les plantes naissantes qui peuvent concurrencer la Fougère. Elle cause peu de dommages à la faune et reste maniable pour les endroits peu accessibles.

Girobroyage :

La fougère aigle peut être taillée ou broyée, à hauteur suffisante (40-50 cm), fin mai à début juin alors que les frondes commencent seulement à se déployer et laissent peu de rémanents. Le principe est le même que pour la fauche.

Sources : S. Gallet, 2001. UMR 6553-Université de Rennes 1 - Expérimentations menées en Bretagne (Carnac) ; Fiche Cofor Ouest - version 12-07-2006 ; T. Hannah, H. Michaud, 2006 : Contrôler le développement de la Fougère aigle avec le brise-fougère. Espaces naturels n°14. pp 30-31 ; Y. Dumas, 2002 : Que savons-nous de la Fougère aigle. Revue forestière française LIV4. pp 357-374 ; Index Phytosanitaire ACTA 2006

FICHE TECHNIQUE N°2 : Gestion des LANDES à CALLUNE

(Extrait de « Cartographie des grands types de végétation du domaine pastoral » – Source : Parc National des Pyrénées – C. Brau Nogué - juin 2003

Lande à Callune et Genêt

Aspect général Landes homogènes fermées ou ouvertes, assez uniformes, de hauteur moyenne (< 80 cm)

Composition botanique Formations dominées par des ligneux, essentiellement Callune (*Calluna vulgaris*), Genêt poilu (*Genista pilosa*) et Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) avec parfois présence de Genévrier (*Juniperus communis*). La Fougère Aigle est souvent présente, localement abondante au-dessous de 1500m.

La strate herbacée abrite une flore caractéristique des milieux pauvres et acidifiés : Fétuque rouge (*Festuca rubra*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), Nard (*Nardus stricta*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Agrostide vulgaire (*Agrostis vulgaris*), Avoine sillonnée (*Avenula marginata*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Genêt sagitté (*Genistella sagittalis*), Immortelle dioïque (*Antennaria dioica*), Gaillet des rochers (*Galium saxatile*), et parfois Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).

Altitude Jusqu'à 1 800m (montagnard)

Exposition Toutes expositions

Topographie Pentcs faibles à moyennes

Types de sols Sols peu profonds et séchants, souvent caillouteux, acides ou décarbonatés

Valeur pastorale Faible à moyenne : VP = 5 à 15

Dynamique Comme la plupart des landes, cette formation constitue le plus souvent un stade transitoire entre une pelouse et la forêt sous l'effet d'un abandon du pâturage ou d'une réduction significative de la charge pastorale. L'évolution semble d'autant plus lente que les contraintes de milieu (acidité, sécheresse) sont plus marquées.

Préconisations de gestion

Bien que de valeur pastorale médiocre, les landes à Callune représentent une ressource sûre et régulière sur beaucoup d'estives et on se rend compte que ces milieux sont volontiers fréquentés par les animaux, notamment les bovins et les chevaux. Excepté dans quelques cas où la ressource fourragère est limitée et le milieu jugé suffisamment favorable (sols profonds et frais), **il n'est donc pas souhaitable de vouloir éliminer à tout prix ces formations pour leur substituer d'hypothétiques pelouses.**

Sur l'ensemble du massif pyrénéen les landes à Callune sont traditionnellement gérées par des brûlages périodiques qui ont pour effet de stimuler la croissance des espèces herbacées et de régénérer la Callune, la rendant ainsi plus appétente pour les animaux.

L'idéal est de pratiquer un brûlage en mosaïque, tous les 5 à 10 ans selon la dynamique de la végétation. Des brûlages trop fréquents (tous les ans ou tous les deux ans) ou trop espacés (> 15-30 ans) ont un effet perturbateur et sont susceptibles de faire évoluer la callunaie vers une lande dense à Genêts ou à Fougères en partie basse ou vers une pelouse à Brachypode sur les zones hautes, toutes peu intéressantes sur un plan pastoral.

Enjeux écologiques ou patrimoniaux Intérêt apicole (juillet -septembre)

FICHE TECHNIQUE N°2 : Gestion des LANDES à CALLUNE

(Extrait de « Cartographie des grands types de végétation du domaine pastoral » – Source : Parc National des Pyrénées – C. Brau Nogué - juin 2003

Lande à Callune et Myrtille

Aspect général Landes moyennes ou basses (< 50 cm), présentant différents aspects selon le degré d'envahissement par les ligneux :

- **lande dense** : formation régulière de hauteur moyenne, localement fermée, avec présence courante de buissons de genévriers et de jeunes arbres épars (30 à 80% de ligneux bas)
- **lande ouverte** : formation mixte pelouse lande présentant un aspect en mosaïque avec un taux faible de recouvrement par les ligneux (moins de 30%)
- **landine ou lande basse régulière** : tapis homogène et dense mais de faible hauteur (10 à 30 cm), pouvant être confondu de loin avec une pelouse fermée. La Callune et la Myrtille sont uniformément mêlées à la strate herbacée.
- **pelouse-lande** : la Callune présente un aspect caractéristique en "touradons", petites buttes de quelques décimètres de diamètres dispersées régulièrement à la surface de la pelouse. La strate ligneuse représente alors moins de 20% du recouvrement.

Composition botanique La strate ligneuse est dominée par la Callune (*Calluna vulgaris*) et la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), avec une moindre représentation de l'Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*), du Genévrier (*Juniperus communis*), voire du Rhododendron (*Rhododendron ferrugineum*), du Cotoneaster (*Cotoneaster integerrimus*) ou du Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) selon les conditions locales d'altitude, de sol ou d'exposition.

La strate herbacée reflète de même les conditions de milieu et la composition de la pelouse qui a souvent précédé l'installation de la lande : la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), le Gispet (*Festuca eskia*), la Fétuque paniculée (*Festuca paniculata*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ou le Nard (*Nardus stricta*) figurent ainsi parmi les dominantes les plus fréquentes avec des taux de contribution spécifique qui peuvent varier de 0 à près de 25%. Ces graminées sont presque toujours accompagnées de Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), Thym serpolet (*Thymus serpyllum*), Luzule penchée (*Luzula nutans*), Agrostis vulgaire (*Agrostis capillaris*), Épervière piloselle (*Hieracium pilosella*), caractéristiques des milieux appauvris et séchants.

Altitude 1 700 à 2 200m (montagnard et subalpin)

Exposition Préférentiellement en soulane

Topographie Pentas moyennes à fortes de versants, buttes et bombements précocement déneigés

Géologie Substrats acides de préférence. Se retrouvent également sur substrats calcaires facilement décarbonatés (calcschistes)

Types de sols Sols superficiels ou caillouteux, toujours bien drainés, acides et pauvres

Valeur pastorale Faible à moyenne : VP = 5 à 15

Dynamique Ces formations représentent souvent un stade de recolonisation de pelouses par des ligneux bas à la suite d'un allègement de la pression pastorale. L'envahissement à long terme des callunaies abandonnées par des ligneux hauts ne s'observe pas toujours car les contraintes de milieux sont parfois fortes. Le vieillissement de ces landes se traduit en revanche par une baisse marquée de la valeur pastorale.

Préconisations de gestion

Bien que de valeur pastorale médiocre, les landes à Callune représentent une ressource sûre et régulière sur beaucoup d'estives et on se rend compte que ces milieux sont volontiers fréquentés par les animaux, notamment les bovins et les chevaux. Excepté dans quelques cas où la ressource fourragère est limitée et le milieu jugé suffisamment favorable (sols profonds et frais), **il n'est donc pas souhaitable de vouloir éliminer à tout prix ces formations pour leur substituer d'hypothétiques pelouses.**

Sur l'ensemble du massif pyrénéen les landes à Callune sont traditionnellement gérées par des brûlages périodiques qui ont pour effet de stimuler la croissance des espèces herbacées et de régénérer la Callune, la rendant ainsi plus appétente pour les bovins.

L'idéal est de pratiquer un brûlage en mosaïque, tous les 5 à 10 ans selon la dynamique de la végétation. Des brûlages trop fréquents (tous les ans ou tous les deux ans) ou trop espacés (> 15-30 ans) ont un effet perturbateur et sont susceptibles de faire évoluer la callunaie vers une lande dense à Genêts ou à Fougères en partie basse ou vers une pelouse à Brachypode, peu intéressante sur un plan pastoral.

Enjeux écologiques ou patrimoniaux Intérêt apicole (juillet -septembre)

FICHE TECHNIQUE N°3 : Gestion des LANDES à RHODODENDRON ou à GENEVRIER

(Extrait de « Cartographie des grands types de végétation du domaine pastoral » – Source : Parc National des Pyrénées – C. Brau Nogué - juin 2003

Rhodoraie fermée

Aspect général Landes assez hautes (40 à 80 cm) et denses, laissant peu de place aux espèces herbacées. Les ligneux représentent au minimum 60 à 80% du recouvrement.

Composition botanique Strate ligneuse : Rhododendron ferrugineux (*Rhododendron ferrugineum*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*) dominant nettement le peuplement. Le Genévrier (*Juniperus communis*), la Camarine noire (*Empetrum nigrum*), la Callune (*Calluna vulgaris*), le Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) peuvent être également présents.

Strate herbacée : Gispet (*Festuca eskia*), Luzule penchée (*Luzula nutans*), Homogyne alpine (*Homogyne alpina*), Nard (*Nardus stricta*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), toutes indicatrices de sols pauvres et acidifiés. Le Brachypode (*Brachypodium pinnatum*) et le Calamagrostide faux-roseau (*Calamagrostis arundinacea*) sont parfois abondants dans les landes de moyenne altitude en voie de fermeture.

Altitude Jusqu'à 2 200m (montagnard et subalpin)

Exposition Préférentiellement Nord-est à Nord-ouest

Topographie Pentes moyennes à très fortes, longuement enneigées, essentiellement en ombrée, où le Rhododendron demeure protégé des gelées printanières par la couverture neigeuse persistante. Ambiance froide et humide. Colonisent également les chaos rocheux, moraines et éboulis siliceux.

Géologie Se rencontrent généralement sur les substrats siliceux, notamment granits et gneiss. Mais ces landes peuvent aussi se développer localement sur des calcaires décalcifiés.

Types de sols Sols très acides, pauvres ou fortement lessivés, avec accumulation de matière organique en surface.

Valeur pastorale Faible à nulle (VP <10). Outre le caractère peu attractif de la végétation, les troupeaux y pénètrent difficilement en raison de la densité des ligneux.

Dynamique Formations très stables, qu'il s'agisse d'une végétation pionnière ayant colonisé un éboulis stabilisé, ou du stade ultime d'envahissement d'une pelouse délaissée par les troupeaux. L'extension des rhodoraies d'altitude consiste en une progression lente (plusieurs décennies) du front de rhododendron sur les pelouses voisines accompagnée d'une densification progressive de la strate ligneuse. Ces landes sont susceptibles d'évoluer très lentement vers des forêts de résineux (Pins à crochets, Sapins) excepté aux altitudes les plus élevées où elles sont considérées comme des formations climaciques.

Préconisations de gestion

Compte tenu du degré d'évolution des sols, **il est inutile d'entreprendre des travaux de débroussaillage à des fins pastorales sur ce type de lande**. Le débroussaillage mécanique génère en outre une importante litière qui couvre intégralement le sol et gêne le développement des espèces herbacées. Au bout de 2 à 4 ans on constate généralement un fort développement de Myrtille et d'Airelle des marais qui composent une lande plus basse et plus pénétrable mais sans intérêt pastoral. Une amélioration sensible de la valeur pastorale a pu être obtenue expérimentalement en appliquant de forts chargements instantanés combinés à des niveaux élevés de restitutions animales (parcage nocturne). Mais ce type de traitement ne peut concerner que des surfaces très limitées. En revanche, la régénération du Rhododendron après un broyage mécanique étant très lente, l'impact visuel de ce type d'intervention persiste sur une durée assez longue (> 20 ans). Ponctuellement un broyage localisé peut être également envisagé pour faciliter la circulation des animaux. **Le brûlage de landes à Rhododendron est très difficile et non adapté à ce type de milieux.**

Enjeux écologiques ou patrimoniaux Zone de chant et de nidification du Grand-tétras
Intérêt apicole (mai-juin)

FICHE TECHNIQUE N°3 : Gestion des LANDES à RHODODENDRON ou à GENEVRIER

(Extrait de « Cartographie des grands types de végétation du domaine pastoral » – Source : Parc National des Pyrénées – C. Brau Nogué - juin 2003

Lande ouverte à *Rhododendron* ou à *Genévrier*

Aspect général Formations mixtes associant une strate buissonnante en touffes ou en taches (20 à 70% de ligneux) et une strate herbacée généralement assez fournie.

Composition botanique Strate arbustive composée majoritairement de *Rhododendron ferrugineum*, Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*) ou Genévrier (*Juniperus communis*), associés parfois à la Callune (*Calluna vulgaris*), à la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*) ou au Genêt poilu (*Genista pilosa*) en limite altitudinale basse. La strate herbacée a une composition plus variable : les landes ouvertes à *Rhododendron* sont le plus souvent associées à des pelouses acidophiles à Gispét (*Festuca eskia*), Fétuque rouge (*Festuca rubra*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Nard (*Nardus stricta*), Trèfle alpin (*Trifolium alpinum*), Luzule penchée (*Luzula nutans*). Les formations à Genévrier dominant colonisent le plus souvent des pelouses moyennes à Fétuque rouge, Agrostide (*Agrostis capillaris*), Nard, Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou des pelouses plus thermophiles à Fétuque rouge, Thym serpolet (*Thymus serpyllum*), Carex toujours vert (*C. sempervirens*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Héliantheme nummulaire (*Helianthemum nummularium*). Ces deux types de landes se retrouvent parfois en continuité le long d'un même versant : lande ouverte à Genévriers sur les quartiers les plus bas et les plus fertiles, relayée progressivement par une lande ouverte à *Rhododendron* à partir de 1 700 à 1 900m.

Altitude Jusqu'à 2 200m (montagnard et subalpin)

Exposition Toutes expositions

Topographie Pentcs faibles à fortes

Géologie Formations plus fréquentes sur des matériaux tendres (schistes, moraines) donnant des sols profonds favorables au développement de pelouses denses

Types de sols Sols acidifiés et généralement assez profonds

Valeur pastorale Faible à médiocre selon le taux de ligneux et la composition de la strate herbacée.

Dynamique Ces landes ouvertes se sont le plus souvent constituées par colonisation progressive d'anciennes pelouses dans un contexte général de déprise pastorale. Leur évolution peut se poursuivre vers une fermeture totale du milieu si la pression de pâturage demeure faible. **La seule présence de troupeaux, y compris à des niveaux de chargement élevés ne suffit pas toujours à enrayer la progression des ligneux**, en particulier du Genévrier dont les animaux ne s'approchent pas. Historiquement cette espèce était brûlée par taches ou utilisée comme combustible par les bergers qui demeuraient sur les estives.

Préconisations de gestion

Maintenir ou, si possible, augmenter la pression pastorale pour limiter l'extension des ligneux. Un débroussaillage est envisageable lorsque la strate herbacée est encore suffisamment représentée. Mais son efficacité à long terme dépendra en grande partie des conditions d'exploitation par les troupeaux (maintien de la charge animale).

Dans le cas des landes à Genévriers un brûlage pied par pied ou sur des surfaces limitées donne des résultats satisfaisants et durables. Lorsque la couverture de ligneux dépasse 50% de la surface au sol, il peut s'avérer préférable de ménager simplement quelques ouvertures et voies de pénétration (débroussaillage en mosaïques ou en corridors) pour faciliter la circulation des animaux et éviter que le milieu ne se referme complètement.

Enjeux écologiques ou patrimoniaux Les landes ouvertes sont souvent situées à proximité de zones boisées et constituent des habitats stratégiques pour de nombreuses espèces animales (Grand tétras, Perdrix...). Intérêt apicole (mai-juin)

6. Fiches Habitats

Intitulé de l'habitat – Code Corine / Code Natura 2000

- ⇒ Communautés flottantes à *Sparganium angustifolium* – 22.3314 / 3130
- ⇒ Lande à Callune, Myrtille et Genêt poilu – 31.2(15) et 31.2(26) / 4030
- ⇒ Lande à Rhododendron ferrugineux – 31.42 / 4060
- ⇒ Fourrés à Genévrier commun – 31.43 / 4060
- ⇒ Pelouses acidiphiles à *Agrostis* et *Festuca* – 35.1* / 6230*
- ⇒ Pelouses acidiphiles à Nard raide – 36.31* / 6230*
- ⇒ Pelouses humides à Nard raide – 36.312* / 6230*
- ⇒ Pelouses pyrénéennes siliceuses à *Festuca eskia* – 36.314 / 6140
- ⇒ Pelouses calcicoles psychrophiles – 36.4112 / 6170
- ⇒ Pelouses calcicoles bien exposées à Fétuque de Gautier et/ou à Seslérie bleue – 36.43(4) / 6170
- ⇒ Mégaphorbiaies – 37.7 et 37.8 / 6430
- ⇒ Sapinières, Hêtraies acidiphiles – 41.12 / 9120
- ⇒ Buttes ombrotrophes à Sphaignes – 51.11* / 7110*
- ⇒ Bas marais alcalin pyrénéen – 54.24 / 7230
- ⇒ Formations limnogènes flottantes à *Carex rostrata* – 54.5(3) / 7140
- ⇒ Eboulis siliceux pyrénéens – 61.11(4) / 8110
- ⇒ Eboulis calcaires pyrénéens – 61.3(45) / 8130
- ⇒ Falaises calcaires pyrénéennes – 62.12 / 8210
- ⇒ Falaises siliceuses pyrénéennes – 62.21 / 8220
- ⇒ Végétation des dalles rocheuses acidiphiles – 62.3 / 8230

2/3	Communautés flottantes à <i>Sparganium angustifolium</i>	22-3114
	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i>	3130

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Habitats d'eaux douces / Eaux dormantes / Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des *Littorelletea uniflorae* / 3130 – 1

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Littorelletea uniflorae Braun – Blanq. & Tüxen ex V. Westh., Dijk & Passchier 1946

Littorelletalia uniflorae W. Koch 1926

Littorellion uniflorae W. Koch 1926

Pourrait se rapprocher du *Callitricho palustris* – *Sparganietum angustifolii* sous une forme appauvrie puisque le cortège floristique caractéristique se résume à la présence de *Sparganium angustifolium*.

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Lacs ou laquets naturels autour de 1900 m d'altitude, le plus souvent aleviné et pêché.

Physionomie et structure : Formations flottantes à *Sparganium* se développant au sein de quelques lacs du site ; l'espèce est enracinée au fond du lac et ses feuilles, fleurs et fruits sont flottants.

Cortège floristique : Essentiellement *Sparganium angustifolium*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF

Date(s) d'observation : 2007 (Observation ancienne du CBNP MP / C. BERGES au Lac de l'œuf en 2001)

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne pour le type décrit dans les Pyrénées

Recouvrement : Surface totale < 1ha - Proportion / site < 0,01 % - Nombre d'unités recensées : 3 – Localités : Lac de l'œuf, lac de Binaros supérieur, laquet dans le vallon de Conques

Représentativité : très faible

Intérêt patrimonial : Fort (Habitat déterminant pour les ZNIEFF – Pyrénées / *Sparganium angustifolium* Espèce déterminante ZNIEFF – Pyrénées / habitat très localisé)

Dynamique de la végétation : En progression lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Aucun signe de dégradation, aucun facteur de dégradation avéré (mise à part le laquet asséché au mois d'Août) ; la pêche se pratique sur les lacs cités mais la présence de l'habitat ne semble pas gêner cette activité et réciproquement. Le *Sparganium* peut éventuellement servir de caches et de frayères pour les poissons (issus de l'alevinage). Aucun risque d'eutrophisation.

3/3	Communautés flottantes à <i>Sparganium angustifolium</i>	22-3114
	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i>	3130

Objectifs conservatoires sur le site

Conserver l'habitat en l'état

Préconisations de gestion conservatoire

Suivre l'évolution de l'habitat sur le site – en particulier au niveau du laquet en vallon de Conques (assèchement, période, risque de régression lente de l'habitat dans ce secteur et évolution en bas marais acide, faciès à *Juncus filiformis*).

Action(s)	Suivi de l'évolution de la végétation et des niveaux d'eau des milieux humides au sein des estives
Fiche(s) Action	E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Pêcheurs, CBNP MP, Fédération départementale de la pêche, ONEMA, éleveurs, collectivités, associations naturalistes...

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 1 : Habitats humides

1/3	Lande à Callune, Myrtille et Genêt poilu	31-2(15) 31-2(26)
	Landes sèches européennes	4030

Directive habitat : Oui

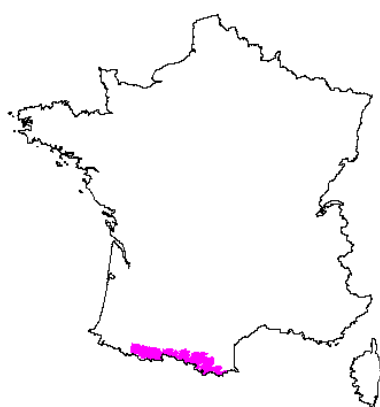
Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Bien représenté

En France : L'habitat est présent depuis l'étage planitiaire à montagnard sur sols siliceux et principalement sous climats atlantiques et subatlantiques. L'habitat décrit dans cette fiche ne se retrouve que dans le massif pyrénéen.

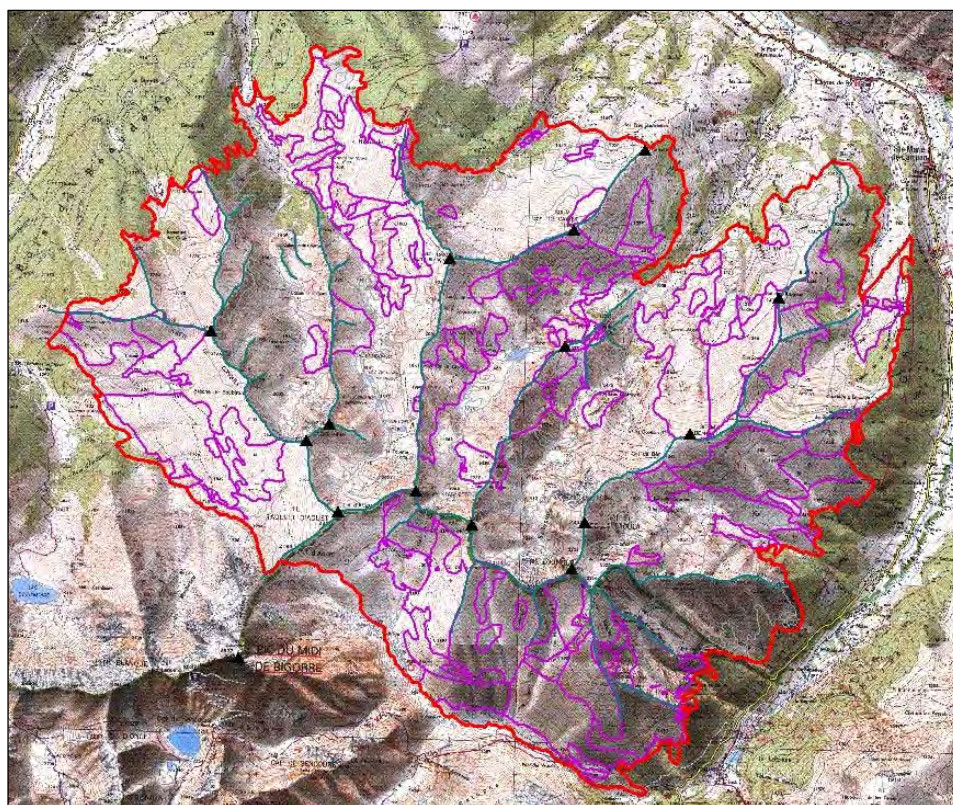
En Europe : Les habitats de landes basses à Callune riches en Genêt, sont représentés principalement dans la plaine germano – baltique. Des formations similaires se retrouvent dans les régions hautes des îles britanniques, des hautes montagnes du bassin méditerranéen occidental et du bassin adriatique.

Les landes à Callune riches en Myrtille se retrouvent au nord et à l'ouest des îles Britanniques, au sein des massifs hercyniens et des étages inférieurs des Alpes, des Carpates, des Pyrénées et de la cordillère Cantabrique.



© I. Bassi / ONF 2006

Répartition sur le site :



2/3	Lande à Callune, Myrtille et Genêt poilu	31-2(15) 31-2(26)
	Landes sèches européennes	4030

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Landes et Fourrés tempérés / Landes acidiphiles montagnardes thermophiles des Pyrénées / 4030 - 18

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Calluno vulgaris* – *Ulicetea minoris Braun - Blanq. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944

Vaccinio myrtilli* – *Genistetalia pilosae R. Schub. 1960

Calluno vulgaris* – *Arctostaphyllum uvae ursi Tüxen & Preising in Preising 1949 *nom. nud*

Helictotrichon sulcatae* – *Callunetum vulgaris Gruber 1978

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Elles se développent sur sols siliceux, sur tous les versants chauds exposés à l'Est (surtout Aouet et Arizes), Sud Est voire même Nord Est (Bourg) entre 1000 et plus de 2200 m d'altitude et sur des pentes fortes à modérées.

Physionomie et structure : Lande basse dense mais assez ouverte à Callune, myrtille et genêt poilu. Elles sont plus riches en *Avena sulcata* en montant depuis Bourg vers Diordouère et le Clot des Artigous.

Cortège floristique : *Calluna vulgaris*, *Erica vagans*, *Genista pilosa*, *Juniperus communis*, *Galium verum*, *Vaccinium myrtillus*, *Avena sulcata* = *Avenula lodunensis*, *Potentilla erecta*, *Galium saxatile*,...

Observation sur le site

Observateur(s) : M. MOLENAC / CCHB - I. BASSI, G. COUREAU / ONF 65 **Date(s) d'observation** : 2006, 2007
Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne

Recouvrement : Surface totale : 896 ha - Proportion / site : > 20% - Nombre d'unités recensées : 95 – Localités : Bien réparti sur l'ensemble du site. Cf. carte de répartition page précédente

Représentativité : Excellente

Intérêt patrimonial : Faible

Dynamique de la végétation : En bonne progression

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Aucun signe de dégradation notoire ; les brûlages déjà menés sur le site ont permis de maintenir l'ouverture de ces landes.

3/3	Lande à Callune, Myrtille et Genêt poilu	31-2(15) 31-2(26)
	Landes sèches européennes	4030

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition floristique de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Veiller à l'équilibre de l'habitat à l'échelle du site.

Maintien de l'ouverture de ces landes par le pâturage et/ou des pratiques d'écobuage. Prévoir une période de 5 à 10 ans pour régénérer l'ensemble des landes de ce type sur le site. Le feu ne devant pas être trop fréquent pour ne pas entraîner l'apparition d'espèces non caractéristiques du cortège floristique de ce type d'habitat.

Cet habitat est aussi un refuge pour les oiseaux (perdrix grise, caille,...) : des précautions devront être prises lors des brûlages en accord avec les chasseurs locaux.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s)	Maintenir le pastoralisme afin de conserver à l'échelle du site des milieux ouverts et un bon équilibre entre pelouses, landes et pré-bois. Limiter l'envahissement par les ligneux hauts pour maintenir l'intégrité de l'habitat. Maîtriser les écobuages et les gyrobroyages dans le cadre des commissions d'écobuage. Actions de réouverture à envisager au cas par cas s'il s'avère que la densité empêche la circulation de la faune ou s'installe sur une pelouse d'intérêt et que les milieux sont intéressants à réouvrir pour des exploitations pastorales. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat.
Fiche(s) Action	E0 : Gestion des estives du site E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan E2 : Gestion de l'estive d'Arize – GP de Bagnères Beaudéan E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E7 : Gestion de l'estive de la Hounade – GP d'Es Pas E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, CCHB, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, Chasseurs locaux

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 1) : Habitats agropastoraux

1/3	Lande à Rhododendron ferrugineux	31-42
	Landes alpines et boréales	4060

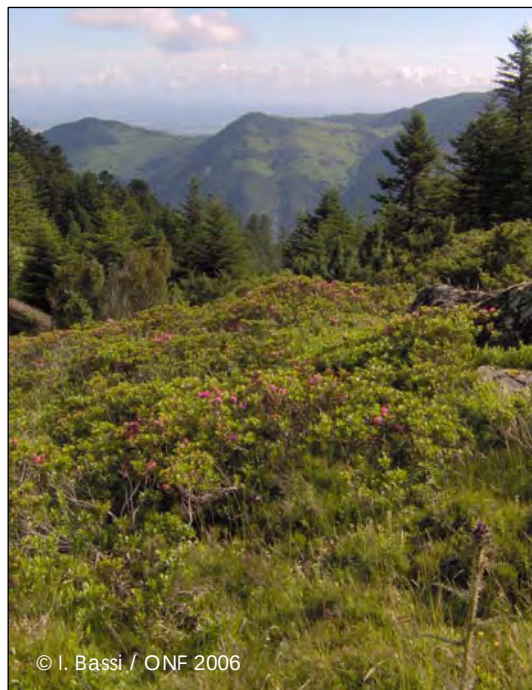
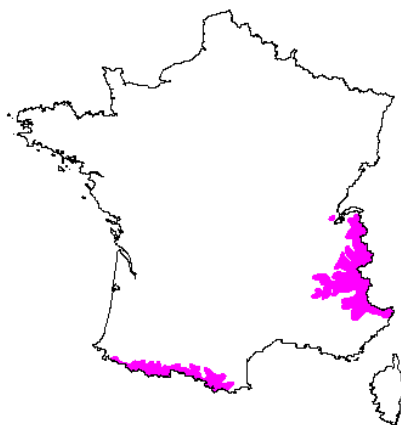
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Bien représentée dans les zones d'altitude.

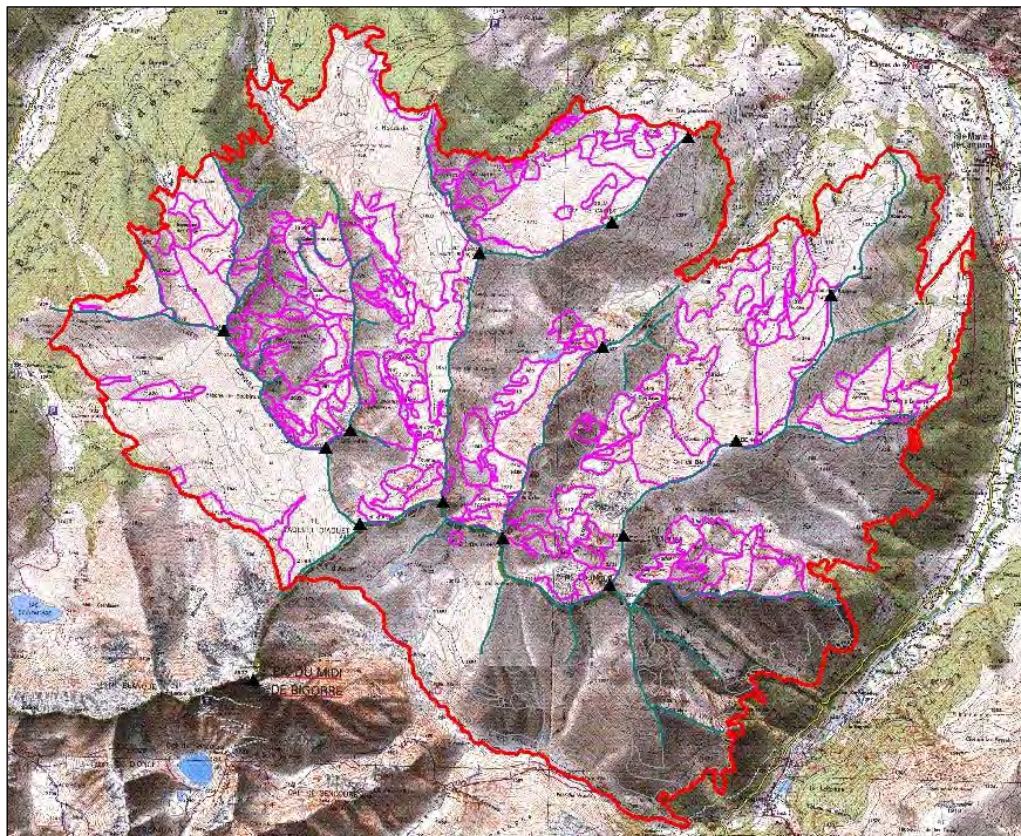
En France : Habitat bien représenté dans les Alpes et les Pyrénées ; plus rare dans le haut Jura.

En Europe : Landes assez bien réparties des Alpes aux Pyrénées, dans les Carpates, les Balkans, le Caucase.



© I. Bassi / ONF 2006

Répartition sur le site :



2/3	Lande à Rhododendron ferrugineux	31-42
	Landes alpines et boréales	4060

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Landes et Fourrés tempérés / Landes acidiphiles subalpines hautes à Rhododendron ferrugineux / 4060 - 4

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Loiseulerio procumbentis – *Vaccinietea microphylli* Egger ex Schubert 1960

Rhododendro ferruginei – *Vaccinietalia microphylli* Br. - Bl. In Br. - Bl. & H. Jenny 1926

Rhododendro ferruginei – *Vaccinion myrtilli* A. Schnyd. 1930

Saxifraga geranioidis – *Rhododendretum ferruginei* Braun - Blanquet 1948

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Le plus souvent en versants Nord, Nord Ouest voire Nord Est et sur tous substrats. Les faciès très denses s'étendent sur plus de 500 ha sur le site. Ces landes occupent la plupart des hauts fonds de vallons (Conques, Ballounque, Haut Aigue Rouye,... et le versant Nord du Castet et en aval de Pène de Bourg), de 1000 m à plus de 2200 m d'altitude.

Physionomie et structure : Lande à Rhododendron plus ou moins dense et pénétrable. De manière générale très dynamique sur tous les milieux ouverts (pelouses, éboulis) du site et en lisière.

Cortège floristique : *Rhododendron ferrugineum*, *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*, *Blechnum spicant*, *Erica vagans*, *Hypericum richeri*, *Melampyrum* sp., *Hieracium pilosella*, *Cerastium trigynum*, *Thalictrum aquilegifolium*, *Geranium sylvaticum*, *Homogyne alpina*, *Deschampsia flexuosa* ...

Observation sur le site

Observateur(s) : M. MOLENAC / CCHB - I. BASSI, G. COUREAU / ONF 65 **Date(s) d'observation** : 2006, 2007
Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne

Recouvrement : Surface totale : 792 ha - Proportion / site : 20% - Nombre d'unités recensées : 144 dont 101 en mosaïque – **Localités** : assez bien réparti sur l'ensemble du site. Cf. carte de répartition sur le site en page précédente

Représentativité : Excellente

Intérêt patrimonial : Moyen - Présence de 2 espèces déterminantes pour les ZNIEFF – Pyrénées : *Lycopodium clavatum* (Obs. : N. LEBLOND / M. MOLENAC – 2004) et *Diphasiastrum alpinum*, espèce protégée au niveau national (Obs. : F. PRUD'HOMME – 2007).

Dynamique de la végétation : En progression

Synthèse globale sur l'état de conservation : Excellent

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Le pâturage semble pouvoir contenir la densification de ces landes et leur dynamique sur les milieux ouverts. Dans certains cas cependant, elles sont trop denses et certaines sont déjà piquetées de quelques sapins ou d'espèces pionnières feuillues (bouleaux, sorbiers,...).

Aucune menace avérée pour ce type d'habitat.

3/3	Lande à Rhododendron ferrugineux	31-42
	Landes alpines et boréales	4060

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintenir les landes denses en l'état / Contenir la fermeture des landes plus ouvertes pour maintenir un équilibre paysager et écologique sur l'ensemble du site. Moyens pressentis : travaux de débroussaillage mécanique dans les secteurs accessibles.

En lisière, il constitue un des habitats de prédilection pour le Grand Tétras.

Intégrer ces landes dans la gestion de l'estive.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s)	Maintenir ou restaurer une certaine pression de pâturage sur les landes à rhododendron, dans le but de restaurer une mosaïque landes/pelouses/forêts favorable à la diversité de la flore et de la faune. Maîtriser les écobuages et les girobroyages, veiller à l'équilibre de l'habitat à l'échelle du site dans le cadre des commissions d'écobuage et favoriser le débroussaillage en mosaïque sur les landes à Rhododendron. Actions de réouverture à envisager au cas par cas s'il s'avère que : - La densité empêche la circulation de la faune ou s'installe sur une pelouse d'intérêt. - Les milieux sont intéressants à réouvrir pour des exploitations pastorales. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation) et intégrer la gestion de ces landes dans le maintien de l'ouverture des milieux.
Fiche(s) Action	E0 : Gestion des estives du site E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan E2 : Gestion de l'estive d'Arize – GP de Bagnères Beaudéan E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E7 : Gestion de l'estive de la Hounade – GP d'Es Pas E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, CCHB, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, Chasseurs locaux

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 1) : Habitats agropastoraux

1/3	Fourrés à Genévrier commun	31-43
	Landes alpines et boréales	4060

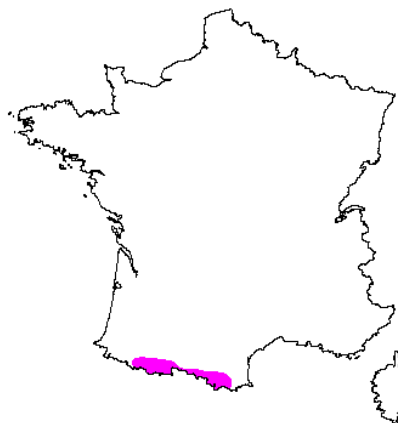
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Localisé à la zone de montagne.

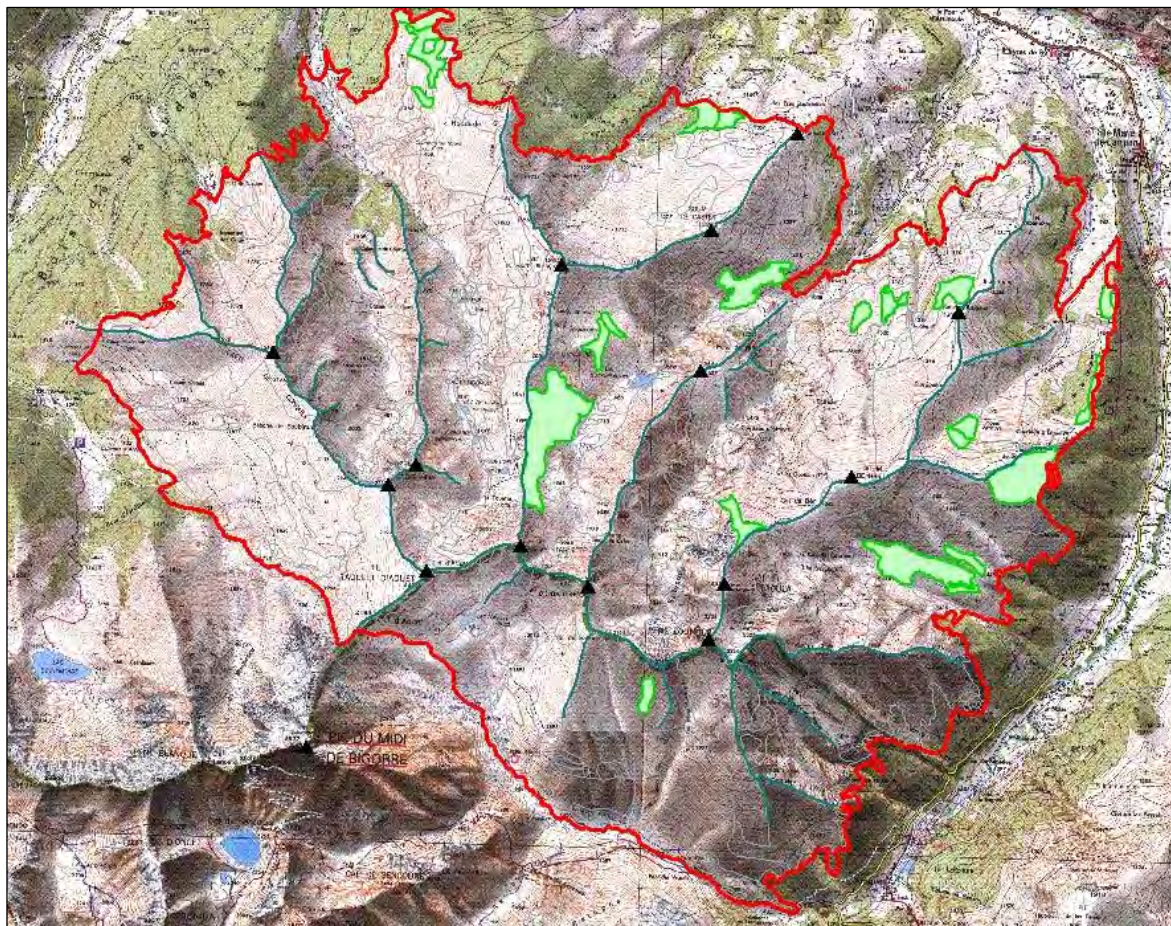
En France : Habitat oroméditerranéen qui a sa limite septentrionale dans les Pyrénées françaises, ce qui explique sa rareté et le fait qu'il n'y occupe que de très faibles surfaces.

En Europe : Formations assez bien réparties dans les étages supérieurs des montagnes du Paléarctique méridional.



Es Pas © I. Bassi. ONF - 2006

Répartition sur le site :



2/3	Fourrés à Genévrier commun	31-43
	Landes alpines et boréales	4060

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Landes et Fourrés tempérés / Lande subalpine secondaire des soulans des Pyrénées / 4060 - 7

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Loiseulerio procumbentis – *Vaccinietea microphylli* Egger ex Schubert 1960
Rhododendro ferruginei – *Vaccinietalia microphylli* Br. - Bl. In Br. - Bl. & H. Jenny 1926
Juniperion nanae Br. - Bl. In Br. - Bl. , G. Sissingh & Vlieger 1939

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Fourrés se développant sur versants chauds de préférence mais aussi sur des plateaux dépressionnaires quelques fois. On observe en outre des formations à genévriers arborescents (> 2m) dans les limites basses mais qui sont le plus souvent indiquées en dynamique au sein des pelouses ou des autres landes dans lesquelles elles sont présentes. On retrouve ce type de formations de 1100 à 2200 m d'altitude.

Physionomie et structure : Fourrés à genévriers communs prostrés, le plus souvent nappes ouvertes sur des pelouses à Nard ou à Agrostis et Fétuque, mais aussi en fourrés bien denses.

Cortège floristique : *Juniperus communis* (*sibirica* ?), *Calluna vulgaris*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. Bassi / ONF 65 **Date(s) d'observation** : 2006, 2007
Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Moyenne (L'habitat a été rattaché à un type approchant et décrit dans les cahiers d'habitat. Cependant, le 4060-7 se retrouve habituellement à l'étage subalpin voire alpin et voit donc son cortège floristique riche en espèces caractéristiques de cet étage ou de soulane, à savoir le Raisin d'ours ou encore le pin à crochets. Le site n'est pas très haut, néanmoins l'effet d'exposition chaude prédomine mais avec des formations assez pauvres en espèces.)

Recouvrement : Surface totale : 60 ha – Proportion / site : 1,5% - Nombre d'unités recensées : 22 dont 13 en mosaïque – Localités : plutôt en lisière nord du site et dans 1 ou 2 vallons du site.

Représentativité : Faible

Intérêt patrimonial : Moyen

Dynamique de la végétation : En progression

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

La pratique de l'écobuage a permis de maintenir ces formations ouvertes et de contenir leur densification et leur progression au sein des milieux ouverts (pelouses) mais cette pratique ne semble pas très indiquée pour de plus grandes surfaces et sur des formations plus denses. Le brûlage pied à pied peut être pratiqué.

Le pâturage reste un moyen pour maintenir ces formations ouvertes.

Pas de menace avérée sur ce type d'habitat

3/3	Fourrés à Genévrier commun	31-43
	Landes alpines et boréales	4060

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintenir les landes ouvertes en l'état par le maintien d'une activité pastorale extensive.

Intervenir sur des zones trop refermées par des travaux de débroussaillage mécanique quand le secteur est accessible. Le brûlage ne semble pas avoir d'effet positif sur ce type de milieu, mais reste parfois la seule solution d'ouverture lorsque le secteur est inaccessible aux débroussaillages mécaniques.

Ces milieux sont aussi importants pour les passereaux de montagne (production de baies, cache, lieux de nidification (Bruants,...) et les Galliformes. Intégrer ces landes dans la gestion de l'estive.

Préconisations de gestion conservatoire

Actions	Maintenir ou restaurer une certaine pression de pâturage sur les landes à Genévriers, dans le but de restaurer une mosaïque landes/pelouses/forêts favorable à la diversité de la flore et de la faune. Maîtriser les écobuages et les girobroyages, veiller à l'équilibre de l'habitat à l'échelle du site dans le cadre des commissions d'écobuage et favoriser le débroussaillage en mosaïque sur les landes à Genévriers. Actions de réouverture à envisager au cas par cas s'il s'avère que : - La densité empêche la circulation de la faune ou s'installe sur une pelouse d'intérêt. - Les milieux sont intéressants à réouvrir pour des exploitations pastorales. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation) et intégrer la gestion de ces landes dans le maintien de l'ouverture des milieux.
Fiches Action	E0 : Gestion des estives du site E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan E2 : Gestion de l'estive d'Arize – GP de Bagnères Beaudéan E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E7 : Gestion de l'estive de la Hounade – GP d'Es Pas E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, CCHB, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, Chasseurs locaux

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 1) : Habitats agropastoraux

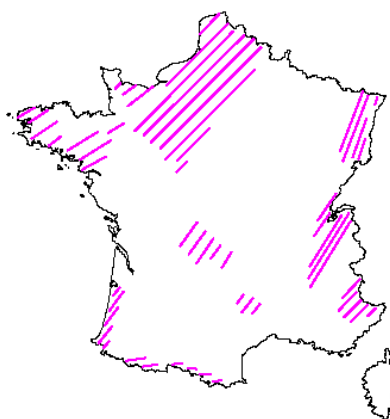
1/3	Pelouse acidiphile à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	35-1*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>, riches en espèces	6230*

Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Oui

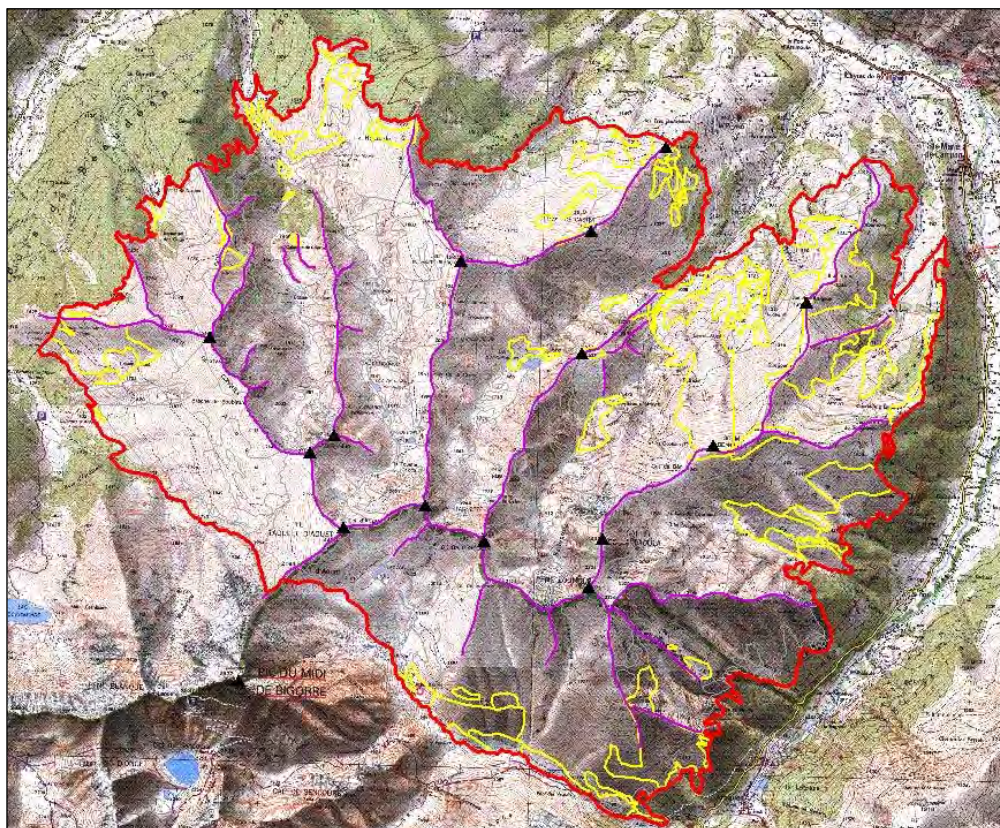
Répartition en Midi-Pyrénées : Habitat surtout présent à l'étage montagnard, pouvant localement occuper des surfaces importantes.

En France et/ou en Europe : Pelouses bien réparties sur l'ensemble des basses montagnes atlantiques ou subatlantiques, en zones montagnardes ou collinéennes de l'Europe centrale et de l'ouest de la Péninsule ibérique.



© I. Bassi / ONF 2006

Répartition sur le site :



2/3	Pelouse acidiphile à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	35-1*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>, riches en espèces	6230*

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) / 6230

Pourrait se rapprocher des types décrits dans le Nord de la France / 6230 – 3 voire même des pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central / 6230 - 4

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Nardetea strictae Rivas Goday in Rivas Goday & Rivas Mart. 1963

Nardetalia strictae Oberd. Ex Preising ss. Bardat et coll. (2004)

Violion caninae Br. - Bl. 1926

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Pelouses siliceuses se développant à l'étage montagnard en limites basses du site et autour des anciennes granges foraines. On les trouve tout de même jusqu'à des altitudes avoisinant les 1900m d'altitude frange à laquelle succèdent les pelouses à Gispert et Nard.

Physionomie et structure : Elles ne sont pas souvent riches en espèces et *Nardus stricta* y est présent. Elles sont de manière quasi systématiquement en dynamique avec des landes à Rhododendrons, Genévriers ou Callune. La végétation peut être assez haute et prendre souvent des aspects de prairies. Ces formations très basses en altitude sont situées dans des zones privées et sont pâturées, voire simplement fauchées (Las Testes).

Cortège floristique : *Agrostis capillaris*, *Achillea millefolium*, *Antennaria dioica*, *Anthoxanthum odoratum*, *Botrychium lunaria*, *Carex caryophyllaea*, *Carex sempervirens*, *Campanula rotundifolia*, *Carex pilulifera*, *Cerastium fontanum*, *Deschampsia flexuosa*, *Dianthus deltoides*, *Festuca rubra*, *Galium saxatile*, *Hieracium pilosella*, *Hieracium lactucella*, *Hieracium phlomoides*, *Jasione laevis*, *Lotus corniculatus*, *L. multiflora*, *Luzula campestris*, *Nardus stricta*, *Pedicularis sylvatica*, *Polygala serpyllifolia*, *P. vulgaris*, *Potentilla erecta*, *Thymus pulegioides*, *Veronica officinalis*, *Viola cornuta*, ...

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/Exemplarité : Bonne à moyenne

Recouvrement : Surface totale : 300 ha – Proportion / site : 8% - Nombre d'unités recensées : 86 dont 36 en mosaïque – Localités : en parties basses limites du site ainsi que sur des replats plus hauts en altitude

Représentativité : Bonne

Intérêt patrimonial : Fort (Présence de *Stemmacantha centauroides* espèce déterminante ZNIEFF – Pyrénées / Biotopes originaux, présents sur des surfaces restreintes).

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Les types fauchés sont assez bien entretenus, mais les lisières forestières riches en Fougère aigle progressent assez rapidement ; plus haut en altitude, ces pelouses sont soumises à une forte dynamique naturelle des ligneux bas (Rhododendron, Genévrier et Callune). Le surpâturage dans certains secteurs d'Arizes pourrait altérer à terme la composition floristique de ces pelouses et les faire tendre vers des pelouses mésophiles assez banales.

3/3	Pelouse acidiphile à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	35-1*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>, riches en espèces	6230*

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintenir la fauche dans les prés privés.

Contenir la fermeture des formations situées plus haut en altitude par un pâturage extensif et/ou restaurer les pelouses par des travaux de débroussaillage mécanique (bas du Peyras / sentier de Niclade).

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s)	Maintenir le pastoralisme extensif. Maintenir ou restaurer une certaine pression de pâturage, dans le but de restaurer une mosaïque landes/pelouses/forêts favorable à la diversité de la flore et de la faune. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation).
Fiche(s) Action	E0 : Gestion des estives du site E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan E2 : Gestion de l'estive d'Arize – GP de Bagnères Beaudéan E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E7 : Gestion de l'estive de la Hounade – GP d'Es Pas E8 : Gestion des prairies mésophiles de Campan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, Chasseurs.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 2) : Habitats agropastoraux

1/3	Pelouses acidiphiles à Nard raide	36-31*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>	6230*

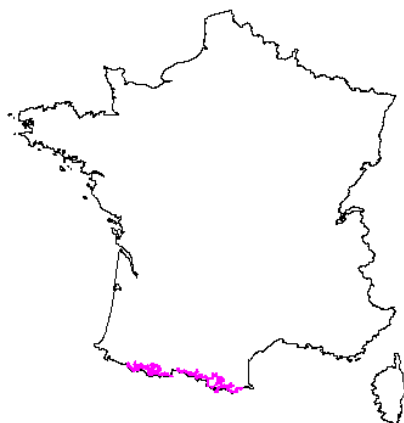
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Oui

Répartition en Midi-Pyrénées : Habitat bien représenté dans les zones d'altitude.

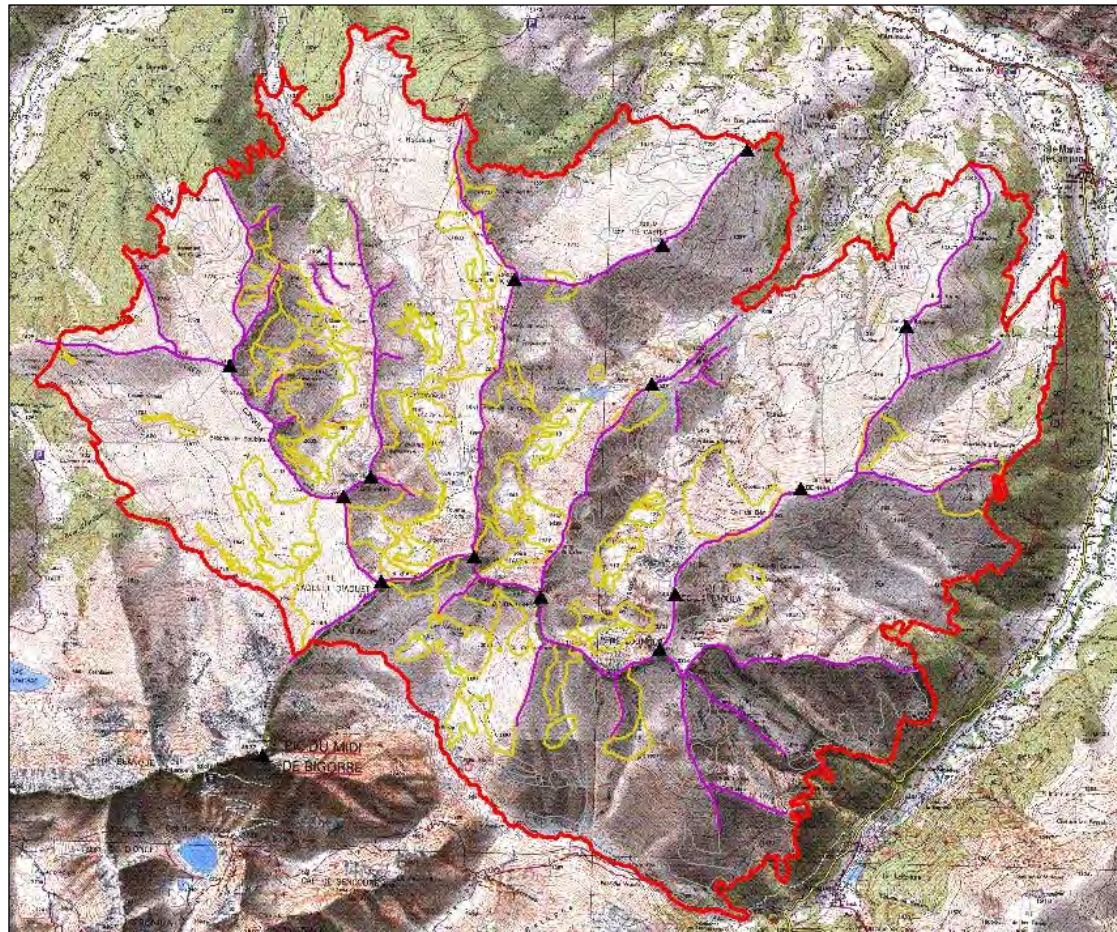
En France : Habitat caractéristique de l'étage subalpin sur substrat acide sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne.

En Europe : Pelouses bien réparties sur l'ensemble des basses montagnes atlantiques ou subatlantiques, en zones montagnardes ou collinéennes de l'Europe centrale et de l'ouest de la Péninsule ibérique.



© I. Bassi / ONF 2006

Répartition sur le site :



2/3	Pelouses acidiphiles à Nard raide	36-31*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>	6230*

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles / Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) / Pelouses acidiphiles montagnardes des Pyrénées / 6230 – 15 – Association du *Festuco microphyllae* – *Nardetum strictae*

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Caricetea curvulae Braun - Blanq. 1948 *nom. cons. propos.*

Caricetalia curvulae Braun - Blanq. *in* Braun - Blanq. & H. Jenny 1926

Nardion strictae Br. - Bl. 1926

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Assez bien représentées sur le site, ces pelouses occupent pratiquement tous les versants. La topographie, l'alimentation en eau et la végétation associée permettent d'affiner les groupements. Les pelouses à Nard se retrouvent le plus souvent en bas de versant, voire sur les replats ou en zone de dépressions ; les pelouses denses à Gispet occupent les hauts de versants à pente plus fortes. *Cf. Fiches suivantes*

Physionomie et structure : Pelouses herbacées plus ou moins rases fermées, avec dans certains cas des touffes de Nard raide bien individualisées. La majorité de ces pelouses est le plus souvent soumise à la dynamique naturelle des ligneux bas (genévrier, rhododendron).

Cortège floristique : *Nardus stricta*, *Galium saxatile*, *Thymus pulegioides*, *Festuca rubra*, *Veronica officinalis*, *Selinum pyrenaicum*, *Conopodium pyrenaicum*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI/ ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne à moyenne

Recouvrement : Surface totale : 368 ha – Proportion / site : 9% - Nombre d'unités recensées : 81 dont 47 en mosaïque – **Localités** : bien réparti sur l'ensemble du site à partir de 1500 m d'altitude.

Représentativité : Bonne

Intérêt patrimonial : Faible

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Forte dynamique des ligneux bas sur ce type de pelouses.

Pâturage extensif essentiel au maintien de ces formations.

3/3	Pelouses acidiphiles à Nard raide	36-31*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>	6230*

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien des habitats en leur état actuel de conservation par un pâturage extensif.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Maintenir le pastoralisme extensif. Intégrer les pelouses humides à Nard dans la gestion des zones humides. Maintenir ou restaurer une certaine pression de pâturage, dans le but de restaurer une mosaïque landes/pelouses/forêts favorable à la diversité de la flore et de la faune. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation).
Fiche(s) Action :	E0 : Gestion des estives du site E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan E2 : Gestion de l'estive d'Arize – GP de Bagnères Beaudéan E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E7 : Gestion de l'estive de la Hounade – GP d'Es Pas E8 : Gestion des prairies mésophiles de Campan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, chasseurs

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 2) : Habitats agropastoraux

1/3	Pelouse humides à Nard raide	36-312*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>	6230*

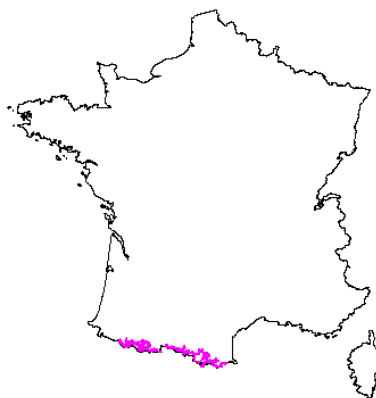
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Oui

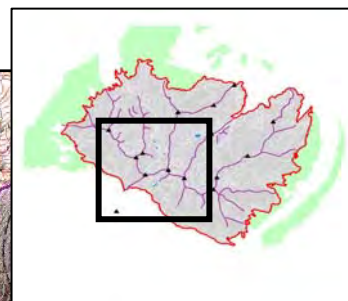
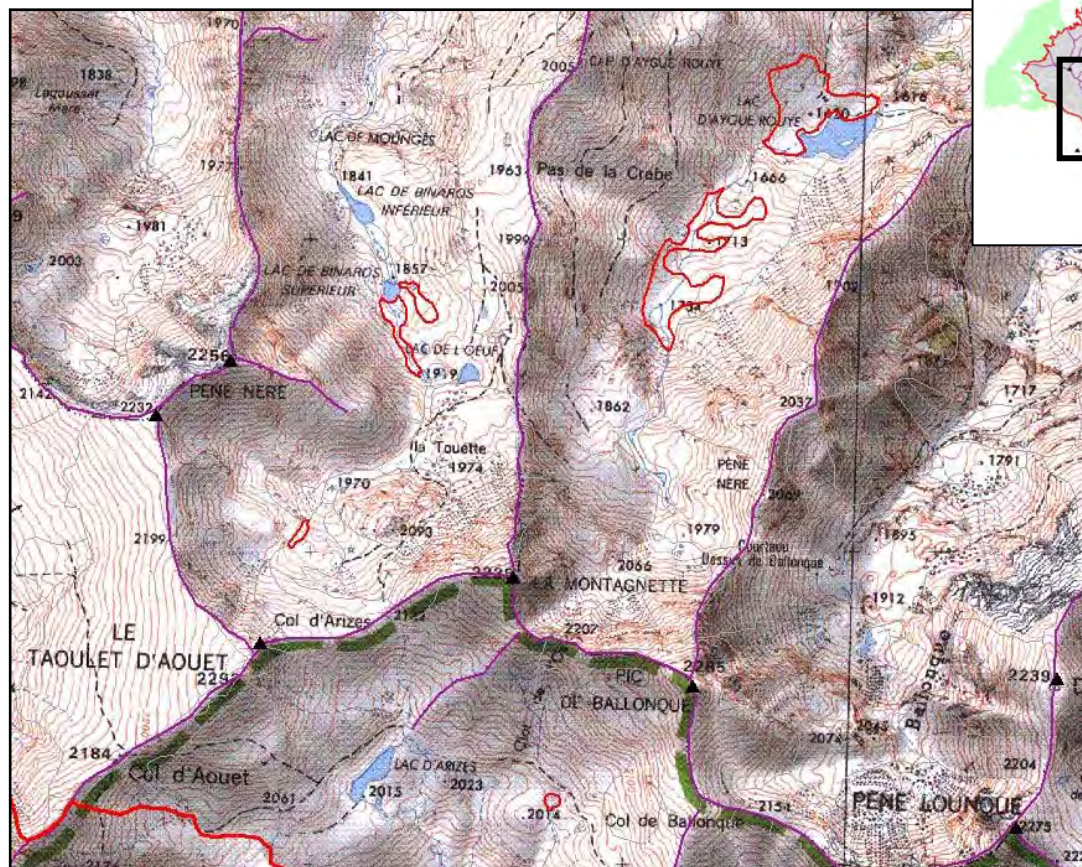
Répartition en Midi-Pyrénées : Habitat bien représenté dans les zones d'altitude.

En France : Habitat caractéristique de l'étage subalpin sur substrat acide sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne.

En Europe : Pelouses bien réparties sur l'ensemble des basses montagnes atlantiques ou subatlantiques, en zones montagnardes ou collinéennes de l'Europe centrale et de l'ouest de la Péninsule ibérique.



Répartition sur le site :



2/3	Pelouse humides à Nard raide	36-312*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>	6230*

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles / Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) / Pelouses acidiphiles montagnardes des Pyrénées / 6230 - 15

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Caricetea curvulae Braun - Blanq. 1948 *nom. cons. propos.*

Caricetalia curvulae Braun - Blanq. *in* Braun - Blanq. & H. Jenny 1926

Nardion strictae Br. - Bl. 1926

Selino pyrenaei* – *Nardetum strictae Braun - Blanq. 1948

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Assez peu représentées sur le site, ces pelouses se développent le plus souvent aux abords des ruisseaux et/ou des lacs sur des replats ou des dépressions en continuité des pelouses mésophiles à Nard environnantes.

Physionomie et structure : Habitat mal décrit dans la typologie du site ; ce sont le plus souvent des pelouses rases fermées et denses assez uniformes et pauvres en espèces.

Cortège floristique : *Nardus stricta*, *Selinum pyrenaeum*, *Trifolium alpinum*, *Carex nigra*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne à moyenne (même si peu de référence terrain pour l'évaluer)

Recouvrement : Surface totale : 6 ha – Proportion / site : 0,1% - Nombre d'unités recensées : 6 (toutes en mosaïque) – Localités : Amont du lac supérieur de Binaros, amont du lac d'Aygue Rouye, tout au long du ruisseau d'Aygue Rouye (partie haute)

Représentativité : Faible

Intérêt patrimonial : Faible

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Observation de traces de piétinement de bovins autour du lac d'Aygue Rouye.

Dynamique des ligneux bas assez peu marquée dans ce type de pelouse à Nard.

3/3	Pelouse humides à Nard raide	36-312*
	Formations siliceuses montagnardes à <i>Nardus stricta</i>	6230*

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien des habitats en leur état actuel de conservation par un pâturage extensif.

Maintenir les habitats dans un bon état de conservation (lac d'Aygue Rouye notamment).

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Maintenir le pastoralisme extensif. Intégrer les pelouses humides à nard dans la gestion des zones humides. Maintenir ou restaurer une certaine pression de pâturage, dans le but de restaurer une mosaïque landes/pelouses/forêts favorable à la diversité de la flore et de la faune. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation).
Fiche(s) Action :	E0 : Gestion des estives du site E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux de Campan, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, chasseurs

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 2) : Habitats agropastoraux

1/3	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	36-314
		6140

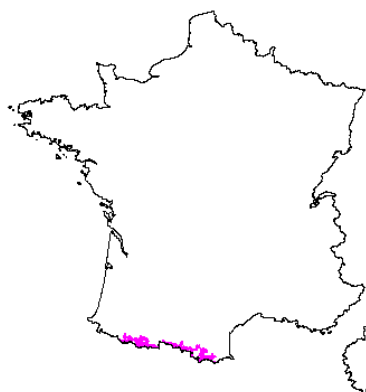
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Habitat bien représenté à l'échelle régionale.

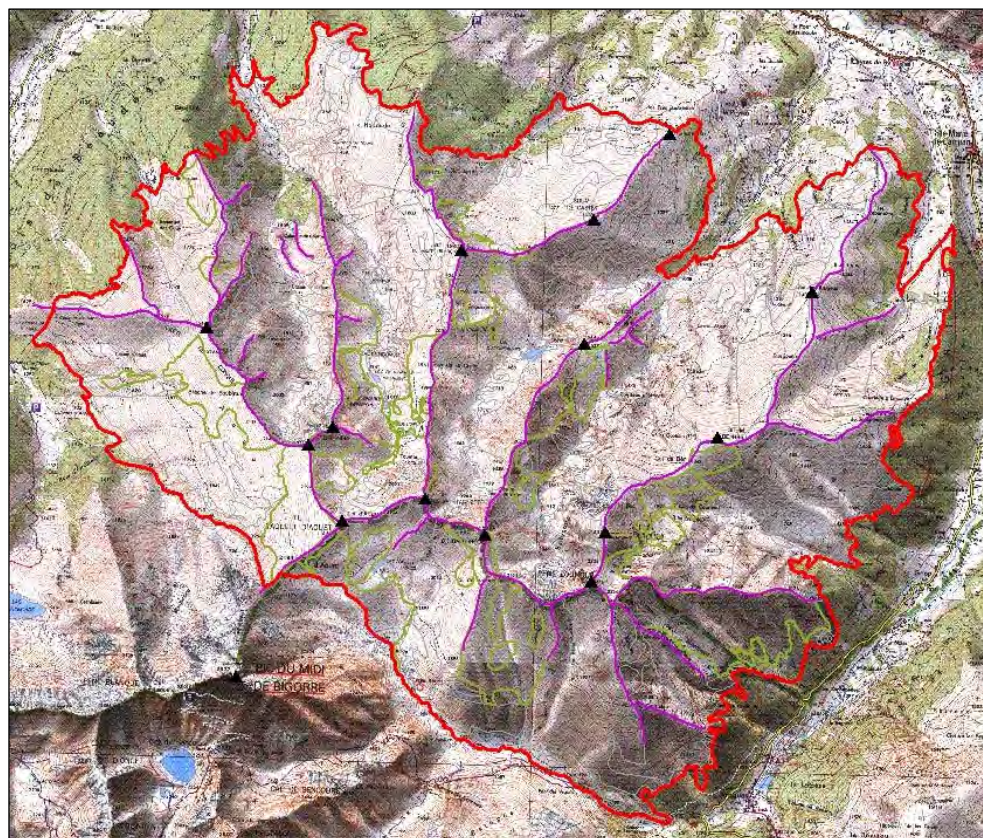
En France : Habitat caractéristique des étages subalpin et alpin inférieur des Pyrénées.

En Europe : Répartition européenne restreinte à la France et à l'Espagne (*Festuca eskia* étant une espèce endémique pyrénéenne).



© I. Bassi / ONF 2006

Répartition sur le site :



2/3	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	36-314
		6140

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles / Pelouses acidiphiles et mésophiles pyrénéennes denses à Gispét / 6140 - 1

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Caricetea curvulae Braun - Blanq. 1948 *nom. cons. propos.*

Caricetalia curvulae Braun - Blanq. *in* Braun - Blanq. & H. Jenny 1926

Nardion strictae Br. - Bl. 1926

Ranunculo pyrenaei – Festucetum eskiae Nègre 1969

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Pelouses acidiphiles mésophiles d'altitude. On retrouve cependant ces formations à des altitudes plus basses ; dans certains cas il est difficile de trancher entre une pelouse à Nard et une pelouse dense à Gispét : la composition floristique étant le plus souvent approchante. Les pelouses denses à Gispét se développent plus sur les versants et les pelouses à Nard proprement dites se situent plutôt sur les replats et dépressions.

Physionomie et structure : Pelouses denses et uniformes et dominées par le Gispét (*Festuca eskia*).

Cortège floristique : *Nardus stricta*, *Galium saxatile*, *Thymus pulegioides*, *Festuca eskia*, *Carex sempervirens*, *Veronica officinalis*, *Potentilla erecta*, *Trifolium alpinum*, *Jasione laevis*, *Campanula rotundifolia*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne à moyenne

Recouvrement : Surface totale : 478 ha – Proportion / site : 12% - Nombre d'unités recensées : 46 dont la moitié en mosaïque – Localités : bien réparti sur l'ensemble du site

Représentativité : Bonne

Intérêt patrimonial : Faible à moyen (Habitat déterminant pour les ZNIEFF – Pyrénées / Habitat endémique mais bien représenté à l'échelle régionale)

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Forte dynamique naturelle des ligneux bas sur ce type de pelouse.

Maintien des zones ouvertes par le pâturage extensif.

3/3	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	36-314
		6140

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintenir les milieux dans leur état de conservation actuel par un pâturage extensif. Les secteurs envahis par les ligneux bas sont pour la plupart situés dans des secteurs inaccessibles à des engins de débroussaillage. Le feu n'est pas indiqué pour limiter la dynamique du Rhododendron.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Maintenir le pastoralisme extensif.
	Maintenir ou restaurer une certaine pression de pâturage, dans le but de restaurer une mosaïque landes/pelouses/forêts favorable à la diversité de la flore et de la faune.
	Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation).
Fiche(s) Action :	E0 : Gestion des estives du site E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan E2 : Gestion de l'estive d'Arize – GP de Bagnères Beaudéan E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E7 : Gestion de l'estive de la Hounade – GP d'Es Pas E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, chasseurs.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 1) : Habitats agropastoraux

1/3	Pelouses calcicoles psychrophiles	36-4112
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170

Directive habitat : Oui

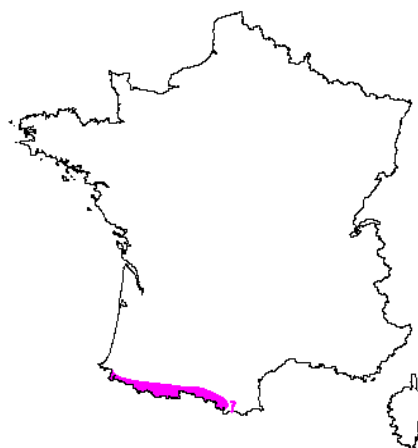
Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Assez localisé.

En France : Habitat(s) décrit(s) endémiques du massif pyrénéen.

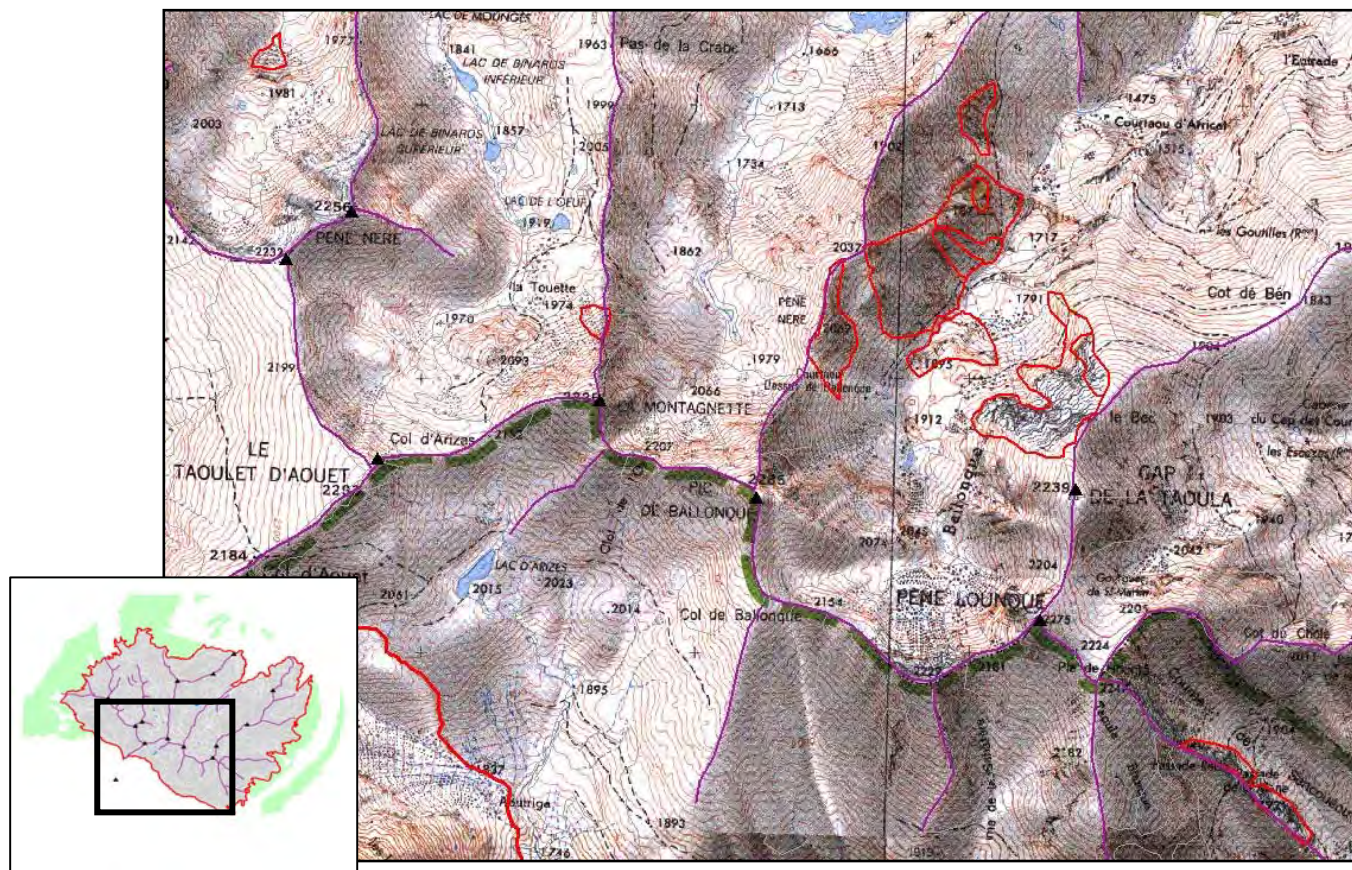
En Europe : De manière générale, le code Natura 2000 6170 (sous type 1 = code Corine 36-41) regroupe les pelouses des étages subalpin et alpin inférieur des Alpes, des Pyrénées, des montagnes de la péninsule balkanique et localement dans les Apennins et le Jura.

Thalictrum macrocarpum →



© I. Bassi / ONF 2006

Répartition sur le site :



2/3	Pelouses calcicoles psychrophiles	36-4112
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles / Pelouses calcaires alpines et subalpines / Sous type 1 – Pelouses calciphiles fermées alpines = pelouses à *Carex ferruginea* et communautés apparentées : Pelouses calcicoles orophiles méso hygrophiles des Pyrénées / 6170 – 3 (1)
Pelouses mésophiles des vires et pieds de falaises calcaires ombragées des Pyrénées / 6170 – 4 (2)
Association du *Dryado octopetalae-Salicetum pyrenaici*

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Festuco – Seslerietea Barbero & Bonin 1969

(1) **Primulion intricatae** Braun - Blanquet ex Vigo 1972

(2) **Laserpition nestleri – Ranunculion thorae** Vigo

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : On distingue 2 types : (1) Pelouses d'ombrées sur pentes modérées entre 1600 et 2200 m d'altitude (2) Pelouses de vires et de falaises entre 1700 et 2000 m d'altitude.

Physionomie et structure : les 2 types sont des pelouses calcaires assez fermées à grande diversité floristique

Cortège floristique : *Carex sempervirens*, *Dryas octopetala*, *Leontopodium alpinum*, *Bupleurum angulosum*, *Thalictrum macrocarpum*, *Aquilegia pyrenaica*, *Hypericum nummularium*, *Ranunculus thora*, *Valeriana sp.*, *Saxifraga longifolia*,...

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65 – F. BRUDERERE / DDAF

Date(s) d'observation : 2002, 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Inconnue à bonne (certaines unités ont été décrites en 2002 sans précision de relevés floristiques de référence).

Recouvrement : Surface totale : 30 ha – Proportion / site : 0,7% - Nombre d'unités recensées : 12 dont 7 en mosaïque – Localités : versant nord de la Montagnette, versants Nord ouest et nord est du vallon de Ballounque

Représentativité : Très faible

Intérêt patrimonial : Fort (Habitats déterminant pour les ZNIEFF – Pyrénées / Présence de l'Edelweiss *Leontopodium alpinum* espèce déterminante pour les ZNIEFF – Pyrénées)

Dynamique de la végétation : Stable

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Dynamique faible des ligneux sur ces types d'habitats de par leur localisation et leurs conditions stationnelles.

Risque de cueillette des Edelweiss par les promeneurs, mais les zones sont assez peu accessibles et sont éloignées des sentiers existants.

3/3	Pelouses calcicoles psychrophiles	36-4112
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien des habitats en leur état actuel de conservation par un pâturage extensif.

Amélioration des connaissances sur la répartition et la composition des 2 types d'habitat sur le site.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Maintenir le pastoralisme extensif. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation).
Fiche(s) Action :	E0 : Gestion des estives du site E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 1) : Habitats agropastoraux

1/3	Pelouses calcicoles bien exposées à Fétuque de Gautier et/ou à Sesslerie bleue	36-43(4)
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170

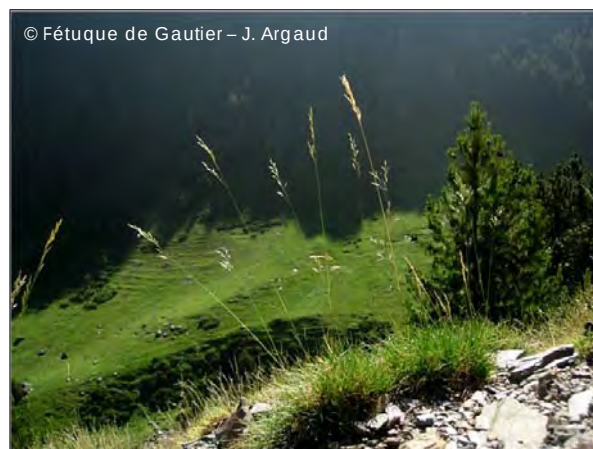
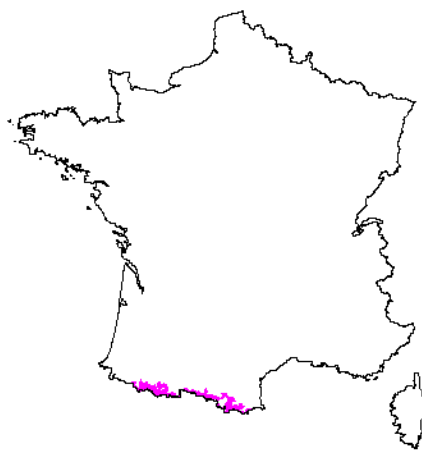
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

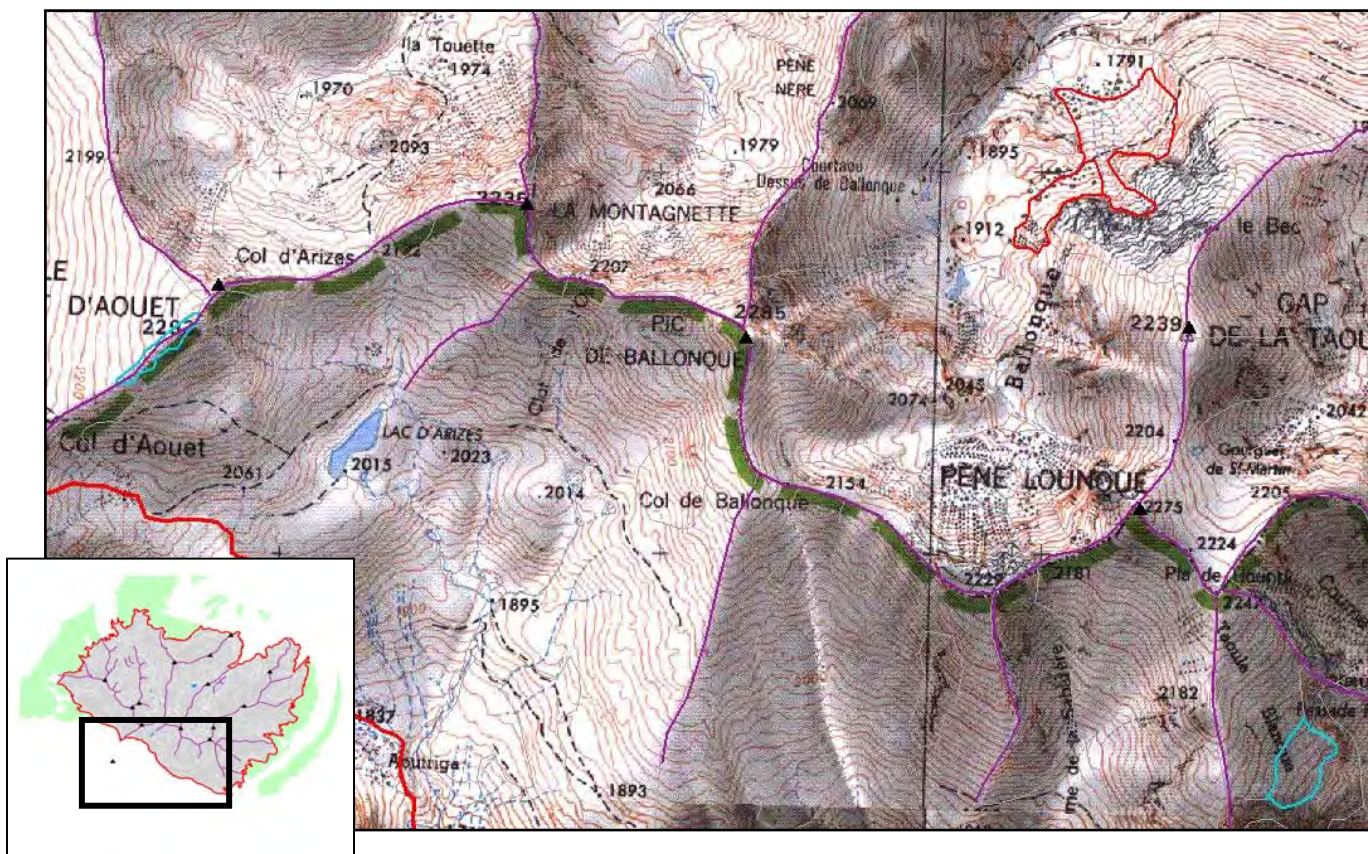
Répartition en Midi-Pyrénées : Très localisé.

En France : Habitat décrit endémique du massif pyrénéen.

En Europe : De manière générale, le code 6170 (sous type 3 = code CORINE 36-43) regroupe les pelouses calcicoles en gradins ou en guirlandes des Alpes, Carpates, Pyrénées, des montagnes de la péninsule balkanique et des montagnes méditerranéennes, avec des avant postes très locaux dans le Jura.



Répartition sur le site : Contour bleu : Pelouse à Sesslerie bleue / Contour rouge : Pelouse à Fétuque de Gautier



2/3	Pelouses calcicoles bien exposées à Fétuque de Gautier et/ou à Sesslerie bleue	36-43
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles / Pelouses calcaires alpines et subalpines / Sous type 3 – Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes / Pelouses calcicoles orophiles sèches des Pyrénées / 6170 – 14

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Festuco – Seslerietea Barbero & Bonin 1969

Festucion scopariae Braun - Blanquet

Code CORINE 36.434= Pelouses en gradins à Fétuque de Gautier (1)

Code CORINE 36.43X= Pelouses rocailleuses à Sesslerie bleue (2)

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : les 2 types se retrouvent sur substrat calcaire, sur des crêtes et / ou des versants chauds bien exposés sur de fortes pentes, à l'étage subalpin de 1900 à 2000 m d'altitude pour le type (1) et à plus de 2000 m d'altitude pour le type (2).

Physionomie et structure : Pelouses ouvertes le plus souvent assez rocailleuses.

Cortège floristique : *Festuca scoparia*, *Sesleria caerulea*, *Asperula cynanchica*, *Bupleurum ranunculoides*, *Erinus alpinus*, *Helianthemum nummularium*, *Teucrium pyrenaicum*

Observation sur le site

Observateur(s) : F. BRUDERERE / DDAF ; I. BASSI / ONF 65 **Date(s) d'observation** : 2002, 2006-2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Inconnue à moyenne (pelouses décrites par F. BRUDERERE ; pas de relevés de référence).

Recouvrement : Surface totale : 36-43 = 3 ha / 36-434 = 8 ha – Proportion / site : 36-43 = <0,1% / 36-434 = 0,2% - Nombre d'unités recensées : 36-43 = 2 / 36-434 = 2 – Localités : Habitats très localisés 36-43 = crêtes du Taoulet d'Aouet / 36-434 : Eboulis et zones rocailleuses sous les falaises de Ballounque.

Représentativité : Faible à très faible

Intérêt patrimonial : Moyen à fort (Pelouses à Fétuque de Gautier = habitat déterminant ZNIEFF – Pyrénées / Communautés riches en endémiques)

Dynamique de la végétation : Inconnue à stable

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen (habitat mal décrit)

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Pas de facteur de dégradation avéré ; ces pelouses stabilisent les éboulis de pieds de falaises calcaires.

3/3	Pelouses calcicoles bien exposées à Fétuque de Gautier et/ou à Sesslerie bleue	36-43
	Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien des habitats en leur état actuel de conservation par un pâturage extensif. Maintenir un pâturage ovin de début de saison dans les pelouses à Fétuque de Gautier.

Améliorer la connaissance sur la répartition et la caractérisation de cet habitat sur le site.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Maintenir le pastoralisme extensif. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation).
Fiche(s) Action :	E0 : Gestion des estives du site E1 : Gestion de l'estive d'Aouet – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, CCHB, CBNP MP, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 4 (Volume 1) : Habitats agropastoraux

1/3	Mégaphorbiaies	37-7 / 37-8
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnards à alpin	6430

Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

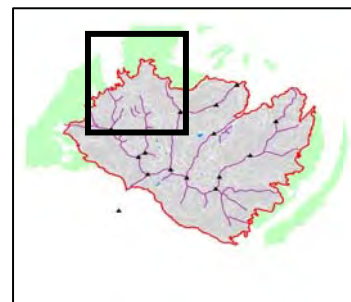
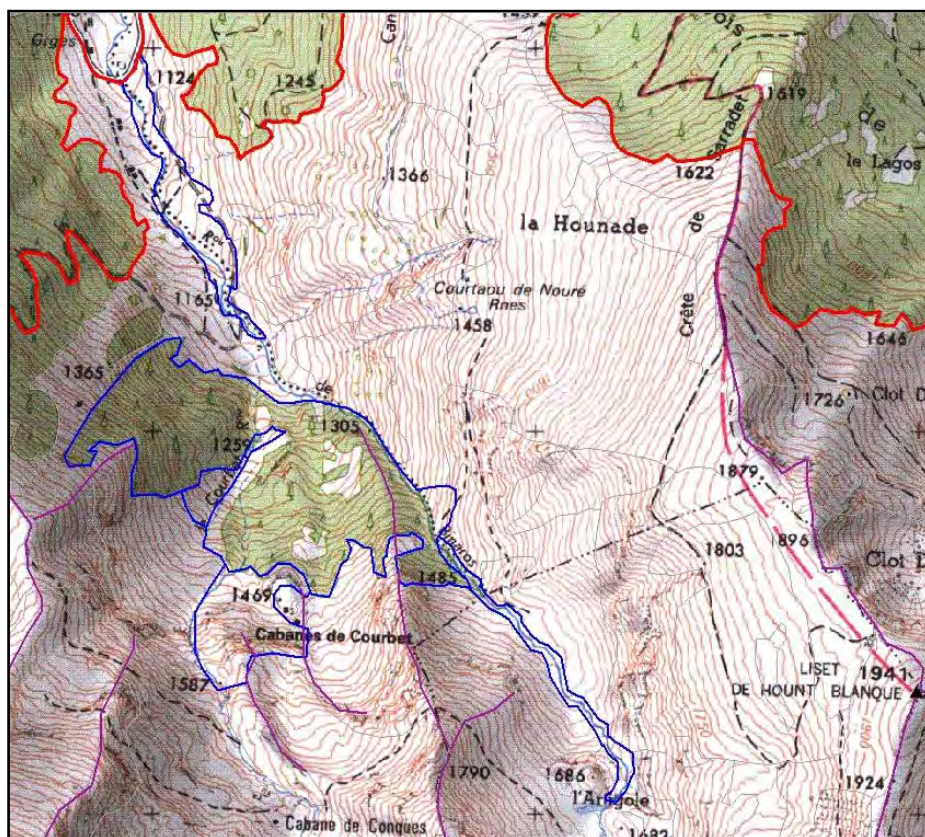
Répartition en Midi-Pyrénées : Habitats très morcelés sur de petites surfaces, souvent localisés.

En France : Les habitats décrits sont endémiques du massif pyrénéen plutôt dans sa partie occidentale soumise à des climats plus atlantiques.

En Europe : Tous les types de mégaphorbiaies se retrouvent en France, en Allemagne, au Royaume Uni et en Belgique.



Répartition sur le site :



2/3	Mégaphorbiaies	37-7 / 37-8
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles / Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin / Sous type C : Mégaphorbiaies montagnardes à alpines / Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des Pyrénées / 6430 – 9

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Mulgedio alpini - Aconitetea variegati Hadač & Klika in Klika & Hadač 1944

(1) **Calamagrostion arundinaceae** (Luquet 1926) Jeník 1961 – Code CORINE : 37.82

(2) **Adenostylin alliariae** Braun – Blanq. 1926 – Code CORINE : 37.83

Un autre type de mégaphorbiaies se développe à des altitudes plus basses ; Il s'agit de mégaphorbiaies de basses altitudes à *Filipendula ulmaria*.

Code Cahier d'habitats : Formations herbacées naturelles et semi naturelles / Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin / Sous type B : Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Filipendulo ulmariae – Convolvuletea sepium Géhu & Géhu – Franck 1987

Filipenduletalia ulmariae B. Foucault & Géhu ex B. Foucault 1984 *nom. inval.* – Code CORINE : 37.7

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Habitat se développant sous climat plutôt atlantique à l'étage montagnard le plus souvent dans des secteurs assez ombragés : sous bois, bords de cours d'eau en situation encaissée.

Physionomie et structure : Végétation de grandes herbes autour des granges mais aussi en lisières forestières hautes. On observe aussi en lisière forestière et en bord de cours d'eau des formations plus subalpines à *Adenostyles alliariae* et en amont à *Filipendula ulmaria*, *Calamagrostis arundinacea*.

Cortège floristique : (1) Pour les formations autour des granges : *Cicerbita plumieri*, *Astrantia major*, *Geranium sylvaticum*, *Heracleum sphondylium* ssp. *pyrenaicum*, *Athyrium distentifolium*

(2) Pour les formations en forêt, lisières et bords de cours d'eau : *Calamagrostis arundinacea*, *Lilium martagon*, *Thalictrum aquilegifolium*, *Cicerbita plumieri*, *Adenostyles alliariae*, *Valeriana pyrenaica*,...

Observation sur le site

Observateur(s) : I. Bassi / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne

Recouvrement : Surface totale : 37-82 = 0,5 ha / 37-83 = 4 ha – Proportion / site : 37-82 = <0,1% / 37-83 = 0,1% - Nombre d'unités recensées : 37-82 = 1 / 37-83 = 4 (toutes en mosaïque) – Localités : 37-82 = autour d'une grange dans le secteur du Peyras – Las Testes / 37-83 = en bordure du ruisseau de Binaros et en formation intra forestière ou de lisière au sein du bois de Dantayente.

Représentativité : Faible à très faible

Intérêt patrimonial : Fort

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

3/3	Mégaphorbiaies	37-7 / 37-8
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnards à alpin	6430

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Aucun facteur de dégradation si ce n'est la dynamique de la Fougère aigle qui pourrait à long terme supplanter ces types de formations.

Menace potentielle : fauche ou enrichissement en espèces nitrophiles (*Chenopodium*, *Urtica*, *Rumex*) autour des granges et piétinement par les troupeaux bovins.

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Eviter de mettre ces formations trop en lumière lors d'exploitation éventuelle de bois (pas de perspective pour le moment dans le Bois de Dantayente).

Contenir la dynamique de la Fougère aigle dans les lisières forestières et les formations intra forestières.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Aucune intervention n'est à envisager compte tenu du caractère naturel de ce type de végétation, hormis la lutte contre les espèces végétales envahissantes, l'expérimentation sur la restauration de l'habitat et le suivi de végétation.
Fiche(s) Action :	H1 : Gestion et suivi des habitats forestiers
Acteurs concernés	Propriétaires privés, gestionnaires pastoraux, gestionnaires forestiers

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 3 : Habitats humides

1/3	Sapinières, Hêtraies acidiphiles	41-12
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	9120

Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Habitat bien représenté dans les zones de montagne.

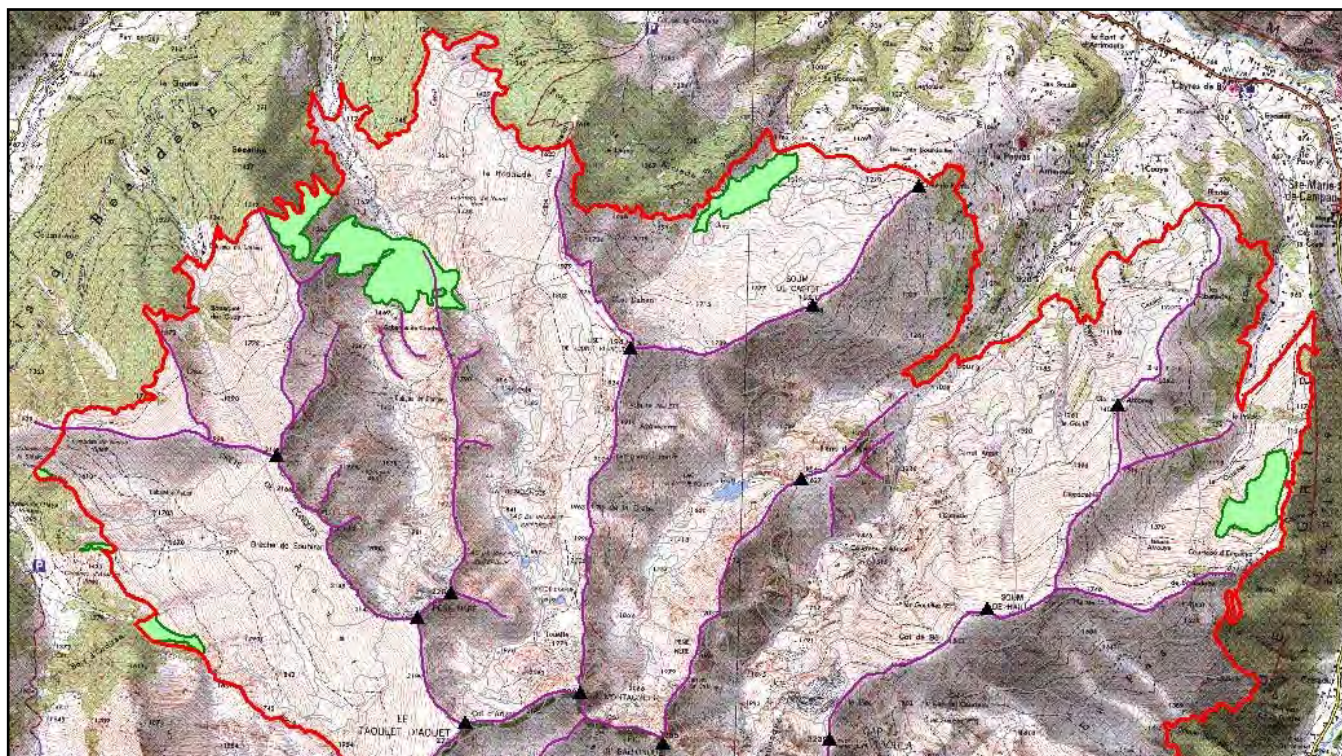
En France : Type d'habitat assez largement répandu dans le Nord Ouest, le massif central, les Pyrénées, le Morvan et pus rare dans le bassin parisien, les Pays de la Loire, le Bassin Aquitain.

En Europe : Habitat représentatif du domaine atlantique et bien réparti sur l'ensemble des pays de l'Europe de l'Ouest.



© I. Bassi / ONF - 2007

Répartition sur le site :



2/3	Sapinières, Hêtraies acidiphiles	41-12
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	9120

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Forêts - Forêts de l'Europe tempérées / Hêtraies (ou Hêtraies sapinières) acidophiles atlantiques à sous bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* / 9120 - 3

Syntaxon(s) phytosociologiques :

⇒ **Faciès à Sapin :**

Quercus roboris* – *Fagetea sylvaticae Braun - Blanq. & Vliegler in Vliegler 1937

Fagetalia sylvaticae Pawł. In Pawł., Sokołowski & Wallisch 1928

Fagenalia sylvaticae Rameau subord. nov. hoc loco

Luzulo luzuloidis* – *Fagion sylvaticae W. Lohmeyer & Tüxen in Tüxen 1954

Galio rotundifolii* – *Abietenion albae Oberd. 1962

⇒ **Faciès à Hêtre :**

Quercus roboris* – *Fagetea sylvaticae Braun - Blanq. & Vliegler in Vliegler 1937

Fagetalia sylvaticae Pawł. In Pawł., Sokołowski & Wallisch 1928

Fagenalia sylvaticae Rameau subord. nov. hoc loco

Luzulo luzuloidis* – *Fagion sylvaticae W. Lohmeyer & Tüxen in Tüxen 1954

Ilici aquifolii* – *Fagenion sylvaticae (Br. – Bl. 1967) Rivas Mart. 1973

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Hêtraies ou Sapinières hêtraies acidiphiles installées sur de fortes pentes (> 45°) et le plus souvent en versant nord et à des altitudes variant de 1300 à 1550 m. Le sous bois est assez pauvre mais recouvert de mousses et plus ou moins riche en Rhododendron et Myrtille.

Physionomie et structure : Strate dominée par le Sapin (sauf faciès à Hêtre pour une unité) ; Strate arbustive assez pauvre en Houx et strate herbacée très pauvre (dominance de Canche flexueuse, Myrtille).

Cortège floristique : Pour le faciès à Sapin : *Abies alba*, *Galium rotundifolium*, *Deschampsia flexuosa*, *Prenanthes purpurea*, Mousses / Pour le faciès à Hêtre : *Fagus sylvatica*, *Ilex aquifolium*, *Vaccinium myrtillus* (en situation sommitale), *Deschampsia flexuosa*.

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Moyenne

Recouvrement : Surface totale : 50 ha – Proportion / site : <1,5% - Nombre d'unités recensées : 7 dont 2 en mosaïque Localités : Ces forêts sont observées dans le bois de Campan (vers la tourbière de Niclade, le bois privé de Beaudéan Dantayente, et les parcelles des bois de Pouzac et de Bagnères de Bigorre en versant sud d'Aouet (le plus souvent en configuration de confinement).

Représentativité : Faible

Intérêt patrimonial : Faible

Dynamique de la végétation : Stable

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Aucune menace avérée ; Pas d'exploitation forestière en cours ni prévisionnelle.

3/3	Sapinières, Hêtraies acidiphiles	41-12
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	9120

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Eviter la transformation des peuplements avec d'autres essences que celles qui composent l'habitat.

Maintenir et favoriser le mélange des essences et la régénération naturelle.

Laisser vieillir quelques gros bois de manière isolé et/ou sous forme d'îlots de sénescence.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Déconseiller la transformation des peuplements. La transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat conduirait à obtenir un état autre que l'habitat à privilégier. Pas de coupes sur de grandes surfaces. S'efforcer de conserver la diversité des essences autres que le hêtre. Quand le Houx est présent, on s'efforcera de ne pas entraîner sa disparition. Régénération naturelle à privilégier. Maintenir les clairières et les ourlets préforestiers. Maintien d'arbres morts, sénescents ou creux et vieillissement de certains îlots.
Fiche(s) Action :	H1 : Gestion et suivi des habitats forestiers
Acteurs concernés	Propriétaires privés, gestionnaires forestiers, Communes.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 1 (Volume 1) : Habitats forestiers

1/3	Buttes ombrotrophes à Sphaignes	51-11*
	Tourbières hautes actives	7110*

Directive habitat : Oui

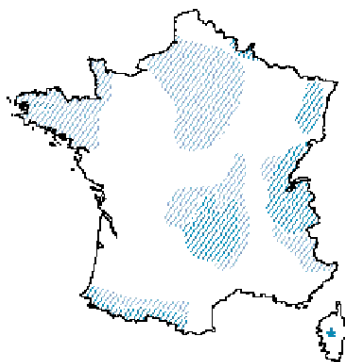
Habitat prioritaire : Oui

Répartition en Midi-Pyrénées : En régression, très localisé.

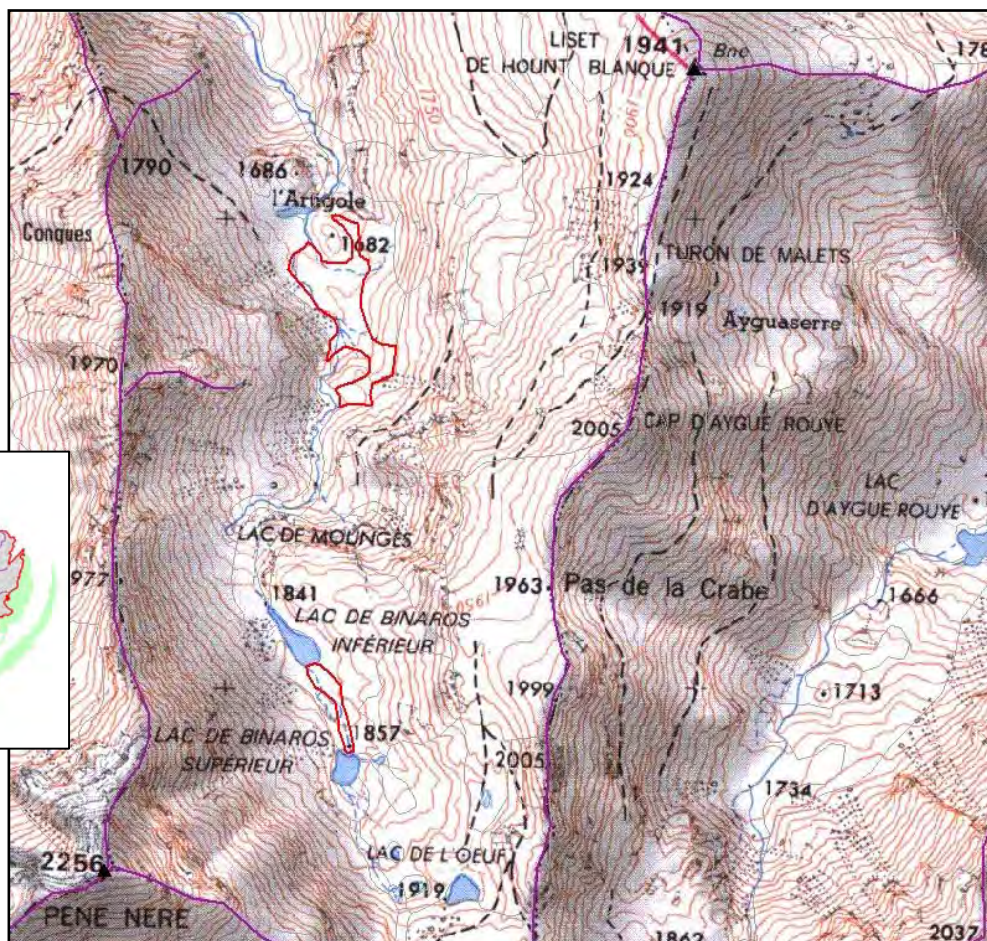
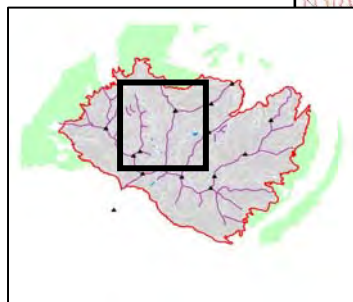
En France : Habitat présent sur une grande partie du territoire mais en plus fortes concentrations dans les régions de moyenne montagne ou à l'étage intermédiaire (montagnard) des hautes montagnes (Vosges, Jura, Alpes du Nord, Massif central, Pyrénées), également dans le Massif armoricain, le bassin parisien et les Ardennes.

Drosera rotundifolia →

En Europe : Les tourbières hautes actives intactes ou quasi intactes n'existent pratiquement plus en Europe sauf en Finlande et en Suède où ces formations sont le type de complexe tourbeux prédominant dans les régions hémiboréale et boréo-méridionale.



Répartition sur le site :



2/3	Buttes ombrotrophes à Sphaignes	51-11*
	Tourbières hautes actives	7110*

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Tourbières hautes et tourbières basses / Tourbières hautes actives / 7110 - 1

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Oxycocco palustris – Sphagnetes magellanic Braun - Blanq. & Tüxen ex V. West., Dijk & Paschier 1946
Erico tetralicis – Sphagnetalia papillo Schwick. 1940
Ericion tetralicis Schwick. 1933

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Elles se rencontrent à l'étage montagnard entre 1600 et 1900m d'altitude. L'alimentation hydrique de ces formations est entièrement ombrotrophique c'est à dire par les précipitations. Elles nécessitent donc des conditions climatiques particulièrement atlantiques.

Physionomie et structure : Buttes de Sphaignes rouges (non ou peu déterminées) avec présence ou non de *Drosera rotundifolia*, le plus souvent en bord de ruisseaux mais déconnectées du réseau et même au sein de landes denses à Rhododendron ou Callune. Aux alentours, dans les dépressions, formations à *Trichophorum caespitosum* et le plus souvent en mélange avec des formations alcalines du *Caricion davallianae*.

Enfin, ce type de buttes ombrotrophes est peut être plus étendu que cela sur le site ; mais bien souvent les buttes de Sphaignes à *Drosera rotundifolia* sont composées de sphaignes vertes non ombrotrophes et relèvent donc des *Caricion fuscae*.

Cortège floristique : *Sphagnum capillifolium*, *Sphagnum magellanicum*, *Sphagnum russowii*, *Polytrichum commune*, *P. strictum*, *Drosera rotundifolia*, *Calluna vulgaris*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne

Recouvrement : Surface totale : <1 ha – Proportion / site : <0,01% - Nombre d'unités recensées : 2 (toutes en mosaïque) – **Localités** : Vallon de Binaros

Représentativité : Très faible

Intérêt patrimonial : Fort (Habitat déterminant ZNIEFF – Pyrénées / Présence de *Drosera rotundifolia* espèce déterminante ZNIEFF – Pyrénées / Très haute valeur patrimoniale au niveau européen et national)

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menace potentielle : assèchement naturel, piétinement par les troupeaux bovins (un piétinement modéré n'est pas forcément négatif).

Menace avérée : dynamique forte des ligneux comme le Rhododendron.

3/3	Buttes ombrotrophes à Sphaignes	51-11*
	Tourbières hautes actives	7110*

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Améliorer la connaissance sur ce type d'habitat sur le site.

Maintenir les unités recensées en bon état de conservation et suivre leur évolution dans le temps.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Favoriser un pastoralisme extensif afin de maintenir l'ouverture du milieu tout en évitant le sur-piétinement. Maîtriser et fractionner les écobuages afin de ne pas assécher le milieu. Les actions de réouverture des secteurs de tourbières qui pourraient être colonisés par les ligneux sont à envisager au cas par cas. L'absence de drainage et le maintien de la qualité physico-chimique des eaux doivent être assurés à l'échelle du bassin versant. Ce type d'habitat est dépendant de l'ensemble du complexe hydrique dans lequel il est inclut, souvent sous forme de mosaïque, avec d'autres types d'habitats humides et de pelouses. Assurer un suivi de l'évolution de ce type d'habitat et améliorer la connaissance de la gestion de cet habitat au niveau local. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation.
Fiche(s) Action :	Aucune action ciblée directement sur ces milieux. Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, CBNP MP

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 3 : Habitats humides

1/3	Bas marais alcalin pyrénéen	54-24
	Tourbières basses alcalines	7230

Directive habitat : Oui

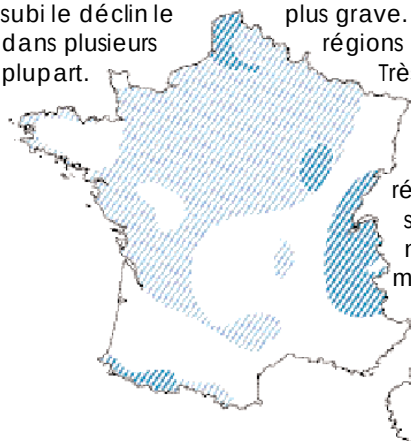
Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Habitat globalement bien réparti sur la zone pyrénéenne.

Swertia perennis →

En France : L'habitat de bas marais alcalin décrit ci après se rencontre en Lorraine, en Champagne orientale et en Bourgogne, dans le Jura et les Alpes, dans les Pyrénées ou encore dans les Causses.

En Europe : Les bas - marais alcalins sont exceptionnellement dotés d'espèces spectaculaires, spécialisées, d'aire très limitée. Ils figurent parmi les habitats qui ont subi le déclin le plus grave. Ils sont essentiellement éteints dans plusieurs régions et gravement menacés dans la plupart.



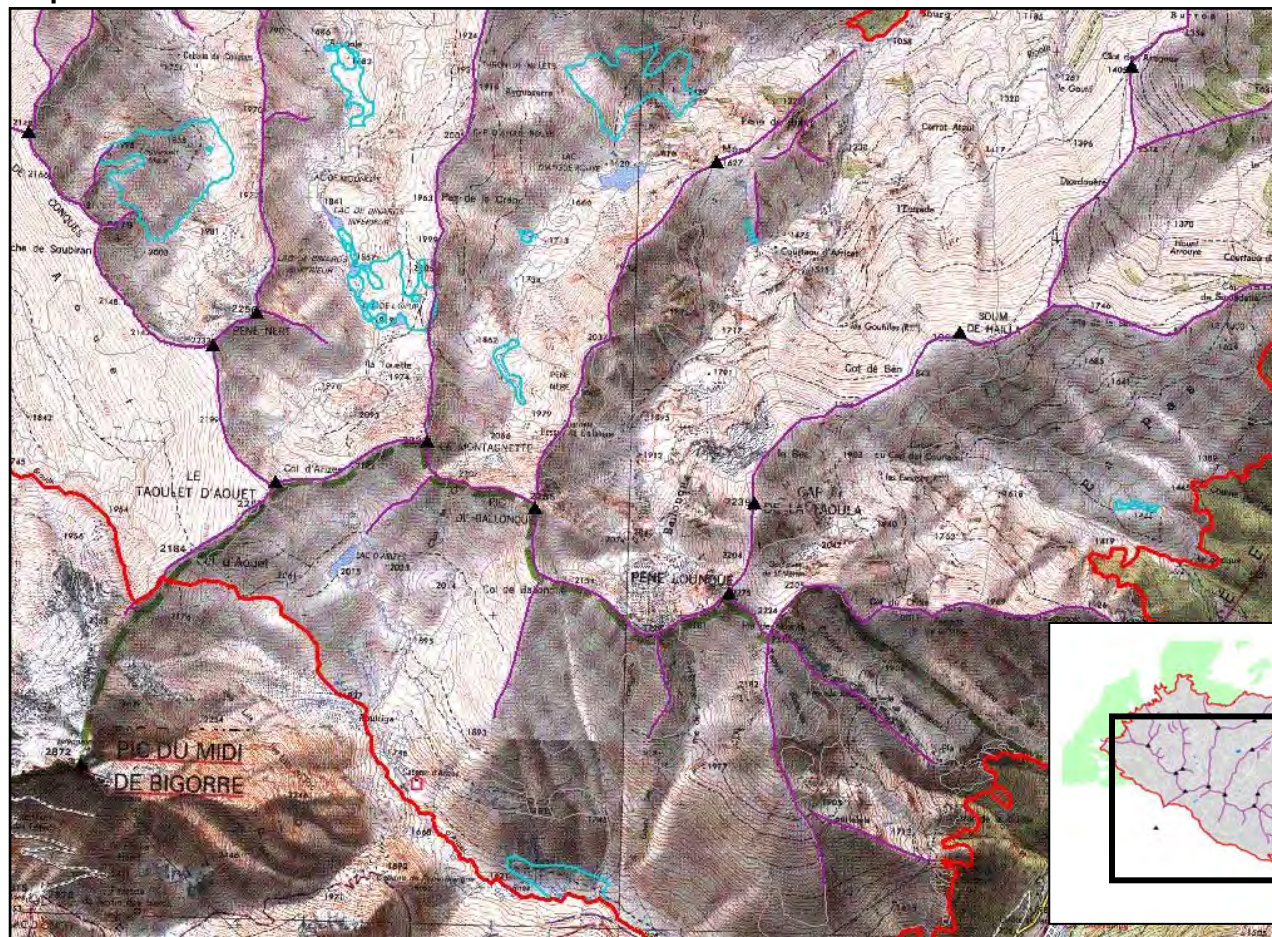
Très peu de grands systèmes subsistent, en particulier dans les Préalpes bavaroises, dans les Préalpes italiennes, dans les régions collinaires et montagnardes septentrionales de France, dans le nord - est de l'Allemagne, dans les marais côtiers du nord de la France, dans le sud-est et dans le nord de l'Angleterre, dans le pays de Galles, en Irlande, en Finlande et en Suède.



© J. Tosti



Répartition sur le site :



2/3	Bas marais alcalin pyrénéen	54-24
	Tourbières basses alcalines	7230

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Tourbières hautes et tourbières basses / Tourbières basses alcalines / 7230 - 1

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Scheuchzerio palustris - Caricetea fuscae Tüxen 1937

Caricetalia davallianae Braun - Blanq. 1949

Caricion davallianae Klika 1934

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Ces formations s'observent sur tous les versants, de 1400 à plus de 2000 m d'altitude et de manière assez bien répartie sur l'ensemble des vallons du site.

Physionomie et structure : Végétations suivant les cours d'eau, le plus souvent bordées de pelouses à nard et de buttes de sphaignes ombrotrophes ou non. Elles peuvent s'enrichir en espèces comme *Saxifraga stellaris*, *Saxifraga azoides*, *Saxifraga aquatica* en continuité de communautés de sources à mousses et Epilobes. On observe çà et là des faciès plus riches à *Trichophorum caespitosum* qui dépendent plus des *Caricion fuscae* avec lesquels les *Caricion davallianae* se retrouvent souvent en étroite mosaïque.

Cortège floristique : *Briza media*, *Carex curta*, *Carex davalliana*, *C. demissa*, *C. frigida*, *C. lepidocarpa*, *Carex pulicaris*, *Dactylorhiza majalis*, *Deschampsia flexuosa*, *Epilobium palustre*, *Equisetum variegatum*, *Eriophorum latifolium*, *Juncus alpinoarticulatus*, *Parnassia palustris*, *Pedicularis mixta*, *Pinguicula sp.*, *Swertia perennis*, *Tofieldia calyculata*, ...

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne

Recouvrement : Surface totale : 7 ha – Proportion / site : 0,2% - Nombre d'unités recensées : 15 (dont une seule en habitat élémentaire) – Localités : Assez bien réparti sur l'ensemble des vallons du site

Représentativité : Faible

Intérêt patrimonial : Fort (Habitat déterminant ZNIEff – Pyrénées / Présence d'espèces déterminantes ZNIEFF – Pyrénées *Drosera rotundifolia*, *Swertia perennis*)

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Dynamique assez forte des ligneux bas sur ce type d'habitat.

Menace potentielle : piétinement par les troupeaux bovins.

3/3	Bas marais alcalin pyrénéen	54-24
	Tourbières basses alcalines	7230

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Suivi de l'évolution de la dynamique des ligneux sur certaines unités.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Proscrire les boisements et les apports d'intrants et ne pas modifier le régime hydrique. L'absence de drainage et le maintien de la qualité physico-chimique des eaux doivent être assurés à l'échelle du bassin versant. Ce type d'habitat est dépendant de l'ensemble du complexe hydrique dans lequel il est inclut, souvent sous forme de mosaïque, avec d'autres types d'habitats humides et de pelouses. Favoriser un pastoralisme extensif ou la fauche afin de maintenir l'ouverture du milieu tout en évitant le sur-piétinement. Il s'agit de limiter l'évolution vers un stade préforestier. En raison l'appétence d'un certain nombre d'espèces constitutives de l'habitat par rapport aux espèces ligneuses, la pratique de la fauche peut être préconisée de façon préférentielle. Les actions de réouverture des secteurs de bas-marais qui pourraient être colonisés par les ligneux sont à envisager au cas par cas. Assurer un suivi de l'évolution de ce type d'habitat et améliorer la connaissance de la gestion de cet habitat au niveau local. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation.
Fiche(s) Action :	Aucune action ciblée directement sur ces milieux. Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site E2 : Gestion de l'estive d'Arize – GP de Bagnères Beaudéan E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E4 : Gestion de l'estive de Conques – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E6 : Gestion de l'estive de la montagne d'Es Pas – GP d'Es Pas– Commune de Campan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, CBNP MP

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 3 : Habitats humides

1/3	Formations limnogènes flottantes à <i>Carex rostrata</i>	54-5(3)
	Tourbières de transition et tremblantes	7140

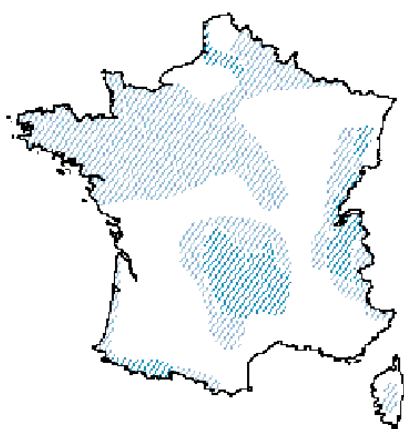
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

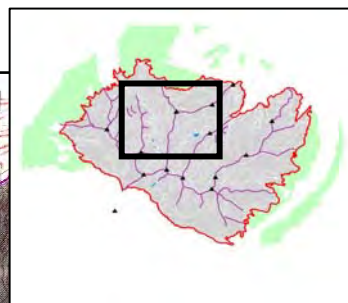
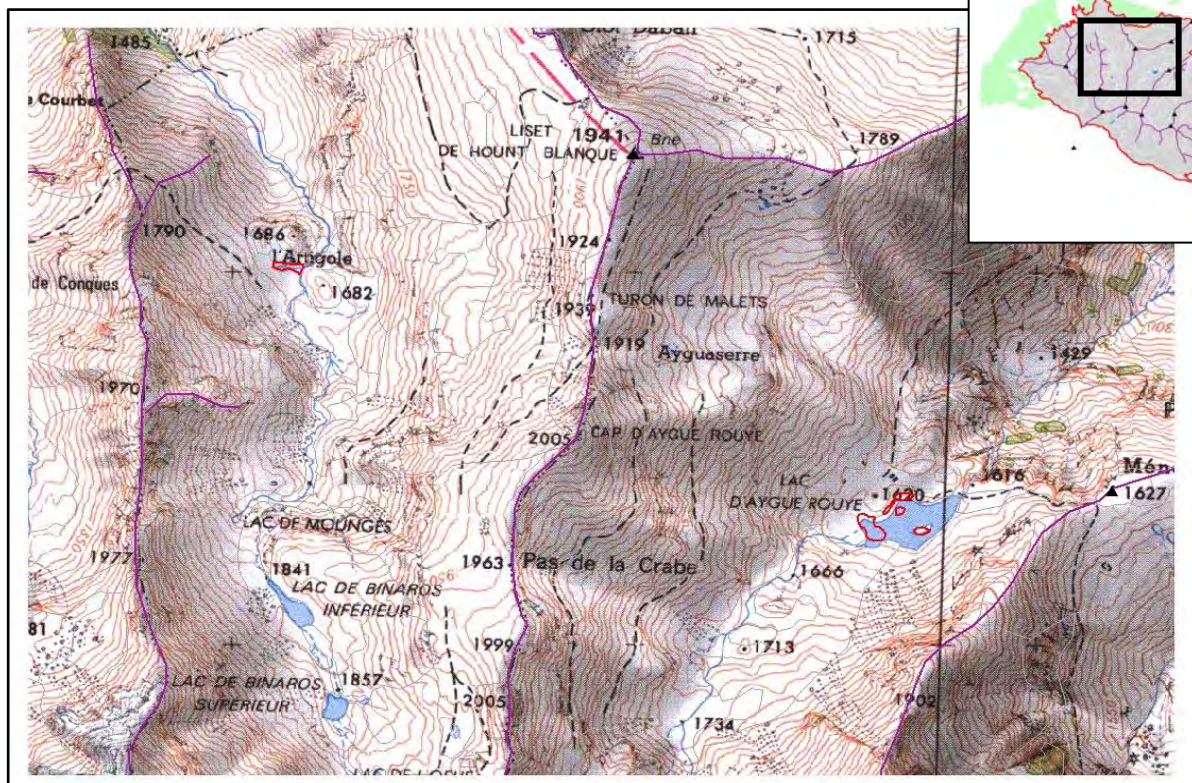
Répartition en Midi-Pyrénées : Localisé

En France : Cet habitat se développe sur une large partie du territoire mais trouve son optimum dans les stations de moyenne montagne (entre 600 et 2200 m), notamment dans le Jura, les Vosges, les Alpes du nord, le Massif central ou les Pyrénées, ainsi qu'en Corse (tremblants à Trèfle d'eau dans les pozzines). En dehors de ces zones, l'habitat est plus sporadique et présente des formes appauvries.

En Europe : Formations présentes en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.



Répartition sur le site :



2/3	Formations limnogènes flottantes à <i>Carex rostrata</i>	54-5(3)
	Tourbières de transition et tremblantes	7140

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Tourbières hautes et tourbières basses / Tourbières de transition et tremblantes / 7140 - 1

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Scheuchzeria palustris - *Caricetea fuscae* Tüxen 1937

Scheuchzeria palustris Nordh. 1936

Caricion lasiocarpae Vanden Berghen in Lebrun, Noirfalise, Heinemann & Vanden Berghen 1949

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Ceinture flottante se développant principalement autour des lacs ou laquets.

Physionomie et structure : Formation monospécifique à *Carex rostrata* ; plusieurs polygones renferment ce type d'habitat mais sont tous situés autour du Lac d'Aygue Rouye et occupent moins d'1 ha. Sur le site, il n'y a pas encore de radeaux proprement dit mais à terme l'accumulation de la biomasse produite par les *Carex* peut former des plates-formes flottantes.

Cortège floristique : essentiellement *Carex rostrata*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI / ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Moyenne

Recouvrement : Surface totale : 0,5 ha – Proportion / site : < 0,01% - Nombre d'unités recensées : 5 dont 1 en mosaïque – Localités : Lac d'Aygue Rouye et laquet près de l'Artigole

Représentativité : Très faible

Intérêt patrimonial : Fort (Habitat à très haute valeur patrimoniale à l'échelle européenne et nationale)

Dynamique de la végétation : Progressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Facteur de dégradation avéré : piétinement bovin en tête de lac

3/3	Formations limnogènes flottantes à <i>Carex rostrata</i>	54-5(3)
	Tourbières de transition et tremblantes	7140

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir l'habitat en l'état / Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Mettre en place un suivi de la progression de l'habitat en partenariat avec les pêcheurs, le CBNP MP,...

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Proscrire les apports d'intrants et ne pas modifier le régime hydrique. L'absence de drainage et le maintien de la qualité physico-chimique des eaux doivent être assurés à l'échelle du bassin versant. Ce type d'habitat est dépendant de l'ensemble du complexe hydrique dans lequel il est inclu, souvent sous forme de mosaïque, avec d'autres types d'habitats humides et de pelouses. Favoriser un pastoralisme extensif afin de maintenir l'ouverture du milieu tout en évitant le sur-piétinement. Assurer un suivi de l'évolution de ce type d'habitat et améliorer la connaissance de la gestion de cet habitat au niveau local. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation.
Fiche(s) Action :	Aucune action ciblée directement sur ces milieux. Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site E3 : Gestion de l'estive de Binaros – GP de Bagnères Beaudéan E5 : Gestion de l'estive d'Aygue Rouye-Castet-Bourg – Commune de Campan E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, Société locale de pêche, Conservatoire Botanique Pyrénéen (CBNP MP)

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 3 : Habitats humides

1/3	Eboulis siliceux pyrénéens	61-11(4)
	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110

Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Bien représenté dans les zones d'altitude.

En France : Habitat endémique des Pyrénées et des montagnes ibériques.

En Europe : Cet habitat regroupe les communautés se développant dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, la Corse et le Massif central, de l'étage montagnard à l'étage nival sur des éboulis siliceux à granulométrie variable (éléments fins à grossiers), le plus souvent en situations assez humides permettant l'altération de la roche et la formation d'un lithosol nécessaire à l'installation et au développement des végétaux.

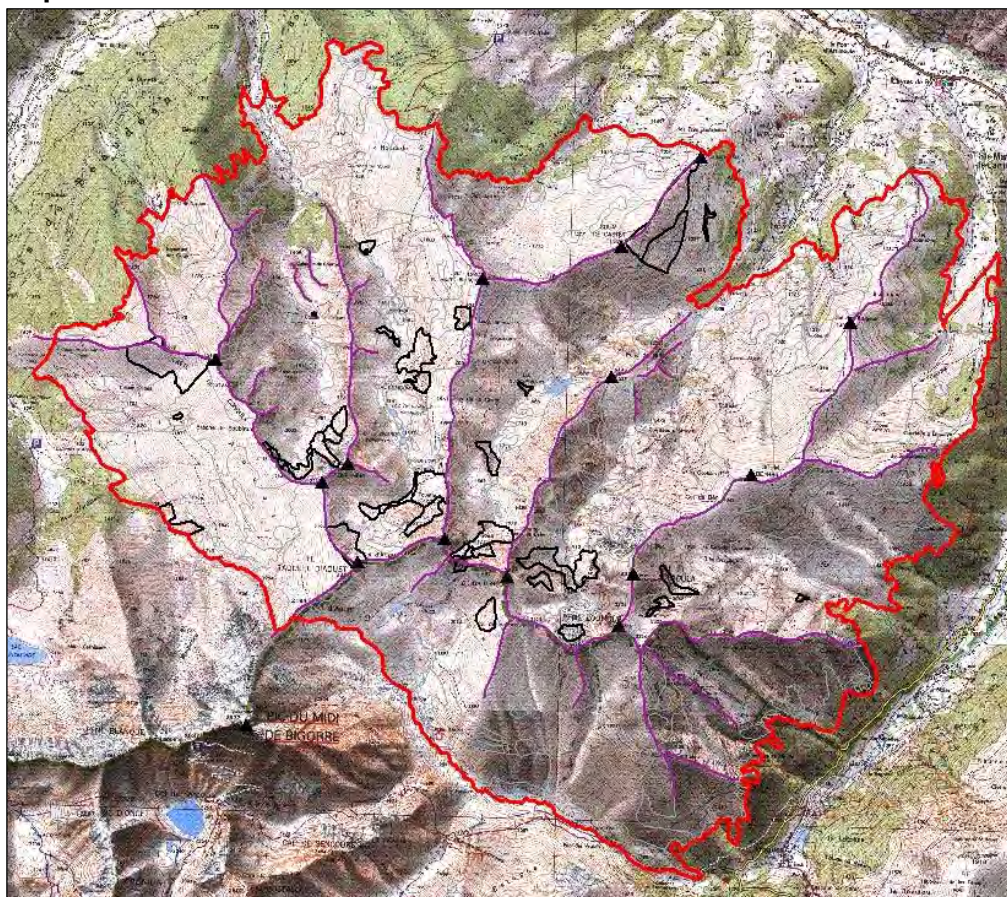


© I. Bassi / ONF - 2007



Cryptogramma crispa

Répartition sur le site :



2/3	Eboulis siliceux pyrénéens	61-11(4)
	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Habitats rocheux et Grottes / Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival
 Éboulis siliceux montagnards à subalpins frais des Pyrénées / 8110 – 6 (1)
 Éboulis siliceux montagnards à alpins secs des Pyrénées / 8110 – 7 (2)

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Thlaspietea rotundifolii Braun – Blanq. 1948

Androsacetalia alpinae Braun – Blanq. in Braun – Blanq. & H. Jenny 1926

Allosuro crispae – Athyrion alpestris Nordh. 1936 nom. invalid

Cryptogrammo crispae – Dryopteridetum oreadis (1) Code CORINE : 61.114

Thlaspietea rotundifolii Braun – Blanq. 1948

Galeopsietalia segetum Oberd. & Seibert in Oberd. 1977

Galeopsis pyrenaicae Rivas Mart. 1977 (2) Code CORINE : 61.1

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Les formations relevant du *Cryptogrammo – Dryopteridetum* se retrouvent le plus souvent sur des blocs de grande taille alors que les celles relevant du *Galeopsis pyrenaicae* sont sur des blocs de plus petite taille. Les 2 types se retrouvent aux étages montagnard et subalpin mais l'un (1) se développe sur des versants plutôt frais alors que le (2) préférera des versants plus chauds.

Physionomie et structure : Assez pauvre en espèces, le recouvrement de la végétation est assez faible.

Cortège floristique : *Carduus carlinoides*, *Cryptogramma crista*, *Dryopteris oreades*, *Gymnocarpium dryopteris*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI – ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Moyenne

Recouvrement : Surface totale : 53 ha – Proportion / site : 1% - Nombre d'unités recensées : 36 dont 6 à *Cryptogramma crista* et au total 20 en mosaïque – Localités : assez bien réparti sur l'ensemble du site

Représentativité : Faible à bonne

Intérêt patrimonial : Moyen

Dynamique de la végétation : Régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Forte dynamique naturelle des ligneux bas et dans certains cas végétalisation avancée par des herbacées.

3/3	Eboulis siliceux pyrénéens	61-11(4)
	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Suivi de l'évolution de la dynamique des ligneux sur certaines unités

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat en raison de son caractère instable naturel et de sa fragilité. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation. Information et sensibilisation sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et espèces animales) pour éviter les pollutions (détritus jetés dans les pierriers).
Fiche(s) Action :	Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion H4 : Mener des inventaires sur le Lézard des Pyrénées I1 : Information et sensibilisation au niveau local
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, pratiquant d'activités de tourisme et de loisirs, Associations naturalistes.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 5 : Habitats rocheux

1/3	Eboulis calcaires pyrénéens	61-3(45)
	Eboulis calcaires thermophiles	8130

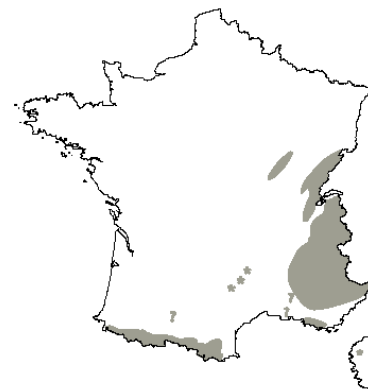
Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Assez localisé

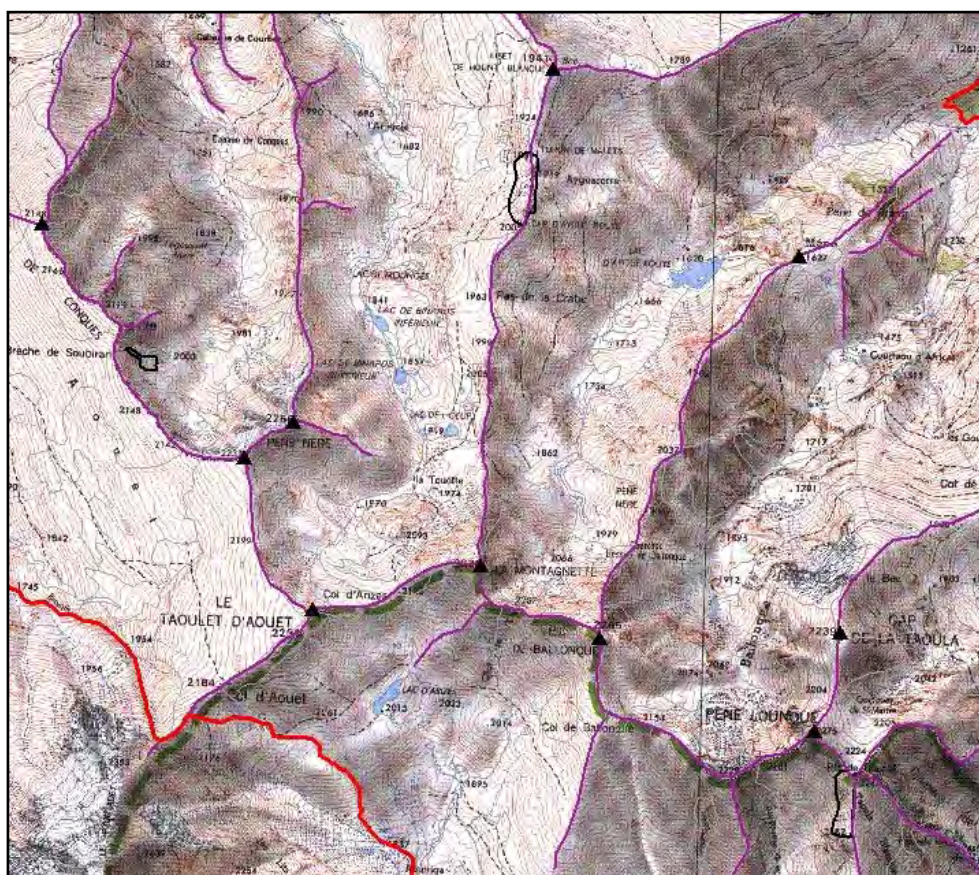
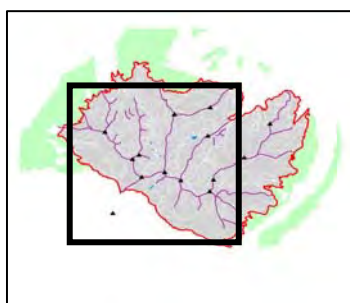
En France : Habitat décrit endémique des Pyrénées

En Europe : De manière générale, le code 8130 regroupe les éboulis des expositions chaudes des Alpes et des Pyrénées, des substrats calcaires des Pyrénées, des montagnes, des collines et des plaines méditerranéennes et, localement, des stations chaudes et ensoleillées d'Europe moyenne.



© F. Loustalot-Forest / ONF - 2012

Représentativité sur le site :



2/3	Eboulis calcaires pyrénéens	61-34(5)
	Eboulis calcaires thermophiles	8130

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Habitats rocheux et Grottes / Eboulis thermophiles / 8130

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Thlaspietea rotundifolii Braun – Blanq. 1948

Thlaspietalia rotundifolii Braun – Blanq. in Braun – Blanq. & H. Jenny 1926

Iberidion spathulatae Braun – Blanq. 1948

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Habitat se développant en versant nord à plus de 1900 m d'altitude sur éboulis calcaires assez fins.

Physionomie et structure : La végétation est assez recouvrante et dense mais assez pauvre en espèces

Cortège floristique : *Agrostis alpina*, *Agrostis capillaris*, *Euphrasia minima*, *Galium caespitosum*, *Gnaphalium supinum*, *Leontodon pyrenaicus*, *Plantago alpina*, *Taraxacum dissectum*

Observation sur le site

Observateur(s) : F. PRUD'HOMME – CBP

Date(s) d'observation : 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne à moyenne

Recouvrement : Surface totale : 5 ha – Proportion / site : 0,1% - Nombre d'unités recensées : 3 dont 2 en mosaïque – Localités : très localisé dans 3 secteurs du site

Représentativité : Très faible à faible

Intérêt patrimonial : Moyen à fort (Habitat déterminant ZNIEFF – Pyrénées / Habitat endémique et original)

Dynamique de la végétation : Bonne à moyenne

Synthèse globale sur l'état de conservation : Moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Pas de menace notoire avérée.

La seule menace potentielle serait une fermeture du milieu. Dans certains cas on observe une dynamique des ligneux bas et parfois une végétalisation par des herbacées.

3/3	Eboulis calcaires pyrénéens	61-34(5)
	Eboulis calcaires thermophiles	8130

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Suivi de l'évolution de la dynamique des ligneux sur certaines unités.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat en raison de son caractère instable naturel et de sa fragilité. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation. Information et sensibilisation sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et espèces animales) pour éviter les pollutions (détritus jetés dans les pierriers).
Fiche(s) Action :	Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site E9 : Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats pastoraux gérés ou après des travaux de gestion H4 : Mener des inventaires sur le Léopard des Pyrénées I1 : Information et sensibilisation au niveau local
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, pratiquant d'activités de tourisme et de loisirs, Associations naturalistes.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 5 : Habitats rocheux

1/3	Falaises calcaires pyrénéennes	62-12
	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210

Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Assez localisé, surtout présent en basse altitude.

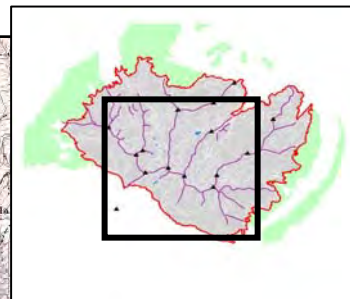
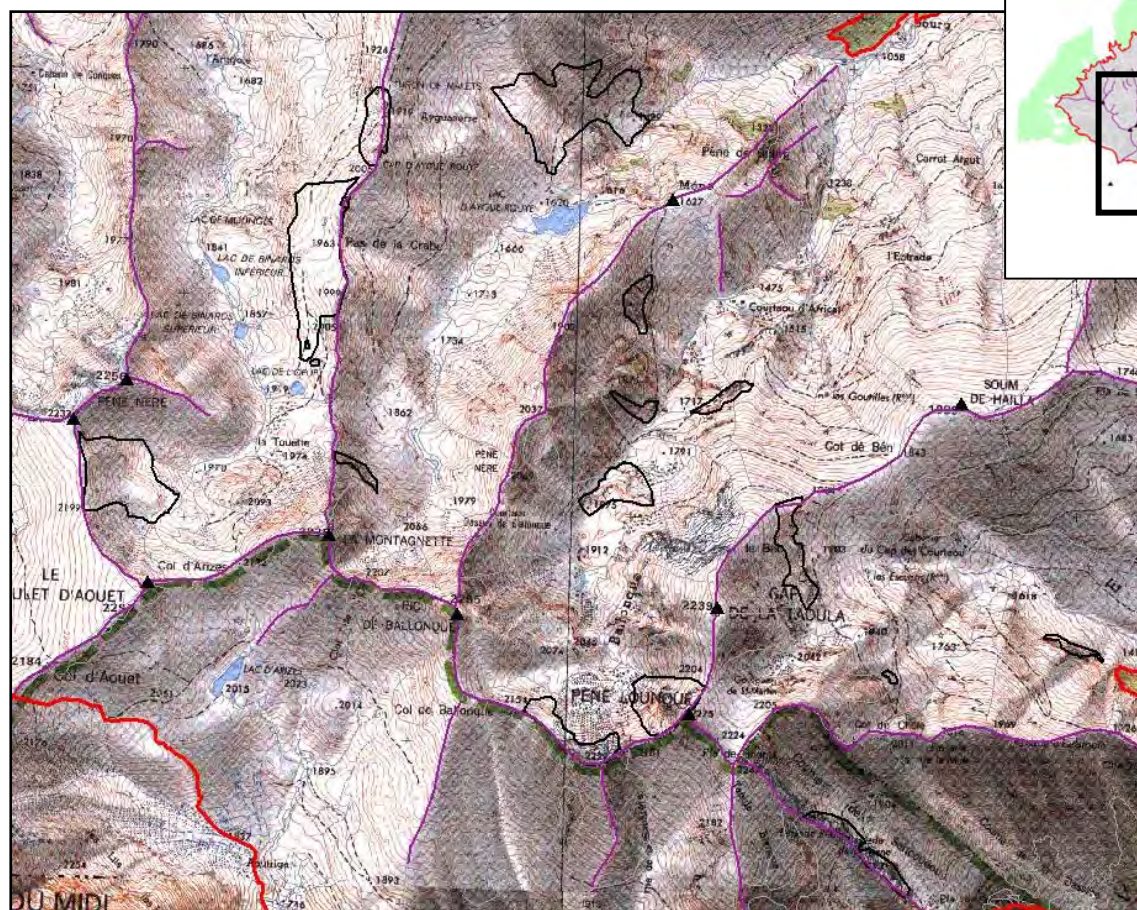
En France : Habitat endémique des Pyrénées.

En Europe : De manière globale, le code 8210 regroupe les habitats présents en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal Royaume-Uni.



© F. Loustalot-Forest / ONF - 2012

Représentativité sur le site :



2/3	Falaises calcaires pyrénéennes	62-12
	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Habitats rocheux et Grottes / Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique / Végétation des rochers calcaires de l'étage montagnard, insensible à l'exposition, des Pyrénées / 8210 – 21 et Végétation des rochers calcaires de l'étage subalpin, humides et de forte pente, des Pyrénées / 8210 - 22

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Asplenietea trichomanis (Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934) Oberd. 1977
Potentilletalia caulescentis Braun - Blanq. In Braun - Blanq. & H. Jenny 1926
Saxifragion mediae Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934

Présence de groupements relevant des ***Cystopteridion fragilis*** dans des zones bien ombragées

Asplenietea trichomanis (Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934) Oberd. 1977
Potentilletalia caulescentis Braun - Blanq. In Braun - Blanq. & H. Jenny 1926
Viola biflorae* - *Cystopteridion alpinae Fernandez Casas 1970

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Rochers ou affleurements rocheux exposés à l'Est – Nord Est de 1400 à 2200 m d'altitude

Physionomie et structure : Végétation assez riche en espèces et recouvrante

Cortège floristique : *Acinos alpinus*, *Asperula hirta*, *Asplenium ruta muraria*, *Asplenium trichomanes*, *Asplenium viride*, *Campanula rotundifolia*, *Cystopteris* sp., *Erinus alpinus*, *Globularia repens*, *Hypericum nummularium*, *Kernera saxatilis*, *Polystichum lonchitis*, *Potentilla alchemilloides*, *Saxifraga moschata*, *Saxifraga paniculata*, *Sedum atratum*, *Sedum dasyphyllum*, *Sempervivum montanum*, *Teucrium pyrenaicum*,...

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI – ONF 65 **Date(s) d'observation** : 2006, 2007
 Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Bonne

Recouvrement : Surface totale : 24 ha – Proportion / site : <1% - Nombre d'unités recensées : 18 dont 11 en mosaïque – Localités : Habitat assez localisé

Représentativité : Faible

Intérêt patrimonial : Fort (Habitat déterminant ZNIEFF – Pyrénées et Présence d'espèces déterminantes ZNIEFF – Pyrénées / Habitat endémique et d'une grande richesse floristique)

Dynamique de la végétation : Stable à régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Aucune menace avérée sur le site.

3/3	Falaises calcaires pyrénéennes	62-12
	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat en raison de sa fragilité. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation. Information et sensibilisation sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et espèces animales).
Fiche(s) Action :	Aucune action directement ciblée sur ces milieux. Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site H4 : Mener des inventaires sur le Léopard des Pyrénées I1 : Information et sensibilisation au niveau local
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, pratiquants d'activités de tourisme et de loisirs.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 5 : Habitats rocheux

1/3	Falaises siliceuses pyrénéennes	62-21
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220

Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Bien représenté dans les zones de montagne.

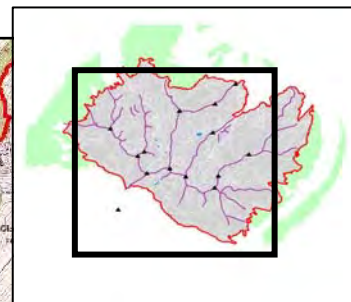
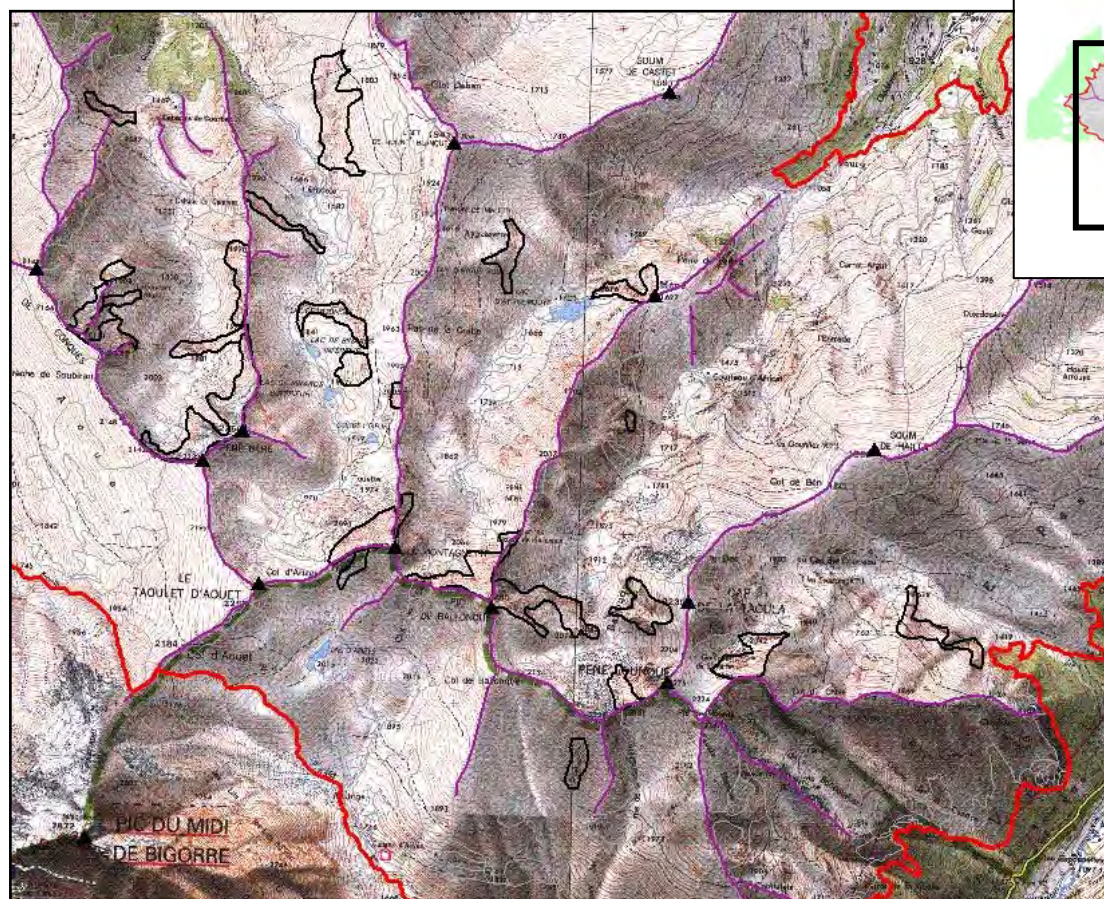
En France : Habitat des falaises siliceuses des Pyrénées et des Alpes et de l'étage montagnard des Cévennes.

En Europe : De manière globale, le code Natura 2000 8220 regroupe l'ensemble des falaises siliceuses présentes en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni, Suède.



© F. Loustalot-Forest / ONF - 2012

Représentativité sur le site :



2/3	Falaises siliceuses pyrénéennes	62-21
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220(-3)

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Habitats rocheux et Grottes / Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique / Végétation des rochers siliceux de l'étage montagnard, insensible à l'exposition, des Pyrénées / 8210

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Asplenietea trichomanis (Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934) Oberd. 1977

Androsacetalia vandellii Braun - Blanq. In H. Meier & Braun - Blanq. 1934

Androsacenalia vandellii (montagnard)

Androsacion vandellii

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Rochers ou affleurements rocheux exposés à l'Est de 1500 à 2000 m d'altitude

Physionomie et structure : Végétation très ouverte, assez pauvre en espèces et à très faible recouvrement.

Cortège floristique : *Asplenium septentrionale*, *Juncus trifidus*, *Leucanthemopsis alpina*, *Phyteuma hemisphaericum*, *Primula hirsuta*, *Sedum brevifolium*, *Sedum hirsutum*

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI – ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Moyenne

Recouvrement : Surface totale : 42 ha – Proportion / site : 1% - Nombre d'unités recensées : 27 dont 26 en mosaïque – Localités : Habitat assez bien réparti sur l'ensemble du site

Représentativité : Bonne

Intérêt patrimonial : Moyen

Dynamique de la végétation : Régressive lente

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon à moyen

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Aucune menace avérée sur le site.

3/3	Falaises siliceuses pyrénéennes	62-21
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s) :	Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat en raison de sa fragilité. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation. Information et sensibilisation sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et espèces animales).
Fiche(s) Action :	Aucune action directement ciblée sur ces milieux. Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site H4 : Mener des inventaires sur le Léopard des Pyrénées I1 : Information et sensibilisation au niveau local
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, pratiquants d'activités de tourisme et de loisirs.

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 5 : Habitats rocheux

1/3	Végétation des dalles rocheuses acidiphiles	62-3
	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles rocheuses siliceuses des Pyrénées	8230

Directive habitat : Oui

Habitat prioritaire : Non

Répartition en Midi-Pyrénées : Répartition mal connue.

En France : Peu de données précises sur ce type d'habitat endémique du massif pyrénéen. Il n'occupe de très petites surfaces et n'a pas fait l'objet d'études spécifiques.

En Europe : De manière globale, le code natura 2000 8230 regroupe l'ensemble des formations des dalles rocheuses en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, et Suède.

Représentation sur le site :

Habitat très localisé : Cabane de Courbet
Aux alentours du lac d'Aygue Rouye
peut être près des cabanes d'Empièye



© F. Loustalot-Forest / ONF - 2012

2/3	Végétation des dalles rocheuses acidiphiles	62-3
	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles rocheuses siliceuses des Pyrénées	8230

Autres intitulés

Code Cahier d'habitats : Habitats rocheux et Grottes / Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles rocheuses siliceuses des Pyrénées / 8230 – 3

Syntaxon(s) phytosociologiques :

Sedo albi – *Scleranthetea biennis* Braun - Blanq. 1955

Sedo albi - *Scleranthetalia biennis* Braun - Blanq. 1955

Sedion pyrenaici Tüxen ex Rivas Mart., T.E. Diaz, F. Prieto, Loidi & Penas

Sedo pyrenaici – *Sempervivetum montanii* Tüxen

Caractéristiques de l'habitat

Conditions stationnelles : Habitat rencontré sur le site entre 1400 et 1500 m d'altitude, sur des surfaces planes (dalles ou affleurements)

Physionomie et structure : Essentiellement composé de plantes crassulescentes, l'habitat présente une végétation rase pouvant être dominée par endroits par des espèces de mousses et de Lichens

Cortège floristique : *Sedum* spp., *Sempervivum arachnoideum*, *Scleranthus* sp

Observation sur le site

Observateur(s) : I. BASSI – ONF 65

Date(s) d'observation : 2006, 2007

Se reporter aux comptes rendus des 2 tournées de terrain avec le CBNP MP les 11/09/06 et 09/08/07.

Etat de conservation de l'habitat et tendances d'évolution sur le site

Typicité/exemplarité : Moyenne

Recouvrement : Surface totale : <0,01 ha – Proportion / site : <0,001% - Nombre d'unités recensées : 2 – Localités : Cabane de Courbet / Lac d'Aygue Rouye

Représentativité : Très faible

Intérêt patrimonial : Fort (habitat déterminant ZNIEFF – Pyrénées / Habitat très spécialisé et présentant une diversité spécifique très intéressante aux échelles européenne et nationale

Dynamique de la végétation : Stable

Synthèse globale sur l'état de conservation : Bon

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Aucune menace recensée

3/3	Végétation des dalles rocheuses acidiphiles	62-3
	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles rocheuses siliceuses des Pyrénées	8230

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

Améliorer la connaissance de ce type d'habitat sur le site, tant en terme de répartition géographique qu'en terme de caractérisation floristique et phytosociologique.

Préconisations de gestion conservatoire

Action(s)	Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat en raison de sa fragilité. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation. Information et sensibilisation sur la fragilité du milieu (plantes pionnières).
Fiche(s) Action	Aucune action directement ciblée sur ces milieux. Intégrer ces milieux dans la gestion globale des estives pour une prise en compte en cas de nouveau projet. E0 : Gestion des estives du site H4 : Mener des inventaires sur le Léopard des Pyrénées I1 : Information et sensibilisation au niveau local
Acteurs concernés	Gestionnaires pastoraux, Communes, éleveurs et groupements d'éleveurs, pratiquants d'activités de tourisme et de loisirs

Sources documentaires

Cahiers d'habitats – Tome 5 : Habitats rocheux

7. Fiches espèces

Nom français de l'espèce – Code Natura 2000

- ⇒ Buxbaumie verte - 1386
- ⇒ Desman des Pyrénées - 1301
- ⇒ Barbastelle d'Europe – 1308
- ⇒ Petit Rhinolophe – 1303
- ⇒ Grand Rhinolophe – 1304

Buxbaumie verte

1386

Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.

Statuts de protections et de menaces

Annexe(s) directive Habitats : II et IV

Espèce prioritaire directive Habitat : non

Protection nationale : Oui – Annexe 1 (depuis 2013)

Livres rouges : Probablement menacée mais données insuffisantes

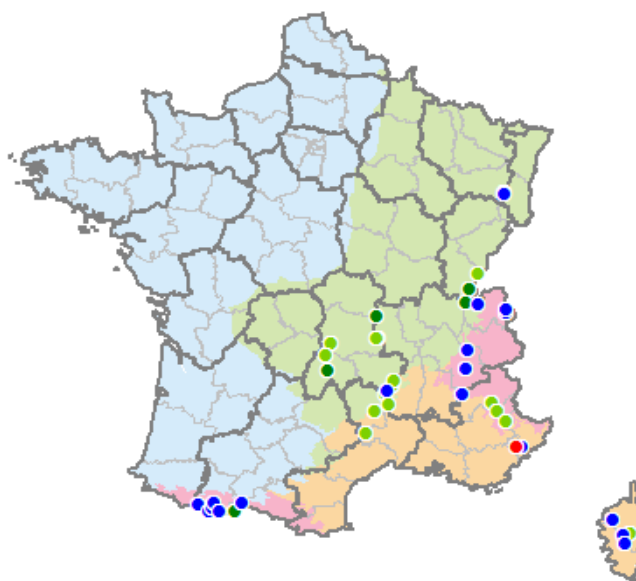
Tendances des populations : Manque de données sur l'évolution des effectifs

Conventions internationales : Annexe 1 – Convention de Berne

Répartition en France et/ou en Europe

Buxbaumia viridis est un taxon boréo-montagnard localisé aux étages montagnard à subalpin [(600) 900-1800 m], mais largement répandu dans l'ensemble du centre de l'Europe.

En France, son aire de répartition occupe l'est d'une diagonale Nancy-Bordeaux couvrant en particulier tous les secteurs montagneux que sont les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, le Massif central et le centre de la Corse.



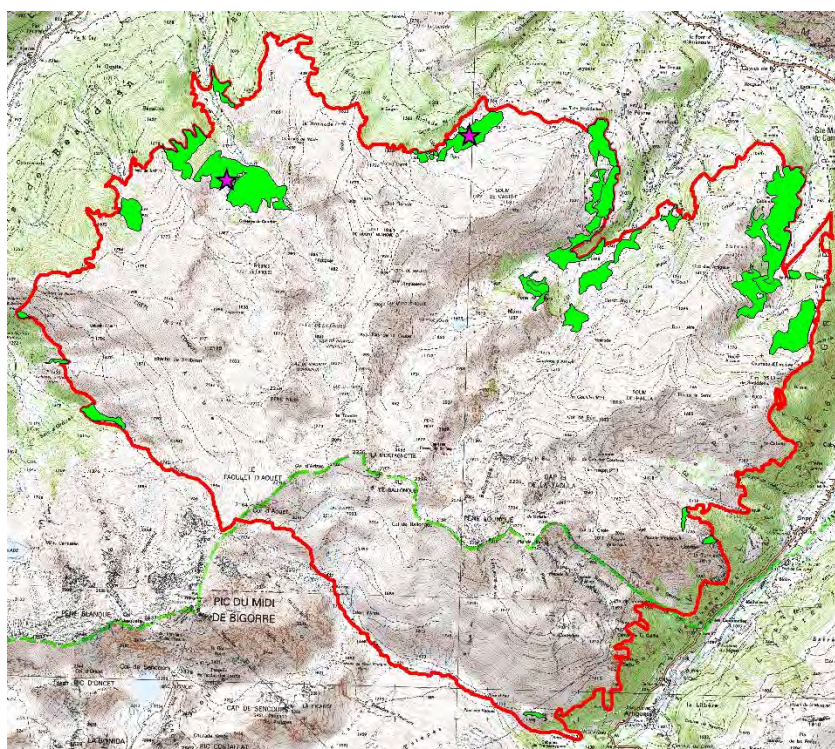
Répartition sur le site

Habitats favorables : 

Stations observées : 



© F. Loustalot-Forest / ONF - 2012



2/3	Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	1386
-----	---	-------------

GENERALITES

Description de l'espèce

Buxbaumia viridis est une petite Bryophyte de la famille des Buxbaumiacees, dont le sporophyte présente une grosse capsule oblongue de 0,5 à 0,7 cm de long environ, portée sur une soie légèrement plus longue (1,0 cm maximum), couverte de papilles irrégulières parfois confluentes. Seule la capsule permet de repérer aisément l'espèce sur le terrain.

Gamétophyte mâle éphémère, solitaire ou en petit nombre, émergeant d'un protonéma mat, brunâtre à vert noirâtre et plus ou moins fugace, pouvant persister plusieurs semaines. Gamétophyte femelle mature formant un petit bulbe de moins de 1 mm de diamètre à la base de la soie.

Feuilles caulinaires très éphémères, ressemblant à de petites écailles laciniées (en lanières) sans nervure. Feuilles périchétiales ovales, ciliées devenant filamenteuses à maturité, à l'état juvénile, difficiles à distinguer du protonéma, mais formant un manchon à la base de la soie.

Capsule brun-jaunâtre terne, de 6 à 7 mm de long, insérée obliquement, ovoïde, asymétrique, peu déprimée à la face supérieure, mais portant une cuticule déchirée longitudinalement, se desquamant au niveau de la déchirure, les bords s'enroulant vers l'extérieur. L'insertion de la capsule sur la soie présente une apophyse nette et renflée. La capsule se détache en automne mais le pédicelle peut se maintenir d'une année sur l'autre.

Ecologie générale de l'espèce

Habitats :

Buxbaumia viridis est une espèce pionnière sapro lignicole qui, dans les Pyrénées, investit les troncs pourrissants décortiqués de conifères (Sapin, Épicéa, Pin), plus rarement de feuillus, au pH bas (entre 3,5 et 6,0 environ) et ayant une forte teneur en eau (65 à 90%). Elle s'établit en situation ombragée à très ombragée et en conditions de forte humidité atmosphérique (forte nébulosité). Elle se développe en revanche rarement sur les bois morts encore sur pied (souches).

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation : la plus récente : Été 2012

Date d'observation : la plus ancienne connue : Non renseignée

Observateur(s) : F. Loustalot-Forest (ONF)

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Présence de l'espèce sur plusieurs forêts du site.

Abondance sur le site Natura 2000 : Population non quantifiée.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : L'espèce est bien représentée sur le site au sein des habitats favorables, mais la surface de son habitat est limitée.

Tendance d'évolution des populations : Difficile à estimer ; Il est difficile de se prononcer sur la situation actuelle de l'espèce en France ; les données bibliographiques et les quelques informations récentes de terrain ne permettent pas d'identifier une éventuelle régression généralisée à la fois de son aire et des populations, aucun état de référence n'ayant été établi à ce sujet. Bien que l'espèce soit très régulièrement présente dans les stations à l'état de quelques sporophytes, les observations sont souvent très ponctuelles. Les observations, faites notamment en Corse, montrent des populations faibles par station, malgré un pourcentage notable de troncs pourrissants. D'une manière générale, les découvertes récentes, en particulier dans le Massif central, sont liées à des prospections plus systématiques dans les secteurs favorables.

Synthèse globale sur l'état de conservation : Manque de données pour pouvoir évaluer l'état de conservation.

3/3	Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	1386
-----	---	-------------

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés : Hêtraies sapinières acidiphiles.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Nécessitant la présence de bois écorcés en décomposition déjà bien entamée ou d'humus brut sous condition d'humidité atmosphérique élevée et d'une couverture forestière dense, l'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et a beaucoup de difficultés à s'implanter sous des peuplements trop jeunes.

Le volume de bois mort pourrissant disponible au sol, la taille, la densité et l'agencement des troncs et des branches sont des éléments clés du développement de l'espèce. L'absence de bois mort pourrissant, en volume trop faible, de taille trop réduite ou trop dispersé combinée ou non à une réduction de la nébulosité sont des facteurs limitants.

Cette menace reste limitée dans le périmètre du site étant donnée que la majeure partie des zones forestières concernées sont peu ou pas exploitées.

Objectifs conservatoires sur le site

Eviter la détérioration des habitats d'espèce et maintenir les populations dans un état de conservation favorable.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

Eviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces et leur habitat.

Action(s) :	Compléments d'études et suivi des populations existantes pour cerner la dynamique et l'évolution, et recherches de nouvelles stations pour affiner l'état des lieux des populations.
Fiche(s) Action :	H1 : Gestion et suivi des habitats forestiers H2 : Suivi des stations de Buxbaumie verte
Acteurs concernés	Gestionnaires forestiers

Sources documentaires

Cahiers d'habitats « Natura 2000 » - Tome 6 : Espèces végétales

Desman des Pyrénées

1301

Galemys pyrenaicus (E. Geoffroy, 1811)

Statuts de protections et de menaces

Annexe(s) directive Habitats : II et IV

Espèce prioritaire directive Habitat : non

Protection nationale : Oui – Annexe 1

Livres rouges : UICN : Vulnérable

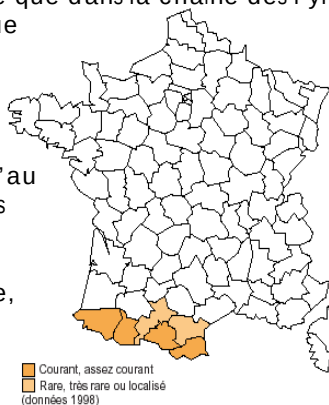
Tendances des populations : Manque de données sur l'évolution des effectifs

Conventions internationales : Annexe 2 – Convention de Berne

Répartition en France et/ou en Europe

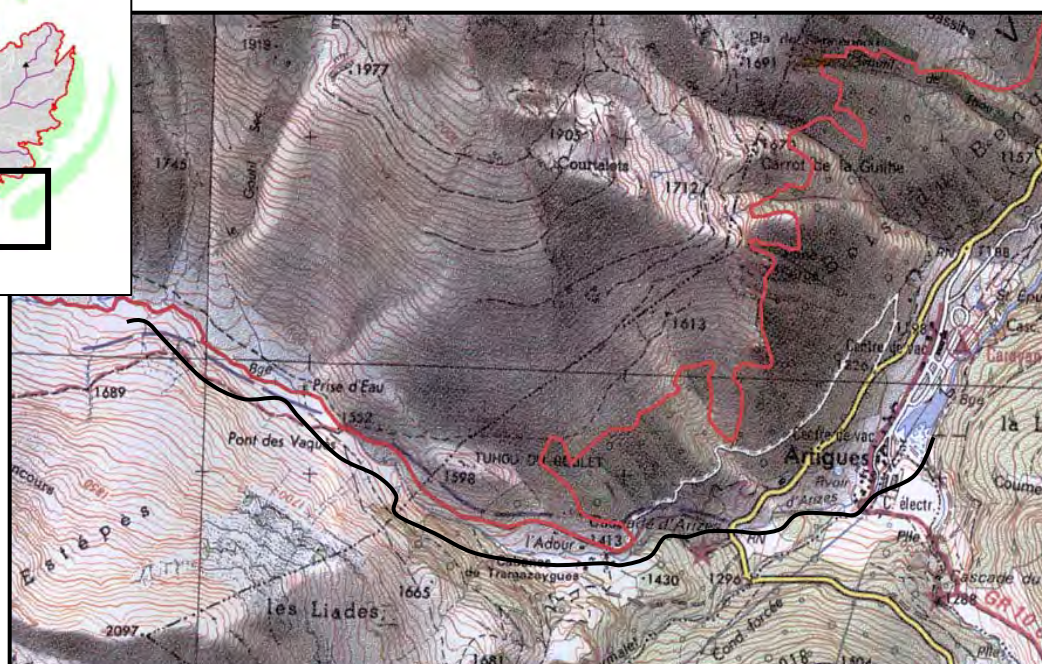
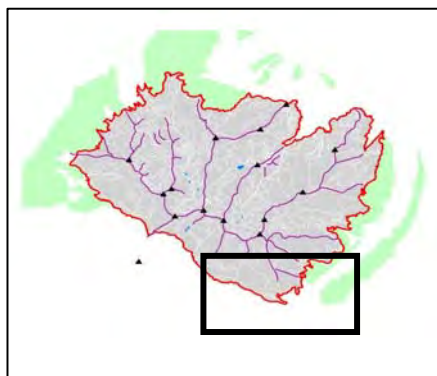
Le Desman des Pyrénées est une espèce endémique ibéropyrénéenne. C'est-à-dire qu'on ne le rencontre que dans la chaîne des Pyrénées et dans les massifs montagneux du quart nord ouest de la péninsule Ibérique (Portugal et Espagne).

En France, à petite échelle, il se rencontre dans tous les départements pyrénéens ainsi qu'au niveau de presque tous les bassins hydrographiques pyrénéens : bassins de la Nivelle, de l'Adour, de la Garonne, de l'Aude, de l'Agly, de la Têt, du Tech.



© J. Borrut / IECDP

Répartition sur le site



2/3	Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	1301
-----	--	-------------

GENERALITES

Description de l'espèce

Le Desman des Pyrénées est le plus gros insectivore aquatique de France. Il fait penser à une taupe avec une trompe. Son corps ne dépasse pas les 30 cm (queue comprise) et l'animal pèse généralement moins de 80 g.

Le pelage est dense ; le dos foncé brillant et le ventre gris argenté avec une tache jaunâtre sur la poitrine ; le museau, les pattes et la queue sont pratiquement dépourvus de poils.

Le museau est prolongé par une trompe raide, plate, flexible, d'environ 20 mm de long, dotée de vibrisses.

Les oreilles sans pavillons sont cachées dans la fourrure, de même que les minuscules yeux.

Les pattes postérieures sont longues et munies de grandes griffes recourbées et acérées ; les pieds sont palmés et bordés de poils raides ; l'espèce s'en sert pour fouiller le fond des ruisseaux dans le but de se nourrir. Les pieds des pattes antérieures sont plus petits avec seulement une ébauche de palmure.

Le Desman dépose des fécès caractéristiques à l'état frais. Ils ont la forme de petits tortillons de 10-15 mm de long pour 4-8 mm de large, à odeur musquée, de couleur vert très foncé à noir et d'aspect huileux. Ses indices sont précieux lors d'inventaires, et permettent quand on en trouve d'affirmer la présence de l'espèce sur un tronçon de cours d'eau.

Ecologie générale de l'espèce

Activité : Actif toute l'année, l'animal est essentiellement nocturne et très discret. Sa période d'activité débute peu après le coucher du soleil et paraît entrecoupée de phases de repos (dans son gîte). Le Desman peut également être actif de jour, en début d'après-midi, principalement de février à juin.

Animal semi-aquatique, il passe tout son temps actif sous l'eau (à la recherche de nourriture) ou à proximité de l'eau. Durant ces plongées qui durent généralement entre une dizaine et une vingtaine de secondes, il émet un chapelet de bulles continu qui traduit probablement une activité olfactive, mais dont le rôle est mal connu. Pratiquement aveugle, il repère les obstacles ou les proies à distance (de l'ordre de quelques centimètres) grâce aux organes tactiles de sa trompe.

Les fécès sont presque toujours déposés sur des rochers ou des morceaux de bois émergeant de l'eau. Ils servent de support aux sécrétions des glandes à musc et pourraient jouer un rôle de communication entre les individus ou correspondre à un comportement territorial.

Régime alimentaire : Le Desman est un insectivore au régime alimentaire très spécialisé. Il recherche en priorité des invertébrés benthiques rhéophiles, à forte valeur énergétique, de taille moyenne à grande et peu sclérifiés. En captivité, il consomme entre un tiers et la moitié de son poids en nourriture par jour. Qualitativement, son régime se compose en majorité de trichoptères (notamment ceux qui ne construisent pas de fourreaux), d'éphéméroptères et de plécoptères.

Prédation : Ses prédateurs sont mal connus : en Espagne, la Loutre (*Lutra lutra*) apparaît comme son prédateur naturel. D'autres espèces occasionnelles sont citées dans la littérature : Brochet (*Esox lucius*), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Héron cendré (*Ardea cinerea*),...

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation : la plus récente : Automne 2006 et Printemps 2007 (traces et fécès)

Date d'observation : la plus ancienne connue : Non renseignée

Observateur(s) : JL & C. ORENGO – Model Nature

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Présence de l'espèce confirmée dans le vallon d'Arizes

Abondance sur le site Natura 2000 : Population non quantifiée ; espèce assez rare

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Important puisqu'en plein cœur de l'aire de répartition de l'espèce et le vallon d'Arizes représente un des bassins versants de l'Adour de Gripp puis de l'Adour.

Tendance d'évolution des populations : Difficile à estimer ; peut être en régression

Synthèse globale sur l'état de conservation : Manque de données pour pouvoir évaluer l'état de conservation

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés : Ruisseaux permanents, Bancs de graviers plus ou moins végétalisés, canaux, lacs artificiels,... à plus ou moins haute altitude (de 15 m à 2600 m d'altitude).

3/3	Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	1301
-----	--	-------------

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Présence d'une retenue d'eau (gestion hydroélectrique ; concession d'Artigues) ; la mise en place d'un débit réservé au 1/10^e voire au 1/8 ne sera que bénéfique à la vie des Desmans sur le cours d'eau.

Aucune interaction avec les pêcheurs dans le secteur d'Arizes.

Objectifs conservatoires sur le site

Veiller à la bonne qualité des eaux ainsi qu'au maintien d'un débit suffisant pour la survie de l'espèce.

Sensibiliser les pêcheurs à l'espèce pour que, le cas échéant, ils puissent communiquer leurs observations éventuelles.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- ⇒ Mise en place d'un suivi de la qualité des eaux pour évaluer la ressource alimentaire présente et les éventuelles pollutions.
- ⇒ Suivi de la présence/absence de l'animal au sein du ruisseau d'Arizes et prospections sur le ruisseau de Binaros potentiellement favorable.
- ⇒ Suivi de la présence/absence de l'animal et prospections sur les ruisseaux potentiellement favorables.

Action(s) :	Gestion à appréhender au niveau de l'habitat d'espèce, à l'échelle du bassin versant (cours d'eau principal et affluents). Améliorer la connaissance sur la biologie de l'espèce et l'état des populations sur le site. Prise en compte de la présence du Desman des Pyrénées lors des travaux d'aménagement des cours d'eau et de leurs abords (préserver le caractère naturel des berges et du lit). Limiter la pollution des cours d'eau et poursuivre le traitement des eaux usées et intégrer les préconisations liées au Desman dans les aménagements. En particulier, éviter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques au bord des rives (pédiluves, imervectine), remplacer le piégeage chimique des nuisibles, mise en place de sites de collecte ou de décantage des eaux de ruissellement lors des actions d'exploitation forestière pour éviter des apports provenant des pistes de débardage, pas de stockage de bois sur les pistes au dessus des sources et cours d'eau. Sensibiliser les utilisateurs du milieu (promeneurs, pêcheurs, pisciculteurs et forestiers) à la préservation de la qualité des cours d'eau et les informer sur les moeurs et l'habitat du Desman.
Fiche(s) Action :	H3 : Compléter les inventaires sur le Desman des Pyrénées et sur la Loutre d'Europe.
Acteurs concernés	Sociétés locales de Pêche, Communes, EDF (GEH)

Sources documentaires

Cahiers d'habitats « Natura 2000 » - Tome 7 : Espèces animales
 Site internet : « le Desman des Pyrénées » - A. BERTRAND
 Rapport d'expertise JL ORENGO - 2006

Barbastelle d'Europe

1308

Barbastellus barbastellus (Schreber, 1774)

Statuts de protections et de menaces

Annexe(s) directive Habitats : II et IV

Espèce prioritaire directive Habitat : non

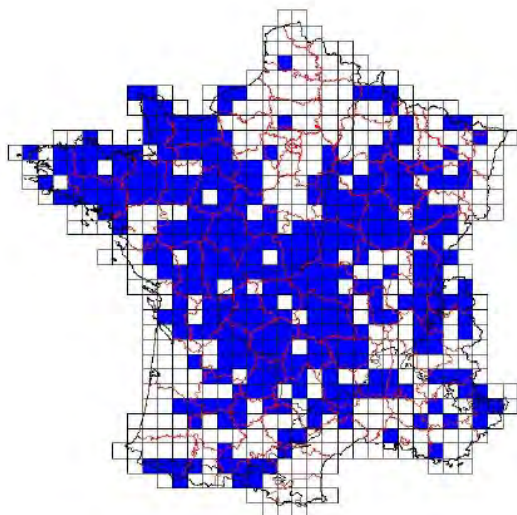
Protection nationale : Annexe 1

Livres rouges : UICN - Monde : Vulnérable / France : Vulnérable

Tendances des populations : En Europe : déclin général depuis le milieu du XXe siècle. La situation la plus critique se rencontre dans la partie nord de l'Europe de l'Ouest.
En France : menace d'extinction en Picardie et en Île-de-France, rarissime en Alsace.

Conventions internationales : Bonn – Annexe 2 / Berne – Annexe 2

Répartition en France et/ou en Europe



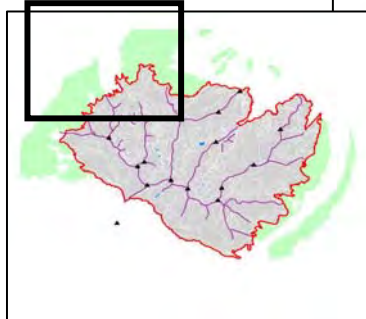
Source : Groupe Chiroptères SFEPM - Données 1990-2003

L'espèce n'est notée sur le territoire français que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général, hormis cinq sites hivernaux accueillant régulièrement entre 100 à 900 individus. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue.



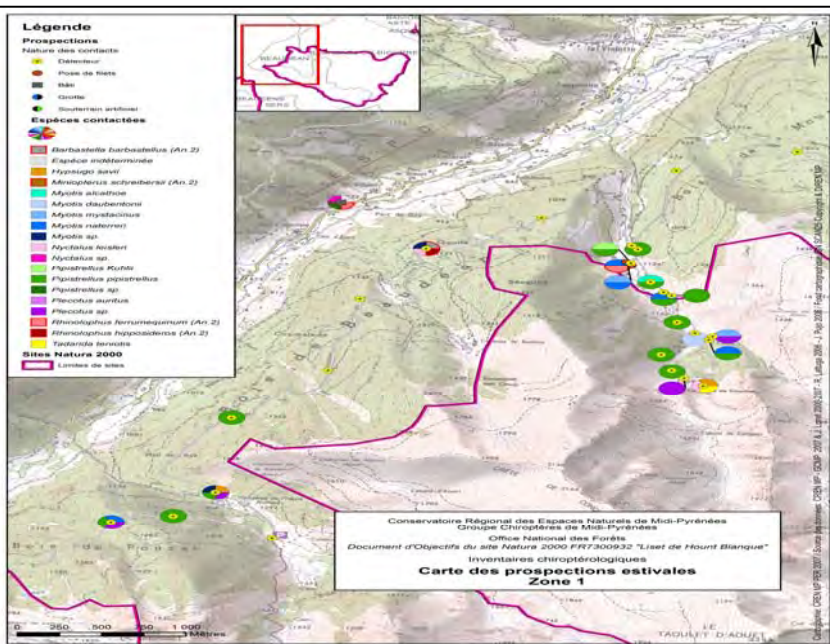
© F. Forget / Plecotus

Répartition sur le site



L'espèce a été contactée sur la piste du Peyras

Cartographie :
« Prospections estivales »
CREN MP PER 2007



2/3	Barbastelle d'Europe <i>Barbastellus barbastellus</i> (Schreber, 1774)	1308
-----	---	-------------

GENERALITES

Description de l'espèce

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Tête + corps, elle mesure moins de 6 cm et pèse jusqu'à 13,5 g. La face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible. Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos. Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Ecologie générale de l'espèce

Activité : L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale (seulement cinq cas connus en France de gîtes accueillant plusieurs dizaines à centaines d'individus). Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains.

Les déplacements semblent faibles, les populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte (en période estivale, 300 à 700 m autour du gîte nocturne en Suisse par exemple). Quelques déplacements importants (145 km à 290 km) ont cependant été observés en Autriche, Hongrie, Allemagne et République tchèque.

Reproduction :

Les femelles peuvent atteindre leur maturité sexuelle au cours de leur première année. La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changeant de gîte au moindre dérangement. Les jeunes (un par femelle et par an, parfois deux en Europe du Nord) naissent généralement dans la seconde décade de juin.

Longévité : 23 ans (maximale connue en Europe).

Régime alimentaire :

L'espèce est une des plus spécialisées chez les chiroptères d'Europe. Les microlépidoptères (envergure < 30 mm) représentent toujours une part prépondérante de son alimentation (99 à 100% d'occurrence, 73 à 100% du volume). Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : Détection ultra sonore – F. NERI (2007)

Date d'observation la plus ancienne connue : *néant*

Observateur(s) : F. NERI - GCMP

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Inconnu

Abondance sur le site Natura 2000 : Inconnue

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Important (zone d'alimentation peut être de gîte)

Tendance d'évolution des populations : Inconnue

Synthèse globale sur l'état de conservation : Inconnu

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés : Tous les habitats forestiers de l'Europe tempérée 9110 à 91F0La Barbastelle en Europe semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif).

D'une façon générale, les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement (Sapin de Douglas, *Pseudotsuga menziesii*, Épicéa, Mélèze d'Europe, *Larix decidua*), les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.

En léthargie hivernale, les animaux, généralement solitaires, occupent des sites très variés, parfois peu protégés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains...

Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles (linteaux en bois de portes de grange par exemple), des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres.

3/3	Barbastelle d'Europe <i>Barbastellus barbastellus (Schreber, 1774)</i>	1308
-----	---	-------------

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Conversion à grandes échelles des peuplements forestiers (enrésinements, coupes rases,...).

Le vieillissement actuel du Bois de Beaudéan est très favorable à l'espèce ; même si ce bois est composé essentiellement de résineux, l'espèce peut trouver dans les quelques vieux arbres feuillus des gîtes potentiels et surtout une ressource alimentaire.

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable : éviter la détérioration des habitats d'espèce et éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative cette espèce.

Maintien d'une diversité de milieux de chasse et de gîtes potentiels sur l'ensemble du site et au-delà.

Maintien d'une diversité d'espèces liées à divers habitats (forestiers, ouverts, humides,...).

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- ⇒ Conserver les milieux ouverts par le pâturage
- ⇒ Eviter si possible les traitements des animaux avec des produits à base d'Ivermectine
- ⇒ Favoriser les zones sénescents en milieu forestier, avec un sous bois étagé et des vieux arbres pouvant servir de gîtes
- ⇒ Eviter les transformations de peuplements en résineux
- ⇒ Ne pas intervenir sur les lisières et les ripisylves
- ⇒ Améliorer et suivre la connaissance de l'état de l'espèce sur le site et aux alentours

Action(s) :	Maintenir le pâturage extensif. Maintenir les territoires de chasse et les proies en milieu forestier et agricole. Informier et sensibiliser le public sur les chiroptères. Assurer la <u>pérennité et la tranquillité des gîtes</u> .
Fiche(s) Action :	Toutes les fiches actions sur l'entretien des milieux ouverts, sur les forêts. H5 : Sensibilisation et information sur les chiroptères
Acteurs concernés	Forestiers, propriétaires privés, Communes, éleveurs, Parc National des Pyrénées

Sources documentaires

Cahiers d'habitats « Natura 2000 » - Tome 7 : Espèces animales
Rapport d'expertise GCMP – Octobre 2007

Petit Rhinolophe

1303

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

Statuts de protections et de menaces

Annexe(s) directive Habitats : II et IV

Espèce prioritaire directive Habitat : non

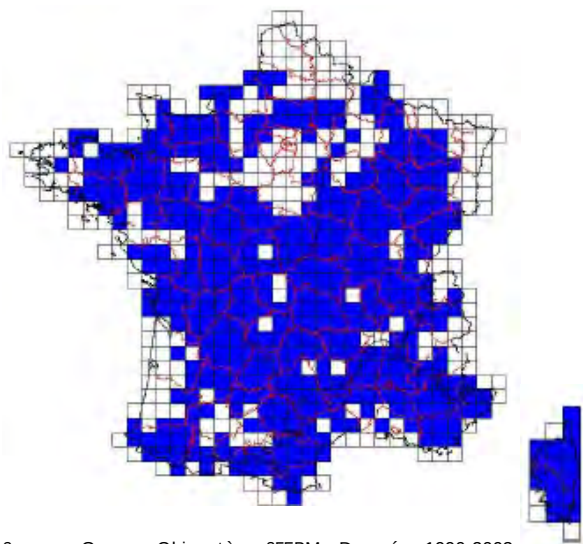
Protection nationale : Annexe 1

Livres rouges : UICN - Monde : Vulnérable / France : Vulnérable

Tendances des populations : L'espèce est en forte régression dans le Nord et le centre de l'Europe ; en France, la situation est mitigée : les régions Corse et Midi Pyrénées accueilleraient plus de 50% des effectifs estivaux.

Conventions internationales : Bonn – Annexe 2 / Berne – Annexe 2

Répartition en France et/ou en Europe



Source : Groupe Chiroptères SFEPM - Données 1990-2003



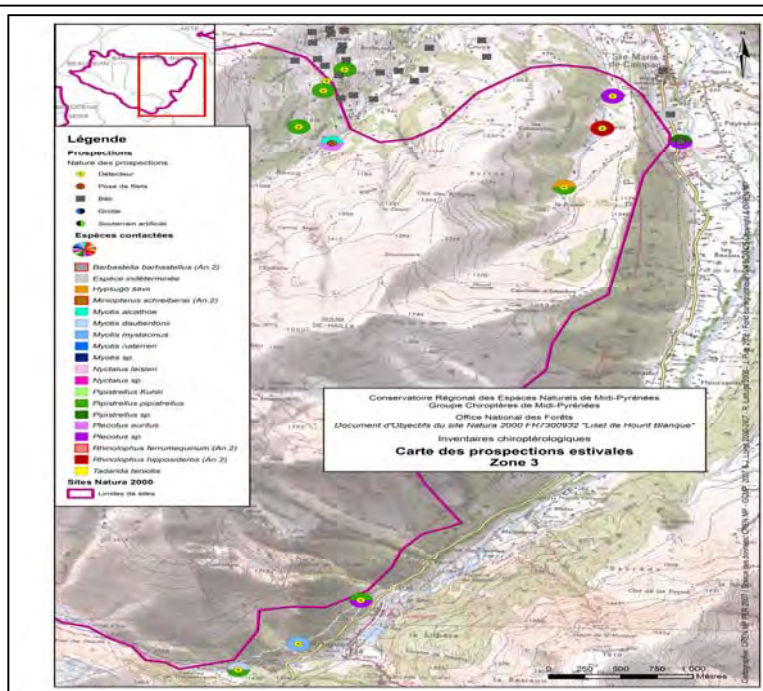
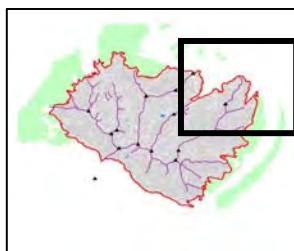
© Ph. Favre / ONF

Répartition sur le site

L'espèce a été vue au sein de grottes hors site, contactée par ultra sons en divers lieux hors site et lors d'une campagne au sein du site.

Cartographie :

« Prospections estivales » - CREN MP PER 2007



2/3	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	1303
-----	---	-------------

GENERALITES

Description de l'espèce

Le Petit rhinolophe est le plus petit des Rhinolophes européens. Tête + corps, il mesure moins de 5 cm et peut peser jusqu'à 10 g (l'équivalent de 2 morceaux de sucre). Son oreille est large se terminant en pointe et dépourvue de tragus. L'appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval est composé d'un appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil ; la lancette est triangulaire. Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Cf. photo page précédente. Il n'y a aucun dimorphisme sexuel.

Ecologie générale de l'espèce

Activité : Il hiberne de septembre - octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales, isolé ou en groupe lâche sans contact suspendu au plafond ou le long de la paroi, de quelques centimètres à plusieurs mètres du sol. L'hibernation est entrecoupée de réveils qui lui permettent d'uriner, de déféquer, de boire et de chasser des insectes lors des belles journées d'hiver.

Sédentaire, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Il peut même passer l'année entière dans le même bâtiment en occupant successivement le grenier puis la cave. Animal nocturne, l'activité générale s'étend du crépuscule tardif au début de l'aube avec plusieurs temps de repos et une décroissance de l'activité tout au long de la nuit. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins deux à trois fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes lors de la période de lactation.

Reproduction : La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an. La copulation s'effectue de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Grand murin (*Myotis myotis*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*) sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 10^e jour. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Régime alimentaire : Insectivore, le régime alimentaire du Petit rhinolophe varie en fonction des saisons. Il n'y a pas de sélection apparente dans la taille des proies consommées.

Dans les différentes régions d'étude, les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères, associés aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007

Date d'observation la plus ancienne connue : J. LOIRET (2000-2005)

Observateur(s) : J. Loiret , autres membres du GCMP / CREN Midi Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Inconnu

Abondance sur le site Natura 2000 : Inconnue

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Important (zone d'alimentation peut être de gîte)

Tendance d'évolution des populations : Inconnue

Synthèse globale sur l'état de conservation : Inconnu

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés : Le petit Rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche des paysages semi ouverts où alternent bocages et forêt reliés par des corridors boisés. La présence de milieux humides semble importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant abondance de proies nécessaires à la gestation puis à l'élevage des jeunes. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou non souvent souterraines. Les gîtes de reproduction sont principalement des combles ou des caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus.

3/3	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</i>	1303
-----	---	-------------

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Réfection de bâtiments / abandon du bâti (écroulement des toits, des murs,...).

Toute action visant à diminuer la diversité des milieux (forestiers, aquatiques, bocages,...) et l'absence de continuité entre eux entraîne la disparition des terrains de chasse et donc des gîtes de reproduction alentours.

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable : éviter la détérioration des habitats d'espèce et éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative cette espèce.

Maintien d'une diversité de milieux de chasse et de gîtes potentiels sur l'ensemble du site et au-delà.

Maintien d'une diversité d'espèces liées à divers habitats (forestiers, ouverts, humides,...).

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- ⇒ Conserver les milieux ouverts par le pâturage
- ⇒ Eviter si possible les traitements des animaux avec des produits à base d'Ivermectine
- ⇒ Eviter les transformations de peuplements en résineux
- ⇒ Ne pas intervenir sur les lisières et les ripisylves
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires aux alentours du site sur l'éventuelle présence de chauves souris dans le bâti
- ⇒ Améliorer et suivre la connaissance de l'état de l'espèce sur le site et aux alentours

Action(s) :	Maintenir le pâturage extensif. Maintenir les territoires de chasse et les proies en milieu forestier et agricole. Informier et sensibiliser le public sur les chiroptères. Assurer la pérennité et la tranquillité des gîtes.
Fiche(s) Action :	Toutes les fiches actions sur l'entretien des milieux ouverts, sur les forêts. H5 : Sensibilisation et information sur les chiroptères
Acteurs concernés	Forestiers, propriétaires privés, Communes, éleveurs, Parc National des Pyrénées

Sources documentaires

Cahiers d'habitats « Natura 2000 » - Tome 7 : Espèces animales
Rapport d'expertise GCMP – Octobre 2007

Grand Rhinolophe

1304

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Statuts de protections et de menaces

Annexe(s) directive Habitats : II et IV

Espèce prioritaire directive Habitat : non

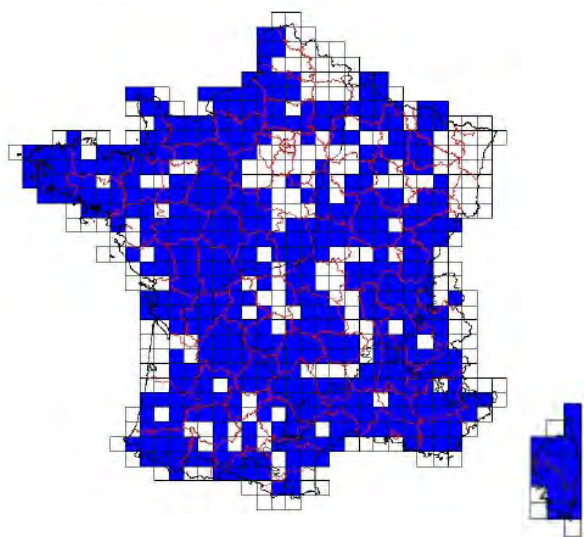
Protection nationale : Annexe 1

Livres rouges : UICN - Monde : Faible risque / France : Vulnérable

Tendances des populations : L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord ouest de l'Europe ; en France, c'est l'ouest qui regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux. La population française semble toutefois en déclin général.

Conventions internationales : Bonn – Annexe 2 / Berne – Annexe 2

Répartition en France et/ou en Europe



Source : Groupe Chiroptères SFEPM - Données 1990-2003

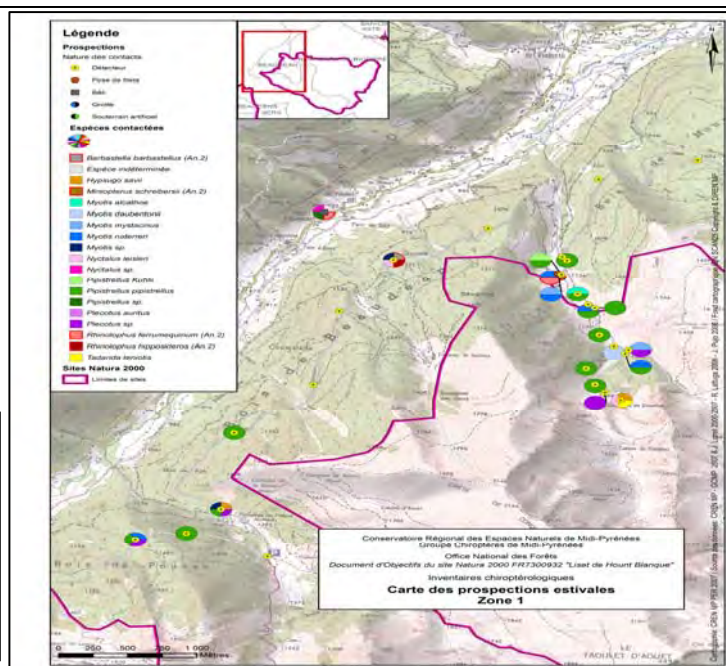


© Ph. Favre / ONF

Répartition sur le site

L'espèce a été vue au sein de grottes hors site, contactée par ultra sons en divers lieux hors site et lors d'une campagne au sein du site. Une femelle allaitante a été capturée en limite du site.

Cartographie :
« Prospections estivales »
CREN MP PER 2007



2/3	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	1304
-----	---	-------------

GENERALITES

Description de l'espèce

Le Grand rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe. Tête + corps il mesure jusqu'à 7 cm et peut peser jusqu'à plus de 30 g. Son oreille est large, se terminant en pointe et dépourvue de tragus. L'appendice nasal caractéristique en fer à cheval est composé d'un appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu ; la lancette est triangulaire. Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon. En cas de dérangement, le stress lui fait fléchir les genoux. Cf. photo page précédente Il n'y a aucun dimorphisme sexuel.

Ecologie générale de l'espèce

Activité : Le Grand rhinolophe entre en hibernation de septembre - octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Cette léthargie peut être spontanément interrompue si les températures se radoucissent et permettent la chasse des insectes. En cas de refroidissement, il peut aussi en pleine journée changer de gîte. L'activité est saisonnière et dépend de la présence des insectes proies, donc des conditions météorologiques : le Grand Rhinolophe vole peu par temps froid, venteux ou pluvieux. La chasse est une activité solitaire ; aucun comportement de défense territoriale : zones de chasse de 4 ha environ, exploitées par 1 à 4 individus. Le choix de la technique de chasse dépend de la structure paysagère, de la température et de la densité d'insectes. Il chasse en vol linéaire (va et vient le long des écotones, entre 0,30 m et 2 m, voire 5 m au-dessus du sol) en ne s'éloignant que rarement d'un écotone boisé. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Reproduction : la maturité sexuelle est atteinte par les femelles vers 2 ou 3 ans ; pour les mâles : au plus tôt à la fin de la 2e année. La copulation intervient de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes), parfois associées au Rhinolophe euryale ou au Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 7e jour. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Dès le 28e-30e jour, les jeunes apprennent à chasser seuls près du gîte. Mais leur capacité de vol et d'écholocation est réduite. Ils sont sevrés vers 45 jours. Le squelette se développe jusqu'au 60e jour.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm), voire très grandes (*Herse convolvuli*). Selon la région, les lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les coléoptères 25 à 40%, les hyménoptères (ichneumonidés) 5 à 20%, les diptères (tipulidés et muscoïdés) 10 à 20%, les trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : 2007

Date d'observation la plus ancienne connue : J. LOIRET (2000-2003)

Observateur(s) : J. Loiret , autres membres du GCMP / CREN Midi Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Inconnu

Abondance sur le site Natura 2000 : Inconnue

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Important (zone d'alimentation peut être de gîte)

Tendance d'évolution des populations : Inconnue

Synthèse globale sur l'état de conservation : Inconnu

Habitats de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés : En général, l'espèce fréquente des zones chaudes jusqu'à plus de 1000 m d'altitude. Il recherche des milieux semi ouverts à forte densité d'habitats et diversifiés (boisements de feuillus, lisières, haies, landes, friches, vergers,...). Il fréquente peu les milieux ouverts sans arbres. En général, très fidèle aux gîtes de reproduction utilisés, il n'en est que plus vulnérable. Ces gîtes sont bien souvent des greniers, des galeries, des puits, des tunnels,... Les gîtes d'hivernage sont plutôt des cavités naturelles.

3/3	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)</i>	1304
-----	---	-------------

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

La prédation par des rapaces reste assez fréquente.

Dérangement des gîtes d'hibernation et de reproduction : réfection de bâtiments / abandon du bâti (écroulement des toits, des murs,...).

Intoxication par des produits phytosanitaires.

Toute action visant à diminuer la diversité des milieux (forestiers, aquatiques, bocages,...) et l'absence de continuité entre eux entraîne la disparition des terrains de chasse et donc des gîtes de reproduction alentours.

Objectifs conservatoires sur le site

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable : éviter la détérioration des habitats d'espèce et éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative cette espèce.

Maintien d'une diversité de milieux de chasse et de gîtes potentiels sur l'ensemble du site et au-delà.

Maintien d'une diversité d'espèces liées à divers habitats (forestiers, ouverts, humides,...).

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- ⇒ Conserver les milieux ouverts par le pâturage
- ⇒ Eviter si possible les traitements des animaux avec des produits à base d'Ivermectine
- ⇒ Eviter les transformations de peuplements en résineux
- ⇒ Ne pas intervenir sur les lisières et les ripisylves
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires aux alentours du site sur l'éventuelle présence de chauves souris dans le bâti
- ⇒ Améliorer et suivre la connaissance de l'état de l'espèce sur le site et aux alentours

Action(s) :	Maintenir le pâturage extensif. Maintenir les territoires de chasse et les proies en milieu forestier et agricole. Informer et sensibiliser le public sur les chiroptères. Assurer la pérennité et la tranquillité des gîtes.
Fiche(s) Action :	Toutes les fiches actions sur l'entretien des milieux ouverts, sur les forêts. H5 : Sensibilisation et information sur les chiroptères
Acteurs concernés	Forestiers, propriétaires privés, Communes, éleveurs, Parc National des Pyrénées

Sources documentaires

Cahiers d'habitats « Natura 2000 » - Tome 7 : Espèces animales

Rapport d'expertise GCMP – Octobre 2007

8. Cahiers des charges des actions

Cahiers des charges des actions agricoles

A définir selon PAE annuellement.

Cahiers des charges des actions non agricoles

A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

- Objectifs de l'action

Les haies, alignements d'arbres ou bosquets :

permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives dont de nombreux chiroptères (zones de chasse et de déplacements) ;

constituent des habitats pour certaines espèces des directives dont plusieurs espèces d'insectes ;

contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion

Le maintien des arbres de vergers haute-tige peut constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements. Les arbres têtards constituent de plus l'habitat privilégié de certains oiseaux.

L'action se propose de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou/et de plantation en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent. Dans le cadre d'un schéma de gestion sur cinq ans cette action peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie suivie de l'action A32306R pour assurer son entretien.

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire de l'action A32306R relative à l'entretien de ces éléments. Dans le cadre d'un schéma de gestion l'action A32306P peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie (ou les autres types d'éléments) suivie de l'action A32306R les années suivantes pour assurer son entretien.

- Conditions particulières d'éligibilité :

L'action doit porter sur des éléments déjà existants.

- Éléments à préciser dans le Docob :

- Essences utilisées pour une plantation
- % de linéaire en haie haute

- Engagements :

Engagements non rémunérés	
	- Intervention hors période de nidification - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Utilisation d'essences indigènes - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés	- Taille de la haie - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
-----------------------	---

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'espèces prioritairement concernées par l'action :

Espèce (s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1084, *Osmoderma eremita* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1308, *Barbastella barbastellus* - 1310, *Miniopterus schreibersi* - 1323, *Myotis bechsteini* - 1354, *Ursus arctos* - A229, *Alcedo atthis* - A338, *Lanius collurio* - A339, *Lanius minor*

A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

- Objectifs de l'action

Les haies, alignements d'arbres ou bosquets :

permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives dont de nombreux chiroptères (zones de chasse et de déplacements) ;

constituent des habitats pour certaines espèces des directives dont plusieurs espèces d'insectes ;

contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion

Le maintien des arbres de vergers haute-tige peut constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements. Les arbres têtards constituent de plus l'habitat privilégié de certains oiseaux.

L'action se propose de mettre en œuvre des opérations d'entretien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire de l'action A32306P relative à la réhabilitation et/ou la plantation.

- Éléments à préciser dans le Docob :

% de linéaire en haie haute

- Engagements :

Engagements non rémunérés	- Intervention hors période de nidification - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Taille de la haie ou des autres éléments - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Espèce(s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1084, *Osmoderma eremita* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1308, *Barbastella barbastellus* - 1310, *Miniopterus schreibersi* - 1323, *Myotis bechsteini* - 1354, *Ursus arctos* - A229, *Alcedo atthis* - A338, *Lanius collurio* - A339, *Lanius minor*

A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

- Objectifs de l'action :

Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées. Il peut s'agir d'ébauches de nids ou de nichoirs (radeaux à Sterne...), de sites de nourrissage, d'éléments de protection des gîtes de chauves-souris, de réhabilitation de murets, etc.

Cette action ne finance pas les actions d'entretien (par exemple alimentation d'une placette de nourrissage).

Les actions visant l'aménagement des rivières pour les poissons ou l'aménagement des chemins et voies routières, couvertes par ailleurs, ne sont pas concernées ici.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Réhabilitation et entretien de muret - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve souris (pose de grille, ...) - Autres aménagements (placettes de nourrissage, nichoirs, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Espèce (s) :

1075, *Graellsia isabellae* - 1166, *Triturus cristatus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1229, *Phyllodactylus europaeus* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1305, *Rhinolophus euryale* - 1307, *Myotis blythii* - 1308, *Barbastella barbastellus* - 1316, *Myotis capaccinii* - 1318, *Myotis dasycneme* - 1321, *Myotis emarginatus* - 1323, *Myotis bechsteini* - 1324, *Myotis myotis* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1831, *Luronium natans* - A073, *Milvus migrans* - A074, *Milvus milvus* - A076, *Gypaetus barbatus* - A077, *Neophron percnopterus* - A078, *Gyps fulvus* - A079, *Aegypius monachus* - A080, *Circaetus gallicus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A094, *Pandion haliaetus* - A095, *Falco naumanni* - A131, *Himantopus himantopus* - A132, *Recurvirostra avosetta* - A193, *Sterna hirundo* - A195, *Sterna albifrons* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A223, *Aegolius funereus* - A231, *Coracias garrulus* - A272, *Luscinia svecica* - A379, *Emberiza hortulana*

F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

- Objectifs de l'action

L'action concerne un dispositif favorisant le **développement de bois sénescents** en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive. Ses modalités pratiques sont le **fruit d'un groupe de travail** mis en place par la Direction de la nature et des paysages et associant les représentants des propriétaires publics et privés, de représentants des services déconcentrés de l'État et du monde associatif, de l'Institut pour le Développement Forestier et de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions relativement classiques, des besoins forts ont été identifiés en matière d'**augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire dépérissant, ainsi que d'arbres à cavité, de faible valeur économique** mais présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

- Conditions particulières d'éligibilité :

Les surfaces se trouvant dans une situation **d'absence de sylviculture**, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont **pas éligibles**. Les critères de non accessibilité des parcelles sont à préciser au niveau régional.

Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action **d'au moins 5 m³ bois fort**. Ils peuvent concerner des **arbres disséminés** dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits **îlots de sénescence**. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par l'action. Les arbres choisis doivent appartenir à une **catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence** dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un **houppier de forte dimension**, ainsi que, dans la mesure du possible, être **déjà sénescents**, ou présenter des **fissures**, des **branches mortes** ou des **cavités**.

À défaut de spécifications dans les orientations régionales forestières, ces arbres doivent au minimum avoir un **diamètre supérieur à 40 cm** à 1,30 m et présenter **une ou plusieurs cavités**.

Exception : Dans le cas du **Taupin violacé** (en contexte de chênaie), et du Pique prune dans une moindre mesure, apparaît un besoin spécifique d'arbres présentant des cavités basses ou simplement une blessure à la base du tronc, même sur des arbres de petit diamètre (40 cm ou moins), en principe non éligibles aux critères énoncés ici mais pouvant être indispensables à l'espèce dans certains contextes. De tels arbres peuvent donc être éligibles pour la mise en œuvre de cette action lorsque la situation l'exige absolument.

En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi **le renouvellement du contrat doit être possible** pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.

Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions forestières de l'annexe 1.

Cas particulier : **en forêt domaniale**, compte tenu du principe selon lequel seules des opérations qui vont au-delà des bonnes pratiques identifiées du bénéficiaire peuvent être financées, l'action consistera à financer le maintien d'arbres sénescents au delà des instructions prises en matière de conservation de la biodiversité, et **au-delà du cinquième m³ réservé à l'hectare contractualisé avec cette action**.

- Recommandations techniques

En zone de montagne, il est recommandé de ne pas mobiliser cette action lorsque qu'il existe déjà dans les peuplements à proximité une proportion importante de bois sénescents ou âgés (du fait de difficultés d'accès notamment).

Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement **en plus** des arbres sélectionnés comme sénescents.

Les distances minimales tolérées par rapport aux voies fréquentées par le public sont en cours de détermination, une discussion étant engagée à l'heure actuelle avec les assureurs pour prendre en compte leurs recommandations.

- Conditions particulières définies au plan régional

Il appartient au préfet de région de fixer **un forfait régional par essence**, basé sur le calcul ci-dessous ; la mise en œuvre de cette action sera **plafonnée** à un montant également **fixé régionalement** qui sera inférieur à 2000 euros par hectare contractualisé avec cette action. Le mode de calcul est précisé ci-après :

a) Estimation de la valeur d'un arbre à réserver

Le maintien d'arbres sur pied au delà de leur terme d'exploitabilité engendre un coût d'immobilisation d'un capital comprenant d'une part les arbres, qui auraient sur le marché une valeur *R* (dont il faut ne pas oublier qu'en

moyenne ce sont des bois de faible qualité économique), d'autre part le fonds qui les porte, de valeur F . Si l'on désigne par t le taux d'actualisation, ce coût d'immobilisation s'écrit $t.(R+F)$. Cependant, il s'agit en l'occurrence de ne pas récolter les arbres et le propriétaire subit essentiellement le coût d'immobilisation mentionné ci-dessus. Un arbre sélectionné perd progressivement toute valeur marchande tandis que le fonds se trouve immobilisé pendant une durée de 30 ans. L'immobilisation est donc contractualisée sur une période de 30 ans à la suite de laquelle le contrat peut éventuellement être renouvelé. **Le manque à gagner M** s'établit alors à :

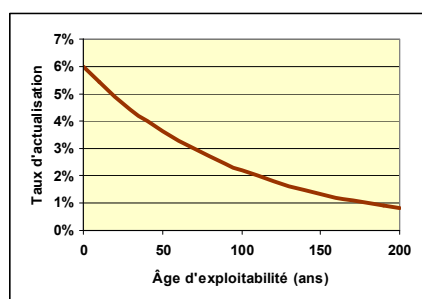
$$M = [R + Fs] \left[1 - \frac{1}{(1+t)^{30}} \right]$$

- R étant la valeur forfaitaire du bois en début d'engagement,
- F_s étant la valeur forfaitaire du fonds pour la surface immobilisée (déterminée ci-dessous),
- t étant le taux d'actualisation déterminé conformément au paragraphe suivant.

b) Estimation de la surface réservée

Dans la mesure où l'on raisonne sur quelques arbres seulement, d'effectif n , il est nécessaire de déterminer la surface S qu'ils couvrent. Il est proposé de le faire sur la base du nombre d'arbres N qu'un peuplement complet d'arbres identiques contiendrait à l'hectare, en posant l'hypothèse que la somme des surfaces couvertes par chaque arbre donne la surface totale du peuplement. Ainsi, on aura : $S=n/N$.

c) Fixation du taux d'actualisation



Relation entre l'âge d'exploitabilité et le taux d'actualisation :

$$t = 0,06.e^{-A/100}$$

Moyennant ce barème de fixation du taux d'actualisation, le sacrifice d'exploitation engendré par une suspension de récolte d'un arbre arrivé à maturité peut être évalué aisément, comme le montrent les exemples suivants.

d) Paramètres techniques et exemples d'application

Au niveau régional, il convient de **moduler certains paramètres** selon les essences, en s'appuyant sur les petites régions forestières, notamment pour les caractéristiques suivantes :

catégorie minimale de diamètre des arbres à réserver qui ne pourra être inférieure à 40 cm ;

âge d'exploitabilité des arbres ou peuplements (quand il n'est pas précisé par les ORF) ;

densité moyenne des arbres à l'âge d'exploitabilité ;

valeur du fonds ;

valeur au m³ des bois à l'âge d'exploitabilité, en se limitant à la qualité sciage et en fixant un prix maximal ...

NB : les valeurs proposées ici ne sont que des exemples, les services régionaux ont toute latitude pour définir les constantes valables dans leur région pour chaque essence.

Les exemples choisis portent sur du chêne, du sapin et du hêtre pour lesquels on donne six caractéristiques (A , N , P , n , V , F) à partir desquelles on peut calculer les autres caractéristiques nécessaires (t , R , S) avant de calculer le manque à gagner en € (M). Les prix unitaires, repris dans cet exemple, sont ceux de 2003.

chêne sapin hêtre

Âge d'exploitabilité	ans	A	180	120	120
Densité moyenne en arbres de cette dimension	nb/ha	N	70	200	80
Prix unitaire des tiges concernées	€/m3	P	53	30	38
Nombre de tiges concernées	nb	n	2	2	2
Volume des tiges concernées	m3	V	5	5	5
Valeur du fonds	€/ha	F	1000	1000	1000

Taux d'actualisation	%	t	1,0	1,8	1,8
Valeur des bois concernés ($R=P \times V$)	€	R	265	150	190
Superficie couverte par les bois concernés ($S=n/N$)	ha	S	0,029	0,010	0,025
Valeur du fonds rapportée à la surface immobilisée ($F_s=F \times S$)	€	F_s	29	10	25

Manque à gagner

€	M	75	66	89
---	---	----	----	----

Remarque : les différences entre les essences tiennent notamment à l'âge d'exploitabilité et au prix unitaire des bois. L'estimation des âges d'exploitabilité ne sert que pour les calculs : ce sont les diamètres (seules valeurs mesurables) qui pourront être contrôlés sur le terrain.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.
Engagements rémunérés	Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, <u>ainsi</u> que d'éventuels études et frais d'experts. L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans . Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

- Points de contrôle minima associés :

- Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans

- Procédure

Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

Tous les habitats forestiers mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié, et en particulier ceux dont le statut de conservation est défavorable en France.

Espèce (s) :

1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	Taupin violacé
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant
1084	<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
1354	<i>Ursus arctos</i>	Ours brun
1381	<i>Dicranum viride</i>	Dicrane vert
1386	<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
A217	<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
A231	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe
A234	<i>Picus canus</i>	Pic cendré
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar
A239	<i>Dendrocopos leucotos</i>	Pic à dos blanc
A241	<i>Picoides tridactylus</i>	Pic tridactyle
A321	<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier
A331	<i>Sitta whiteheadi</i>	Sittelle corse

F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

- Objectifs de l'action

L'action concerne les investissements visant à **informer les usagers** de la forêt afin de les inciter à **limiter l'impact de leurs activités** sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux **d'interdiction de passage** (en lien avec l'action F22710), ou de **recommandations** (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).

Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être **cohérents** avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (exemple : zone à ours).

- Conditions particulières d'éligibilité :

- L'action doit être **géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce** identifiée dans le DOCOB, et vise **l'accompagnement d'actions** listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion des milieux forestiers listées dans la présente annexe.
- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.
- Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.
- L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.

- Engagements

Engagements non rémunérés	- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
Engagements rémunérés	- Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

Tous les habitats forestiers visés par l'arrêté du 16/11/2001 modifié et en particulier ceux dont le statut de conservation est défavorable en France

Espèce (s) : toutes

Tableau récapitulatif des Projets d'équipement pastoraux :

Améliorer le travail des éleveurs par des équipements pastoraux complémentaires : Si le taux d'équipement est globalement bon, les éleveurs témoignent de quelques manques en terme d'équipements pastoraux afin de faciliter leur travail. De plus, le réinvestissement de certains quartiers passe par la mise en place d'équipement.

Liste des projets d'équipements pastoraux nécessaires pour conforter l'utilisation actuelle :

type d'équipement	unités pastorales	description	code
parc de tri	100	création de deux parcs de tri (ordizan et cabane du haut/mobile)	1
		aménagement des 2 parcs existants pour une utilisation par les ovins	2-3
	101	aménagement du parc de tri de Narbios	6
	103a/104	création d'un parc de tri ovin sur Hailla-Cot dé Bèn	18
	105	création d'un parc de tri mixte (en remplacement de celui existant)	23
		restauration du parc de tri vers la prise d'eau	22
eau	101	aménagement d'un point d'eau vers Hount de la Lit	4
	103a	mise en place d'un bassin sous le clot de l'Entrade	16
		Restauration des rigoles	17
clôtures	103a	clôtures vers Pènes de Bourg	14
	104	réfection de la clôture de protection	2
accès	103a		
	104	amélioration de la piste pastorale	20
cabane et abris	103a	besoin d'un abri pastoral sur le secteur d'Arricat	15
	104	restauration de l'abri existant sur la montagne des Pas	19
	105	mise en place de panneaux photovoltaïques sur la cabane d'Arizes	24

Equipements pastoraux intéressants dans l'objectif de réinvestir deux quartiers*

objectifs	unités pastorales	description	code
remise en place de troupeaux sur le bas de Conques	101	création d'accès (vers Pènes Blanches ou depuis Narbios)	7
		mise en place de clôtures sur les secteurs dangereux	5
stabilisation d'un troupeau bovin sur la Hounade	103b	mise en place d'une clôture de limite (vers l'ancien canal) et clôtures de protection sur les secteurs dangereux	13-9
		pose d'abreuvoirs	12
		mise en place d'un parc de tri	10
		restauration d'un abri pour les éleveurs	11

*Cette liste de projets n'est pas exhaustive et peut évoluer lors de la mise en œuvre des projets.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
HAUTE-BIGORRE

NATURA 2000

Site Natura 2000 N° FR7300932
Liset de Hount Blanque

Carte de localisation des secteurs
nécessitant des opérations de gestion

Légende :

 Unités pastorales

 Contours du Site Natura 2000

Types de végétation :

 Friche arborée

 Recrus

 Fougères

 Lande à Bruyère vagabonde

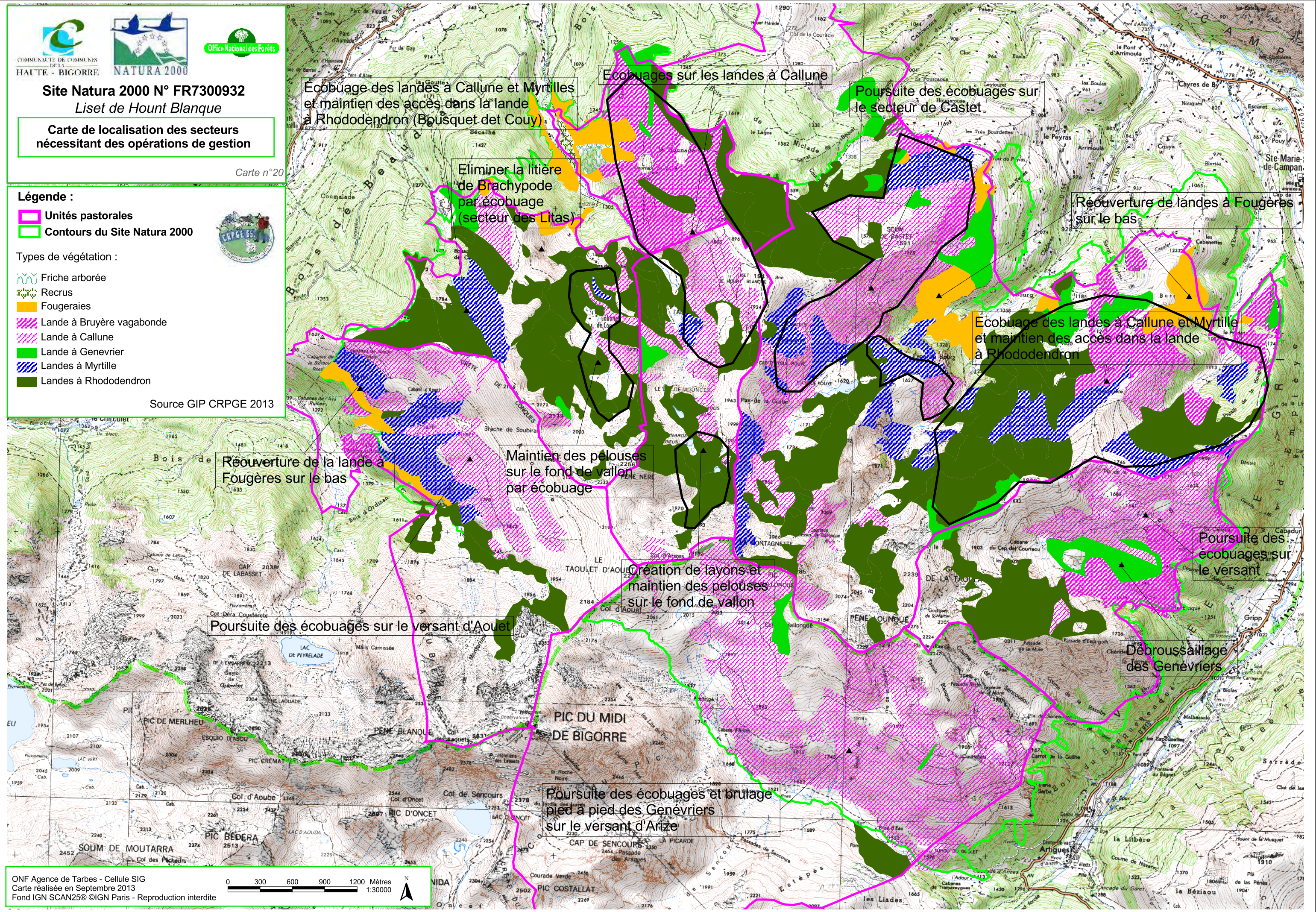
 Lande à Callune

 Lande à Genevrier

 Landes à Myrtille

 Landes à Rhododendron

Source GIP CRPGE 2013



10. Autre

Photos des équipements et types de végétations pastorales (Source GIP-CRPGE 2013)

Les équipements présents sur le site



Cabane du Lac d'Aygue Rouye



Cabane à proximité du Liset Hount-Blanche



Cabane d'Aouet



Cabane privée – secteur des cabanettes



Cabane de Conques



Cabane d'Arizes et parc de tri



Parc de tri à Aygue Rouye



Cabanes d'ES PAS



Cabane d'Aouet

Cabane et parc de tri à Aouet



Clôture au dessus des Pênes de Bourg

Types de végétation pastorale

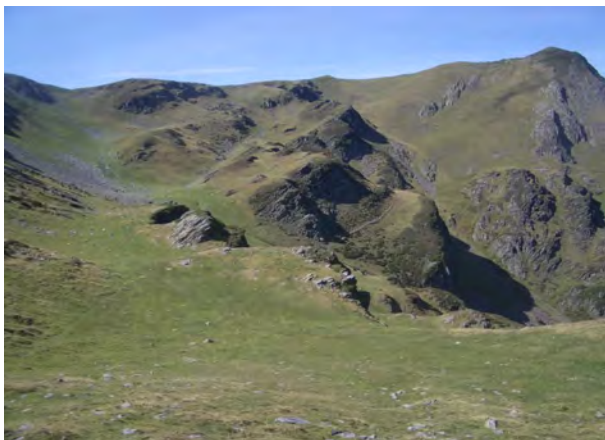
Les pelouses



Gispetières à Nard et Trèfle sur les hauteurs d'Aouet – depuis le col d'Aouet septembre 2006



Pelouses à fétuque rouge et Agrostis au fond du vallon d'Arizes – juin 2006



Nardaie rase à trèfle alpin du fond de binaros vers le col d'Arizes – septembre 2006

Les landes ouvertes



Lande ouverte à Rhododendrons – autour du lac de l'oeuf – septembre 2006



Lande ouverte à callunes – versant sud dans la vallon d'Arizes – juin 2006

Les landes fermées



Lande fermée à Rhododendrons – Vers Arricat – aout 2006



Lande fermée à Rhododendrons et genévriers – Hount arrouve – aout 2006